



# COURS CANADIEN DE SÉCURITÉ DANS LE MANIEMENT DES ARMES À FEU

MANUEL DE  
L'ÉTUDIANT





COURS  
CANADIEN  
DE SÉCURITÉ  
DANS LE  
MANIEMENT  
DES ARMES  
À FEU



# Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu : manuel de l'étudiant  
- 4<sup>e</sup> édition

Publication aussi en anglais sous le titre, *Canadian Firearms Safety Course: Student Handbook*. (Also available in English under the title, *Canadian Firearms Safety Course: Student Handbook*.)

ISBN 978-0-660-97303-6

N<sup>o</sup> de catalogue : PS99-2/2-2008F

1. Armes à feu--Canada--Sécurité--Mesures.
2. Armes à feu--Possession--Canada.
3. Armes à feu--Sécurité--Mesures.
4. Armes à feu--Contrôle--Canada.

I. Gendarmerie royale du Canada (GRC) / Centre des armes à feu Canada (CAFC)

TS532.2.C3614 2008 363.330971 C2008-980174-1

© (2008) SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF du Canada, représentée par la Gendarmerie royale du Canada (GRC)

La reproduction, en tout ou en partie, peut être autorisée, avec les mentions appropriées, pourvu qu'aucun changement ne soit apporté au contenu et qu'il ne serve pas à des fins lucratives. Pour obtenir cette autorisation, il faut présenter une demande formelle à la GRC/CAFC.

*Cette édition du Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu est réalisée par le service suivant :*

Section de la documentation technique et des graphismes  
Sous-direction de la gestion de l'information / Secteur de DPI  
Direction générale GRC  
Ottawa ON K1A 0R2 Canada

Télécopieur : 613-825-9617

# PRÉFACE

## Remerciements

De nombreuses organisations qui s'intéressent d'une façon soutenue au maniement sécuritaire des armes à feu ont offert bénévolement leur temps pour étudier le présent manuel et faire des commentaires aux étapes initiales. Nous remercions les diverses personnes qui ont participé à ce travail de leurs efforts et de leur aide. Sans leur concours et celui des organismes mentionnés ci-dessous, nous n'aurions pas pu réaliser le présent manuel :

- Les contrôleurs des armes à feu et leur personnel
- Le Laboratoire judiciaire central, GRC
- L'International Hunter Education Association (IHEA)
- La Saskatchewan Association for Firearm Education (SAFE)
- Le Firearms Safety Education Service of Ontario (FSESO)
- La Nova Scotia Hunter & Firearm Safety Education Instructors Association
- La National Firearms Association (NFA)
- Le Groupe des utilisateurs des armes à feu
- La Coalition pour le contrôle des armes
- Info-sécuré Inc.

Plus important encore, le GRC/CAFC tient à souligner le talent et le savoir-faire des instructeurs brevetés du Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu d'un peu partout au Canada, dont beaucoup ont pris le temps de formuler par écrit des suggestions et des recommandations relativement à l'élaboration du document.

## **Avertissement**

L'utilisation négligente des armes à feu risque de causer des blessures graves. Les renseignements fournis dans ce manuel visent à montrer l'utilisation des armes à feu, conformément aux techniques de maniement sécuritaires, et à informer les utilisateurs des spécifications des fabricants et des dispositifs de sécurité.

Le GRC/CAFC n'offre aucune garantie, explicite ou implicite, orale ou écrite, de fait ou par effet de la loi ou autrement, concernant la sécurité dans le maniement des armes à feu ou l'utilisation d'un des mécanismes de sûreté illustrés dans le manuel.

Il faut utiliser les armes à feu conformément aux spécifications du fabricant et communiquer avec lui, car chaque modèle est doté de différents dispositifs de sécurité, et certaines des techniques démontrées risquent de ne pas convenir pour certaines armes à feu.

En bout de ligne, chacun est responsable du maniement sécuritaire des armes à feu.

**Table des matières**

PRÉFACE ..... 3

    Remerciements..... 3

    Avertissement ..... 4

    Liste des figures..... 15

    Liste des tableaux..... 18

    Liste des tableaux de comparaison ..... 19

INTRODUCTION AU COURS CANADIEN DE SÉCURITÉ DANS LE MANIEMENT DES ARMES  
À FEU ..... 21

    Introduction au cours ..... 23

    Le programme canadien des armes à feu ..... 24

    Objectifs du cours ..... 26

    Manuel de cours ..... 27

    Les quatre règles vitales du maniement sécuritaire des armes à feu (TPTO) ..... 29

**PROUVER que l'arme à feu est sécuritaire : ..... 30**

Chapitre 1 - INTRODUCTION AUX ARMES À FEU ..... 31

1.1 L'évolution des armes à feu..... 33

    1.1.0 Aperçu..... 33

    1.1.1 Fusil à mèche ..... 35

    1.1.2 Fusil à rouet..... 36

    1.1.3 Fusil à silex ..... 37

    1.1.4 Pistolet ..... 38

    1.1.5 Mousquet..... 39

    1.1.6 Carabine ..... 39

---

1.1.7 Capsule détonante (amorce).....	40
1.1.8 Cartouches .....	41
1.1.9 Armes à feu à répétition.....	42
1.1.10 Tableau 2 - Évolution des armes à feu.....	43
1.1.11 Les armes à feu au Canada .....	44
1.2 Principaux éléments d'une arme à feu moderne .....	44
1.2.0 Aperçu.....	44
1.2.1 Canon .....	46
1.2.2 Mécanisme .....	46
1.2.3 Détente .....	46
1.2.4 Mécanismes de sûreté.....	46
1.2.5 Chargeur ou magasin .....	47
1.2.6 Crosse.....	47
1.3 La séquence de tir .....	48
1.4 Types d'armes à feu .....	49
1.5 Responsabilités découlant de la loi .....	51
1.6 Classes d'armes à feu .....	51
1.7 Questions de révision .....	52
Chapitre 2 - SÉCURITAIRES AVEC LES ARMES À FEU CONSIGNES ÉLÉMENTAIRES .....	55
2.1 Les quatre règles vitales.....	57
2.1.0 Aperçu.....	57
<b>2.1.1 PROUVER .....</b>	<b>59</b>
2.2 Pratiques sécuritaires élémentaires concernant les armes à feu.....	60
2.2.0 Aperçu.....	60
2.2.1 Gardez vos armes à feu et vos munitions dans des endroits distincts et sécuritaires lorsqu'elles ne sont pas utilisées .....	60

---

2.2.2 Ne chargez une arme à feu que si vous êtes prêt à tirer .....	61
2.2.3 Avant de tirer, prenez les mesures suivantes .....	62
2.2.4 Assurez-vous d'avoir bien identifié la cible et vérifié ce qu'il a derrière elle.....	62
2.3 Dispositifs de verrouillage sécuritaires .....	63
2.4 Questions de révision .....	64
Chapitre 3 - MUNITIONS.....	67
3.0 Aperçu.....	69
3.1 Rayures.....	69
3.2 Calibre.....	69
3.3 Étranglement (« choke ») .....	71
3.4 Canons de fusil de chasse.....	73
3.5 Calibres de fusil de chasse.....	74
3.6 Poudre noire et projectiles .....	75
3.6.1 Poudre noire .....	75
3.6.2 Projectiles pour armes à feu à chargement par la bouche.....	76
3.7 Cartouches .....	77
3.7.0 Aperçu.....	77
3.7.1 Éléments et matériaux des cartouches .....	79
3.7.2 Types de cartouches .....	81
3.7.3 Désignation des cartouches .....	83
3.7.4 Tableau 6 - Désignations de cartouches typiques et diamètre réels .....	85
3.7.5 Tableau de comparaison 1 - Comparaison entre les cartouches de carabine et les cartouches de fusil de chasse .....	86
3.8 Cartouches de fusil de chasse .....	87
3.8.0 Aperçu.....	87
3.8.1 Éléments et matériaux des cartouches de fusil de chasse .....	87



---

3.8.2 Tableau de comparaison 2 - Grosseur de la grenaille .....	90
3.8.3 Types de cartouches de fusil de chasse .....	91
3.9 Balistique .....	95
3.10 Trajectoire .....	97
3.11 Dangers .....	98
3.12 Précautions et législation relatives aux munitions .....	99
3.13 Questions de révision .....	101
Chapitre 4 - FONCTIONNEMENT DES MÉCANISMES D'ARMES À FEU .....	103
4.0 Aperçu.....	105
4.1 Armes à feu à chargement par la bouche et armes à feu historiques.....	106
4.1.0 Aperçu.....	106
4.1.1 Chargement par la bouche .....	107
4.1.2 À faire - Chargement par la bouche .....	111
4.1.3 À éviter - Chargement par la bouche .....	112
4.2 Types de mécanismes.....	113
4.3 Mécanismes de sûreté.....	115
4.3.0 Aperçu.....	115
4.3.1 Chien demi-armé .....	115
4.3.2 À coulisse ou à glissière .....	118
4.3.3 À levier/pivot/bascule.....	118
4.3.4 À loquet.....	118
4.3.5 À levier/arrêt de détente .....	118
4.3.6 Transversale ou à bouton.....	118
4.4 Dispositifs de déverrouillage du mécanisme .....	119
4.5 Règles générales de chargement et de déchargement .....	120

---

4.5.0 Aperçu.....	120
4.5.1 Déchargement - Vous devez <b>PROUVER que l'arme à feu est sécuritaire</b> .....	121
4.5.2 Vérification de la présence d'objets obstruant le canon .....	122
4.5.3 Chargement.....	122
4.6 Chargement et déchargement des mécanismes les plus courants.....	123
4.7 Mécanisme à bascule ou à charnière : à canon simple ou à canons multiples .....	124
4.7.1 Déchargement -Vous devez <b>PROUVER que l'arme à feu est sécuritaire</b> .....	124
4.7.2 Chargement.....	126
4.8 Mécanisme à verrou : à un coup .....	127
4.8.0 Aperçu.....	127
4.8.1 Déchargement - Vous devez <b>PROUVER que l'arme à feu est sécuritaire</b> .....	129
4.8.2 Chargement.....	130
4.9 Fonctionnement des armes à feu à répétition .....	131
4.9.0 Aperçu.....	131
4.9.1 Boîtier-chargeurs .....	132
4.9.2 Magasin tubulaire .....	133
4.10 Mécanisme à verrou : armes à répétition .....	135
4.10.0 Aperçu .....	135
4.10.1 Déchargement - Vous devez <b>PROUVER que l'arme à feu est sécuritaire</b> .....	137
4.10.2 Chargement.....	138
4.11 Mécanisme à levier : armes à répétition.....	139
4.11.0 Aperçu .....	139
4.11.1 Déchargement - Vous devez <b>PROUVER que l'arme à feu est sécuritaire</b> .....	141
4.11.2 Chargement.....	142
4.12 Mécanismes à pompe : armes à répétition.....	143

---

4.12.0 Aperçu .....	143
4.12.1 Déchargement - Vous devez <b>PROUVER que l'arme à feu est sécuritaire</b> .....	145
4.12.2 Chargement.....	146
4.13 Mécanisme semi-automatique : armes à répétition.....	147
4.13.0 Aperçu .....	147
4.13.1 Déchargement - Vous devez <b>PROUVER que l'arme à feu est sécuritaire</b> .....	149
4.13.2 Chargement.....	150
4.14 Revolver : à action simple à barillet fixe (Portière de chargement).....	151
4.14.0 Aperçu .....	151
4.14.1 Déchargement - Vous devez <b>PROUVER que l'arme à feu est sécuritaire</b> .....	153
4.15 Revolver : À action simple et double et à barillet basculant.....	154
4.15.0 Aperçu .....	154
4.15.1 Déchargement - Vous devez <b>PROUVER que l'arme à feu est sécuritaire</b> .....	155
4.16 Mécanisme semi-automatique : Pistolet.....	156
4.16.0 Aperçu .....	156
4.16.1 Semi-automatique : à action simple, à action simple et double, à action double (Déchargement - Vous devez <b>PROUVER que l'arme à feu est sécuritaire</b> ).....	159
4.16.2 Cartouches bloquées.....	162
4.17 Questions de révision .....	163
Chapitre 5 - MANIEMENT ET TRANSPORT SÉCURITAIRES D'ARMES À FEU SANS RESTRICTION .....	165
5.0 Aperçu.....	167
5.1 Protection individuelle.....	167
5.1.0 Aperçu.....	167
5.1.1 Protégez vos yeux .....	167
5.1.2 Protégez vos oreilles .....	168

---

5.1.3 Faux pas et chutes .....	168
5.2 Maniement sécuritaire des armes à feu dans des véhicules.....	170
5.3 Consignes de sécurité au stand de tir .....	171
5.3.1 Règles additionnel de sécurité au stand de tir .....	172
5.4 Règles de conduite au stand de tir .....	174
5.5 Ordres des stands de tir .....	175
5.6 Maniement sécuritaire des armes à feu à l'extérieur.....	176
5.7 Le tir ou la chasse en groupe .....	180
5.7.0 Aperçu.....	180
5.7.1 Ligne de feu .....	180
5.7.2 Zones de tir sécuritaires .....	180
5.8 Manières de transporter une arme à feu .....	182
5.9 Questions de révision .....	186
Chapitre 6 - TECHNIQUES ET MÉTHODES DE TIR D'ARMES À FEU SANS RESTRICTION .....	189
6.0 Introduction à l'adresse au tir.....	191
6.1 Anticipation .....	191
6.2 Positions de tir .....	192
6.2.0 Aperçu.....	192
6.2.1 Carabines .....	192
6.2.2 Fusils de chasse .....	197
6.3 Visée de l'arme à feu .....	198
6.3.0 Aperçu.....	198
6.3.1 Visée des carabines .....	200
6.3.2 Visée des fusils de chasse .....	202
6.4 Contrôle de la détente .....	203

---

6.5 Contrôle de la respiration.....	203
6.6 Maintien de la visée .....	203
6.7 Cibles .....	204
6.8 Questions de révision .....	205
Chapitre 7 - ENTRETIEN DES ARMES À FEU SANS RESTRICTION .....	207
7.1 Entretien des armes à feu.....	209
7.2 Nettoyage des armes à feu.....	210
7.2.0 Aperçu.....	210
7.2.1 Matériaux de nettoyage .....	211
7.2.2 Méthode de nettoyage .....	212
7.2.3 Nettoyage d'une arme à feu à chargement par la bouche .....	215
7.2.4 Entretien des munitions .....	216
7.3 Questions de révision .....	217
Chapitre 8 - RESPONSABILITÉS SOCIALES DES PROPRIÉTAIRES ET DES UTILISATEURS D'ARMES À FEU .....	219
8.1 Morts et blessures causées par des armes à feu.....	221
8.2 L'utilisation négligente intentionnelle des armes à feu .....	221
8.2.0 Aperçu.....	221
8.2.1 Suicide .....	222
8.2.2 Homicide .....	223
8.2.3 Signes de risques .....	225
8.3 Déclaration d'armes à feu perdues, disparues ou volées .....	226
8.4 Entreposage sécuritaire.....	227
8.5 Mauvaise utilisation accidentelle des armes à feu .....	228
8.6 Tableau 10 - Dangers des armes à feu et précautions à prendre.....	232
8.7 Éthique et responsabilités sociales .....	233

---

8.8 Tableau 11 - Responsabilités sociales des utilisateurs d'armes à feu .....	235
8.9 Responsabilités légales .....	236
8.10 Autres devoirs des propriétaires et des utilisateurs d'armes à feu .....	237
8.11 Questions de révision .....	239
Chapitre 9 - ENTREPOSAGE, EXPOSITION, TRANSPORT ET MANIEMENT SÉCURITAIRES DES ARMES À FEU SANS RESTRICTION .....	241
9.1 Classes d'armes à feu .....	243
9.1.0 Aperçu .....	243
9.1.1 Tableau 14 - Armes à feu sans restriction .....	243
9.1.2 Tableau 15 - Armes à feu à autorisation restreinte .....	244
9.1.3 Tableau 16 - Armes à feu prohibées .....	245
9.2 Munitions.....	246
9.2.0 Aperçu.....	246
9.2.1 Tableau 18 - Munitions prohibées .....	247
9.2.2 Tableau 19 - Dispositifs prohibés .....	248
9.3 Entreposage .....	249
9.4 Exposition .....	251
9.5 Transport.....	253
9.6 Maniement .....	254
9.7 Les « quatre règles vitales » du maniement sécuritaire des armes à feu (TPTO).....	256
<b>9.8 PROUVEr .....</b>	<b>257</b>
9.9 Questions de révision .....	258
ANNEXES.....	261
Annexe A : Aperçu.....	261
Annexe B : Armes à feu historiques .....	261
Annexe C : Achat de munitions .....	261

---

Annexe D : Définitions légales.....	262
Annexe E : Permis d'armes à feu .....	264
Annexe F : Inventaire d'armes à feu personnel (exemple).....	265
Annexe G : Répliques.....	266
Annexe H : Déclaration de perte ou de vol d'armes à feu, de permis, etc. ....	266
Annexe I : Dispositifs et signaux visuels de stands de tir.....	267
Annexe J : Collectionneur d'armes a feu.....	267
Annexe K : Cession d'armes à feu .....	268
GLOSSAIRE.....	271

## Liste des figures

	nom	section
1.	Canon	1.1.0
2.	Fusil à mèche	1.1.1
3.	Fusil à rouet	1.1.2
4.	Fusil à silex	1.1.3
5a.	Pistolet à silex	1.1.3
5b.	Carabine à silex	1.1.3
6.	Capsule détonante retenue en place	1.1.7
7.	Exemples de cartouches modernes	1.1.8
8.	Arme d'épaule et arme de poing	1.2.0
9.	Séquence de tir	1.3
10.	Types courants de mécanismes d'armes à feu	1.4
11.	Divers dispositifs de verrouillage des armes à feu	2.3
12.	Différences entre un canon rayé et un canon à âme lisse	3.1
13.	Coupe transversale de différents étranglements et illustration des groupements de grenaille (groupement sur une cible de 30 pouces)	3.3
14.	Types de balles d'un fusil de chasse	3.4
15.	Calibre de fusil de chasse (pas à l'échelle)	3.5
16.	Types de munitions d'arme à feu à chargement par la bouche	3.6.2
17.	Exemple de cartouches à percussion annulaire et à percussion centrale	3.7.0
18.	Exemple d'un poinçon de canon	3.7.0
19.	Cartouche à percussion centrale, charge propulsive, douille et amorce	3.7.1
20.	Exemples de balles de carabine	3.7.1
21.	Cartouche à percussion annulaire	3.7.2
22.	Cartouche à percussion centrale	3.7.2
23.	Culot d'une cartouche, poinçon et boîte de munitions	3.7.3



	<b>nom</b>	<b>section</b>
24.	Éléments d'une cartouche de fusil de chasse	3.8.1
25.	Cartouches de fusil de chasse	3.8.1
26.	Cartouches de fusil de chasse et douilles après le tir Calibre 12.	3.8.3
27.	Culot de cartouche de fusil de chasse, poinçon et boîte de munitions	3.8.3
28.	Cartouche dans une chambre	3.8.3
29.	Chambre éclatée	3.8.3
30.	Trajectoire d'un projectile	3.10
31.	Arme à feu à chargement par la bouche	4.1.0
32.	Baguette correctement marquée	4.1.1
33.	Chargement par la bouche	4.1.1
34.	Chargement par la bouche (suite)	4.1.1
35.	Types de mécanismes	4.2
36.	Divers types de sûretés et de dispositifs de déverrouillage	4.3.1
37.	Mécanisme à bascule	4.7.0
38.	Mécanisme à verrou	4.8.0
39.	Fusil à un coup doté d'un verrou qui éjecte les douilles vides	4.8.0
40.	Boîtier-chargeurs	4.9.1
41.	Magasin tubulaire	4.9.2
42.	Mécanisme à verrou : arme à répétition	4.10.0
43.	Mécanisme à levier	4.11.0
44.	Mécanisme à pompe	4.12.0
45.	Séquence de tir d'une carabine semi-automatique	4.13.0
46.	Revolver à action simple	4.14.0
47.	Déchargement d'un revolver à action simple et double	4.15.0
48.	Pistolet semi-automatique à action simple	4.16.0
49.	Pistolet semi-automatique à action simple et double	4.16.0
50.	Retrait du chargeur d'une arme semi-automatique	4.16.1

	<b>nom</b>	<b>section</b>
51.	Verrouillage de la glissière à l'arrière	4.16.1
52.	Plan de stand de tir	5.3.1
53.	Personne franchissant prudemment une clôture	5.6
54.	Groupe franchissant prudemment une clôture	5.6
55.	Zones de tir sécuritaires	5.7.2
56.	À deux mains ou en état d'alerte	5.8
57.	Sur le bras	5.8
58.	Position sur le côté (mécanisme ouvert)	5.8
59.	À la main	5.8
60.	Sur l'épaule	5.8
61.	À la bretelle	5.8
62.	Position debout	6.2.1
63.	Position à genou	6.2.1
64.	Position assise	6.2.1
65.	Position couchée	6.2.1
66.	Position de tir avec un fusil de chasse	6.2.2
67.	Types de dispositifs de visée	6.3.0
68.	Mire ouverte (hausse et guidon) alignée sur la cible	6.3.1
69.	Hausse à oeillette et lunette de visée alignée sur la cible	6.3.1
70.	Alignement de la visée d'un fusil de chasse	6.3.2
71.	Nettoyage du canon d'une carabine depuis la culasse à la bouche	7.2.2
72.	Nettoyage d'une carabine	7.2.2
73.	Chambre forte	9.3
74.	Câble et sûreté de détente	9.4
75.	Exposition	9.4
76.	Coffret	9.6

## Liste des tableaux

	<b>nom</b>	<b>section</b>
1.	Les quatre règles vitales du maniement sécuritaire des armes à feu	Introduction
2.	Évolution des armes à feu	1.1.10
3.	Les quatre règles vitales du maniement sécuritaire des armes à feu	2.1.0
4.	Types de poudre noire	3.6.1
5.	Éléments et matériaux des cartouches	3.7.1
6.	Désignations de cartouches typique et diamètre réels	3.7.4
7.	Mesures de sécurité à prendre relativement aux munitions	3.12
8.	Les quatre règles vitales du maniement sécuritaire des armes à feu	4.5.0
9.	Limites de capacité des chargeurs	4.9.2
10.	Manières de transporter une arme à feu	5.8
11.	Dangers des armes à feu et précautions à prendre	8.6
12.	Responsabilités sociales des utilisateurs d'armes à feu (résumé des)	8.8
13.	Certaines responsabilités légales des utilisateurs d'armes à feu	8.9
14.	Armes à feu sans restriction (classes d'armes à feu)	9.1.1
15.	Armes à feu à autorisation restreinte (classes d'armes à feu)	9.1.2
16.	Armes à feu prohibées (classes d'armes à feu)	9.1.3
17.	Munitions	9.2.0
18.	Munitions prohibées	9.2.1
19.	Dispositifs prohibés	9.2.2
20.	Les quatre règles vitales du maniement sécuritaire des armes à feu	9.7

## **Les tableaux de comparaison**

	<b>nom</b>	<b>section</b>
1.	Comparaison entre les cartouches de carabines et les cartouches de fusil de chasse	3.7.5
2.	Grosueur de la grenaille	3.8.2
3.	Portées dangereuse des munitions d'une carabine	3.9
4.	Portées dangereuse des munitions d'un fusil de chasse	3.9





**INTRODUCTION AU COURS  
CANADIEN DE SÉCURITÉ DANS  
LE MANIEMENT DES ARMES À FEU**





## **INTRODUCTION**

### **Introduction au cours**

Le Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu (CCSMAF) est conçu pour le plus grand nombre possible d'utilisateurs novices d'armes à feu. Il a été prouvé que les cours actuels sur le maniement sécuritaire des armes à feu au Canada ont aidé à réduire le nombre d'incidents mettant en cause des armes à feu. Toutefois, la plupart de ces cours ont été conçus et offerts en fonction d'une utilisation particulière des armes à feu. Le CCSMAF est un cours d'introduction à la sécurité dans le maniement des armes à feu et il est destiné à tous les nouveaux utilisateurs d'armes à feu.

Les personnes qui désirent acquérir des armes à feu à autorisation restreinte doivent aussi réussir les examens du Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu à autorisation restreinte.



## Le programme canadien des armes à feu

Le Programme canadien des armes à feu est géré par le GRC/CAFC, qui collabore avec les contrôleurs des armes à feu provinciaux et de nombreux partenaires communautaires dans l'ensemble du pays pour ce qui est de l'application de la Loi sur les armes à feu et de ses règlements connexes ainsi que d'autres lois relatives aux armes à feu.

Le Programme canadien des armes à feu a pour objectif l'utilisation sécuritaire et responsable des armes à feu et il mène de nombreuses activités en vue d'atteindre cet objectif, notamment :

- La **délivrance de permis** à tous les propriétaires et toutes les entreprises d'armes à feu
- **L'enregistrement** de toutes les armes à feu
- La prestation des **cours canadiens de sécurité dans le maniement des armes à feu**
- **L'éducation publique** en ce qui concerne l'entreposage, le transport et l'utilisation sécuritaires des armes à feu; et
- Les **contrôles de l'importation et de l'exportation**.

L'information sur la délivrance de permis et l'enregistrement ainsi que d'autres renseignements portant sur le Programme sont consignés dans le Système canadien d'information relativement aux armes à feu, une base de données nationale gérée par le GRC/CAFC. Les organismes d'exécution de la loi ont accès à certains renseignements qui les aident à prévenir les accidents et les crimes relatifs aux armes à feu et à enquêter sur ceux-ci. Cela est conforme aux objectifs de sécurité de la *Loi sur les armes à feu*.

Vos renseignements personnels sont soigneusement protégés par le Programme canadien des armes à feu, conformément à la *Loi sur les armes à feu* et ses règlements connexes, aux lois fédérales et provinciales sur la protection des renseignements personnels et à d'autres lois applicables.

Si vous avez des questions concernant le Programme canadien des armes à feu, veuillez communiquer avec nous comme suit :

<b>GRC/CAFC</b>	
Téléphone :	1-800-731-4000 (sans frais)
Télécopieur :	613-825-0297
Courriel :	cfc-cafc@cfc-cafc.gc.ca
Adresse :	Gendarmerie royale du Canada / Centre des armes à feu Canada Ottawa ON K1A OR2

Vous pouvez aussi consulter la *Loi sur les armes à feu et ses règlements* par l'entremise du site Web du GRC/CAFC.

Le GRC/CAFC vous souhaite bonne chance dans votre participation aux cours de sécurité portant sur les armes à feu que vous souhaitez acquérir et/ou posséder. Veuillez noter que tous les instructeurs et examinateurs du Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu doivent être reconnus par le contrôleur des armes à feu de la province ou du territoire où vous suivez le cours.

## **Objectifs du cours**

Les propriétaires d'armes à feu ont des responsabilités sociales. En suivant ce cours, vous les découvrirez. Vous apprendrez à faire les suivants :

- Manier en toute sécurité les armes à feu et les munitions.
- Utiliser les armes à feu et les munitions en toute sécurité.
- Vous conformer à la réglementation concernant les armes à feu.
- Entreposer en toute sécurité les armes à feu sans restriction et les munitions.
- Exposer en toute sécurité les armes à feu sans restriction.
- Transporter en toute sécurité les armes à feu sans restriction.

Le cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu comporte deux parties : les leçons données en classe et l'étude de la matière présentée dans le manuel. Il comporte aussi des examens écrits et pratiques. En réussissant les examens, vous montrerez que vous possédez les connaissances et les compétences que vous avez acquises pendant le cours. Cependant, les exercices de tir réel ne sont pas offerts dans le cadre du cours.

Pendant le cours, certains sujets seront abordés et étudiés plusieurs fois. Cela vous aidera à apprendre et à retenir la matière. Si vous ignorez certaines parties du cours, vous vous priverez de certaines connaissances. Cela s'applique à tous les travaux, exercices et examens que vous donnera l'instructeur.

Le cours met tout particulièrement l'accent sur l'entreposage, l'exposition, le transport, le maniement et l'utilisation sécuritaires des armes à feu sans restriction. Mais beaucoup d'autres facteurs que des actions physiques sécuritaires contribuent à la sécurité.

Le maniement sécuritaire suppose une connaissance approfondie des armes à feu, des munitions ainsi que des lois et règlements qui s'y rapportent.

## Manuel de cours

La sécurité dépend aussi de l'attitude que vous adoptez face au maniement et à l'utilisation responsables des armes à feu. Accordez toute votre attention aux chapitres portant sur les responsabilités légales, sociales et morales qui vous incombent. La sécurité des gens qui vous entourent et votre propre sécurité en dépendent.

Le présent manuel est une partie essentielle du cours, qui comporte par ailleurs des leçons données en classe et les exercices pratiques prescrits par votre instructeur. Ces trois éléments vous aideront à apprendre à manier les armes à feu en toute sécurité.

Le manuel contient les éléments suivants :

- Les **quatre règles vitales** du maniement sécuritaire des armes à feu
- Une histoire abrégée des armes à feu
- Des renseignements sur les armes à feu et les munitions, ainsi que sur leur fonctionnement
- Des consignes sur la façon sécuritaire de manier une arme à feu sans restriction
- Des conseils sur la façon de charger et de décharger une arme à feu sans restriction et de tirer en toute sécurité
- Des descriptions des positions de tir correctes
- Les règles de sécurité au stand de tir (champ ou salle)
- Des conseils sur l'entretien et le nettoyage des armes à feu sans restriction
- Des exemples de facteurs qui ont mené à la mauvaise utilisation d'armes à feu et à des accidents
- Un résumé des règles d'éthique et des dispositions législatives concernant la possession et l'utilisation d'une arme à feu
- Des indications sur la façon sécuritaire d'entreposer, d'exposer, de transporter et de manier des armes à feu sans restriction
- Un glossaire de termes relatifs aux armes à feu
- Les annexes

Le CCSMAF est un cours d'introduction. Il est possible d'obtenir d'autres renseignements et un complément de formation sur les divers sports de tir en s'adressant à des moniteurs qualifiés, à des associations et à des clubs locaux. Nous vous suggérons de communiquer avec eux directement à ce sujet.

De plus, n'hésitez pas à communiquer avec les autorités provinciales, territoriales ou municipales pour vous procurer des renseignements plus détaillés sur les lois et règlements s'appliquant aux armes à feu dans votre région.





Consultez la *Loi sur les armes à feu* et ses règlements ou encore un préposé aux armes à feu pour obtenir de l'information sur les contrôles visant les fabricants d'armes à feu et de munitions, les marchands d'armes à feu ou le personnel des musées.

## Les quatre règles vitales du maniement sécuritaire des armes à feu (TPTO)

Tout au long de ce manuel, votre instructeur mentionnera de nombreuses règles et mesures de sécurité. Quand vous entendez parler d'un accident, il est certain qu'il y a eu entorse à au moins l'une de ces règles. Votre instructeur reviendra, par conséquent, constamment sur les quatre règles suivantes qui sont d'une importance vitale.

La première lettre de chaque règle forme une des lettres de l'acronyme TPTO. Vous pouvez considérer ces règles comme étant des actes obligatoires.

**Tableau 1. Les quatre règles vitales du maniement sécuritaire des armes à feu (TPTO)**

<b>Les quatre règles vitales du maniement sécuritaire des armes à feu (TPTO)</b>	
	<p><b>T</b>raitez toute arme à feu comme si elle était chargée.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Tenez pour acquis que toute arme à feu peut présenter un danger éventuel.</li></ul>
	<p><b>P</b>ointez toujours votre arme à feu dans une direction sécuritaire.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Établissez la direction la plus sécuritaire vers laquelle pointer le canon de votre arme à feu.</li><li>• Pointez toujours votre arme à feu dans la direction la plus sécuritaire et maintenez-la dans cette direction.</li><li>• Le canon d'une arme à feu ne doit être pointé en aucune circonstance sur soi ou sur quelqu'un d'autre.</li></ul>
	<p><b>T</b>enez le doigt éloigné de la détente et à l'extérieur du pontet.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Évitez de placer le doigt sur la détente ou à l'intérieur du pontet en prenant une arme à feu.</li><li>• Il y a plus de risques de mise à feu accidentelle si votre doigt est sur la détente ou à l'intérieur du pontet.</li></ul>
	<p><b>O</b>uvrez le mécanisme et assurez-vous que l'arme à feu ne contient aucune munition - vous devez <b>PROUVER</b> que l'arme à feu est sécuritaire.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Ne maniez une arme à feu que si vous pouvez <b>PROUVER</b> qu'elle est sécuritaire.</li><li>• En maniant une arme à feu, assurez-vous toujours que la chambre, le chargeur ou le magasin sont vides.</li><li>• Ne tendez ou ne recevez une arme à feu que lorsque celle-ci est ouverte et non chargée. C'est une habitude essentielle à prendre.</li></ul>

## **PROUVER que l'arme à feu est sécuritaire :**

**P**ointez l'arme à feu dans la direction la plus sécuritaire.

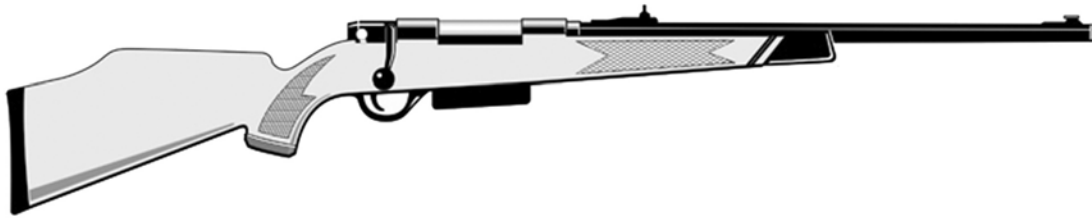
**R**etirez toutes les cartouches de l'arme à feu, en...

**O**uvrant le mécanisme. Assurez-vous que les chambres sont vides.

**V**érifiez le trajet d'alimentation.

**E**xaminez l'âme du canon.

**L'arme à feu est maintenant déchargée et sécuritaire. Elle le demeure tant que l'individu, qui a su PROUVER qu'elle l'est, en conserve le contrôle direct.**



## Chapitre 1

# INTRODUCTION AUX ARMES À FEU







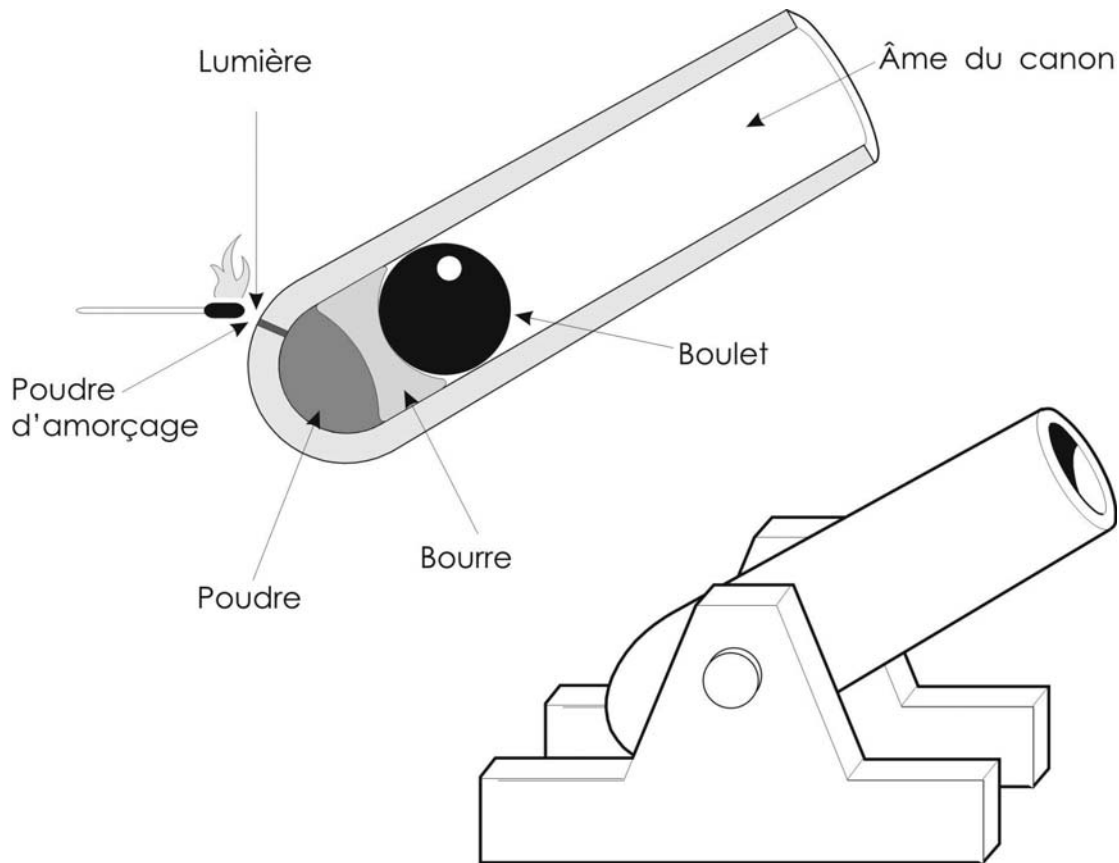
# 1 – INTRODUCTION AUX ARMES À FEU

## 1.1 L'évolution des armes à feu

### 1.1.0 Aperçu

- a. Ce sont probablement les Chinois qui ont inventé la première poudre explosive. Celle-ci servait aux feux d'artifice ou aux roquettes militaires. Elle a aussi été inventée à peu près au même moment (au XIII<sup>e</sup> siècle) par l'alchimiste anglais Roger Bacon.
- b. L'homme médiéval a très vite appris à se servir de la poudre noire explosive pour propulser des balles ou des projectiles. Il le faisait en allumant la poudre placée derrière une balle ou un projectile dans un canon (voir la figure 1).
- c. Le canon est simplement un tube de métal bouché à l'une de ses extrémités. La poudre enflammée dans le tube produit une expansion de gaz. Les gaz ne peuvent pas s'échapper par l'extrémité bouchée. Ils exercent alors une poussée sur le projectile qui est propulsé hors du canon.
- d. On introduisait une charge de poudre dans l'âme des premiers canons. On insérait ensuite une bourre et un boulet. Puis, de la poudre d'amorçage, ou une mèche, était placée comme amorce dans un très petit trou (la lumière) foré dans la chambre de mise à feu.

Figure 1. Canon

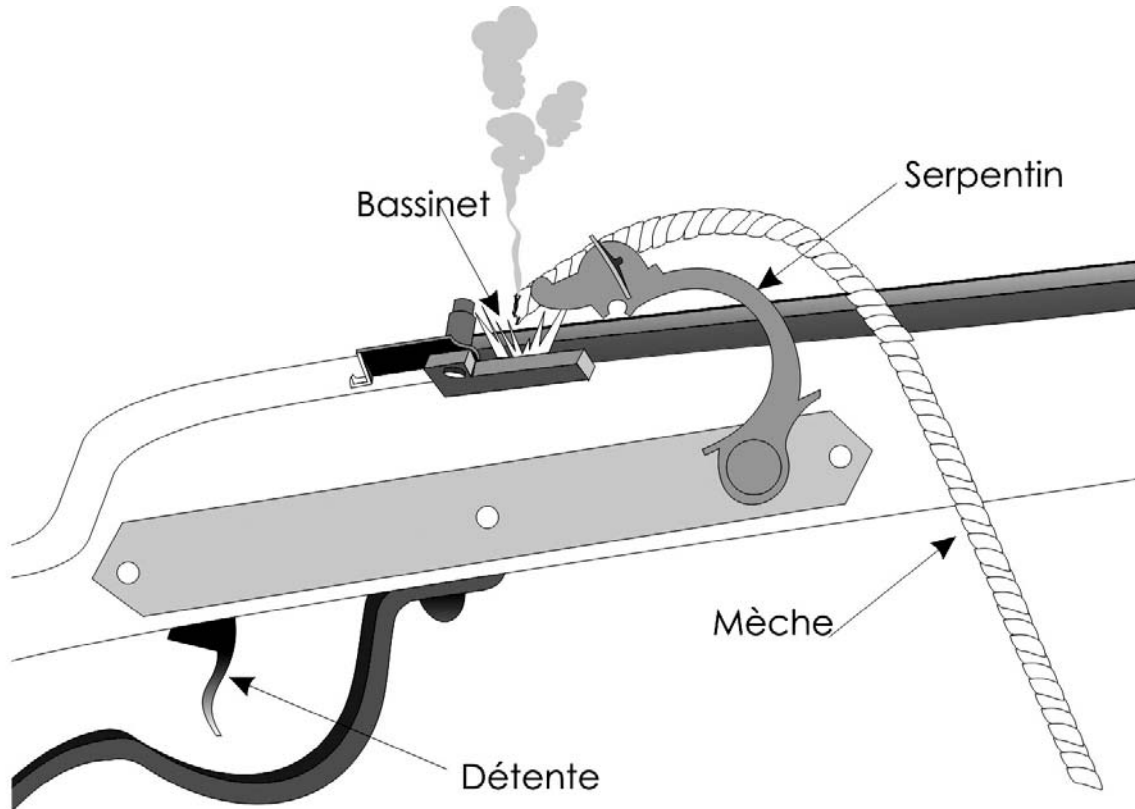


- e. La poudre d'amorçage était enflammée par une mèche allumée par un tison ou par une étincelle. La flamme traversait la lumière pour mettre le feu à la charge principale de poudre placée à l'intérieur du canon. L'explosion projetait le boulet.
- f. L'utilisation des canons a changé la façon dont les guerres se déroulaient. Les canons ont aussi contribué à changer le cours de l'histoire. Les châteaux forts n'offraient désormais plus suffisamment de protection aux nobles et aux villageois qui y vivaient.
- g. Au cours des siècles qui ont suivi, les gens ont mis au point des armes à feu qui pouvaient être portées et utilisées par une seule personne. Ces premières armes à feu avaient une âme lisse. Elles pouvaient tirer un ou plusieurs projectiles.
- h. La mise au point de ces armes à feu a entraîné des changements historiques considérables. Leur utilisation sur les champs de bataille a marqué la disparition graduelle des chevaliers en armure. Comme ces armes pouvaient aussi être portées, elles étaient très pratiques pour la chasse.

### 1.1.1 Fusil à mèche

- a. L'une des plus anciennes armes à feu portées était le fusil à mèche. Il a été inventé au début du XV<sup>e</sup> siècle. Le fusil à mèche (voir la figure 2) permettait à l'utilisateur de viser et de tirer tout en tenant son arme à deux mains.
- b. Le tir du fusil à mèche était déclenché par une mèche à combustion lente. La mèche mettait le feu à la poudre d'amorçage, ce qui provoquait le tir. La mèche était retenue par une plaque de fer, appelée « serpentin », qui pivotait à l'une de ses extrémités.
- c. Sous l'extrémité allumée de la mèche se trouvait le bassinet. Le bassinet contenait la poudre d'amorçage.
- d. Lorsque la détente était actionnée, le serpentin se déplaçait lentement sur son pivot. L'extrémité qui retenait la mèche allumée s'abaissait alors dans la poudre d'amorçage. La charge propulsive du canon était mise à feu par la poudre d'amorçage qui brûlait dans la lumière. L'explosion de la charge propulsive lançait le projectile.

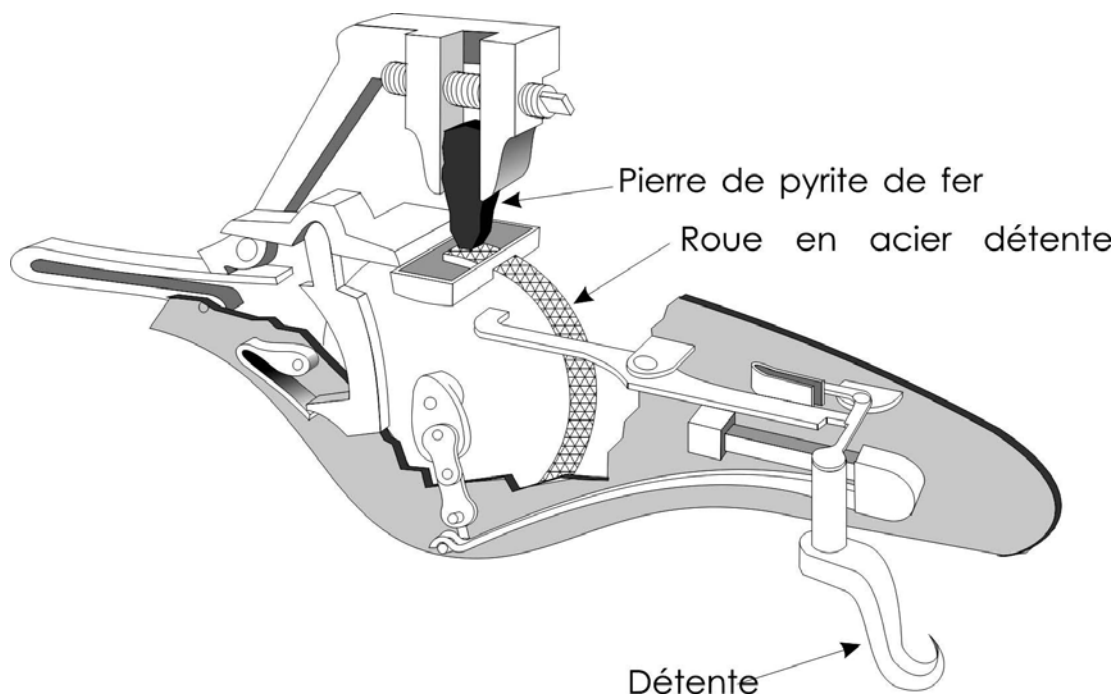
Figure 2. Fusil à mèche



## 1.1.2 Fusil à rouet

- a. Le fusil à mèche présentait bien des inconvénients. La pluie ou un vent violent risquait notamment d'éteindre la mèche. La présence de particules incandescentes près de la poudre causait d'innombrables accidents. Deux systèmes de mise à feu améliorés ont été mis au point au XVII<sup>e</sup> siècle. Il s'agit de la platine à rouet (voir la figure 3) et de la platine à silex (voir la figure 4 à la section 1.1.3).
- b. Le mécanisme de mise à feu de la platine à rouet fonctionnait sensiblement comme les briquets modernes. Un ressort puissant faisait tourner une roue en acier dentée contre une pierre de pyrite de fer. La friction provoquait des étincelles. Les étincelles enflammaient la poudre d'amorçage, qui mettait feu à la charge propulsive.
- c. Entre les coups, il fallait remonter le ressort à l'aide d'une clé comme on remonte une pendule. Ce mécanisme permettait d'utiliser immédiatement le fusil à rouet, ce qui n'était pas possible avec le fusil à mèche. La platine à rouet était aussi plus sécuritaire.
- d. Toutefois, le mécanisme était compliqué et coûteux à fabriquer. De plus, il était long à remonter et le ressort se brisait souvent.

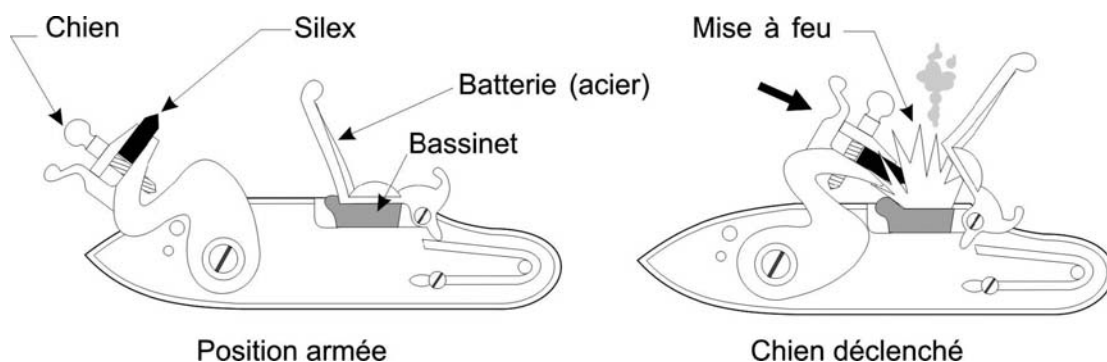
Figure 3. Fusil à rouet



### 1.1.3 Fusil à silex

- a. Le fusil à silex avait un dispositif de mise à feu semblable à celui du fusil à rouet. Les étincelles étaient produites par la friction d'un morceau de silex contre la batterie. Puisqu'il était moins lourd, moins compliqué et moins coûteux à fabriquer, il devint bientôt très populaire (voir la figure 4).
- b. Il comportait une partie appelée « chien » sur laquelle était fixé le silex. De l'autre côté du silex se trouvait la batterie ou l'acier. Lorsque la détente était actionnée, le chien était libéré. Un ressort projetait le chien qui frappait la batterie avec le silex. Cela produisait des étincelles qui tombaient dans la poudre d'amorçage du bassinet de mise à feu. Ces étincelles enflammaient la charge propulsive.

Figure 4. Fusil à silex



- c. Les fusils à silex ont été l'arme à feu traditionnelle pendant plusieurs siècles (voir les figures 5a et 5b) au cours desquels de nombreuses améliorations ont été apportées au mécanisme. Une des améliorations du fusil à silex en comparaison avec le fusil à mèche et le fusil à rouet a été la mise au point d'un système de mise à feu plus fiable.
- d. Parmi les autres améliorations, mentionnons la possibilité de doter l'arme de plus d'un canon, d'une détente et d'une platine. Ainsi, on pouvait tirer plusieurs coups avant de recharger l'arme.

Figure 5a. Pistolet à silex

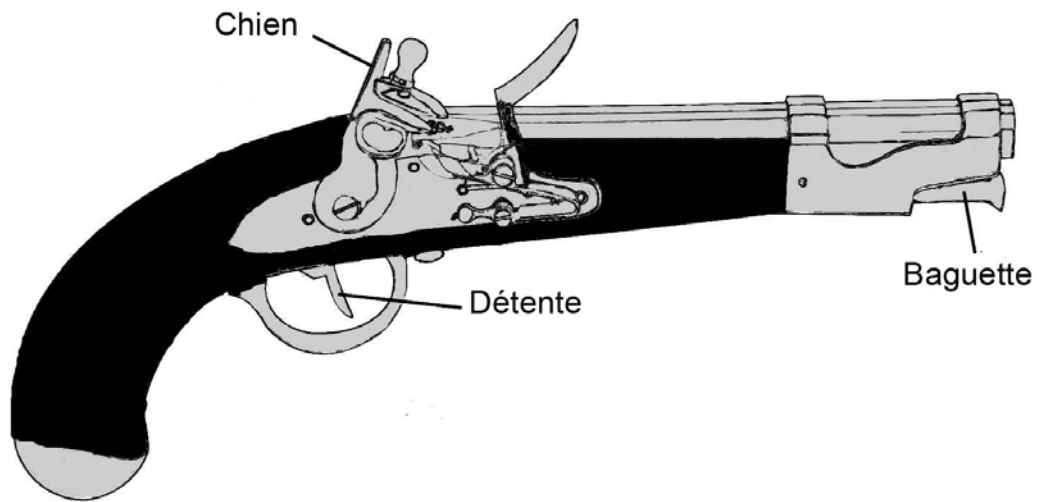
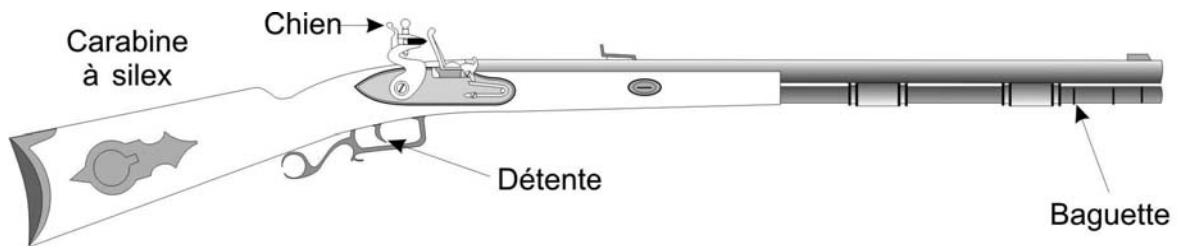


Figure 5b. Carabine à silex



### 1.1.4 Pistolet

- a. Entre les XVe et XVIIe siècles, des armes à feu munies d'un canon beaucoup plus court ont été mises au point. Ces armes pouvaient être utilisées d'une seule main. On les a appelées « pistolets », sans doute d'après Pistoia, ville d'Italie, un des lieux de leur fabrication.
- b. Les soldats de la cavalerie utilisaient principalement des pistolets. Ils n'avaient pas besoin d'armes précises à longue portée. De plus, les pistolets étaient beaucoup plus faciles à manier que les armes d'épaule, surtout à cheval. Il était possible de transporter plusieurs pistolets en même temps, ce qui permettait de tirer plusieurs coups.
- c. Au fur et à mesure que de nouveaux mécanismes étaient mis au point pour les armes d'épaule, ils étaient aussi utilisés dans les pistolets. Les pistolets ont évolué pour finalement engendrer les divers types d'armes de poing modernes.

### **1.1.5 Mousquet**

- a. Les mousquets étaient des armes à feu à canon long. Ils étaient plus précis sur de longues distances que les pistolets.
- b. Les mousquets avaient normalement des âmes lisses et pouvaient tirer soit des balles uniques, soit une charge de grenaille. La grenaille était constituée de « plombs » qui ressemblaient aux projectiles tirés par les fusils de chasse modernes.

### **1.1.6 Carabine**

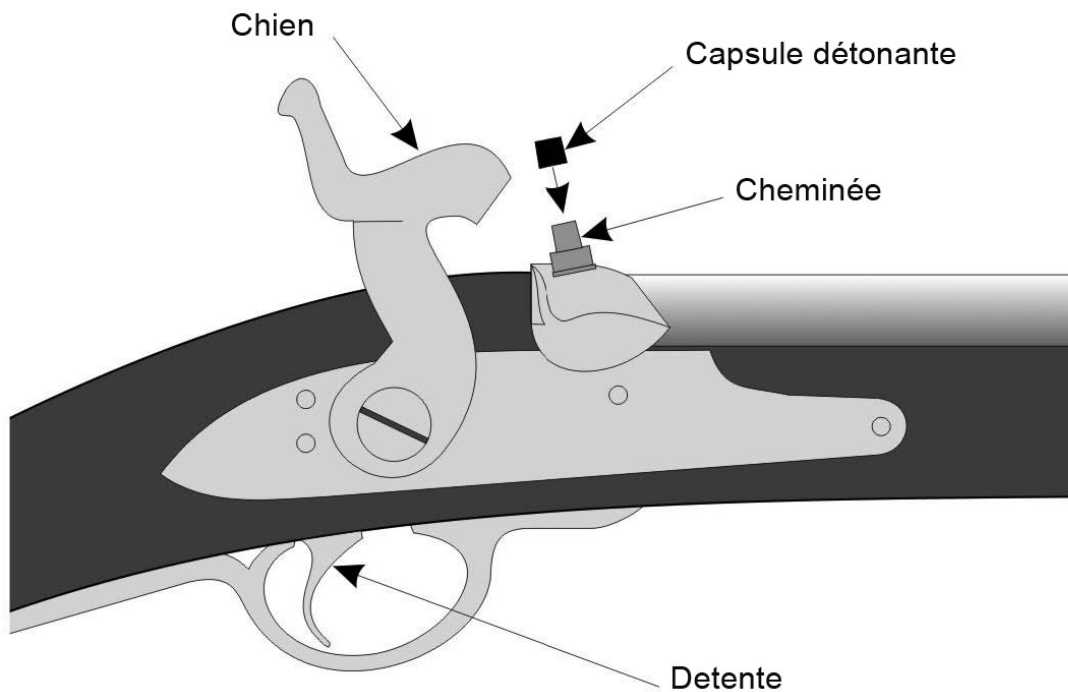
- a. Puis vinrent les armes à feu munies d'un canon à âme rayée. Il s'agissait des premières carabines.
- b. Les rayures en spirales (rainures) du canon communiquent au projectile un mouvement rotatif. Cela améliore sa stabilité et sa précision en vol.
- c. Les rayures ont aussi été utilisées dans certains pistolets à chargement par la bouche.



### 1.1.7 Capsule détonante (amorce)

- a. La capsule détonante a été mise au point au début des années 1800 (voir la figure 6). Elle consistait en une petite alvéole de métal (capsule) contenant une matière explosive au choc.
- b. Comme dernière étape du chargement de l'arme, on plaçait une capsule sur une cheminée située au-dessus de la chambre. Sous le choc du chien, la capsule explosait et mettait à feu la charge propulsive par un trou situé dans la cheminée.
- c. Les armes à capsule étaient beaucoup plus fiables que les armes à silex, surtout par mauvais temps. Elles ont aussi mené à l'invention des premières armes à répétition : une détente et un chien provoquent le tir de canons ou de chambres multiples.

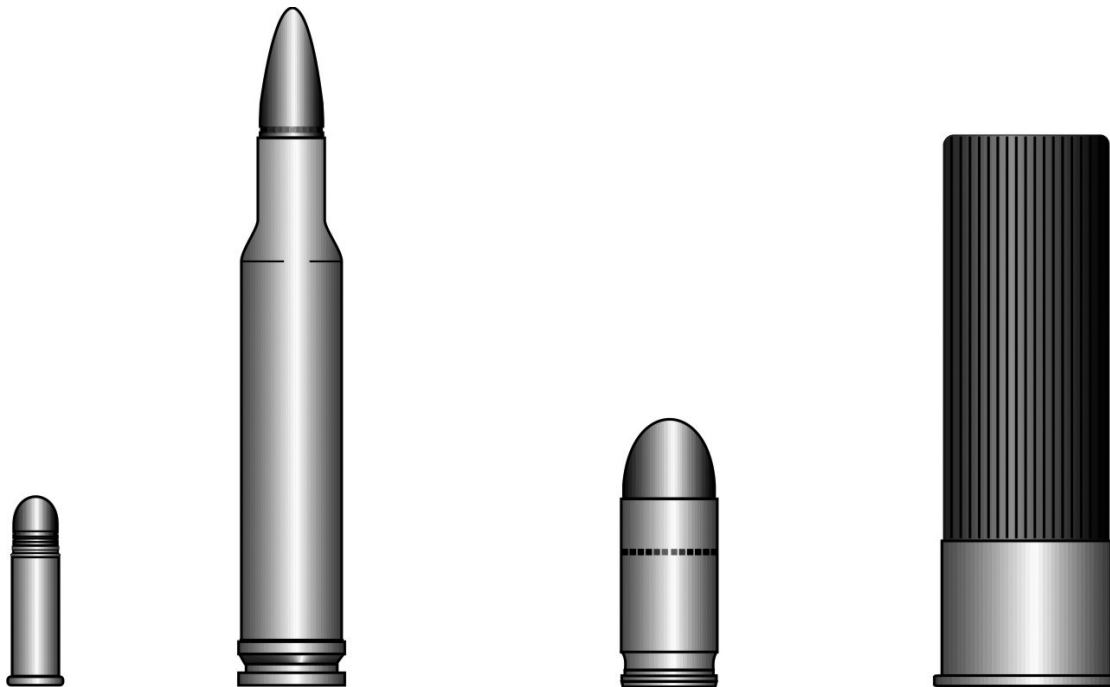
Figure 6. Capsule détonante retenue en place



### 1.1.8 Cartouches

- a. Toutes les premières armes à feu étaient des armes à chargement par la bouche. Le chargement par la bouche était une longue opération. Ces armes ne permettaient qu'un coup par canon.
- b. On a tenté de mettre au point des armes à feu se chargeant par l'arrière, c'est-à-dire par la culasse. Cependant, les premières tentatives ont échoué, car des gaz issus de la poudre allumée s'échappaient par les fissures situées entre les diverses parties de la culasse.
- c. Au milieu des années 1800, on a inventé différents types de cartouches pour rendre pratique le chargement par la culasse. C'est ainsi que des cartouches métalliques semblables aux cartouches modernes ont finalement été mises au point (voir la figure 7).
- d. Ces cartouches réunissent dans un seul ensemble, la balle ou la grenaille, l'amorce et la charge propulsive principale. Lorsqu'on appuie sur la détente, le percuteur frappe l'amorce. L'étincelle produite par l'amorce met à feu la charge propulsive. La charge enflammée provoque l'expansion de la douille. Cela scelle la culasse et empêche les fuites de gaz. La combustion des gaz expulse le projectile hors du canon.
- e. Les cartouches ont au moins quatre avantages :
  - Elles sont faciles à charger dans la culasse.
  - L'expansion de la douille empêche les fuites de gaz.
  - Elles sont en général à l'épreuve des intempéries.
  - Elles sont plus fiables.
- f. Des cartouches, appelées cartouches à grenailles, sont fabriquées pour les fusils de chasse. Ces cartouches contiennent un ou plusieurs projectiles, de la poudre et une amorce dans une douille. De plus, une bourre sépare la poudre des projectiles. La douille peut être faite de métal ou d'autres matériaux comme le papier ou le plastique.
- g. Les cartouches métalliques et les cartouches de fusil de chasse sont faciles à fabriquer. Le chargement des armes à feu s'est simplifié lui aussi. Cela a rendu possible les armes à feu à répétition.

Figure 7. Exemples de cartouches modernes



### 1.1.9 Armes à feu à répétition

a. Voici quelques types d'armes à feu à répétition :

- Les revolvers
- Les carabines et les fusils de chasse à mécanisme manuel et à chargeur ou magasin contenant des cartouches supplémentaires
- Les armes à feu semi-automatiques (la puissance produite par les gaz actionne les mécanismes et charge une autre cartouche après chaque mise à feu)
- Les armes à feu entièrement automatiques, comme les mitraillettes (armes à feu qui tirent continuellement tant que l'on appuie sur la détente et qu'il reste des munitions)

Voir le tableau 2 à la section 1.1.10 expose en gros l'évolution des armes à feu.

## 1.1.10 Tableau 2 - Évolution des armes à feu

Tableau 2. Évolution des armes à feu

<b>Évolution des armes à feu</b>		
<b>Évolution</b>	<b>Caractéristiques Principales</b>	<b>Inconvénients</b>
Fusil à mèche (XVe siècle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisait des mèches à combustion lente pour mettre à feu la poudre d'amorçage</li> <li>Se chargeait par la bouche du canon</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La pluie éteignait facilement la mèche</li> <li>La mèche se consumait rapidement</li> <li>Dangereux près de la poudre</li> <li>Lourd et encombrant</li> <li>Long à recharger</li> <li>Ajustement de la mèche nécessaire</li> </ul>
Fusil à rouet (XVIIe siècle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une roue à ressort frottait sur une pierre de pyrite pour produire des étincelles</li> <li>Se chargeait par la bouche du canon</li> <li>Types : mousquets, arquebuses et pistolets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le ressort se remontait à la main</li> <li>La pierre de pyrite s'usait rapidement</li> <li>Le mécanisme se brisait facilement</li> <li>Lourd et long à recharger</li> </ul>
Fusil à silex (XVIIe siècle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un silex frappait une batterie pour produire des étincelles</li> <li>Se chargeait par la bouche du canon</li> <li>Introduction des rayures</li> <li>Introduction des cartouches de papier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les silex s'usaient ou se cassaient</li> <li>Les ressorts pouvaient casser</li> <li>Long à recharger</li> <li>Nombre de tirs limité par le nombre de canons</li> </ul>
Capsule détonante (amorce) (XIXe siècle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une petite capsule métallique explosive a remplacé le silex</li> <li>Mise à feu d'avantage assurée</li> <li>Premières armes à répétition</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Long à recharger</li> <li>Capsule séparée de la poudre et du projectile</li> </ul>
Cartouche métallique (XIXe siècle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>La balle, la poudre et l'amorce sont réunies dans un seul étui</li> <li>Simple, fiable, sécuritaire</li> <li>Le chargement par la culasse devient facile</li> <li>Introduction de la poudre sans fumée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exige un équipement spécial pour recharger les cartouches</li> <li>Des personnes inexpérimentées peuvent facilement charger l'arme</li> </ul>
Arme à répétition à chargement par la culasse (XIXe siècle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contient et peut tirer plusieurs cartouches</li> <li>Introduction des armes semi-automatiques et des armes entièrement automatiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il y a plus de risques que des munitions non utilisées restent dans l'arme à feu</li> <li>Mécanismes plus complexes</li> </ul>

### 1.1.11 Les armes à feu au Canada

- a. Dès le XVI<sup>e</sup> siècle, les armes à feu ont joué un rôle dans l'histoire et l'évolution du Canada. Elles ont grandement augmenté la portée et l'efficacité des chasseurs. Les gens étaient disposés à troquer une grande quantité de fourrures contre des armes à feu et des munitions. Ce que l'on a appelé le « commerce des mousquets » est donc devenu l'un des facteurs importants au début de la traite des fourrures. En revanche, cela a contribué à ouvrir le Canada au reste du monde.
- b. La chasse constituait un important moyen de subsistance, voire de survie, surtout quand les récoltes étaient mauvaises.
- c. Plus tard, il devint moins nécessaire pour la plupart des personnes de chasser pour survivre. Toutefois, bien des personnes aujourd'hui considèrent toujours la chasse comme une partie importante de leur vie.
- d. Beaucoup se sont intéressés au tir à la cible. Il existe aujourd'hui de nombreux clubs et associations de tir dont les membres utilisent différents types de fusils, de carabines et d'armes de poing sur des cibles allant des cibles d'argile à celles de papier.
- e. De plus, il existe beaucoup de collectionneurs d'armes à feu.

## 1.2 Principaux éléments d'une arme à feu moderne

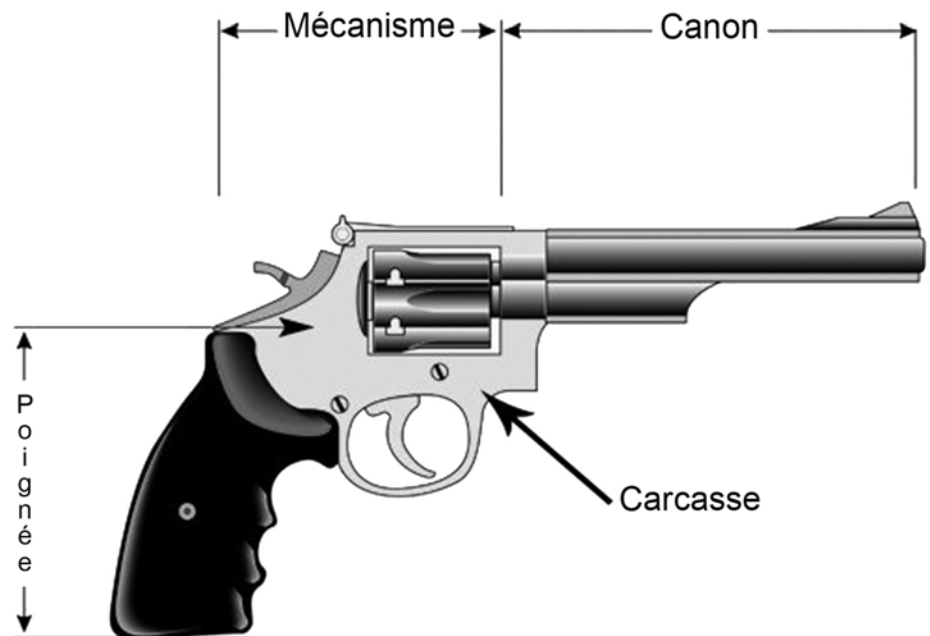
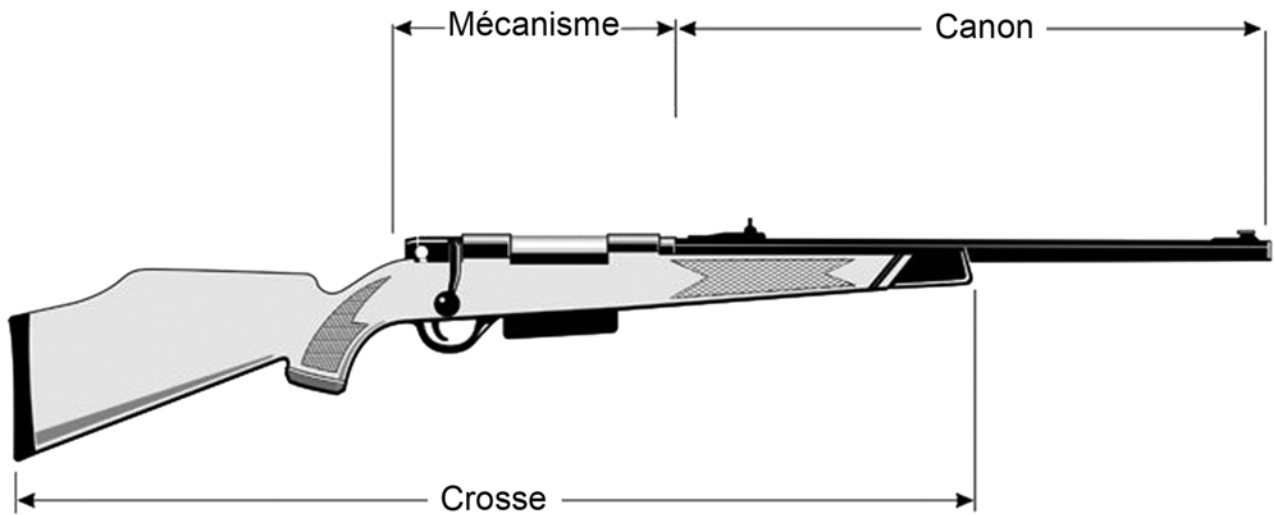
### 1.2.0 Aperçu

- a. Pour utiliser une arme à feu en toute sécurité, vous devez connaître ses éléments et en comprendre le fonctionnement. Vous trouverez ci dessous une brève introduction aux principaux éléments d'une arme à feu. Le Chapitre 4 – FONCTIONNEMENT DES MÉCANISMES D'ARMES À FEU, fournit plus de détails sur leur fonctionnement.

<b>TPTO</b>	<b>T</b> raitez toute arme à feu comme si elle est chargée.
-------------	---

- b. Les armes à feu modernes comportent trois parties principales : le canon, le mécanisme et la crosse (voir la figure 8).

Figure 8. Arme d'épaule et arme de poing



### 1.2.1 Canon

- a. Le *canon* est un tube généralement fait en métal. Après la mise à feu, le projectile se déplace dans ce tube.
- b. Souvent, les fabricants indiquent sur le canon le genre de cartouche à utiliser avec l'arme à feu.
- c. L'extrémité à l'avant du canon, soit l'ouverture par laquelle un projectile est éjecté, s'appelle la bouche du canon et l'extrémité arrière s'appelle la chambre.

**TPTO**

**P**ointez toujours votre arme à feu dans une direction sécuritaire.

### 1.2.2 Mécanisme

- a. Le *mécanisme* contient les pièces qui font les suivants :
  - Servent à charger l'arme à feu.
  - Mettent à feu la cartouche.
  - Extraient et éjectent les cartouches non utilisées ou les douilles.

### 1.2.3 Détente

- a. La *détente*, les dispositifs de sécurité ainsi que le magasin et le chargeur sont des éléments de mécanismes.
- b. La détente sert à déclencher la pièce du mécanisme qui provoque la mise à feu de la cartouche. Le *pontet* est un arceau rigide entourant la détente, conçu pour la protéger et ainsi éviter une mise à feu accidentelle.

**TPTO**

**T**enez le doigt éloigné de la détente et à l'extérieur de pontet.

### 1.2.4 Mécanismes de sûreté

- a. Les mécanismes de sûreté bloquent généralement une pièce du mécanisme pour éviter une mise à feu. Certaines armes à feu n'ont pas de mécanismes de sûreté.
- b. Le cran de sûreté doit toujours être engagé quand une arme à feu est chargée. Il ne faut le dégager qu'au moment où l'on s'apprête à tirer.
- c. Certains crans de sûreté peuvent aussi servir de bouton de désarmement.



**Ne jamais se fier au mécanisme de sûreté pour éviter une mise à feu. Une arme à feu chargée dont le mécanisme de sûreté est engagé risque tout de même de faire feu. Tous les dispositifs mécaniques peuvent flancher. De plus, ces mécanismes peuvent s'user et ne pas fonctionner correctement.**

### 1.2.5 Chargeur ou magasin

- a. Le chargeur ou le magasin est un dispositif qui contient une réserve de cartouches dans les armes à répétition. Il peut se trouver à différents endroits selon le modèle, la marque et le type de mécanisme de l'arme à feu.
- b. Le chargeur est amovible. Le magasin est fixe.

### 1.2.6 Crosse

- a. La *crosse* est la partie postérieure d'une arme à feu. Elle est généralement faite de bois ou de matière synthétique.
- b. Lorsque l'on saisit l'arme à feu par la crosse, le doigt vient automatiquement s'aligner sur la détente. Voilà pourquoi il est si facile de placer accidentellement le doigt à l'intérieur du pontet sans même y penser.

TPTO

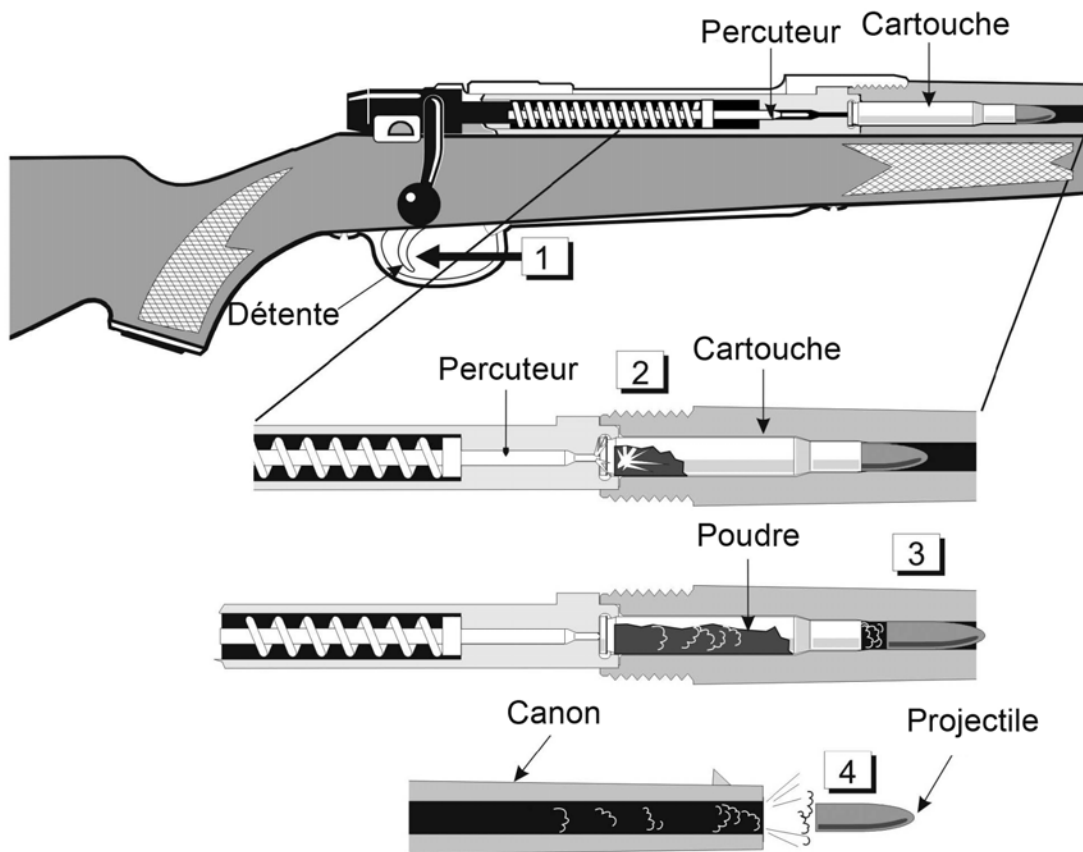
**O**uvrez le mécanisme et assurez-vous que l'arme à feu ne contient aucune munition - vous devez **PROUVER** que l'arme à feu est sécuritaire.



## 1.3 La séquence de tir

- a. La grande majorité des armes à feu modernes suivent la même séquence de tir lorsque la détente est actionnée (voir la figure 9) :
1. Une pression sur la détente libère le mécanisme de mise à feu. Le percuteur frappe l'amorce de la cartouche.
  2. L'amorce explose et allume la charge de poudre, ce qui projette une flamme dans le corps de la cartouche.
  3. La mise à feu de la poudre produit des gaz en expansion rapide.
  4. L'expansion soudaine des gaz à haute pression expulse le ou les projectiles.

Figure 9. Séquence de tir



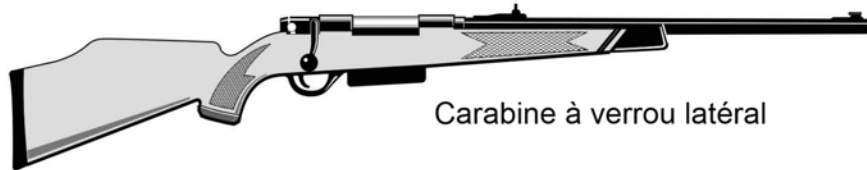
## **1.4 Types d'armes à feu**

- a. La conception des armes à feu varie en fonction de leur utilisation : par exemple, tir à la cible, chasse aux oiseaux ou au petit gibier, chasse au gros gibier.
- b. Les trois principaux types d'armes à feu sont :
  - Les fusils de chasse
  - Les carabines
  - Les armes de poing
- c. Les types de mécanismes (voir la figure10) les plus couramment utilisés sur ces armes à feu sont :
  - À bascule ou à charnière
  - À verrou latéral
  - À levier
  - À pompe
  - Semi-automatique
  - À barillet
- d. Certaines armes à feu ont plusieurs canons. Ce sont généralement des fusils de chasse ou des armes combinant des caractéristiques des fusils de chasse et des carabines.

Figure 10. Types courants de mécanismes d'armes à feu



Fusil de chasse à bascule ou à charnière



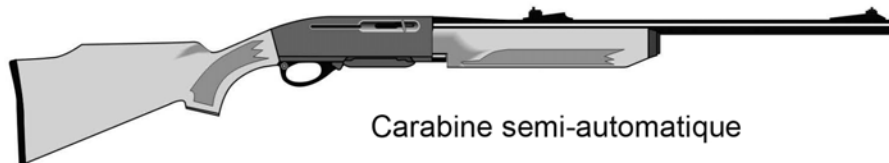
Carabine à verrou latéral



Carabine à levier



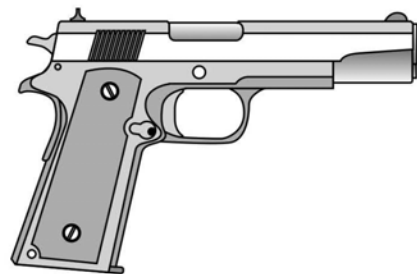
Fusil de chasse à pompe (à coulisse)



Carabine semi-automatique



Revolver à action simple  
et double



Pistolet semi-automatique  
à action simple

## 1.5 Responsabilités découlant de la loi

- a. Plusieurs lois, règlements et restrictions régissent vos activités de propriétaire ou d'utilisateur d'une arme à feu. Ils établissent les lignes de conduite minimales, et vous êtes tenu de connaître et de comprendre ces lois, règlements et restrictions.

## 1.6 Classes d'armes à feu

- a. Il y a trois classes d'armes à feu :
  - Sans restriction
  - À autorisation restreinte
  - Prohibées
- b. Les exigences de la loi relativement à une arme à feu donnée dépendent de la classe à laquelle elle appartient. Les armes à feu prohibées sont assujetties aux contrôles les plus rigoureux, les armes à feu à autorisation restreinte à un moindre contrôle et les armes à feu sans restriction constituent les moins réglementées des trois classes.
- c. Même si la plupart des armes à air comprimé ne sont pas comprises dans les dispositions de la **Loi sur les armes à feu**, elles doivent être traitées comme des armes à feu en ce qui concerne les consignes de maniement sécuritaire (**les quatre règles vitales**, par exemple).



**Les quatre règles vitales du maniement sécuritaire des armes à feu valent pour toutes les classes d'armes à feu.**

## 1.7 Questions de révision

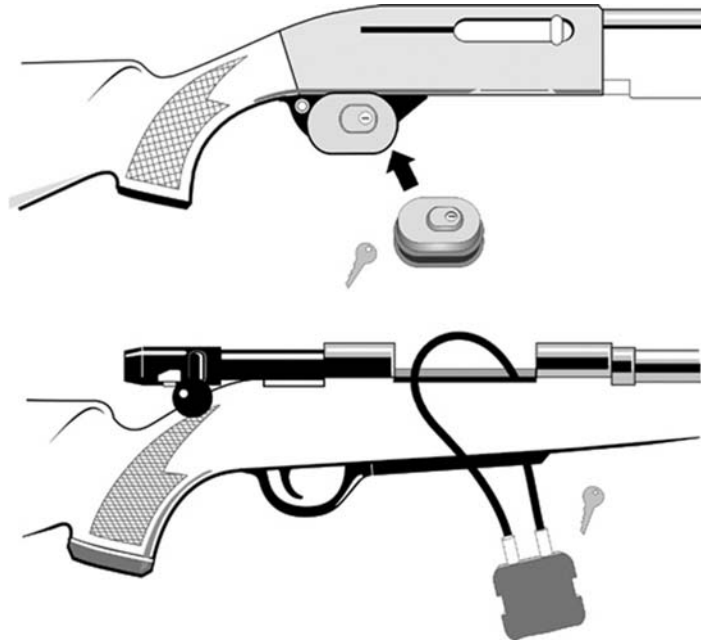
1. Mentionnez deux différences entre les armes à feu à chargement par la bouche et les armes à feu modernes.
2. Quel est le but des rayures pratiquées dans l'âme d'un canon?
3. Quels sont les six types de mécanismes?
4. Quelles sont les trois classes d'armes à feu?

NOTES :









## Chapitre 2

# SÉCURITÉ AVEC LES ARMES À FEU - CONSIGNES ÉLÉMENTAIRES











## 2 - SÉCURITAIRES AVEC LES ARMES À FEU - CONSIGNES ÉLÉMENTAIRES

### 2.1 Les quatre règles vitales

#### 2.1.0 Aperçu

- a. La presque totalité des accidents relatifs aux armes à feu peut être évitée si l'on observe quelques consignes élémentaires de sécurité.
- b. Les plus importantes de ces consignes sont les **quatre règles vitales** (voir le tableau 3). Vous pouvez considérer ces règles comme étant des actes obligatoires.

Tableau 3. Les quatre règles vitales du maniement sécuritaire des armes à feu  
(TPTO)

Les quatre règles vitales du maniement sécuritaire des armes à feu (TPTO)	
	<p><b>T</b>raitez toute arme à feu comme si elle était chargée.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Tenez pour acquis que toute arme à feu peut présenter un danger éventuel.</li></ul>
	<p><b>P</b>ointez toujours votre arme à feu dans une direction sécuritaire.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Établissez la direction la plus sécuritaire vers laquelle pointer le canon de votre arme à feu.</li><li>• Pointez toujours votre arme à feu dans la direction la plus sécuritaire et maintenez-la dans cette direction.</li><li>• Le canon d'une arme à feu ne doit être pointé en aucune circonstance sur soi ou sur quelqu'un d'autre.</li></ul>
	<p><b>T</b>enez le doigt éloigné de la détente et à l'extérieur du pontet.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Évitez de placer le doigt sur la détente ou à l'intérieur du pontet en prenant une arme à feu.</li><li>• Il y a plus de risques de mise à feu accidentelle si votre doigt est sur la détente ou à l'intérieur du pontet.</li></ul>
	<p><b>O</b>uvrez le mécanisme et assurez-vous que l'arme à feu ne contient aucune munition - vous devez <b>PROUVER</b> que l'arme à feu est sécuritaire.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Ne maniez une arme à feu que si vous pouvez <b>PROUVER</b> qu'elle est sécuritaire.</li><li>• En maniant une arme à feu, assurez-vous toujours que la chambre, le chargeur ou le magasin sont vides.</li><li>• Ne tendez ou ne recevez une arme à feu que lorsque celle-ci est ouverte et non chargée. C'est une habitude essentielle à prendre.</li></ul>

### 2.1.1 PROUVER

**PROUVER** que l'arme à feu est sécuritaire :

- **P**ointez l'arme à feu dans la direction la plus sécuritaire
- **R**etirez toutes les cartouches de l'arme à feu, en...
- **O**uvrant le mécanisme. Assurez-vous que les chambres sont vides
- **V**érifiez le trajet d'alimentation
- **E**xaminez l'âme du canon.

**L'arme à feu est maintenant déchargée et sécuritaire. Elle le demeure tant que l'individu, qui a su PROUVER qu'elle l'est, en conserve le contrôle direct.**

## **2.2 Pratiques sécuritaires élémentaires concernant les armes à feu**

### **2.2.0 Aperçu**

- a. Bien des règles de sécurité ont été intégrées à la *Loi sur les armes à feu* et à ses *règlements*; toutefois, les utilisateurs d'armes à feu expérimentés vont souvent au-delà de ces exigences en suivant la totalité ou une partie des règles de sécurité recommandées ci-dessous. Ces consignes de sécurité sont résumées au tableau 11 à la section 8.6. (Pour les exigences particulières concernant l'entreposage et le transport, voir au Chapitre 9 – ENTREPOSAGE, EXPOSITION, TRANSPORT ET MANIEMENT SÉCURITAIRES DES ARMES À FEU SANS RESTRICTION.)

### **2.2.1 Gardez vos armes à feu et vos munitions dans des endroits distincts et sécuritaires lorsqu'elles ne sont pas utilisées**

- a. Quelques unes des pratiques sécuritaires sont identifiées ci-dessous :
  - N'oubliez pas que vous êtes responsable de vos armes à feu en tout temps.
  - Lorsque vous entreposez et transportez vos armes à feu, il est recommandé d'utiliser des dispositifs de sécurité, entre autres, les sûretés de détente ou câbles de sécurité, et les coffrets à verrouillage.
  - Dans bien des cas, aux termes de la loi, vos armes à feu doivent être déchargées et convenablement verrouillées. Sachez ce que la loi dit au sujet des classes d'armes à feu qui doivent être verrouillées et dans quelles circonstances elles doivent l'être.
  - Gardez hors de vue les armes à feu et les munitions pendant le transport et l'entreposage. Cela réduit les risques de vol. Cela empêche aussi que des personnes, inexpérimentées ou non autorisées, les utilisent. Les munitions et armes à feu doivent être gardées hors de la portée d'enfants sans supervision. L'utilisation accidentelle peut causer une tragédie.
  - Déchargez les armes à feu avant de les ranger. Gardez les munitions dans un endroit distinct. En les entreposant, veuillez mettre sous clef les armes à feu et les munitions à part.

## **2.2.2 Ne chargez une arme à feu que si vous êtes prêt à tirer**

- a. Quelques unes des pratiques sécuritaires sont identifiées ci-dessous :
- Chargez votre arme à feu uniquement lorsque vous avez l'intention de l'utiliser et là où il est légal et sécuritaire de le faire. En tout autre temps, elle ne devrait pas être chargée.
  - Au stand de tir, ne chargez votre arme à feu que lorsque vous avez atteint la zone de tir et que vous êtes prêt à tirer. Déchargez votre arme à feu avant de quitter la zone de tir.
  - Lorsque vous remettez une arme à feu à quelqu'un ou que vous la déposez, assurez-vous toujours qu'elle est déchargée. Si possible, laissez le mécanisme ouvert.
  - N'acceptez jamais une arme à feu chargée d'une autre personne.
  - Ne courez jamais en portant une arme à feu chargée. Ne grimpez ou ne franchissez jamais un obstacle avec une arme à feu chargée. Ne franchissez pas un fossé en portant une arme à feu chargée.
  - Ne jetez jamais une arme à feu de l'autre côté d'un fossé ou d'une clôture.
  - N'appuyez jamais une arme à feu chargée contre un véhicule, un arbre ou un mur. Elle risque de tomber et de faire feu accidentellement.
  - Dans une voiture ou un bateau, transportez seulement des armes à feu déchargées. De nombreux accidents surviennent lorsque les armes à feu sont placées dans un véhicule ou lorsqu'elles en sont retirées. De plus, le mouvement du véhicule ou du bateau peut vous faire tomber ou vous faire échapper l'arme à feu. Dans les deux cas, elle peut faire feu accidentellement si elle contient des munitions.
  - Déchargez toujours une arme à feu avant de la transporter ou de l'entreposer. Vous éviterez ainsi une décharge accidentelle causée par un choc pendant le transport et vous réduirez aussi les risques qu'une personne inexpérimentée s'en serve.

### **2.2.3 Avant de tirer, prenez les mesures suivantes**

- a. Quelques unes des pratiques sécuritaires sont identifiées ci-dessous :
- Utilisez toujours votre arme à feu de la façon la plus sécuritaire. Avant de tirer, assurez-vous d'avoir bien identifié la cible et vérifié ce qu'il y a derrière elle.
  - Vérifiez toujours si l'âme du canon n'est pas obstruée avant de charger l'arme à feu.
  - Vérifiez toujours que vous utilisez les munitions qui conviennent à votre arme à feu et n'utilisez que celles-ci. Transportez avec vous uniquement le type de munition approprié.
  - Souvenez-vous que les mécanismes de sûreté d'une arme à feu ne peuvent vous protéger contre tout danger. Ces dispositifs peuvent, à la longue, s'user et mal fonctionner. Une arme à feu chargée risque de faire feu, même si les dispositifs de sécurité sont enclenchés. Tous les mécanismes risquent de faire défaut.

### **2.2.4 Assurez-vous d'avoir bien identifié la cible et vérifié ce qu'il a derrière elle**

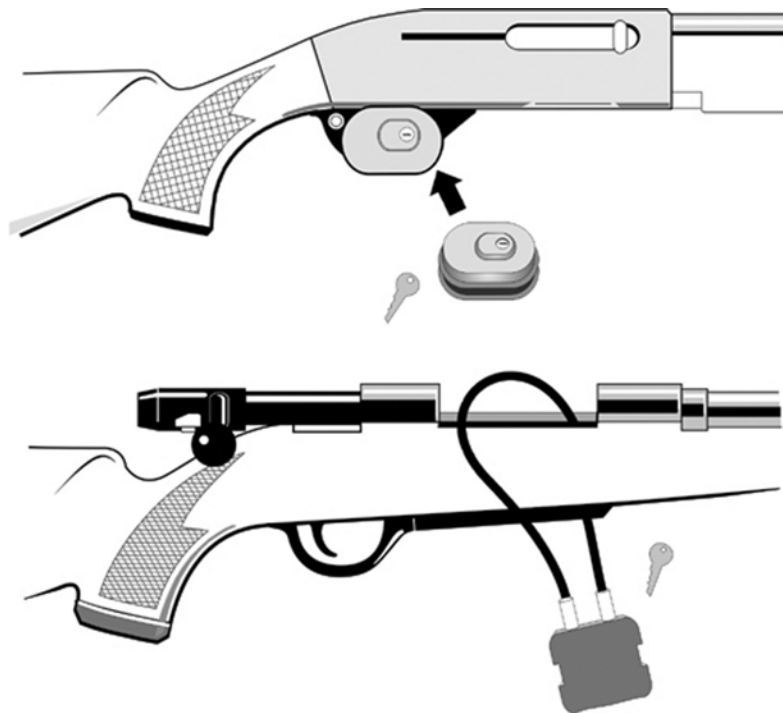
- a. Pour vous assurer d'avoir bien identifié la cible et vérifié ce qu'il y a derrière elle, suivez les recommandations ci-dessous :
- Repérez bien la cible. Assurez-vous qu'il s'agit effectivement de l'objet sur lequel vous voulez tirer.
  - Évitez de tirer en cas de doute. Ne tirez jamais parce que vous avez perçu ou aperçu un mouvement, vu une couleur ou une forme ou simplement entendu un bruit.
  - Assurez-vous que votre champ de vision est dégagé.
  - Assurez-vous, avant de tirer, que l'espace se trouvant derrière la cible ne présente aucun danger.
  - Une lunette de visée n'est pas une paire de jumelles, elle ne doit jamais servir à identifier des personnes, des animaux ou des objets.
- b. Soyez toujours conscient de l'endroit où les projectiles peuvent terminer leur course. Vous en êtes responsable. Ces projectiles peuvent ricocher. Ils peuvent aussi aller au delà de la cible. Par conséquent, si vous n'êtes pas certain :

- Ne tirez jamais si le projectile risque de frapper une surface dure ou de l'eau. Il pourrait se fragmenter ou ricocher dangereusement.
- Ne tirez pas sur une cible se trouvant près d'un bâtiment.
- Ne tirez pas sur une cible située sur une colline.
- Ne tirez qu'après vous être assuré que personne ne se trouve devant vous.

## **2.3 Dispositifs de verrouillage sécuritaires**

- a. Les dispositifs de verrouillage sécuritaires empêchent la mise à feu accidentelle des armes à feu (voir la figure 11). Afin d'être efficaces, ils doivent être installés correctement. Veuillez noter que les dispositifs de verrouillage sécuritaires ne sont pas tous compatibles avec chaque arme à feu.
- b. Dans certains cas, ils sont exigés par la loi (voir au Chapitre 9 – ENTREPOSAGE, EXPOSITION, TRANSPORT ET MANIEMENT SÉCURITAIRES DES ARMES À FEU SANS RESTRICTION). Il existe plusieurs sortes de dispositifs de verrouillage sécuritaires. Les plus courants sont les sûretés de détente à clef ou à combinaison et les chaînes ou les câbles. Tous ces dispositifs bloquent le mécanisme. Informez-vous auprès d'un armurier afin d'obtenir le dispositif de verrouillage qui convient le mieux à votre arme à feu.

**Figure 11. Divers dispositifs de verrouillage des armes à feu**





## 2.4 Questions de révision

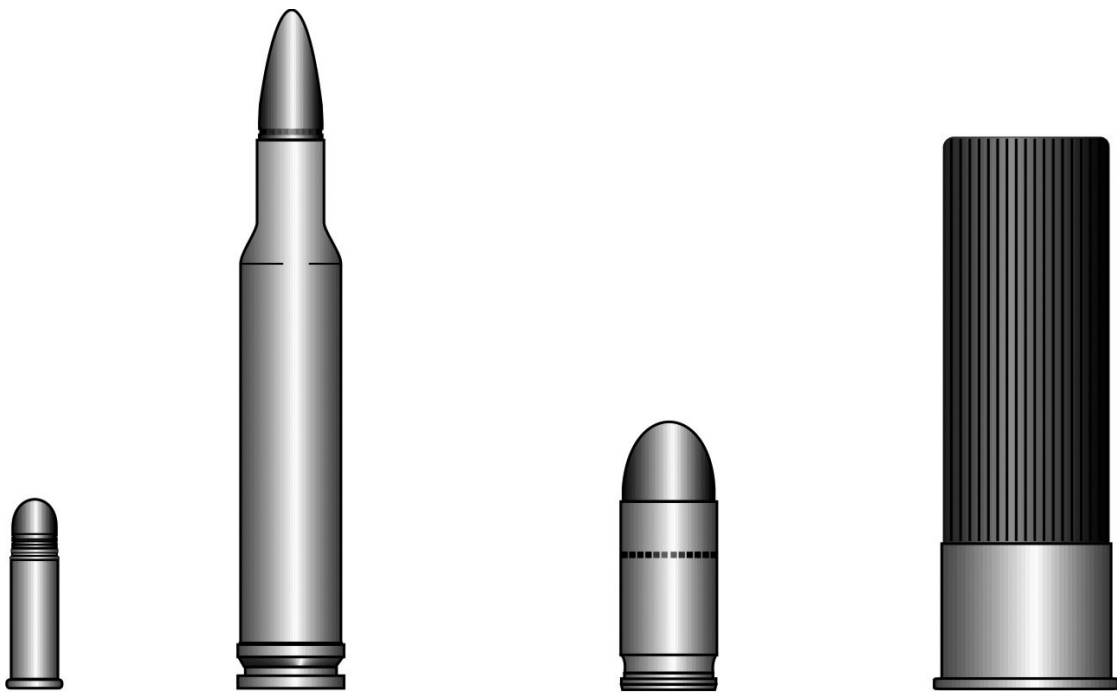
1. Énumérez dans l'ordre les **quatre règles vitales** du maniement sécuritaire des armes à feu.
2. Lorsque vous avez des munitions à la maison, comment doivent-elles être entreposées?
3. Pourquoi est-il nécessaire d'entreposer une arme à feu et ses munitions dans des endroits distincts?
4. Êtes-vous au courant d'un accident mettant en cause une arme à feu? Si oui, comment aurait-on pu l'en empêcher?

NOTES :









### Chapitre 3

# MUNITIONS





## 3 - MUNITION

### 3.0 Aperçu

- a. Ce chapitre porte sur la poudre noire et les cartouches d'armes de poing. Il vous aidera à choisir les bonnes munitions. Vous devriez transporter seulement les munitions qui sont conçues pour l'arme à feu que vous utilisez et pour le genre de tir que vous avez l'intention de pratiquer.
- b. Pour de plus amples renseignements, consultez un marchand d'armes à feu ou un armurier.

### 3.1 Rayures

- a. Les armes à canon rayé comportent une série de rayures en forme de spirale à l'intérieur du canon. Les parois de métal entre les rayures sont appelées cloisons. Les rayures sont formées de la combinaison des cloisons et des spirales (voir la figure 12).
- b. Les rayures impriment à la balle un mouvement de rotation lorsqu'elle est expulsée du canon afin d'assurer une stabilité en vol.

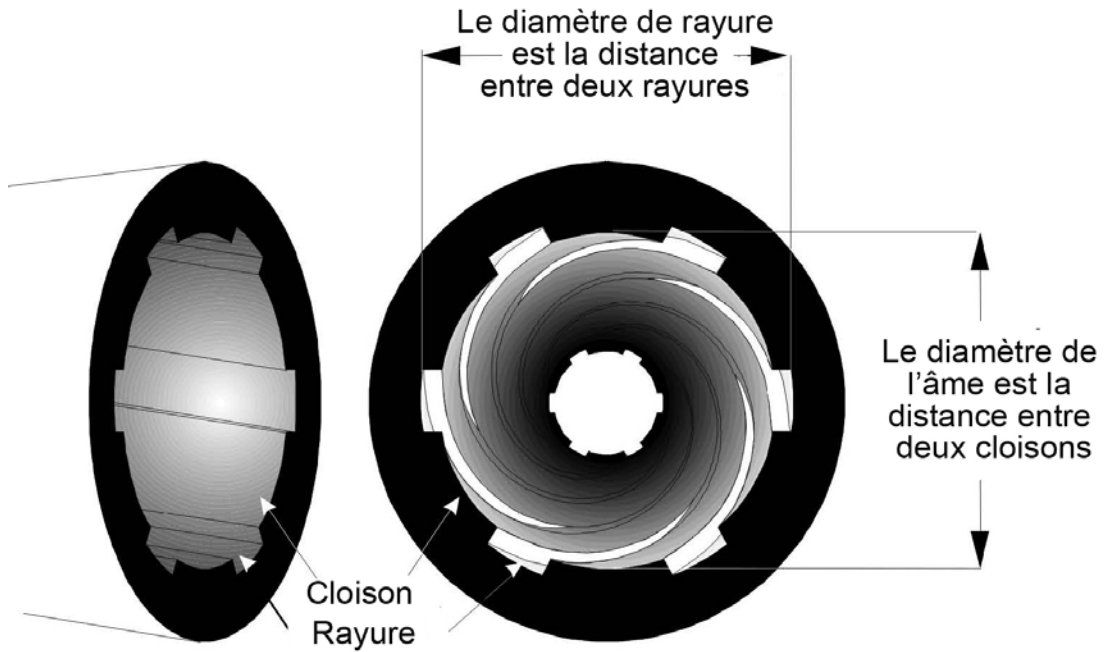
### 3.2 Calibre

- a. Les armes à canon rayé sont classées d'après leur calibre. Le calibre est la mesure du diamètre de l'âme soit en centièmes d'un pouce (système impérial) soit en millimètres (système métrique). La distance se mesure soit en pouces soit en millimètres d'une cloison à l'autre ou d'une rayure à l'autre, selon la cartouche (voir la figure 12 à la section 3.1).

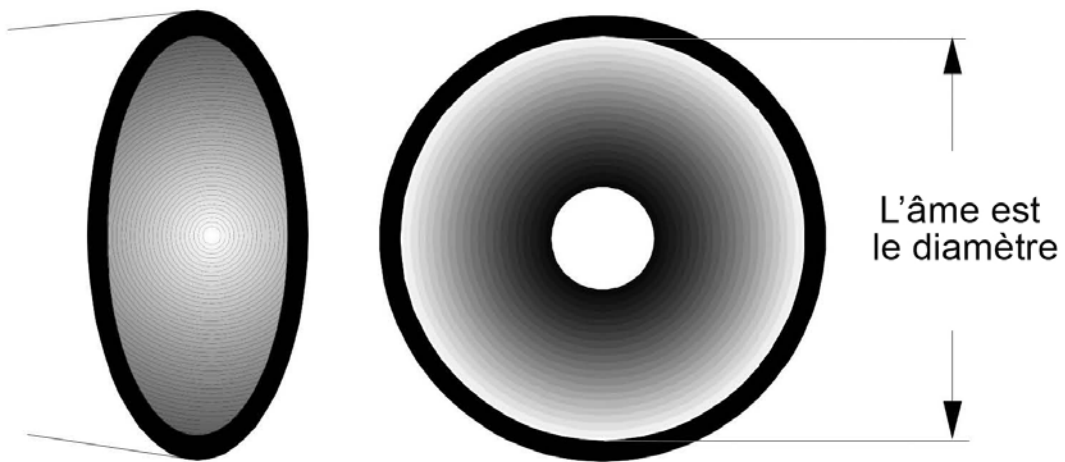


**Consultez toujours le poinçon sur le canon de votre arme à feu afin de connaître le calibre exact de la munition à utiliser.**

Figure 12. Différences entre un canon rayé et un canon à âme lisse



Canon rayé



Canon à âme lisse

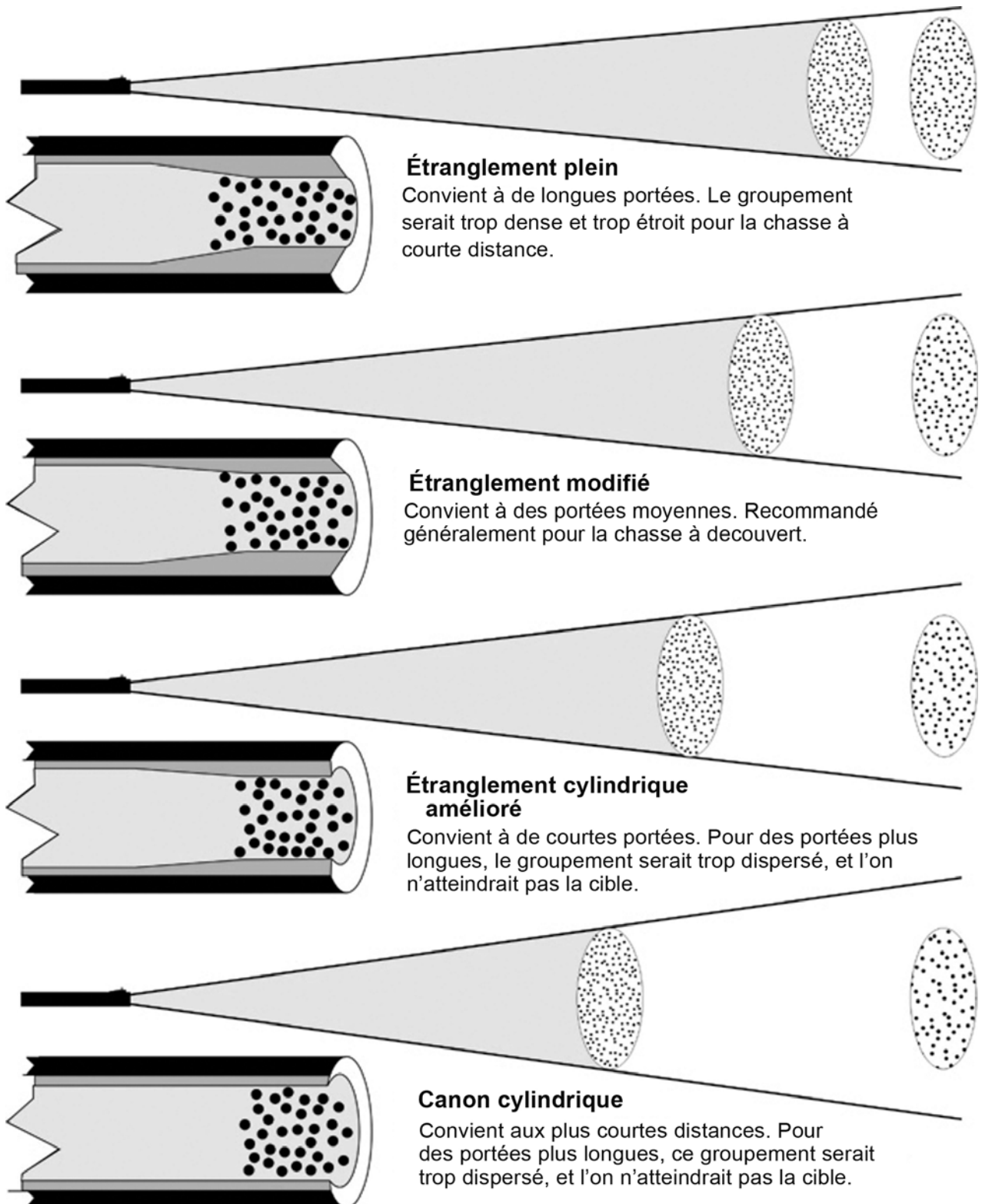
### **3.3 Étranglement (« choke »)**

- a. L'âme du canon rayé, l'âme du canon d'un fusil de chasse est d'habitude lisse et peut se rétrécir vers l'extrémité de la bouche du canon. C'est ce qu'on appelle l'étranglement ou le « choke ».
- b. L'étranglement du canon d'un fusil de chasse aide à contrôler la dispersion ou l'éparpillement de la grenaille après le tir. Il s'agit d'un mécanisme à l'instar du contrôle qu'exerce la lance d'arrosage sur le giclement d'eau.
- c. La concentration de grenailles sur la cible est déterminée par l'étranglement.
  - L'étranglement plein donne une dispersion étroite.
  - L'étranglement modifié produit une dispersion plus ouverte.
  - L'étranglement cylindrique amélioré produit une dispersion encore plus ouverte.
  - Le canon cylindrique produit la dispersion la plus ouverte.
- d. Un canon de fusil de chasse qui ne comporte aucun étranglement ou rétrécissement à l'extrémité est appelé « canon cylindrique ». Il est souvent utilisé pour de plus grosses billes, telles que les chevrotines, ou pour des balles rayées.

Voir la figure 13 sur l'utilisation des divers étranglements et sur les groupements de grenailles correspondants. Le groupement dépend du type de billes utilisées, par exemple : plomb, acier, bismuth ou fer-tungstène. Il appartient au tireur d'apprendre à connaître les divers groupements.



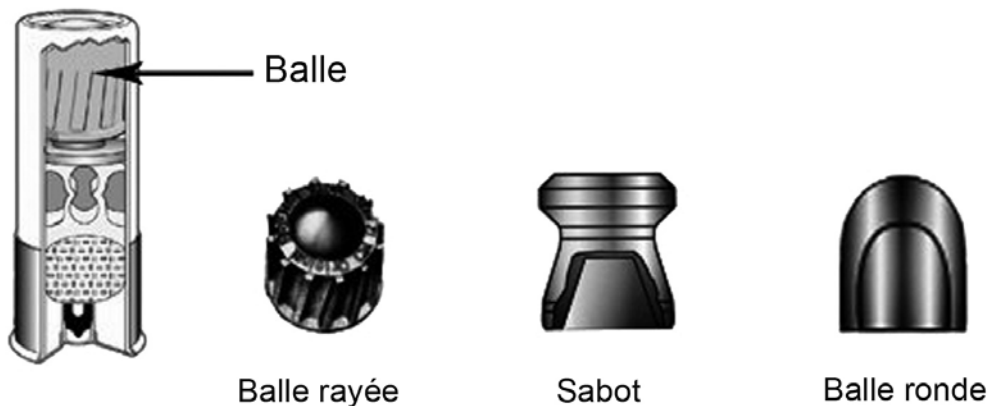
Figure 13. Coupe transversale de différents étranglements et illustration des groupements de grenaille (groupement sur une cible de 30 pouces)



### 3.4 Canons de fusil de chasse

- a. L'emploi de balles lisses, de balles rayées et de balles contenues dans un sabot ou une capsule de plastique est de plus en plus populaire auprès des utilisateurs de fusils de chasse modernes (voir la figure 14). Cela permet au fusil de chasse de tirer des projectiles individuels, un peu comme le fait la carabine.
- b. Auparavant, certains fusils de chasse étaient fabriqués avec des étranglements ajustables. Certains fusils de chasse modernes sont fabriqués avec des tubes interchangeables, qui modifient l'étranglement. Sur ces armes à feu, on peut changer l'étranglement simplement en dévissant le tube amovible à la bouche du canon et en le remplaçant par un autre tube à étranglement différent.
- c. Un fusil de chasse doté de tubes à étranglement différent ou de canons interchangeables peut être utilisé pour le tir au pigeon d'argile, le tir d'oiseaux aquatiques migrateurs, le tir de gibier à plumes sédentaire, la protection contre des animaux dangereux et la chasse de gros gibier, en tenant compte des munitions utilisées et des règlements de la région.
- d. Le tube à étranglement rayé est de plus en plus populaire. C'est un tube amovible qui est vissé à la bouche du canon à l'endroit approprié. L'étranglement rayé offre le choix d'utiliser une balle lisse, une balle rayée ou un sabot. L'étranglement rayé est conçu de façon à faire tourner les projectiles à leur sortie de la bouche du canon. Cela les rend semblables à des balles normales de carabine, ce qui en augmente la précision et la portée.
- e. Les canons rayés de fusil de chasse sont identiques aux canons habituels des carabines, sauf que l'âme a le diamètre du calibre du fusil de chasse. Cela a accru la précision des fusils de chasse que l'on a aussi pu utiliser à d'autres fins.

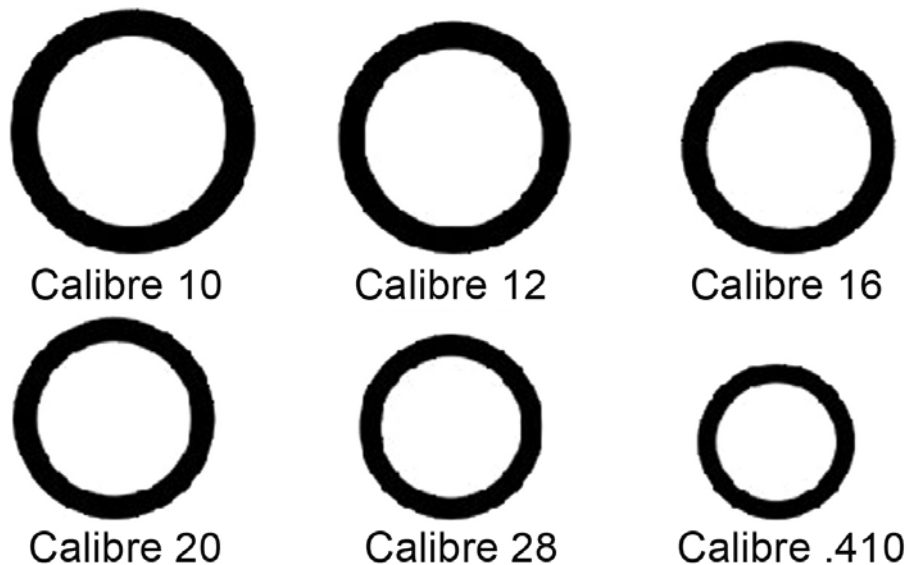
**Figure 14. Types de balles d'un fusil de chasse**



### 3.5 Calibres de fusil de chasse

- a. Les canons de fusil de chasse sont mesurés selon le calibre de l'âme, d'après un ancien système qui exprime le nombre de billes de plomb (chacune a le même diamètre que l'âme du canon) qui pèsent une livre. En d'autres mots, s'il faut 12 balles de même diamètre que l'âme du canon pour faire une livre, il s'agit d'un fusil de calibre 12. Une seule dérogation à cette règle est le calibre .410, qui est le seul à représenter vraiment le diamètre de l'âme (0,410 pouce). Il a été créé plus tard dans l'histoire (voir la figure 15).

Figure 15. Calibre de fusil de chasse (pas à l'échelle)



## 3.6 Poudre noire et projectiles

### 3.6.1 Poudre noire

- a. Les armes à feu à chargement par la bouche utilisent la poudre noire et des balles de plomb comme munitions. Il existe aussi des substituts pour la poudre noire.
- b. Il existe quatre différents types de poudre noire (voir le tableau 4).

**Tableau 4. Types de poudre noire**

<b>Types de poudre noire</b>	
<b>Fg</b>	Il s'agit d'une poudre à grains très grossiers. Elle était utilisée dans les mousquets à âme plus large.
<b>FFg</b>	Il s'agit de granules plus fins que ceux du Fg. Cette poudre est utilisée dans les fusils de chasse à chargement par la bouche, dans les carabines de gros calibre et dans les pistolets coup par coup de calibre .45 et plus.
<b>FFFg</b>	Il s'agit de granules plus fins que ceux du FFg et du type de poudre le plus courant. Elle est utilisée dans presque tous les revolvers et pistolets à chargement par la bouche.
<b>FFFFg</b>	Aussi appelée pulvérin, il s'agit de la poudre la plus fine. Elle est principalement utilisée dans les bassinets des fusils à silex.

- c. N'oubliez pas que plus les granules de poudre sont fins, plus la pression est élevée au moment du tir.



**N'utilisez jamais la poudre FFFFg à d'autres fins que l'amorçage.**

- d. La poudre noire s'enflamme très facilement. Un tison, une étincelle, même l'électricité statique ou un choc brusque peuvent la faire exploser. Manipulez la poudre noire avec prudence, surtout lorsque vous la transportez. La poudre noire devrait être entreposée dans un endroit sécuritaire, frais et sec, et toujours dans son contenant original.
- e. En vieillissant, la poudre noire devient plus dangereuse. Lorsqu'elle est entreposée pour de longues périodes, les grains commenceront à s'agglutiner et à former des cristaux blancs. Lorsque cela se produit, la poudre noire est très dangereuse. Elle devrait immédiatement être immergée dans l'eau.

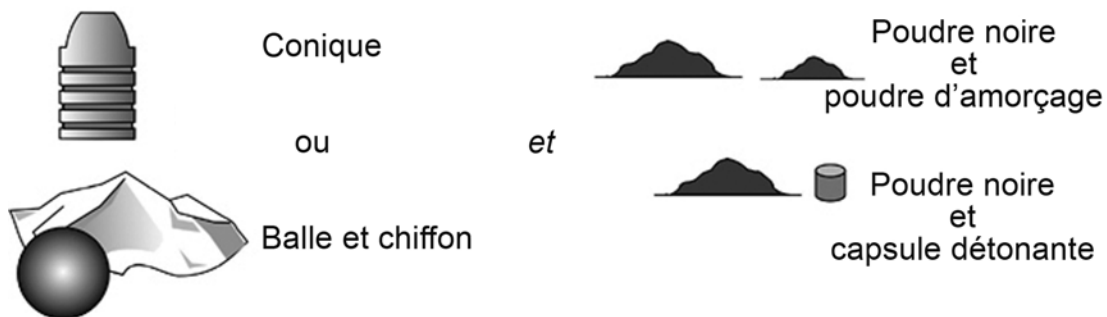


**La poudre noire s'enflamme facilement. Manipulez-la toujours avec une extrême prudence et portez une protection pour les yeux. Ne jamais manipuler près d'une flamme. Ne jamais fumer près de la poudre noire. Il peut y avoir des braises incandescentes dans l'âme du canon après qu'une arme à poudre noire a fait feu. Il peut y avoir des risques d'explosion si vous rechargez immédiatement l'arme à feu. Ne jamais utiliser de poudre sans fumée à la place de la poudre noire, et vice-versa. Utilisez-les seulement dans les armes à feu pour lesquelles elles sont conçues.**

### 3.6.2 Projectiles pour armes à feu à chargement par la bouche

- a. Les armes à feu modernes à poudre noire ou à chargement par la bouche utilisent quatre différents types de projectiles (voir la figure 16) :
- Sphérique - il s'agit d'une balle ronde, habituellement chargée avec un calepin lubrifié, qui scelle la balle dans le canon;
  - Conique - il s'agit d'une balle cylindrique appelée balle Minié; les balles Minié sont des balles coniques dotées d'une jupe qui prend de l'expansion pour prévenir les échappements de gaz pendant le tir;
  - Grenaille - il s'agit de billes de grosseurs et de matériaux divers;
  - Sabot - il s'agit d'une gaine de plastique ou synthétique qui renferme un projectile.

**Figure 16. Types de munitions d'arme à feu à chargement par la bouche**

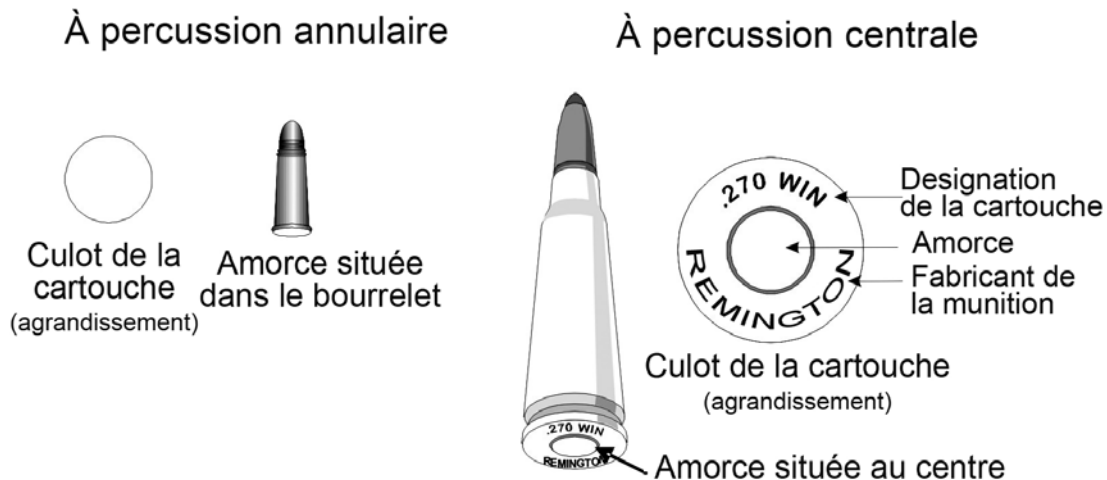


## 3.7 Cartouches

### 3.7.0 Aperçu

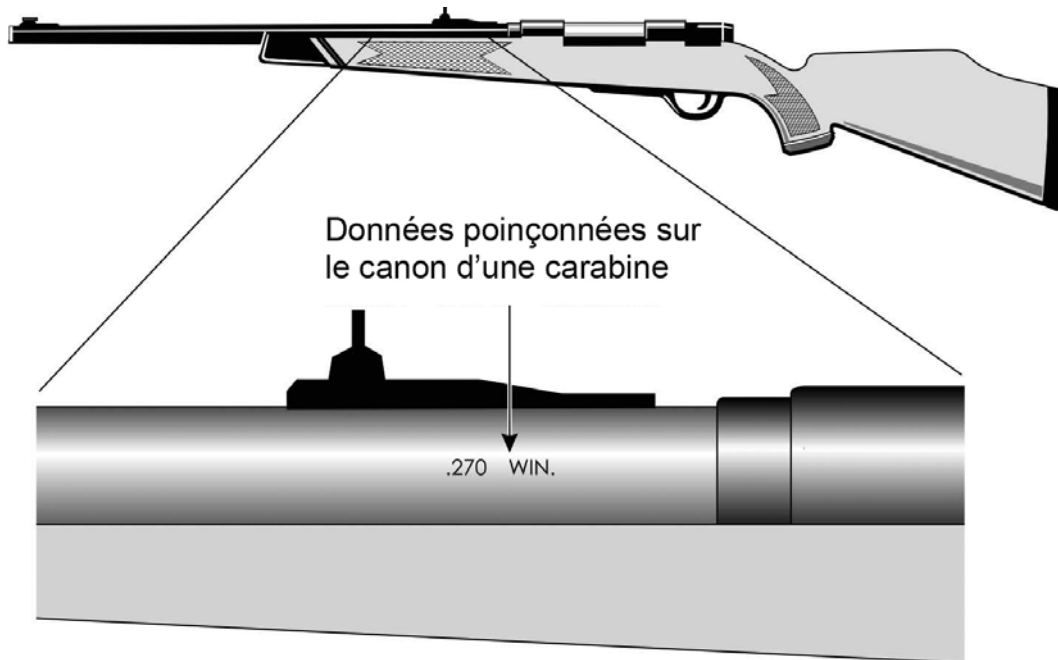
- a. La cartouche est la munition utilisée dans une carabine ou dans une arme de poing. Il existe deux types de cartouches courantes : à percussion annulaire et à percussion centrale. Ces termes décrivent l'endroit où se trouve l'amorce sur le culot de la cartouche. Ils décrivent aussi l'endroit où frappe le percuteur (voir la figure 17).

**Figure 17. Exemple de cartouches à percussion annulaire et à percussion centrale**



- b. Les fabricants manufacturent des armes à feu de divers calibres. Assurez-vous toujours que la désignation de la cartouche sur le culot correspond bien aux données, si elles sont disponibles, qui sont poinçonnées sur le canon de l'arme à feu (voir la figure 18). Il s'agit de l'élément le plus important à se rappeler. Ensuite, choisissez le bon type de munition pour votre arme à feu et votre cible. Par exemple, la bonne forme ou le bon poids de la balle. Si vous avez des doutes, consultez un marchand d'armes à feu ou un armurier.
- c. S'il n'y a pas de poinçon, apportez l'arme à feu chez une personne qualifiée. Elle peut mesurer la chambre et vous conseiller sur les munitions à utiliser. Vous pouvez obtenir de l'information supplémentaire dans les catalogues et brochures des fabricants.

Figure 18. Exemple d'un poinçon de canon



**Il se peut que certaines armes à feu n'aient pas de poinçon. Il se peut aussi qu'elles aient un poinçon inexact. Certaines armes à feu peuvent avoir été modifiées et le poinçon indiqué peut être incorrect. Elles devraient être vérifiées par une personne qualifiée avant d'être utilisées. Si vous rechargez vos propres munitions, vous devez suivre attentivement les instructions et les procédures énoncées dans les manuels fournis à cet effet. Inspectez toutes les munitions avant le chargement de l'arme à feu afin de vous assurer qu'il n'y a pas de défauts.**

- d. Beaucoup de propriétaires d'armes à feu chargent leurs propres munitions à percussion centrale. Cela leur permet d'économiser de l'argent et de créer un produit de grande qualité fait sur mesure pour leur arme à feu et pour les conditions de tir. Si vous chargez vos propres munitions à la main, vous devez suivre rigoureusement les consignes et procédures indiquées dans les manuels fournis en ce sens.
- e. Les munitions mal chargées peuvent provoquer le mauvais fonctionnement ou l'enrayage de l'arme à feu. Un mauvais fonctionnement peut mener à un accident. L'arme à feu peut exploser et blesser le tireur. N'acceptez ou n'utilisez jamais de cartouches rechargées à moins d'être certain qu'elles ont été fabriquées et rechargées correctement.

### 3.7.1 Éléments et matériaux des cartouches

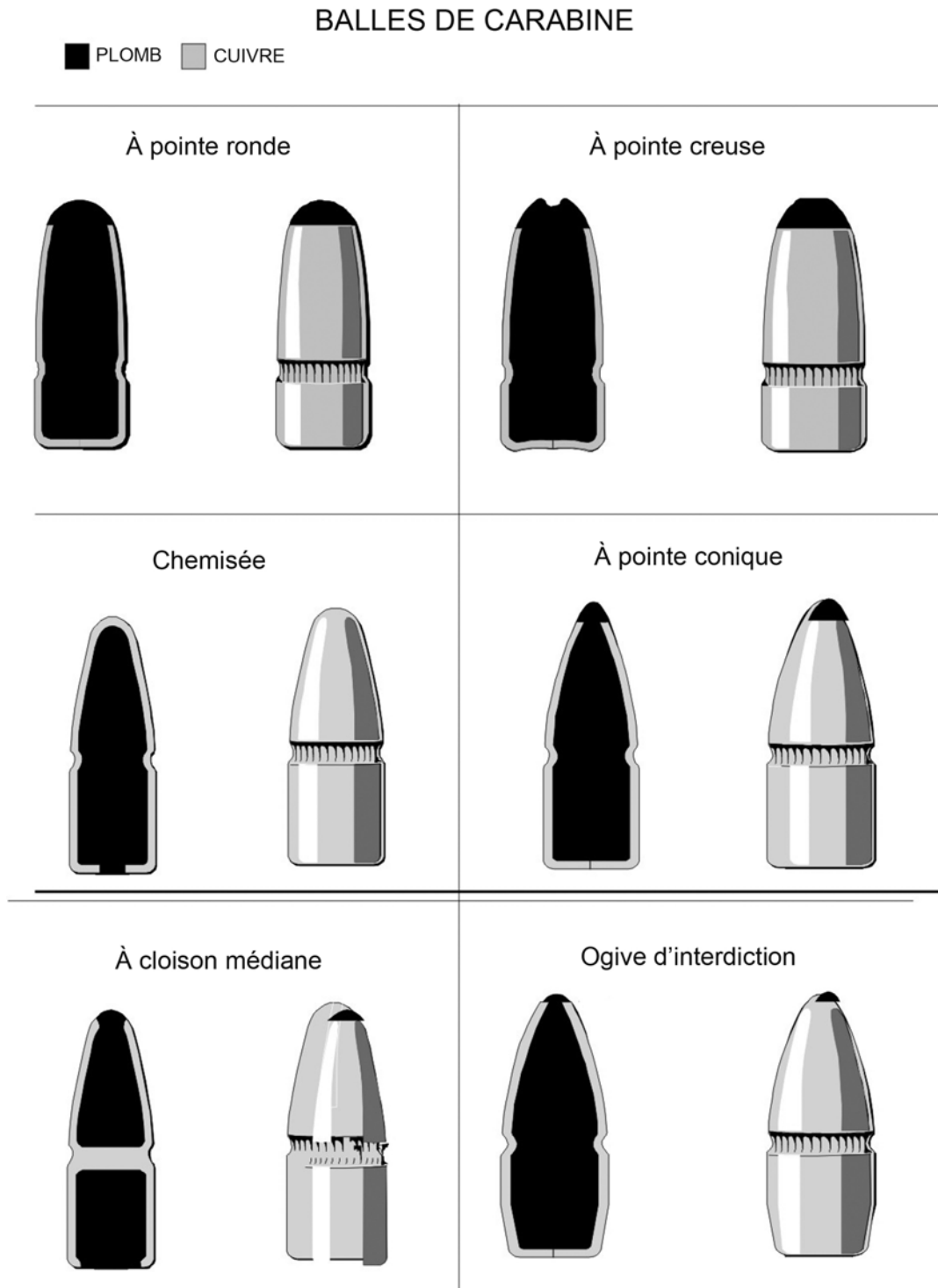
- a. Les munitions diffèrent sur le plan des dimensions, de l'apparence et des matériaux. Les cartouches de carabines comportent quatre éléments de base. Ces éléments sont décrits ci-dessous (voir les figures 19, 20 ci-dessous, la figure 21 à la section 3.7.2 et le tableau de comparaison 1 à la section 3.7.5).

Tableau 5. Éléments et matériaux des cartouches

<b>Éléments et matériaux des cartouches</b>	
<p><b>Figure 19. Cartouche à percussion centrale, charge propulsive, douille et amorce</b></p> <p style="text-align: center;">Cartouche à percussion centrale</p> <p style="text-align: center;">Balle</p> <p style="text-align: center;">Poudre</p> <p style="text-align: center;">Amorce</p> <p style="text-align: center;">Douille</p> <p style="text-align: center;">Amorce</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. La <b>balle</b> est le projectile à l'avant de la cartouche. Elle est projetée à l'extérieur de l'arme à feu lorsque la poudre brûle. Habituellement, la balle est faite de plomb ou d'alliage de plomb. Elle peut aussi être recouverte d'une chemise de métal plus dur. Lorsque le bout d'une balle est ainsi recouvert, on parle d'une balle chemisée. Si le plomb est exposé à la pointe, on parle d'une balle semi-chemisée. Le cuivre, le laiton ou l'acier sont des matériaux couramment utilisés pour les chemises. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les balles peuvent avoir des dimensions, des formes et des poids différents (voir la figure 20). Vous devez choisir la bonne combinaison pour la cible ou l'endroit où vous avez l'intention de tirer.</li> <li>• Les balles utilisées pour la chasse sont souvent à pointe molle ou à pointe creuse. Elles sont conçues de façon à se dilater à l'impact. De cette façon, la plus grande partie de l'énergie est utilisée sur la cible.</li> <li>• Plusieurs balles de tir à la cible sont faites d'alliage de plomb. Elles ne se dilatent pas beaucoup et, souvent, elles ne conviennent pas pour la chasse au gibier.</li> </ul> </li> <li>2. La <b>charge propulsive ou la poudre</b> est la substance chimique située à l'intérieur de la douille et qui, lors de la mise à feu, propulse la balle.</li> <li>3. La <b>douille</b> contient tous les éléments de la munition. Elle est normalement faite de laiton. Elle pourrait aussi être faite d'acier, de cuivre, d'aluminium ou de plastique (voir la figure 19).</li> <li>4. L'<b>amorce</b> fonctionne à l'instar de la capsule d'une arme-jouet. Elle comprend un mélange chimique qui explose lorsque le percuteur la frappe. Cette explosion enflamme la poudre propulsive.</li> </ol>



Figure 20. Exemples de balles de carabine



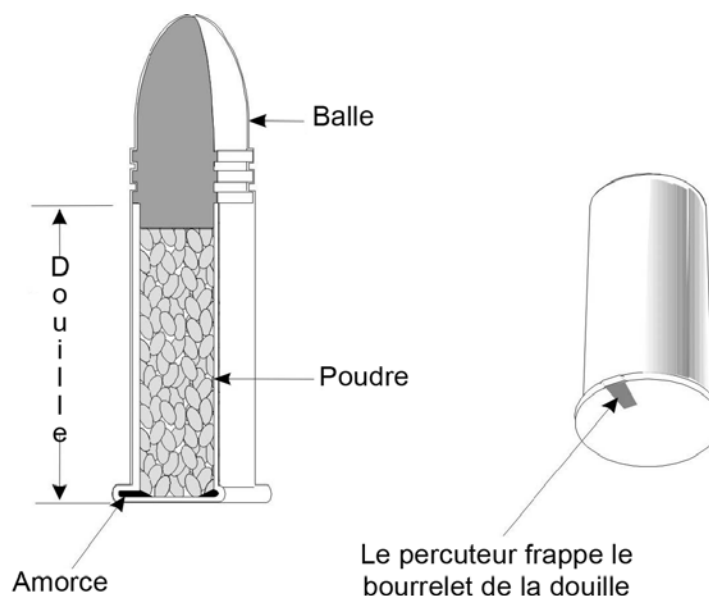
### 3.7.2 Types de cartouches

- a. Il y a deux principaux types de cartouches modernes : à percussion annulaire et à percussion centrale.
1. Pour les munitions à **percussion annulaire**, le produit chimique de l'amorce est contenu dans l'espace à l'intérieur du bourrelet de la douille en laiton ou en cuivre. Sous l'impact du percuteur, le bourrelet mou s'enfonce, ce qui écrase la poudre d'amorçage. Cela fait exploser l'amorce, ce qui enflamme la poudre (voir la figure 21).
    - Actuellement, presque toutes les cartouches à percussion annulaire populaires sont de calibre .22. Elles sont normalement de divers types : BB, courtes, longues et long rifle. Il existe aussi des cartouches .22 Magnum. Toutefois, ces cartouches ne sont pas interchangeables avec les autres cartouches de calibre .22. Assurez-vous d'utiliser la munition qui convient à votre arme à feu.
    - Les projectiles de cartouches à percussion annulaire sont généralement faits de plomb. Ils sont lubrifiés avec de la graisse ou avec de la cire spéciale, ce qui permet de réduire l'accumulation de plomb dans le canon de la carabine.



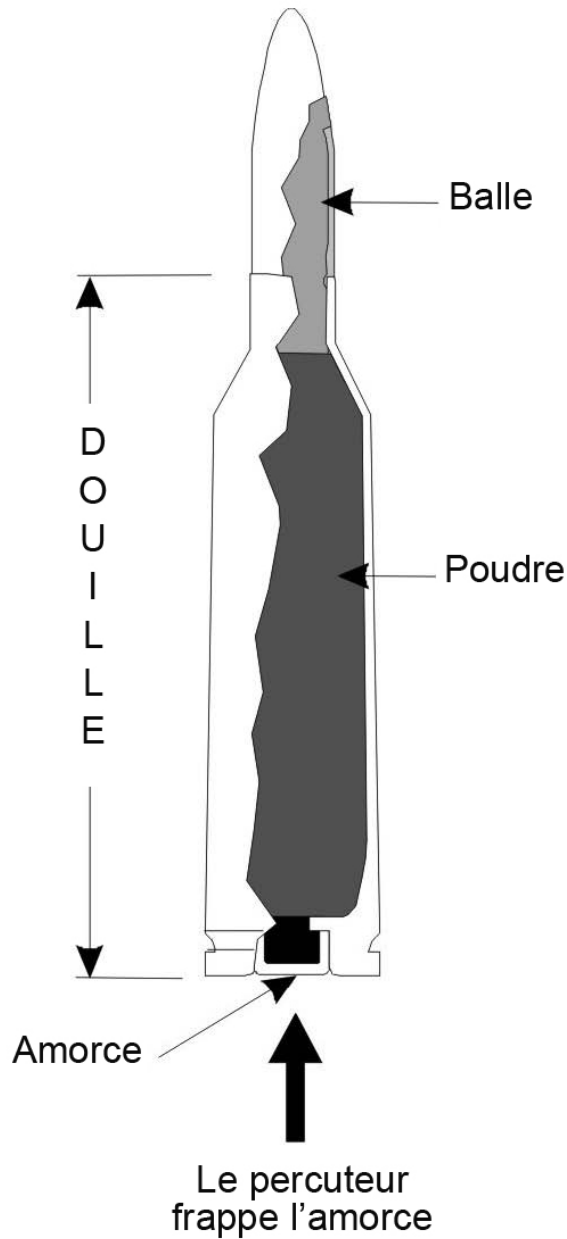
**Le tir à vide avec une arme à feu à percussion annulaire peut endommager l'arme à feu. Le tir à vide imite le tir réel lorsqu'il n'y a pas de cartouche dans la chambre.**

Figure 21. Cartouche à percussion annulaire



2. Les munitions à **percussion centrale** (voir la figure 22) sont utilisées dans les armes à feu plus puissantes. L'amorce se trouve dans une capsule distincte située au centre du culot de la douille. Le percuteur frappe l'amorce, ce qui la fait exploser. Cela enflamme ensuite la poudre.

Figure 22. Cartouche à percussion centrale



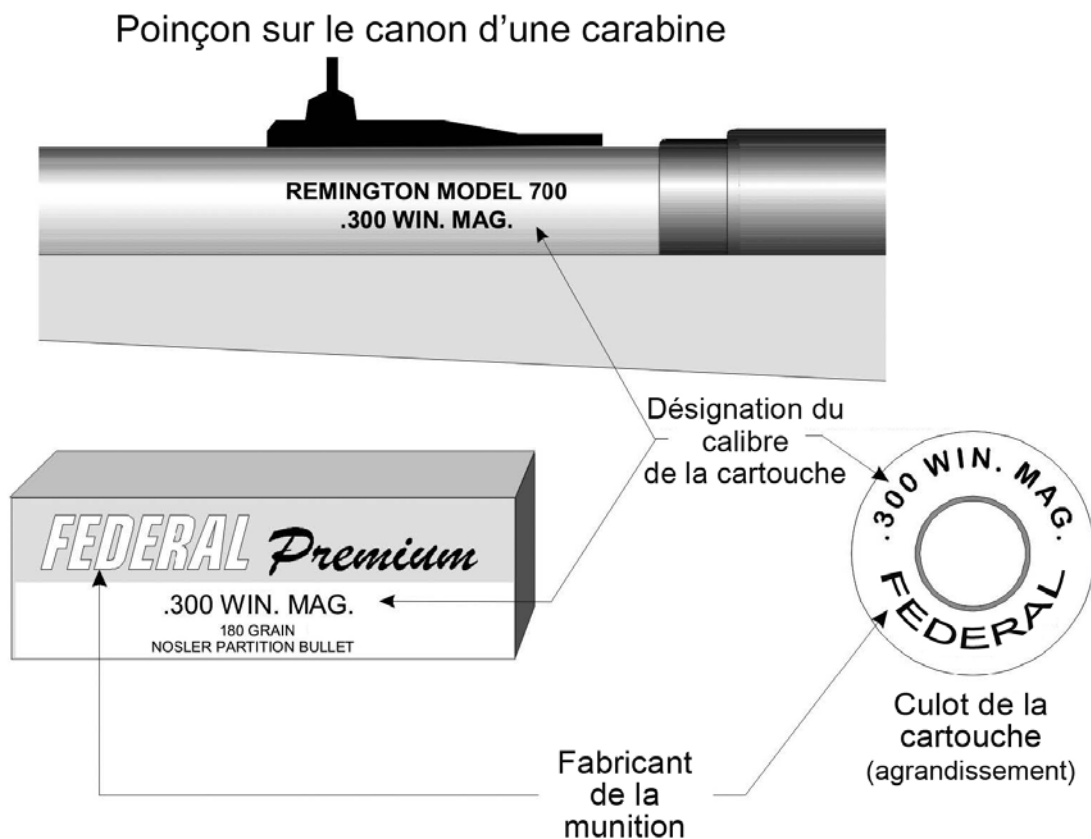
### 3.7.3 Désignation des cartouches

- a. Il y a plusieurs façons d'identifier ou de désigner les cartouches. Certaines cartouches possèdent plusieurs désignations. La désignation d'une cartouche ou son abréviation est normalement poinçonnée sur le culot de la douille. Elle est aussi imprimée sur la boîte de munitions commerciales (voir la figure 23).
- b. Auparavant, les cartouches étaient désignées selon leur calibre approximatif. Le calibre renvoie au diamètre de l'âme qui se mesure soit en fractions d'un pouce soit selon le système métrique. Traditionnellement, les dimensions en pouce (p. ex., calibre .308) étaient mesurées du haut d'une cloison au haut de la cloison opposée, ce qui s'appelle une mesure de cloison à cloison. Les dimensions métriques (p. ex., 7 mm) étaient mesurées du bas d'une rayure au bas de la rayure opposée, ce qui s'appelle une mesure de rayure à rayure.
- c. Présentement, le nom des armes à feu modernes comprend le calibre contenu dans la description de la cartouche afin d'identifier la désignation de la munition conçue pour l'arme à feu. Cela permet de faire la différence entre les cartouches de même calibre, mais dont la douille est différente. **Cependant, les cartouches de désignations différentes ne sont pas interchangeables (.303 Savage et .303 British, 7 mm Mauser et 7 mm Remington Magnum, .300 Savage et .300 Win Mag).**
- d. Puisqu'un fabricant peut choisir de manufacturer une arme à feu ou une munition selon le calibre de cartouche originalement utilisé par un autre fabricant, il peut y avoir de la confusion. Par exemple, vous pouvez utiliser une carabine Remington pour tirer une cartouche .300 Winchester magnum fabriquée par la Federal Cartridge Company (voir la figure 23).
- e. Le poinçon sur le culot d'une cartouche donne de l'information très utile, comme la désignation de la cartouche. Il vous indique aussi :
  - Le calibre
  - Le fabricant
  - La qualité régulière ou magnum et d'autres détails pertinents
- f. Lisez toujours le poinçon de la cartouche. C'est la seule façon de s'assurer que la cartouche correspond à l'arme à feu. Si vous avez des doutes, consultez un armurier ou un marchand d'armes à feu.
- g. Le terme magnum provient de la description d'une grosse bouteille de vin. Il désignait principalement les grandes cartouches à goulot d'étranglement qui avaient une plus grande puissance que la normale pour ce calibre. Aujourd'hui, il s'agit plus d'un terme commercial que d'un terme technique, mais il représente une partie importante du nom.



Il se peut que certaines munitions, comme les cartouches à percussion annulaire, n'aient pas de poinçon. De plus, certaines munitions rechargées par des particuliers peuvent ne plus correspondre au poinçon original. Si possible, consultez les renseignements sur la boîte de munitions. Si vous avez des doutes, faites vérifier ces munitions par une personne qualifiée avant de les utiliser.

Figure 23. Culot d'une cartouche, poinçon et boîte de munitions



### 3.7.4 Tableau 6 - Désignations de cartouches typiques et diamètre réels

- a. Le tableau 6 suivant donne des exemples de munitions. Comme vous pouvez le remarquer dans le tableau, les désignations de cartouches sont souvent semblables. Plusieurs noms différents peuvent représenter le même calibre. Il est absolument essentiel de lire toute la désignation d'une cartouche avant de la choisir.

**Tableau 6. Désignations de cartouches typique et diamètre réels**

<b>Désignations de cartouches typique et diamètre réels</b>			
<b>Désignation</b>	<b>Calibre</b>	<b>Diamètre de la balle</b>	<b>Nom du fabricant d'origine ou utilisateur principal</b>
7-mm Rem. Mag.	cal. 7 mm	.284 po	Remington
.30-30 Win.	cal. 30	.308 po	Winchester
.308 Win.	cal. 30	.308 po	Winchester
.30-06	cal. 30	.308 po	Gouvernement américain
.303 Sav.	cal. 30	.308 po	Savage
.303 Brit.	cal. 303	.311 po	Armée britannique
.44 Rem. Mag.	cal. 44	.429 po	Remington
.45-70 Gov.	cal. 45	.458 po	Gouvernement américain





**N'utilisez jamais de munitions qui ne sont pas conçues pour votre arme à feu, par exemple :**

- **N'utilisez jamais de cartouches .303 Savage dans des armes à feu dont la chambre est conçue pour les cartouches .303 British. La douille de la cartouche Savage, qui est de format plus petit, pourrait éclater.**
  - **De sérieuses blessures au tireur et des dommages importants à l'arme à feu peuvent en résulter.**
  - **Cette situation dangereuse peut se présenter avec d'autres calibres.**
- b. Afin de choisir la bonne munition selon le type de cible et d'arme à feu, suivez les recommandations du fabricant. Pour les munitions de carabine, ces recommandations du fabricant se trouvent dans des catalogues qui sont distribués dans les magasins d'articles de sport et dans les magasins d'armes à feu.

### 3.7.5 Tableau de comparaison 1 - Comparaison entre les cartouches de carabine et les cartouches de fusil de chasse

Tableau de comparaison 1. Comparaison entre les cartouches de carabine et les cartouches de fusil de chasse

TYPE	ÉLÉMENTS	FONCTION	UTILISATION
<b>CARTOUCHE UTILISÉE DANS LES CARABINES</b>			
<p>À percussion annulaire ou à percussion centrale Dimension : Calibre p. ex. - .22 ou .30 ou 7 mm</p> 	DOUILLE	Contient les éléments	Tir à la cible
	AMORCE	Fait exploser la charge propulsive au contact du percuteur	Chasse
	POUDRE	Brûle, prend de l'expansion et propulse le projectile	Militaire
	PROJECTILE	Frappe la cible	Police
<b>CARTOUCHE DE FUSIL DE CHASSE UTILISÉES DANS LES FUSILS DE CHASSE</b>			
<p>Dimension : Calibre de fusil de chasse p. ex. - calibre 12 ou 20 ou calibre .410</p> <p>2¾ po. 3po. 3½po. longueur approximative de la douille après le tir.</p> 	DOUILLE	Contient les éléments	Chasse
	AMORCE	Fait exploser la charge propulsive au contact du percuteur	
	POUDRE	Brûle, prend de l'expansion et la grenaille ou la balle rayée	Collection
	BOURRE	Sépare la grenaille de la poudre et scelle le canon derrière la grenaille pendant le tir	Militaire
	GRENAILLE ou BALLE	Se disperse pour frapper la cible  Frappe la cible	Police

## 3.8 Cartouches de fusil de chasse

### 3.8.0 Aperçu

- a. Le fusil de chasse utilise des munitions à percussion centrale. La douille a un culot épais et solide. La charge d'amorçage est située dans une coupe distincte au centre du culot de la douille.
- b. Le percuteur frappe l'amorce. Cette dernière fait exploser la poudre d'amorçage et enflamme la poudre. La charge contient habituellement de la grenaille. Il peut aussi s'agir d'une seule balle rayée.

### 3.8.1 Éléments et matériaux des cartouches de fusil de chasse

- a. Les éléments des cartouches de fusil de chasse sont semblables à ceux des cartouches de carabine et d'arme de poing. Toutefois, il y a cinq éléments, et non quatre (voir les figures 24 et 25, et le tableau de comparaison 1 à la section 3.7.5) Les cinq éléments sont décrits ci-dessous :
  1. **Grenaille** est le nom donné à la charge de billes tirée d'un fusil de chasse. Les cartouches peuvent contenir de la grenaille de plomb, d'acier, de bismuth ou de fer-tungstène. Auparavant, les billes étaient principalement faites de plomb. Toutefois, à cause des préoccupations écologiques, on utilise de plus en plus d'autres matériaux.
    - L'utilisation de l'acier dans certains canons de fusils de chasse peut causer des dommages à l'arme à feu. Pour de plus amples renseignements, consultez le manuel du fabricant ou un armurier.
    - La grosseur des billes et leur nombre peuvent varier. Cela dépend du type de cible et de sa distance. De plus petites billes sont habituellement utilisées pour des cibles plus petites ou plus proches (voir la figure 26 à la section 3.8.3).
    - On utilise parfois une seule balle rayée dans un fusil de chasse. Elle sert à la chasse au gros gibier.
  2. Les cartouches de fusil de chasse contiennent aussi une ou plusieurs bourres. La **bourre** est faite de papier, de fibre ou de plastique. Elle sépare la charge propulsive de la grenaille ou de la balle rayée. Elle empêche en outre les gaz chauds d'endommager la grenaille et forme un joint d'étanchéité derrière la charge propulsive. Elle sépare aussi la grenaille ou la balle rayée de l'intérieur du canon.
  3. La **charge propulsive**, ou la **poudre**, est la substance située à l'intérieur de la douille et, lors de la mise à feu, elle propulse la grenaille.
  4. La **douille** contient tous les éléments de la munition. Elle est habituellement faite d'une combinaison de laiton, de plastique ou de papier.



5. L'amorce comprend un mélange chimique qui explose lorsque le percuteur la frappe. Cette explosion enflamme la charge propulsive.

Figure 24. Éléments d'une cartouche de fusil de chasse

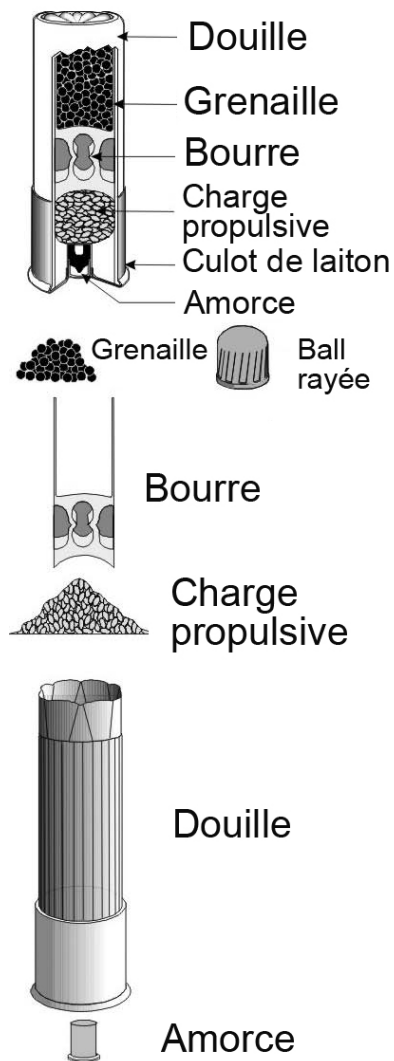
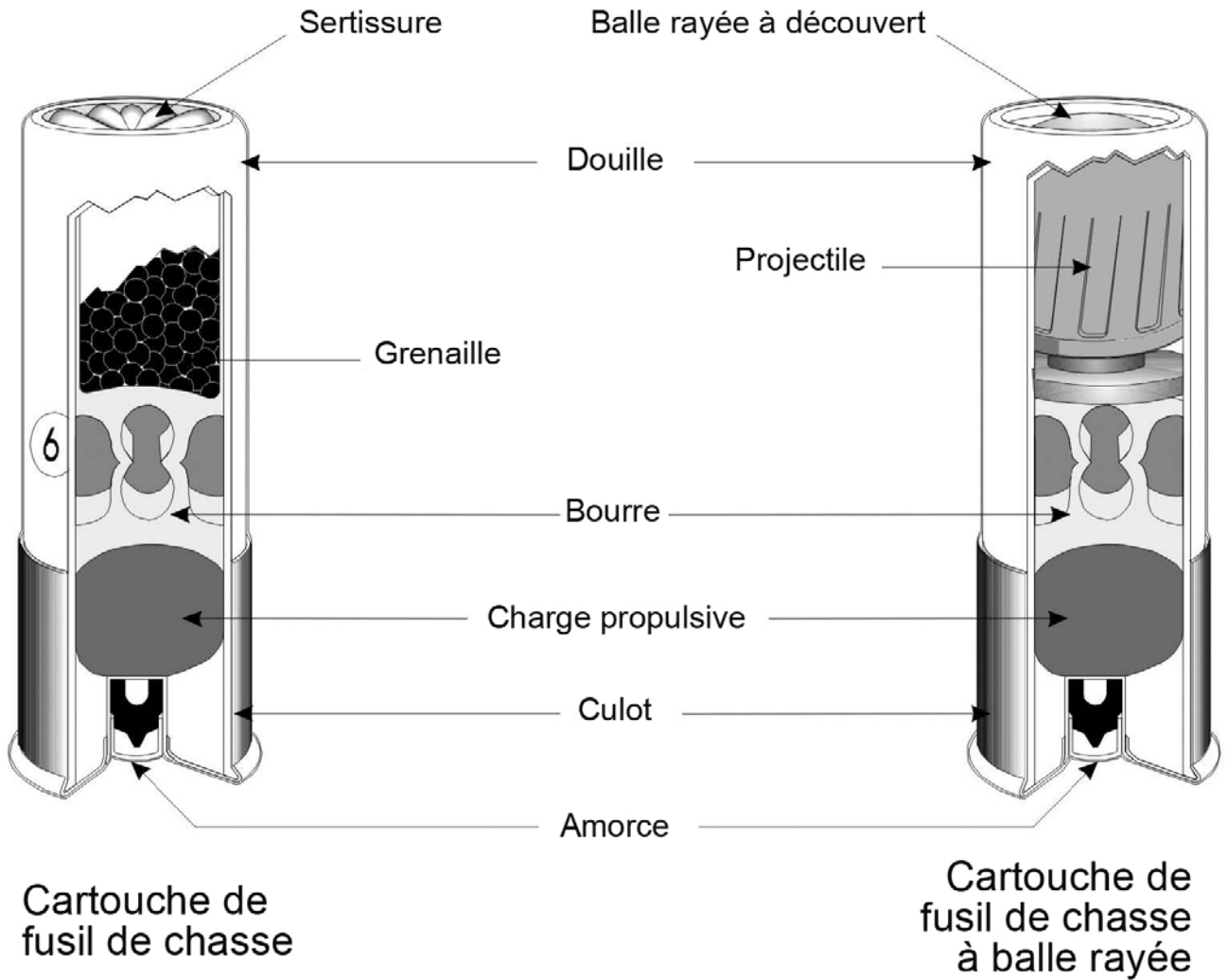
























Figure 25. Cartouches de fusil de chasse



### 3.8.2 Tableau de comparaison 2 - Grosseur de la grenaille

Tableau de comparaison 2. Grosseur de la Grenaille

Grosseur de la grenaille								
Grosseur des chevrotines				Grosseur des billes				
	Numéro de la grenaille	Diamètre en po	Nombre de billes à l'once	Nombre de plombs à l'once	Diamètre en po	Grenaille / oz de plomb	Grenaille / oz d'acier	
	4	.24	27 34		9	.08	585	nd
	3	.25	20 24		8	.09	410	nd
	1	.30	12 16 20 24		7½	.095	350	nd
	0	.32	12		7	.10	-	420
	00	.33	9 12 15		6	.11	225	316
	000	.36	8		5	.12	170	243
					4	.13	135	191
					3	.14	-	153
					2	.15	87	125
					1	.16	-	103
					B	.17	-	nd
					BB	.18	50	72
					BBB	.19	-	61
					T	.20	-	53
					TT	.21	-	nd
					F	.22	-	nd

### 3.8.3 Types de cartouches de fusil de chasse

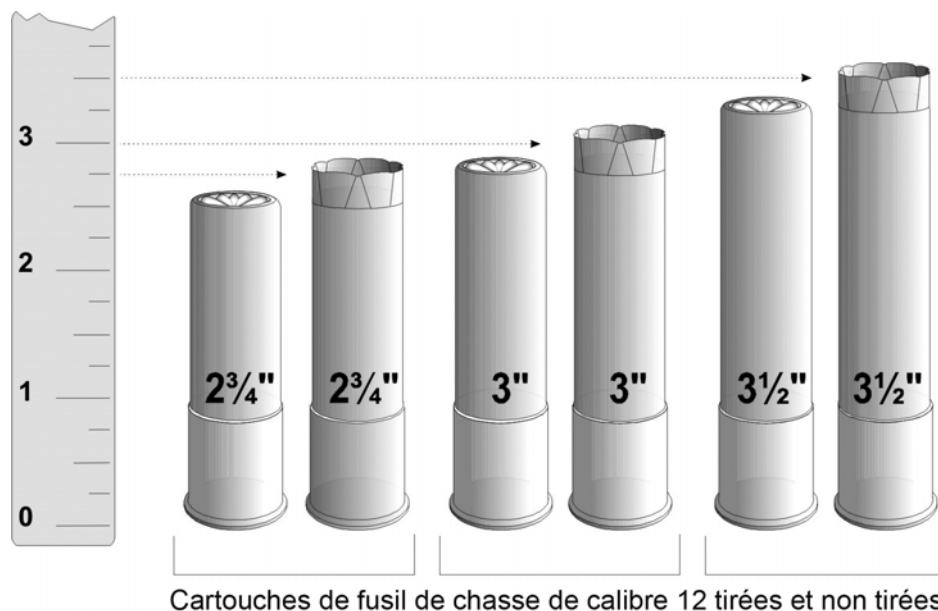
- a. Il existe plusieurs types de cartouches de fusil de chasse. Elles peuvent être de différentes longueurs et avoir des calibres de fusil de chasse, des dimensions et des types de grenaille (billes) différents (voir le tableau de comparaison 2 à la section 3.8.2). Afin de choisir la munition qui convient pour votre arme à feu et votre cible, suivez les recommandations du fabricant.

Par exemple, les cartouches de fusil de chasse de calibre 12 ont habituellement différentes longueurs comme suivante :

- 70 mm (2¾ pouces)
- 76 mm (3 pouces)
- 89 mm (3½ pouces)

**Note :** Ces dimensions représentent la longueur de la cartouche après le tir (voir la figure 26).

**Figure 26. Cartouches de fusil de chasse et douilles après le tir calibre 12**



Il faut noter que certains fusils de chasse européens sont fabriqués avec des chambre de 2 pouces et de 2 ½ pouces. Le tir de cartouches de 2 ¾ dans ces armes à feu est dangereux. Il existe d'autres longueurs que les cartouches de calibre 12. Si vous avez des doutes, consultez un armurier. La longueur réelle de la cartouche peut varier légèrement de ces dimensions. Les fabricants de cartouches de fusil de chasse arrondissent les dimensions indiquées sur les boîtes.

- b. Les informations suivantes sont poinçonnées sur le canon ou le mécanisme (voir la figure 27) de la plupart des fusils de chasse modernes :
- Le calibre du fusil de chasse
  - La longueur maximale de la cartouche
  - Le type d'étranglement
- c. Le calibre du fusil de chasse d'une cartouche est imprimé sur le culot de la cartouche. Le calibre du fusil de chasse et la longueur de la cartouche se trouvent aussi indiqués sur la boîte de munitions du fabricant. Cette information doit être comparée aux données poinçonnées sur le canon du fusil de chasse avant que l'arme à feu ne soit chargée. Si vous avez des doutes, consultez un armurier ou un marchand d'armes à feu.
- d. S'il n'y a pas de poinçon, apportez l'arme à feu chez un armurier. L'armurier peut mesurer l'arme à feu et vous conseiller sur la munition appropriée à utiliser.



**N'essayez pas d'utiliser des munitions plus longues que ne l'indique le poinçon du canon. Si vous le faites, le canon risque d'éclater (voir les figures 27 et 28).**

Figure 27. Culot de cartouche de fusil de chasse, poinçon et boîte de munitions

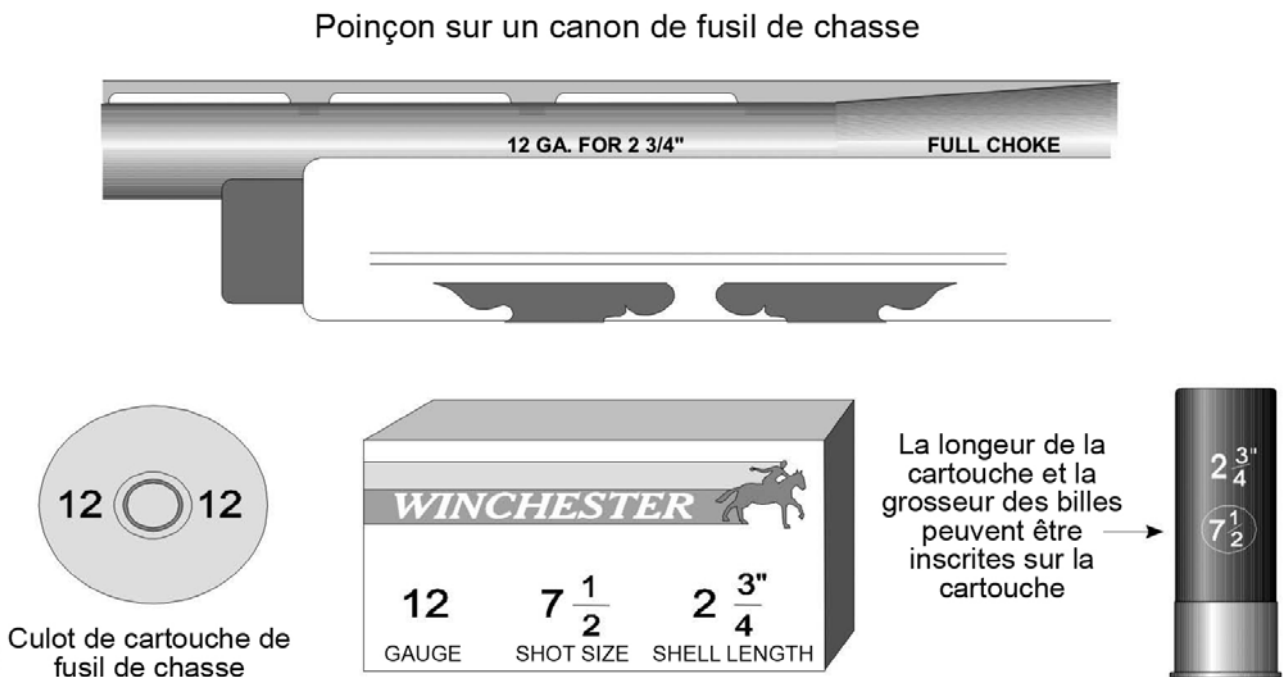
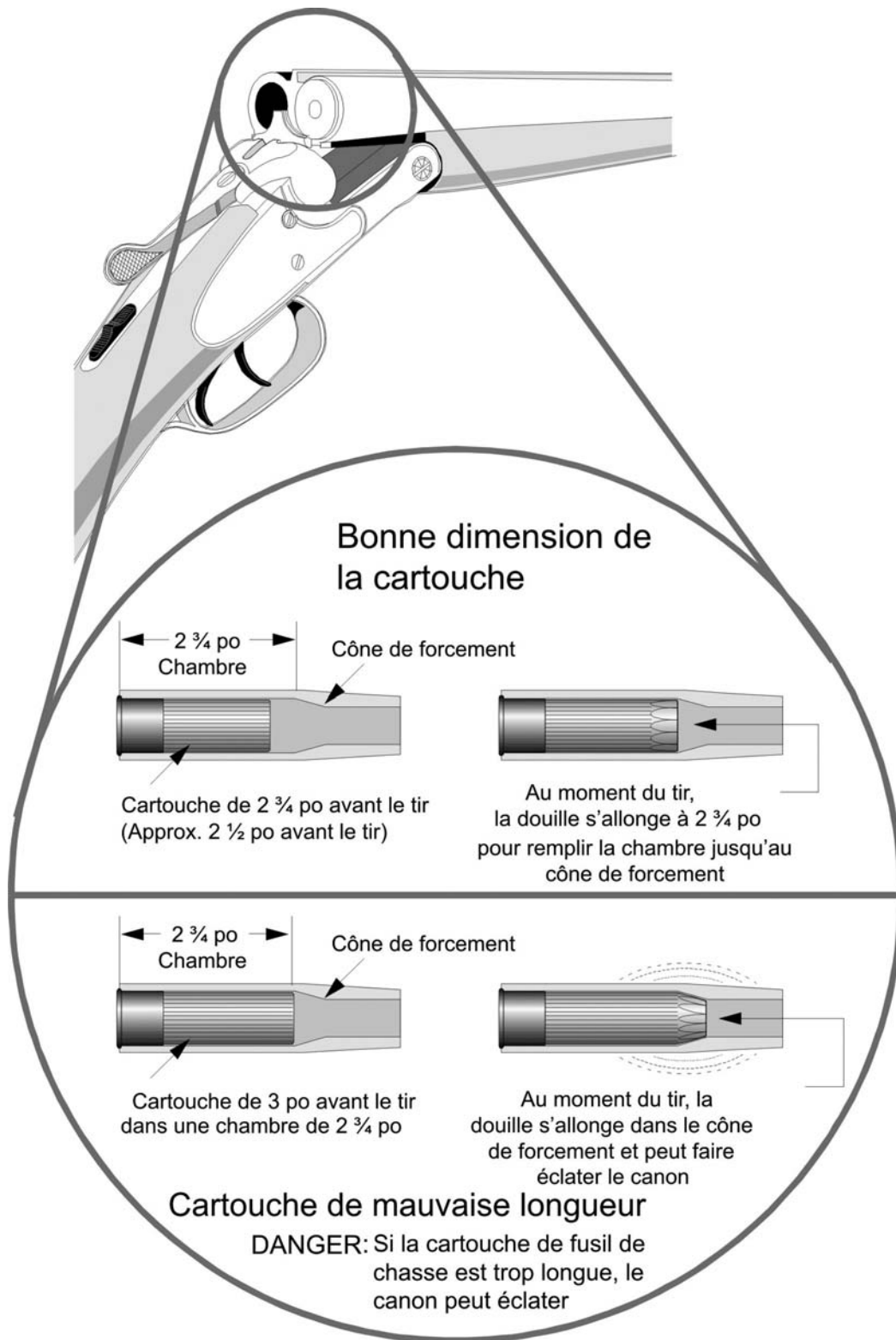


Figure 28. Cartouche dans une chambre

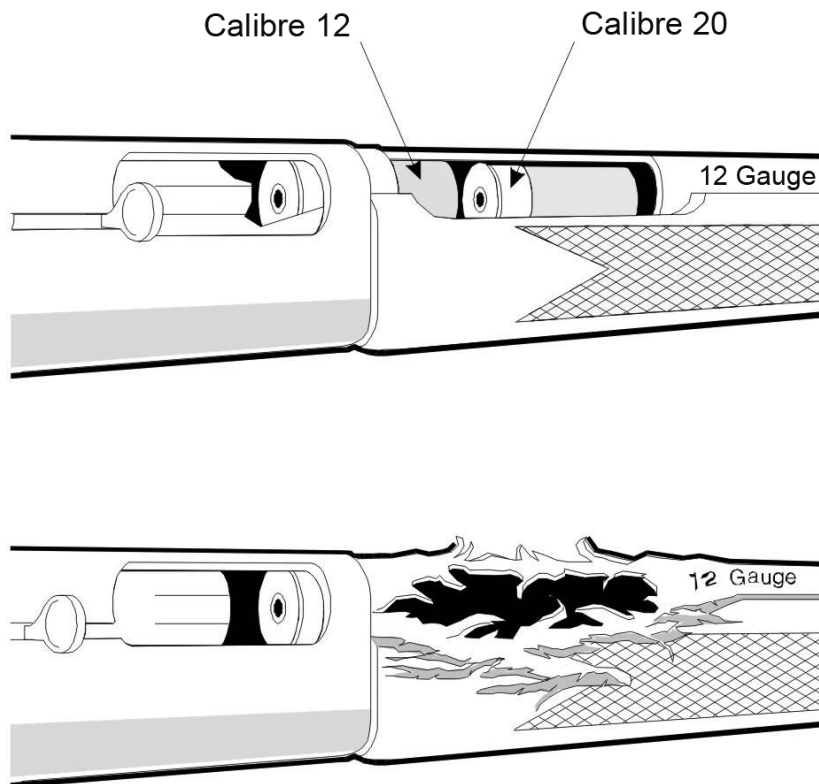


- e. Les dimensions de la chambre représentent celles d'une cartouche après le tir. Servez-vous de l'information imprimée sur la boîte. Si vous mesuriez une cartouche avant le tir, vous pourriez penser qu'une cartouche de 3 pouces mesure seulement  $2 \frac{3}{4}$  pouces et cela pourrait causer un accident.



**Des accidents graves peuvent se produire lorsque des chasseurs ou des tireurs chargent leur arme à feu avec des munitions inappropriées. Le chargement et le tir d'une cartouche de fusil de chasse de calibre 20 dans un fusil de chasse de calibre 12 est une erreur courante. La petite cartouche glisse dans la chambre et reste prise dans le cône de forçement. L'utilisateur pourrait alors insérer une cartouche de calibre 12 derrière la cartouche de calibre 20. Lorsque la cartouche est tirée, le canon peut éclater. Un canon qui éclate projette du métal tout autour. Des personnes ont été gravement blessées ou tuées à cause de cette erreur.**

Figure 29. Chambre éclatée





**Dans le cas de la chasse, il existe plusieurs règles provinciales concernant les dimensions et les matériaux des cartouches et des balles. Votre instructeur de cours peut vous fournir des renseignements plus précis. Vous pouvez aussi consulter votre autorité locale de la chasse pour obtenir les règlements précis.**

### **3.9 Balistique**

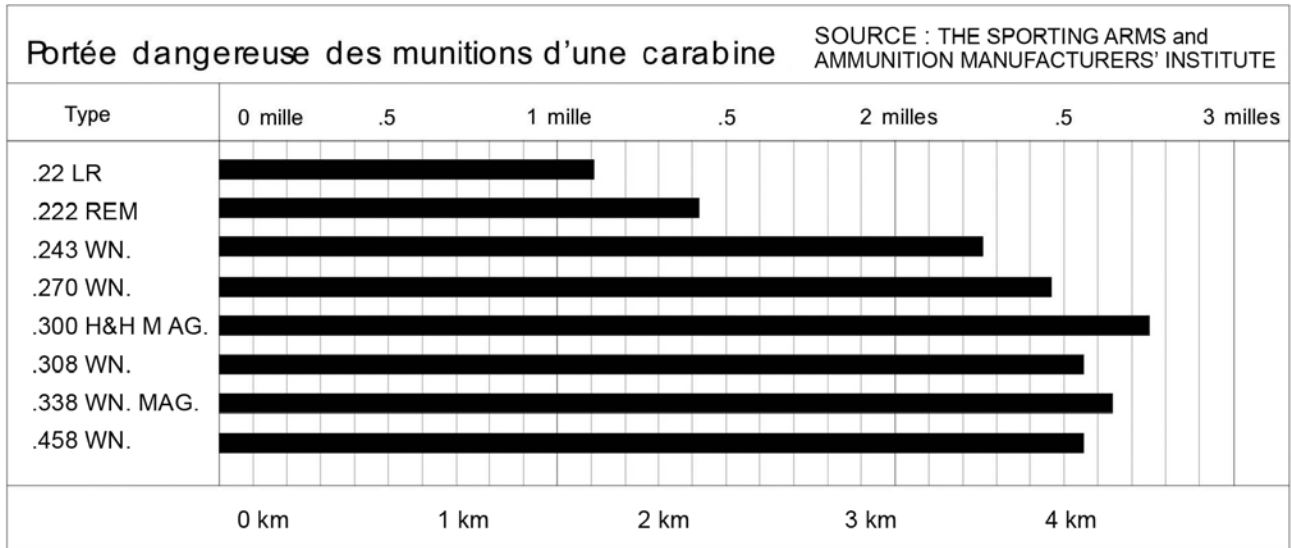
- a. La balistique est la science qui étudie les aspects reliés aux déplacements des projectiles.
- b. Les armes à feu modernes peuvent tirer sur de longues distances. Pour cette raison, tous les tireurs devraient posséder certaines notions de balistique. Les fusils de chasse peuvent tirer à des distances qui dépassent la longueur d'un terrain de football. Certaines carabines peuvent tirer des balles à plus de cinq kilomètres.
- c. Une connaissance de la balistique est également importante en raison de l'effet de pénétration différent causé par des munitions différentes. Il se peut qu'un projectile ne s'arrête pas là où vous le souhaitez.
- d. Les tableaux de balistique pour munitions vous fournissent l'information qui vous permettra de calculer la trajectoire et la performance des cartouches.
- e. Pour chasser ou tirer en toute sécurité, vous devez savoir quelle distance votre projectile devra parcourir et connaître sa portée dangereuse. Consultez les tableaux de comparaison 3 et 4 ci-dessous.



**Identifiez bien votre cible et tout ce qui se trouve derrière elle. Si votre tir risque de ne pas être sécuritaire, ne tirez pas.**

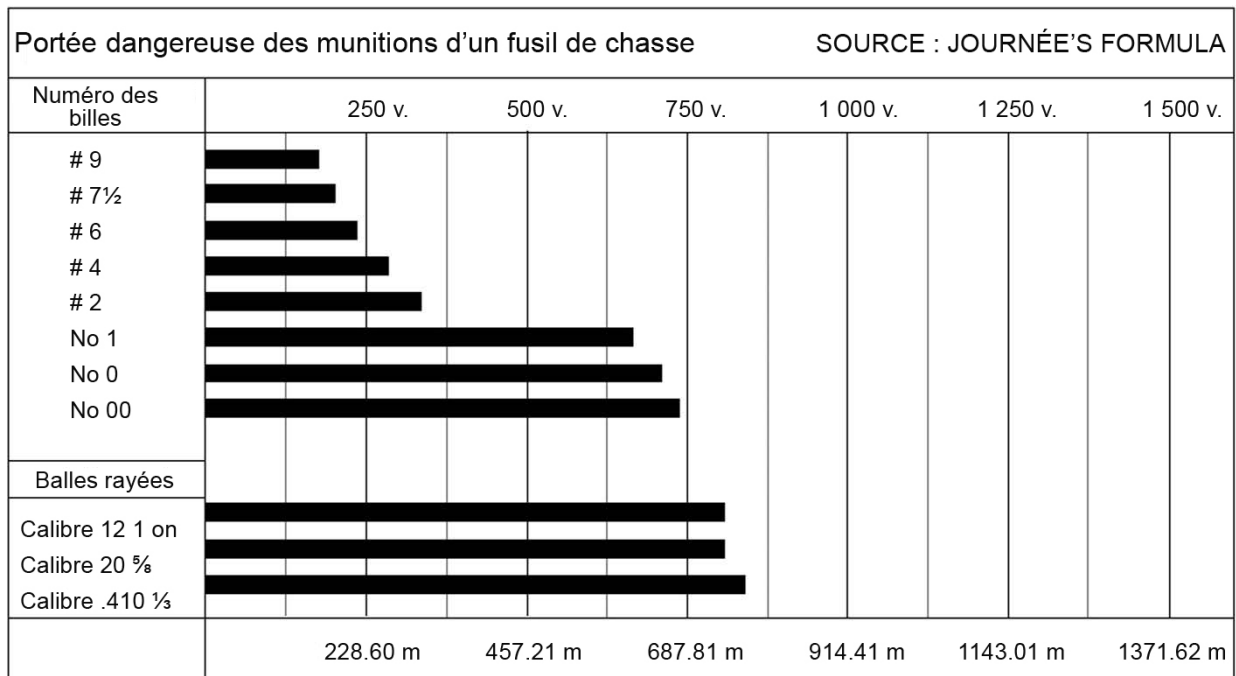


**Tableau de comparaison 3. Portées dangereuse des munitions d'une carabine**



■ Portée au niveau de la mer

**Tableau de comparaison 4. Portées dangereuse des munitions d'un fusil de chasse**



■ Portée au niveau de la mer

**REMARQUE :** À dimension égale, les grenailles d'acier, de bismuth et de fer-tungstene ont une portée moindre que les billes de plomb.

### 3.10 Trajectoire

- a. La trajectoire est la courbe que parcourt la grenaille ou la balle pendant son vol à la suite du tir (voir la figure 30). Plusieurs facteurs influencent la trajectoire :
- La **gravité** attire le projectile vers le sol pendant son parcours. Cela donne à la trajectoire une courbe descendante.
  - La **résistance** de l'air ralentit le projectile.
  - La **vitesse** est la vitesse à laquelle se déplace le projectile dans une direction donnée et dans un temps donné.
  - La **masse** est le poids du projectile.
- b. La bouche du canon de l'arme à feu doit être plus élevée que la position horizontale pour compenser l'effet de la gravité. La trajectoire d'un projectile est une courbe. Le projectile croise deux fois la ligne de visée lorsqu'il se rend à la cible.



**Les tireurs responsables vont suivre les recommandations ci-dessous :**

- **Faire feu uniquement sur des cibles se trouvant à l'intérieur de la portée efficace.**
- **Tenir compte de la distance maximale que risque de parcourir le projectile au-delà de la cible.**
- **Être disposé à devoir rendre compte de l'endroit où s'arrêtera la balle qu'il tire.**

Figure 30. Trajectoire d'un projectile



### 3.11 Dangers

- a. Le choix de munitions appropriées à une arme à feu est essentiel pour en assurer le fonctionnement sécuritaire. Les munitions commerciales modernes sont habituellement très fiables, mais il peut arriver que même une cartouche convenable soit défectueuse au moment de la mise à feu, et ce, pour différentes raisons.
- Un **long feu** est un retard d'allumage après la percussion de l'amorce par le percuteur, parce qu'il n'y a pas eu suffisamment de flammes pour allumer la poudre immédiatement. Si la bouche du canon n'est pas pointée vers une direction sécuritaire lorsque la cartouche est mise à feu, cela peut causer des blessures. Si la cartouche est retirée de la chambre trop rapidement, la mise à feu subséquente de la cartouche peut faire éclater la douille, ce qui peut causer des blessures. Les armes à feu à chargement par la bouche peuvent aussi faire un long feu.
  - Un **coup d'amorce** (charge d'amorce) survient lorsque la cartouche ne contient aucune poudre. Le coup de feu n'a pas le bruit ou le recul habituel. L'explosion de l'amorce peut avoir suffisamment de puissance pour pousser la balle à l'extérieur de la douille, mais elle peut rester coincée dans le canon. Si une autre cartouche est tirée, le canon peut éclater et cela peut causer des blessures.
  - Un **non feu** (ou un raté) est un défaut de fonctionnement d'une cartouche. Les cartouches qui ne font pas feu ne doivent pas être réutilisées dans l'arme à feu et doivent être éliminées de façon appropriée. Les armes à feu à chargement par la bouche peuvent aussi faire un non feu.



**Si la détente est actionnée et vous ne remarquez aucune décharge, attendez 60 secondes en pointant toujours la bouche du canon dans une direction sécuritaire. Au bout de 60 secondes, ouvrez le mécanisme et enlevez les munitions. Vous devez PROUVER que l'arme à feu est sécuritaire afin de vous assurer qu'il n'y a pas d'obstruction dans le canon.**

### **3.12 Précautions et législation relatives aux munitions**

- a. Ressources naturelles Canada publie les renseignements sur les explosifs. Ces renseignements indiquent que vous pouvez garder une quantité raisonnable de munitions sportives sur votre propriété. Par « raisonnable », on entend les quantités normalement requises pour une carabine, une arme de poing, un fusil de chasse ou une collection. Ces munitions doivent servir à votre utilisation personnelle et ne doivent pas être revendues. Communiquez avec Ressources naturelles Canada pour obtenir des détails. Vous devez prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter des accidents en respectant les consignes suivantes :
- Les munitions doivent être entreposées hors de la portée des enfants et conservées loin de matières inflammables.
  - Les munitions d'une arme à feu sans restriction doivent uniquement être entreposées dans un endroit où elles ne se trouvent pas à proximité de l'arme à feu, à moins qu'elles ne soient entreposées, avec ou sans l'arme à feu, dans un contenant ou un compartiment bien verrouillé qui ne peut pas facilement être forcé.
  - Les munitions d'une arme à feu sans restriction ne doivent pas être exposées avec l'arme à feu et elles doivent être entreposées dans un endroit où elles ne se trouvent pas à proximité de l'arme à feu de laquelle elles peuvent être tirées.
  - Toutes les munitions devraient être entreposées dans un endroit frais et sec. Cela aide à prévenir la corrosion ou l'endommagement des éléments de munition. Ces facteurs peuvent causer l'enrayage ou le mauvais fonctionnement d'une arme à feu.

Consultez le tableau 7 pour obtenir un résumé des mesures de sécurité à retenir relativement aux munitions.



**N'oubliez pas que, si vous entreposez des munitions dans un contenant non ventilé, cela peut créer des dangers d'explosion s'il y a incendie.**

**Tableau 7. Mesures de sécurité à prendre relativement aux munitions**

<b>Mesures de sécurité à prendre relativement aux munitions</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Ne transportez avec vous que les munitions qui conviennent à l'arme à feu que vous utilisez.</li><li>• Ne faites jamais d'expériences avec des munitions que vous ne connaissez pas.</li><li>• Il peut être dangereux d'utiliser des munitions modernes dans de vieilles armes à feu.</li><li>• Si un non feu (un raté) se produit, comptez lentement jusqu'à 60 tout en tenant la bouche du canon pointée dans une direction sécuritaire. Enlevez ensuite la cartouche en suivant les règles de sécurité et inspectez attentivement l'âme du canon pour voir s'il n'y a pas d'obstruction.</li><li>• N'utilisez jamais de vieilles cartouches ou de munitions ou éléments de rechargement touchés par la corrosion.</li><li>• N'utilisez jamais de cartouches militaires si vous ne savez pas comment les utiliser en toute sécurité.</li><li>• N'utilisez jamais de poudre sans fumée à la place de la poudre noire, et vice-versa. Utilisez-les seulement dans les armes à feu pour lesquelles elles sont conçues.</li><li>• Entreposez toutes les munitions de telle façon que les personnes non autorisées ne puissent pas y avoir accès.</li><li>• Les munitions ne doivent jamais être exposées avec une arme à feu sans restriction.</li><li>• La façon la plus sécuritaire de transporter des munitions est d'utiliser le contenant original.</li><li>• Lorsque vous chargez vos propres munitions, suivez strictement les procédures énoncées dans les manuels sur le rechargement de munitions. Soyez très prudent avec les amorces : ce sont des dispositifs explosifs.</li></ul>

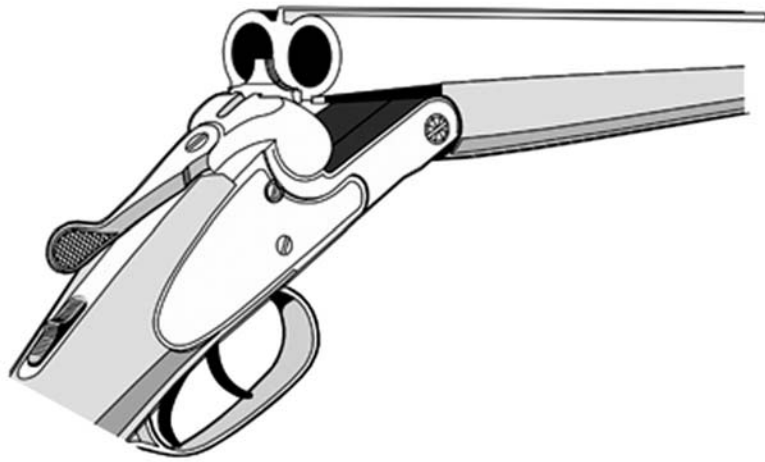
### 3.13 Questions de révision

1. Quelles mesures de sécurité devraient être prises pour une arme à feu qui n'a pas de poinçon?
2. Décrivez quatre facteurs qui influent sur la trajectoire.
3. Que peut-il arriver si une cartouche de 3 pouces est utilisée dans un fusil de chasse dont la chambre est conçue pour des cartouches de 2  $\frac{3}{4}$  pouces?
4. Dressez la liste des éléments d'une cartouche et d'une douille.

NOTES :







## Chapitre 4

# FONCTIONNEMENT DES MÉCANISMES D'ARMES À FEU







# 4 - FONCTIONNEMENT DES MÉCANISMES D'ARMES À FEU

## 4.0 Aperçu

- a. Afin de comprendre l'utilisation sécuritaire des armes à feu, vous devez bien connaître les types de mécanismes, la façon dont ils fonctionnent et la façon de charger et de décharger en toute sécurité les armes à feu dotées de ces mécanismes.
- b. Ce chapitre définit d'abord les différents types d'armes à feu, les divers mécanismes de sûreté et les différents dispositifs de verrouillage et donne des explications détaillées des procédures suivantes :
  - Identifier chaque type de mécanisme
  - Trouver les mécanismes de sûreté (certaines armes à feu ne s'ouvrent pas à moins que le cran de sûreté ne soit **DÉGAGÉ**)
  - Ouvrir et décharger l'arme à feu - il faut **PROUVER** que l'arme à feu est sécuritaire
  - Charger en toute sécurité les armes à feu de chaque type en gardant, autant que possible, le cran de sûreté **ENGAGÉ**



**Portez toujours des lunettes de sécurité et protégez vos oreilles lorsque vous chargez et faites feu avec une arme à feu.**

## **4.1 Armes à feu à chargement par la bouche et armes à feu historiques**

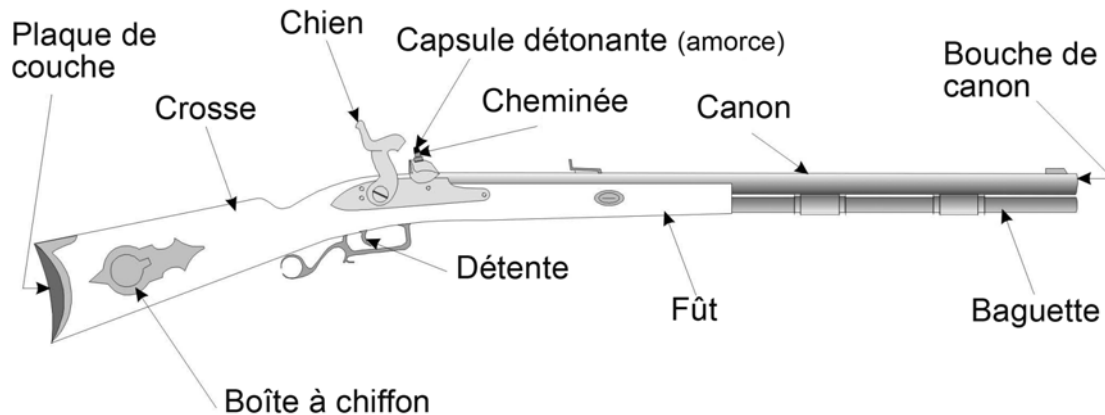
### **4.1.0 Aperçu**

- a. On utilise encore aujourd'hui des mousquets, des pistolets, des carabines et des fusils de chasse à chargement par la bouche. Toutefois, la plupart de ces armes à feu sont des reproductions de vieux modèles (voir la figure 31).
- b. Les armes à feu de ce type se chargent par la bouche. Une mesure de poudre est versée dans la bouche du canon; elle est suivie d'un calepin et d'une balle de plomb, d'une balle ou de la grenaille. Un trou situé à l'arrière du canon juste au-dessus de la détente permet à une flamme de pénétrer dans le canon par la lumière et de faire exploser la charge propulsive.
- c. Dans les fusils à silex à chargement par la bouche, l'étincelle de mise à feu se produit quand le chien qui contient le silex vient frapper la batterie. Dans les armes à percussion à chargement par la bouche, la flamme est produite par le choc du chien sur une capsule détonante.
- d. Les armes à feu à chargement par la bouche utilisent la poudre noire ou des substituts de poudre noire. La poudre noire est classée comme explosif et elle est facilement mise à feu lorsqu'elle est exposée à la chaleur, à une friction, à l'électricité statique ou à un choc brusque; elle doit être manipulée avec une extrême prudence. On recommande fortement que les personnes intéressées aux armes à chargement par la bouche obtiennent une formation supplémentaire de spécialistes qualifiés dans le domaine.



**Toutes les vieilles armes à feu doivent être inspectées par un armurier compétent qui doit s'assurer qu'elles peuvent tirer en toute sécurité.**

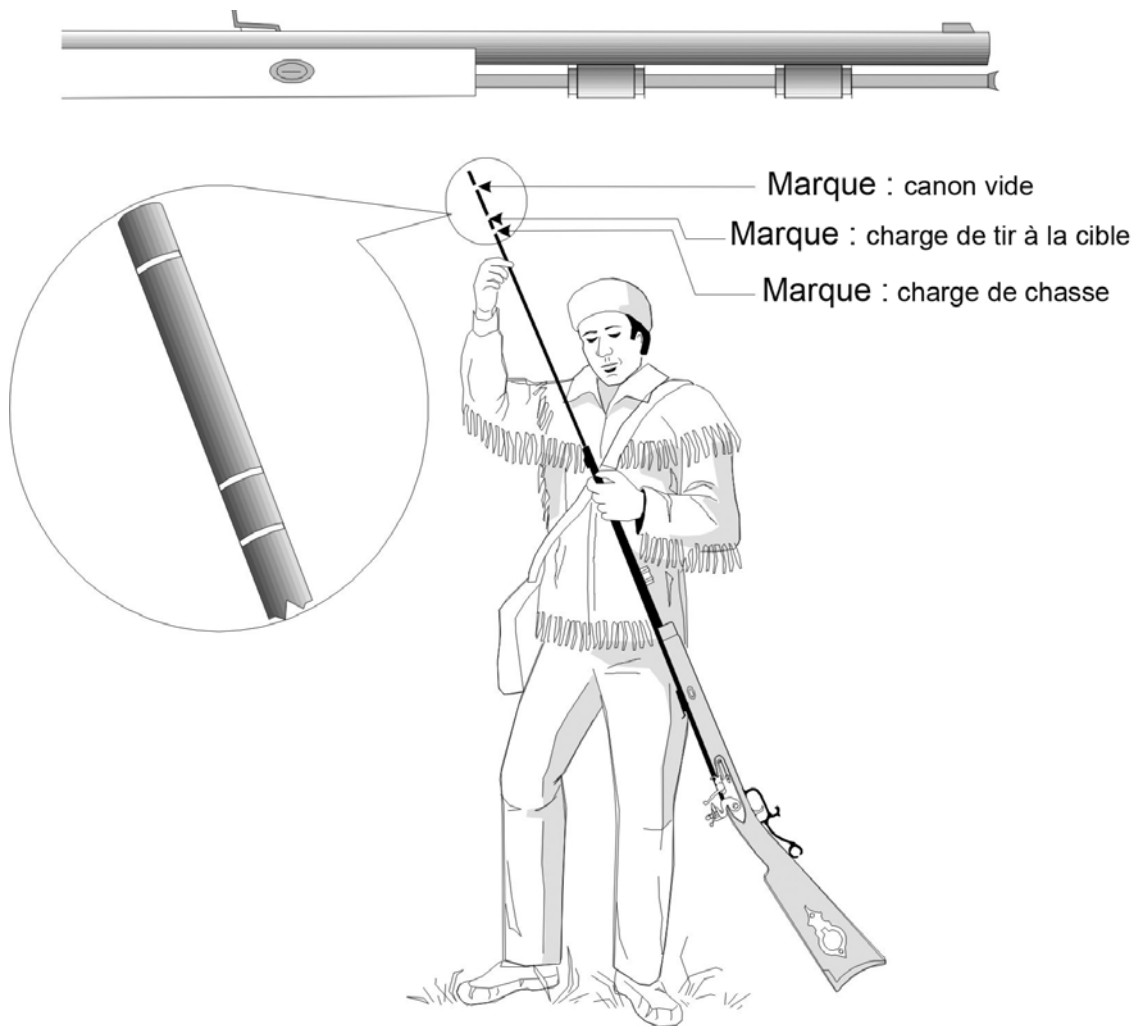
Figure 31. Arme à feu à chargement par la bouche



### 4.1.1 Chargement par la bouche

- a. Aujourd'hui, la plupart des armes à feu qui utilisent la poudre noire sont des reproductions d'armes à feu à chargement par la bouche. Il n'est peut-être pas sécuritaire de tirer avec de vieilles armes à feu, il faut les faire vérifier par un armurier avant de les utiliser.
- b. Si une arme à feu à chargement par la bouche n'est pas amorcée, vous pouvez la manier en toute sécurité. Afin de vous assurer qu'une arme à feu à chargement par la bouche n'est pas amorcée, vous devez :
  - Pointer la bouche du canon dans la direction la plus sécuritaire ainsi que garder le doigt éloigné de la détente et à l'extérieur du pontet.
  - Vérifier que le chien n'est pas en position armée.
  - Vérifier si une capsule détonante (amorce) ou si le bassinet contient de la poudre d'amorçage (pulvérin).
  - Si l'arme à feu est amorcée, retirer la capsule ou la poudre d'amorçage.
- c. De plus, il n'est pas facile de déterminer s'il y a déjà une charge dans le canon d'une arme à feu à chargement par la bouche. Les tireurs expérimentés font une marque sur la baguette de l'arme à feu à un niveau indiquant la profondeur du canon lorsque l'âme du canon est vide (voir la figure 32). Lorsque la baguette ainsi marquée est insérée dans le canon, elle indique si l'arme à feu est chargée ou non.

Figure 32. Baguette correctement marquée



Vous devez **PROUVER** que l'arme à feu est sécuritaire.



Dans le cas d'armes à feu à chargement par la bouche qui ont un cran de sûreté, actionnez-le avant de charger l'arme à feu. Avant de charger l'arme à feu, utilisez une baguette avec ou chiffon ajusté pour vérifier l'âme du canon et tirez une capsule pour vous assurez que rien n'obstrue la cheminée et l'âme du canon. Il est très important de suivre les étapes précises de chargement et de déchargement lorsque vous chargez des armes à feu à chargement par la bouche (voir les figures 33 et 34). Avant d'essayer de le faire, demandez l'aide d'une personne qualifiée et suivez soigneusement les instructions du guide d'utilisation.

Figure 33. Chargement par la bouche

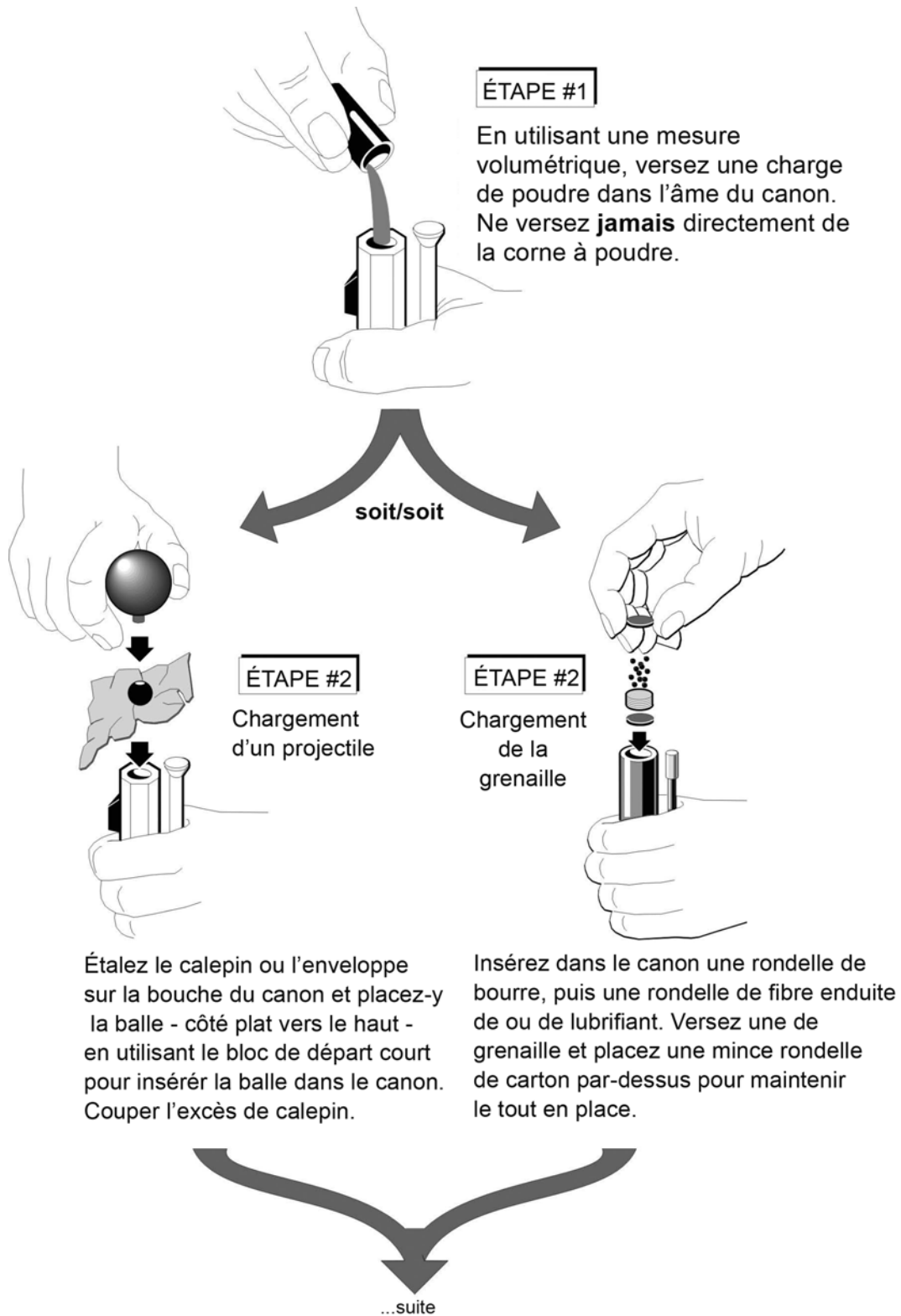
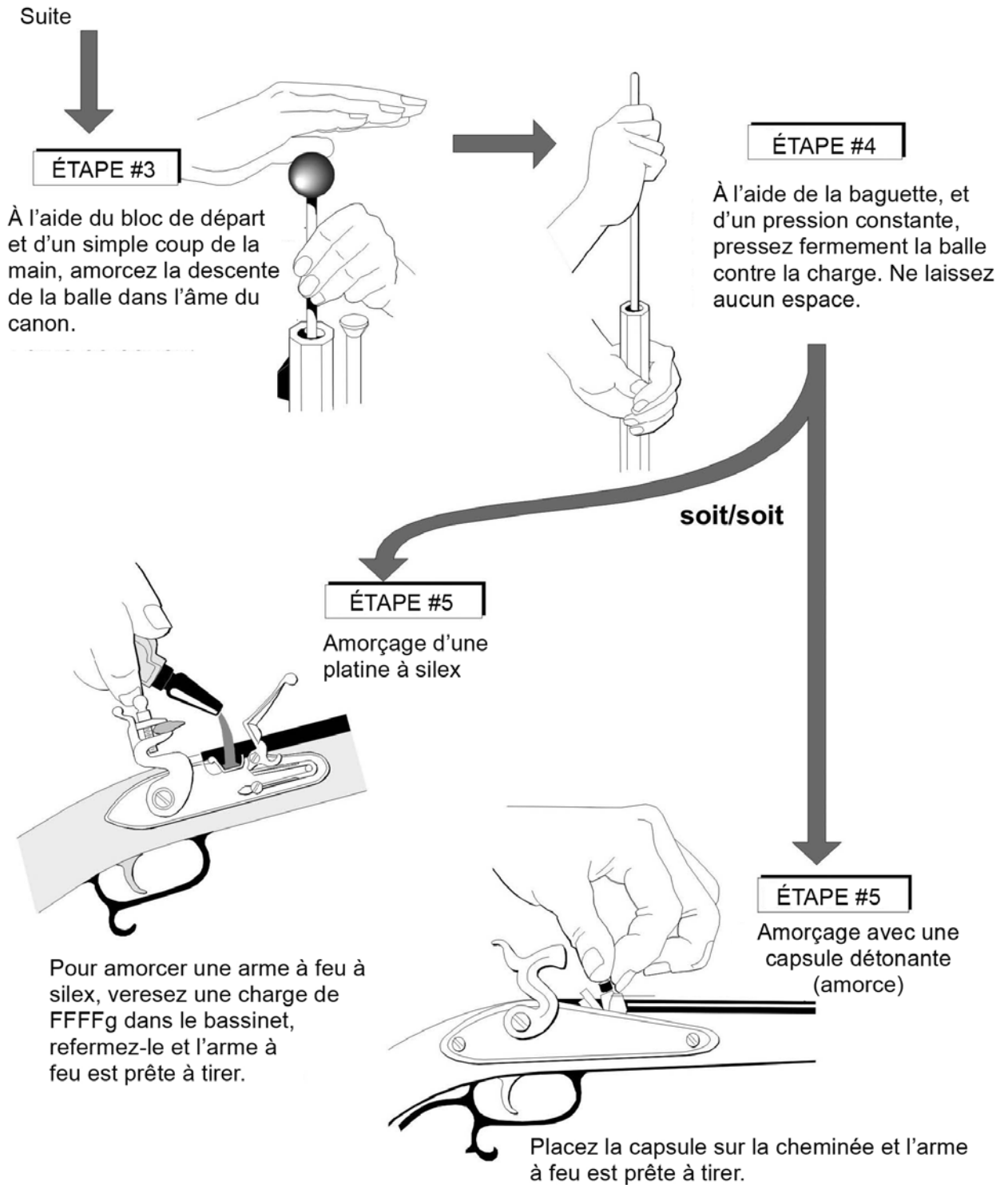


Figure 34. Chargement par la bouche (suite)





**N'utilisez jamais de poudre sans fumée dans une arme à feu à chargement par la bouche. N'utilisez jamais de poudre noire dans une arme à feu moderne à cartouche qui n'est pas conçue à cet effet. Utilisez toujours une mesure volumétrique pour mettre la poudre dans la bouche du canon; ne versez jamais la poudre directement de son contenant. Aux termes des règlements sur l'entreposage sécuritaire, les armes à feu à chargement par la bouche sont considérées comme étant chargées quand il y a de la poudre dans le canon.**

### 4.1.2 À faire - Chargement par la bouche

- Avant d'utiliser une vieille arme à feu à chargement par la bouche, demandez à un armurier compétent de la démonter, de l'examiner et de la déclarer sécuritaire.
- Traitez les armes à feu à chargement par la bouche avec autant de précaution que les autres armes à feu.
- Utilisez SEULEMENT la poudre noire ou des substituts de poudre noire (par exemple - Pyrodex) dans votre arme à feu à chargement par la bouche. N'utilisez jamais de poudre sans fumée.
- Gardez la poudre noire loin des cigarettes, des allumettes ou de toute autre flamme ouverte, ou de braises pouvant produire des étincelles ou de la chaleur.
- Utilisez toujours une mesure volumétrique pour verser la poudre directement dans la bouche de l'arme à feu. N'utilisez jamais la poire ou la corne à poudre.
- Suivez rigoureusement les instructions du fabricant pour ce qui est de la charge de poudre maximale.
- Marquez votre baguette pour indiquer quand le canon est vide et quand il est chargé.
- **Avant** de charger l'arme à feu, essuyez tout excès de graisse ou d'huile de l'âme du canon.
- Assurez-vous que la balle est fermement placée sur la charge de poudre.
- Considérez toujours un raté (non-feu) comme un long feu qui pourrait tirer d'une seconde à l'autre. Attendez au moins 60 secondes en pointant l'arme à feu dans une direction sécuritaire.
- Portez des lunettes de sécurité et des appareils de protection pour les oreilles.
- Dans une arme à canons multiples à poudre noire, vérifiez la position du projectile du deuxième canon après le tir du premier. Le recul peut avoir déplacé la charge vers l'avant.



### 4.1.3 À éviter - Chargement par la bouche

- **Ne transportez** ou ne maniez pas une arme à feu à chargement par la bouche amorcée et dont le chien est armé, à moins que vous ne soyez prêt à tirer.
- **Ne vous appuyez** jamais sur la bouche du canon et ne vous tenez jamais devant elle.
- **Ne chargez pas** une chambre d'une arme de poing à canons multiples ou à barillet à chargement par la bouche, à moins que la capsule détonante n'ait été retirée de la cheminée des autres canons ou des autres chambres.
- **N'entreposez pas** une arme à feu à chargement par la bouche s'il y a de la poudre à l'intérieur.

Cependant, les armes à feu à chargement par la bouche **peuvent** être transportées chargées d'un lieu de chasse à un autre si la capsule de mise à feu ou le silex est enlevé. Consulter les règlements Provinciaux ou Territoriaux applicables.

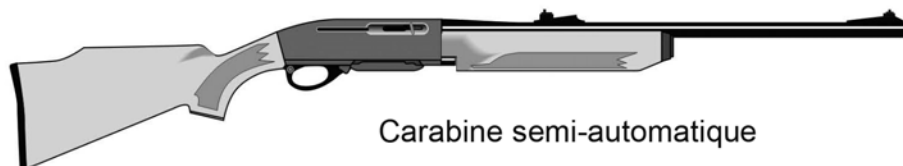
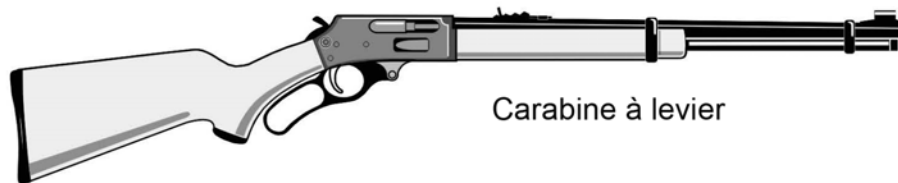
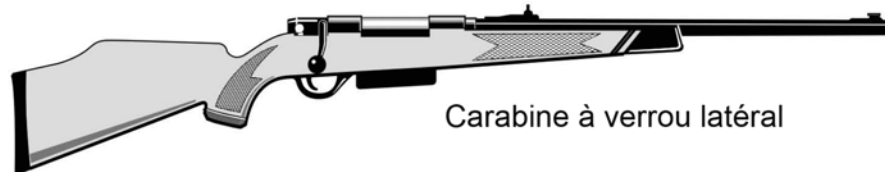


**La poudre noire est aussi utilisée dans certaines cartouches à douille métallique destinées à des armes à feu spécialement conçues à cet effet. Vous devez être prudent. Même si elles portent le même nom que les cartouches modernes sans fumée, elles ne sont pas interchangeables. N'utilisez jamais la poudre sans fumée à la place de la poudre noire, et vice-versa. Utilisez-les seulement dans les armes pour lesquelles elles sont conçues.**

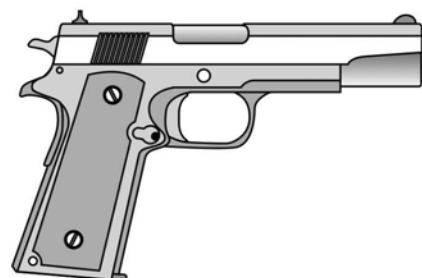
## 4.2 Types de mécanismes

- a. Les classes d'armes à feu sont souvent déterminées par le type de mécanisme des armes à feu. Il y en a six grands types (voir la figure 35) :
  1. Le **mécanisme à bascule** ou à charnière s'ouvre près de la culasse et a normalement un ou deux canons.
  2. Le **mécanisme à verrou** est semblable à un verrou de porte et peut tirer un ou plusieurs coups.
  3. Le **mécanisme à levier** est muni d'un levier mécanique derrière la détente qui ouvre le mécanisme. Il peut tirer un ou plusieurs coups.
  4. Le **mécanisme à pompe** fonctionne avec le mouvement de va-et-vient du fût et il tire habituellement plusieurs coups.
  5. Le **mécanisme semi-automatique** extrait et éjecte les douilles vides et recharge automatiquement une autre cartouche dans la chambre.
  6. Le **mécanisme à barillet** est utilisé sur certaines armes de poing. Il compte plusieurs chambres dans un barillet rotatif et peut contenir une cartouche dans chacune des chambres. Au moment de leur fabrication, les revolvers sont à barillet fixe et à barillet basculant ou à charnière.

Figure 35. Types de mécanismes



Revolver à action simple  
et double



Pistolet semi-automatique  
à action simple

## 4.3 Mécanismes de sûreté

### 4.3.0 Aperçu

- a. La plupart des armes à feu sont munies **d'un dispositif mécanique de sûreté** qui permet de réduire les risques de tirs accidentels. Toutefois, ces dispositifs peuvent se détraquer. Un choc brusque peut provoquer la mise à feu des armes à feu même si le cran de sûreté est **ENGAGÉ**. Le maniement sécuritaire d'une arme à feu par la personne qui la tient sera donc toujours le plus important dispositif de sécurité. Utilisez toujours le mécanisme de sûreté, mais ne vous y fiez jamais pour prévenir le tir accidentel.
- b. Les mécanismes de sûreté sont conçus pour empêcher l'arme à feu de tirer en interrompant la séquence de tir. Ces mécanismes bloquent un ou plusieurs des éléments suivants : la détente, la gâchette, le chien ou le percuteur.
- c. Les types de mécanismes de sûreté les plus courants sur les armes à feu sans restriction sont les suivants : la sûreté à coulisse ou à glissière, la sûreté à levier/pivot/bascule, la sûreté à loquet, la sûreté de levier/ arrêt de détente et la sûreté transversale ou à bouton (voir la figure 36). De plus, certaines armes à feu à levier et certaines armes à feu à chargement par la bouche ont une sûreté demi-armée.



**Ne vous fiez jamais au cran de sûreté pour empêcher une mise à feu accidentelle : le mécanisme de sûreté peut être déréglé. Toutes les sûretés présentent de légères différences. Consultez le manuel d'utilisation. Les fabricants peuvent utiliser des termes différents pour décrire leurs mécanismes de sûreté.**

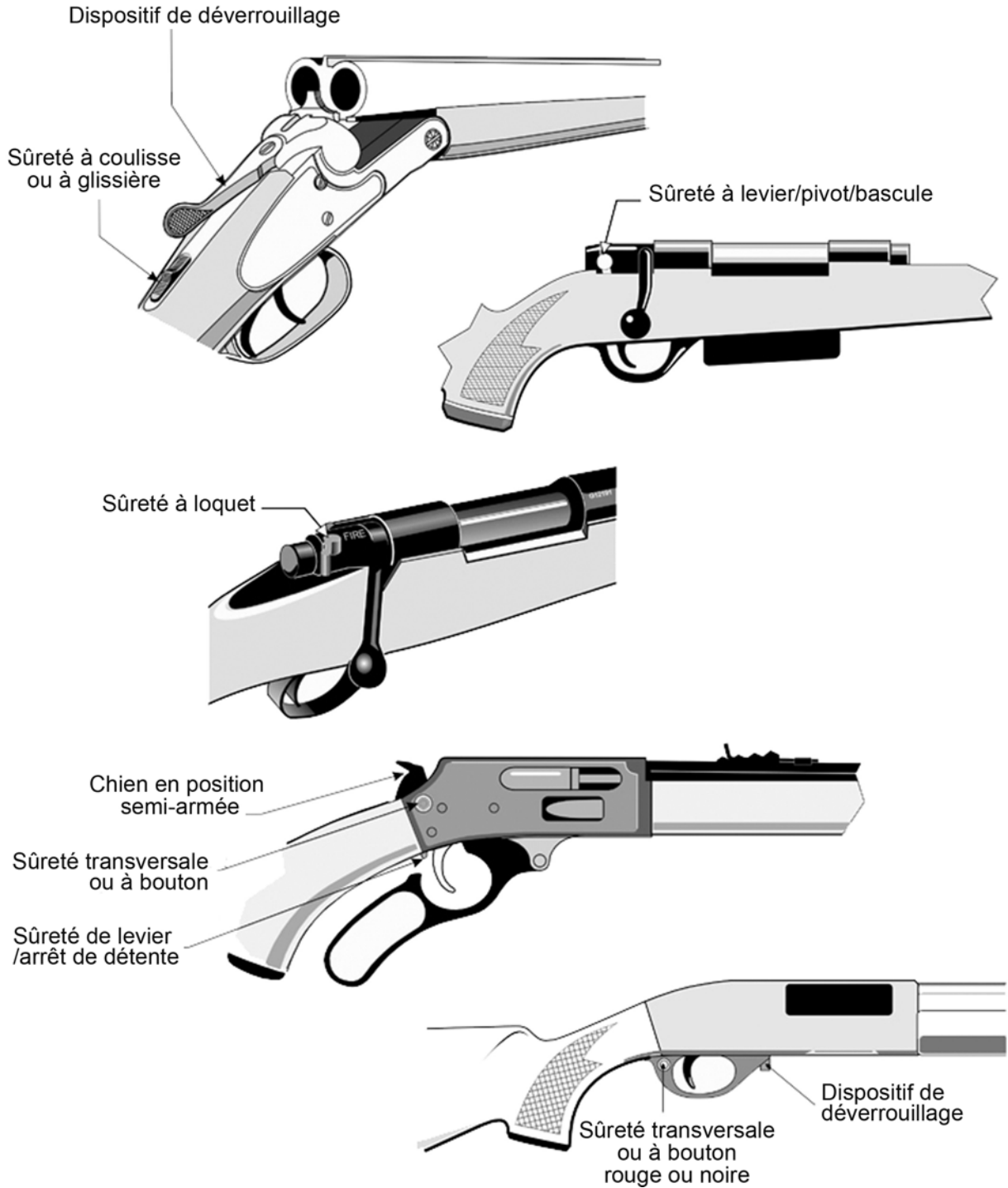
### 4.3.1 Chien demi-armé

- a. Le chien a trois positions : avant, demi-armée et armé. Lorsque le chien est à la position avant, il repose sur le percuteur et un coup brusque sur le chien peut provoquer la mise à feu de l'arme à feu. Lorsque le chien est partiellement en arrière, en position demi-armé, sur les armes à feu conçues à cet effet, le cran de sûreté est considéré comme étant **ENGAGÉ**. Lorsque le chien se trouve à l'arrière sur ces armes à feu, il est en position armée et le cran de sûreté est considéré comme étant **DÉGAGÉ**.



**Même s'il y a une position demi-armé sur une arme à feu, cela ne signifie pas nécessairement qu'il s'agit d'une sûreté. Certaines armes à feu ne l'utilisent pas comme sûreté. Consultez le manuel d'utilisation. Dès que le chien commence à avancer, éloignez le doigt de la détente lorsque vous abaissez le chien à la position demi-armé. Ce geste a pour effet d'engager de nouveau toute sûreté automatique reliée à la détente. Soyez très prudent lorsque vous déplacez le chien dans l'une des trois positions. Il pourrait glisser d'en-dessous votre pouce et tirer la cartouche.**

Figure 36. Divers types de sûretés et de dispositifs de déverrouillage



### 4.3.2 À coulisse ou à glissière

- a. Cette sûreté est courante dans les fusils de chasse et les carabines. Elle se trouve habituellement du côté droit de la boîte de culasse sur les carabines et au-dessus de la boîte de culasse sur les fusils de chasse. Elle bloque le mécanisme de mise à feu. Certains mécanismes à levier modernes ont aussi des sûretés à glissière ou à bouton situées près du mécanisme.

### 4.3.3 À levier/pivot/bascule

- a. Cette sûreté est courante dans les armes à feu modernes ainsi que dans les vieilles armes à feu militaires. Elle se trouve souvent au-dessus de la détente à la gauche ou à la droite du verrou.

### 4.3.4 À loquet

- a. La sûreté à loquet est souvent utilisée sur les armes à feu à verrou ou à mécanisme à verrou. Elle se trouve souvent au-dessus de la détente à la gauche ou à la droite du verrou.

### 4.3.5 À levier/arrêt de détente

- a. Cette sûreté est utilisée sur certaines armes à feu dotées d'un mécanisme à levier. C'est un mécanisme qui empêche les armes à feu à levier de tirer à moins que le mécanisme à levier ne soit bien appuyé contre la monture.

### 4.3.6 Transversale ou à bouton

- a. La sûreté transversale est un type de sûreté à bouton-poussoir. Elle est fréquemment utilisée sur plusieurs types d'armes à feu. Elle bloque le mécanisme de détente ou le chien.
- b. La position du cran de sûreté peut être indiquée de plusieurs façons, par exemple :
  - **Sécuritaire et Feu**
  - **ENGAGÉ et DÉGAGÉ**
  - Le **Rouge** signifie que le cran de sûreté est **DÉGAGÉ** et que l'arme à feu peut tirer.
- c. Toutefois, il n'existe aucune norme pour indiquer la position sécuritaire du cran de sûreté et il se peut qu'aucune des positions ci-dessus ne se trouve sur une arme à feu. Si c'est le cas, assurez-vous que l'arme à feu est déchargée et pointez-la dans une direction sécuritaire **AVANT** de vérifier de quelle façon fonctionne le cran de sûreté.



**Avant de charger une arme à feu, identifiez la position ENGAGÉE du cran de sûreté.**

## **4.4 Dispositifs de déverrouillage du mécanisme**

- a. La plupart des armes à feu sont munies d'un type de dispositif qui doit être déplacé afin de permettre l'ouverture ou la fermeture du mécanisme. L'emplacement du dispositif de déverrouillage du mécanisme dépend de la marque et du modèle de l'arme à feu (voir la figure 36 à la section 4.3.1).



**Ne maniez pas une arme à feu, sauf si vous savez comment l'utiliser de façon sécuritaire. Si vous ne le savez pas, demandez de l'aide à un instructeur, consultez le manuel de l'utilisateur ou une personne qui connaît bien l'arme à feu en question.**







## 4.5 Règles générales de chargement et de déchargement

### 4.5.0 Aperçu

- a. Avant de tenter de décharger une arme à feu, suivez d'abord les **quatre RÈGLES vitales** au tableau 3 ci-dessous.

Tableau 8. Les quatre règles vitales du maniement sécuritaire des armes à feu (TPTO)

Les quatre règles vitales du maniement sécuritaire des armes à feu (TPTO)	
	<p><b>T</b>raitez toute arme à feu comme si elle était chargée.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Tenez pour acquis que toute arme à feu peut présenter un danger éventuel.</li></ul>
	<p><b>P</b>ointez toujours votre arme à feu dans une direction sécuritaire.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Établissez la direction la plus sécuritaire vers laquelle pointer le canon de votre arme à feu.</li><li>• Pointez toujours votre arme à feu dans la direction la plus sécuritaire et maintenez-la dans cette direction.</li><li>• Le canon d'une arme à feu ne doit être pointé en aucune circonstance sur soi ou sur quelqu'un d'autre.</li></ul>
	<p><b>T</b>enez le doigt éloigné de la détente et à l'extérieur du pontet.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Évitez de placer le doigt sur la détente ou à l'intérieur du pontet en prenant une arme à feu.</li><li>• Il y a plus de risques de mise à feu accidentelle si votre doigt est sur la détente ou à l'intérieur du pontet.</li></ul>
	<p><b>O</b>uvrez le mécanisme et assurez-vous que l'arme à feu ne contient aucune munition - vous devez <b>PROUVER</b> que l'arme à feu est sécuritaire.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Ne maniez une arme à feu que si vous pouvez <b>PROUVER</b> qu'elle est sécuritaire.</li><li>• En maniant une arme à feu, assurez-vous toujours que la chambre, le chargeur ou le magasin sont vides.</li><li>• Ne tendez ou ne recevez une arme à feu que lorsque celle-ci est ouverte et non chargée. C'est une habitude essentielle à prendre.</li></ul>

### 4.5.1 Déchargement - Vous devez PROUVER que l'arme à feu est sécuritaire

a. **PROUVER** est un acronyme, qui sert d'aide-mémoire, et qui représente les cinq étapes nécessaires afin de veiller à ce qu'une arme à feu soit déchargée et sécuritaire. Les cinq étapes sont suivies : **P**ointe, **R**etirez, **O**uvrez, **V**érifiez, **E**xaminez. Ces procédures doivent être suivies afin de décharger l'arme à feu de façon sécuritaire.

1. **P**ointez l'arme à feu dans la direction la plus sécuritaire tout au long du processus de déchargement.
  - Assurez-vous que rien ne touche la détente pendant le déchargement.
  - Engagez le cran de sûreté, s'il peut rester engagé pendant le déchargement.
2. **R**etirez toutes les munitions de l'arme à feu en...
3. **O**uvrant le mécanisme :
  - Si l'arme à feu est munie d'un chargeur amovible, retirez en premier le chargeur. (Ceci évite que l'arme à feu semi-automatique ne charge une autre cartouche dans la chambre si le mécanisme se ferme.)
  - Ouvrez le mécanisme afin de retirer toute munition se trouvant dans la chambre.
  - Laissez le mécanisme ouvert.
  - Assurez-vous que la ou les chambres sont vides et qu'aucune cartouche ne s'y trouve.
4. **V**érifiez le trajet d'alimentation afin de vous assurer qu'aucune cartouche ou douille vide ou aucun objet étranger ne s'y trouve.
5. **E**xaminez l'âme du canon afin d'y déceler la présence de lubrifiant, de rouille ou d'obstructions.

**L'arme à feu est maintenant déchargée et sécuritaire. Elle le demeure tant que l'individu, qui a su PROUVER qu'elle l'est, en conserve le contrôle direct.**

## 4.5.2 Vérification de la présence d'objets obstruant le canon

- a. Tout au long des opérations de chargement suivantes, **vérifiez toujours avant le chargement si le canon et la chambre ne sont pas obstrués**. Dans la mesure du possible, vous devriez le faire en regardant dans le canon à partir de l'ARRIÈRE, soit la culasse. Si vous ne pouvez pas le faire, assurez-vous que l'arme à feu est déchargée, que le mécanisme est ouvert et que la chambre est vide AVANT de regarder dans le canon à partir de la bouche. Certains tireurs préfèrent utiliser un accessoire de vérification de l'âme muni d'une lumière ou passer une baguette avec un calepin ajusté dans le canon avant de charger l'arme à feu plutôt que de regarder dans le canon. Suivez les procédures de nettoyage normales pour retirer tout objet obstruant ou apportez votre arme à feu chez un spécialiste.



**Si le calepin n'occupe pas complètement l'âme du canon, les obstructions ne peuvent pas être détectées. Ne chargez une arme à feu que lorsque vous avez l'intention de l'utiliser et seulement dans un endroit où il est légal et sécuritaire de le faire.**

## 4.5.3 Chargement

1. Préparez l'arme à feu pour le chargement en suivant toutes les étapes de déchargement - Vous devez **PROUVER** qu'elle est sécuritaire.
2. Retirez tout objet obstruant la chambre et l'âme du canon. Nettoyez-les au besoin.
3. Pointez l'arme à feu dans la direction la plus sécuritaire pendant les étapes de chargement et d'introduction d'une cartouche dans la chambre.
4. Assurez-vous que rien ne touche la détente pendant le déroulement des étapes.
5. **Engagez** le cran de sûreté, s'il peut rester engagé pendant le chargement.
6. Dans la mesure du possible, lorsque le mécanisme est ouvert, choisissez et chargez les cartouches appropriées en faisant correspondre le poinçon de l'arme à feu avec celui de la cartouche ou de la cartouche de fusil de chasse.
7. Fermez le mécanisme.
8. **Engagez** le cran de sûreté, si ce n'est pas déjà fait.

**L'arme à feu est maintenant chargée et prête à tirer. Il faut toujours en prendre soin et la surveiller jusqu'à son déchargement.**



**Soyez toujours sûr de votre cible et de ce qui se trouve derrière elle.**

## **4.6 Chargement et déchargement des mécanismes les plus courants**

- a. Toutes les armes à feu ont leur aspect particulier. Une bonne façon de connaître les méthodes détaillées de déchargement et de chargement de votre arme à feu consiste à étudier le manuel d'utilisation. Les étapes indiquées dans ce chapitre ne visent pas à remplacer une bonne connaissance d'un manuel d'utilisation d'une arme à feu en particulier.
- b. L'information qui suit offre un aperçu des mécanismes les plus courants. La façon de procéder en général ne change pas, mais les détails peuvent varier considérablement.



**Une personne peut être incapable de manier toutes les armes à feu en toute sécurité; p. ex., la crosse est trop longue ou trop courte. N'essayez pas de manier une arme à feu avec laquelle vous n'êtes pas à l'aise. Afin de vous assurer d'avoir une arme à feu que vous pouvez manier, demandez l'aide d'une personne compétente en la matière. Avant de tenter de décharger une arme à feu, suivez les quatre règles vitales.**

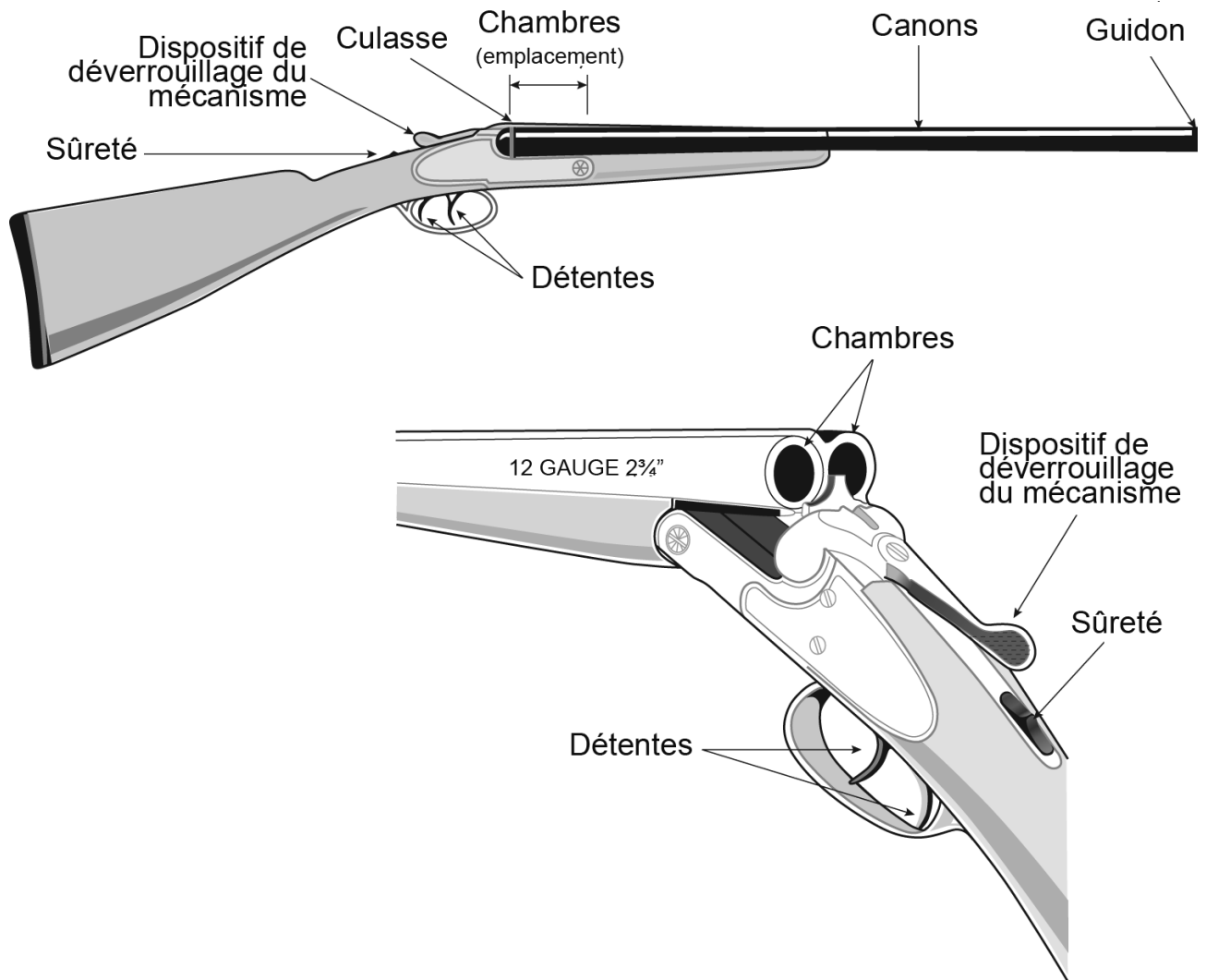
## 4.7 Mécanisme à bascule ou à charnière : à canon simple ou à canons multiples

### 4.7.1 Déchargement -Vous devez PROUVER que l'arme à feu est sécuritaire

- a. L'arme à feu à mécanisme à bascule ou à charnière s'ouvre, ou « se casse », près de la culasse comme une charnière de porte. Le **dispositif de sûreté** se trouve habituellement sur le mécanisme, au dessus de la détente. Ce dispositif est souvent de type coulissant ou se présente sous la forme d'un chien extérieur qui doit être complètement avancé ou en position demi-armé afin que l'arme à feu soit sécuritaire.
  1. **P**ointez l'arme à feu dans la direction la plus sécuritaire tout au long du processus de déchargement :
    - Assurez-vous que rien ne touche la détente pendant le déchargement.
    - Engagez le cran de sûreté, s'il peut rester engagé pendant le déchargement.
  2. **R**etirez toutes les munitions de l'arme à feu en...
  3. **O**uvrant le mécanisme :
    - Actionnez le dispositif de déverrouillage pour ouvrir le mécanisme. Si ce dispositif ne bouge pas, il se peut que vous deviez dégager le cran de sûreté.
    - Ouvrez le mécanisme en faisant basculer le canon vers le bas. Cela devrait en partie extraire ou éjecter toute cartouche ou douille vide de la ou les chambres. Si elles ne sont pas éjectées, retirez-les à la main.
    - Laissez le mécanisme ouvert.
    - Assurez-vous que la ou les chambres sont vides et qu'aucune munition ou douille vide ne s'y trouve.
  4. **V**érifiez le trajet d'alimentation afin de vous assurer qu'aucune munition ou douille vide ou aucun objet étranger ne s'y trouve.
  5. **E**xaminez l'âme du canon d'une arme à feu chaque fois que vous en maniez une afin d'y déceler la présence de lubrifiant, de rouille ou d'obstructions.

**L'arme à feu est maintenant déchargée et sécuritaire. Elle le demeure tant que l'individu, qui a su PROUVER qu'elle l'est, en conserve le contrôle direct.**

Figure 37. Mécanisme à bascule



**Ne chargez une arme à feu que lorsque vous avez l'intention de l'utiliser et seulement dans un endroit où il est légal et sécuritaire de le faire.**

## 4.7.2 Chargement

1. Préparez l'arme à feu pour le chargement en suivant toute la procédure de déchargement. Vous devez **PROUVER** qu'elle est sécuritaire.
2. Retirez tout objet obstruant la chambre et l'âme du canon. Nettoyez-les au besoin.
3. Pointez l'arme à feu dans la direction la plus sécuritaire pendant les étapes de chargement et d'introduction d'une cartouche dans la chambre.
4. Assurez-vous que rien ne touche la détente pendant le déroulement des étapes.
5. **Engagez** le cran de sûreté, s'il peut rester engagé pendant le chargement.
6. Choisissez et placez la ou les cartouches appropriées dans la ou les chambres en faisant correspondre le poinçon de l'arme à feu à celui de la ou des cartouches.
7. Fermez le mécanisme (normalement, en remontant la crosse d'un coup sec), ce qui bloque la ou les cartouches dans la ou les chambres.
8. **Engagez** le cran de sûreté, si ce n'est pas déjà fait.

**L'arme à feu est maintenant chargée et prête à tirer. Il faut en prendre soin et la surveiller jusqu'à son déchargement.**



**Soyez toujours sûr de votre cible et de ce qui se trouve derrière elle.**

## 4.8 Mécanisme à verrou : à un coup

### 4.8.0 Aperçu

- a. Une arme à feu à verrou fonctionne à peu près comme le verrou d'une porte. Ce mécanisme est très solide et il est habituellement utilisé sur les carabines.
- b. Le dispositif de sûreté se trouve habituellement sur le mécanisme au-dessus de la détente, à la gauche ou à la droite du verrou. Il s'agit souvent d'une sûreté à levier, mais il peut aussi s'agir d'une sûreté à coulisse ou à glissière située directement derrière le verrou (voir les figures 38 et 39).

Figure 38. Mécanisme à verrou

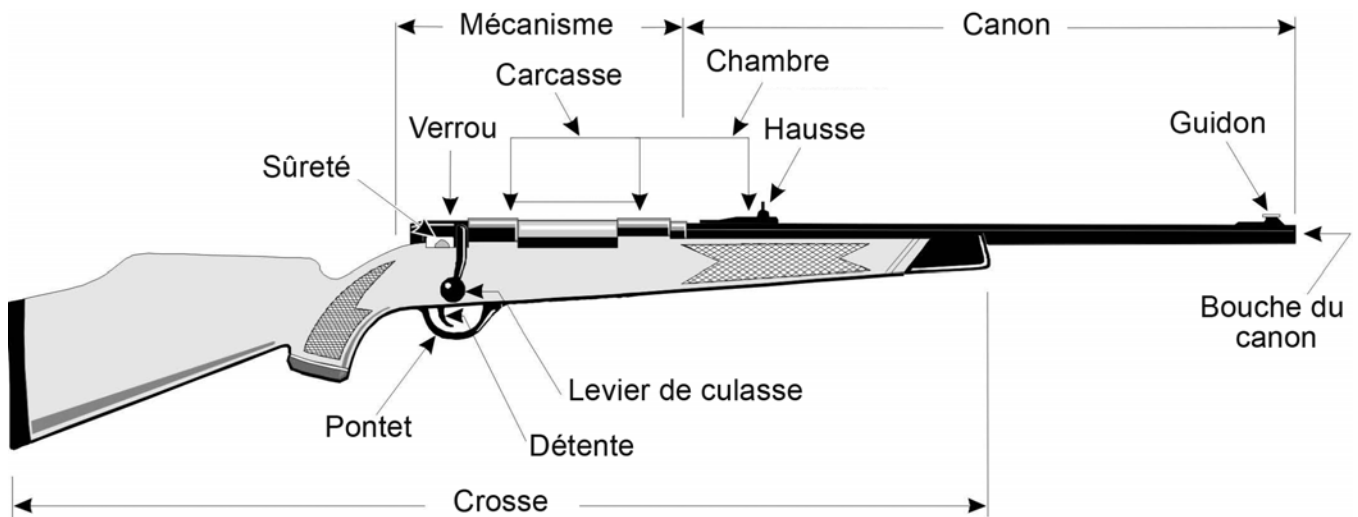
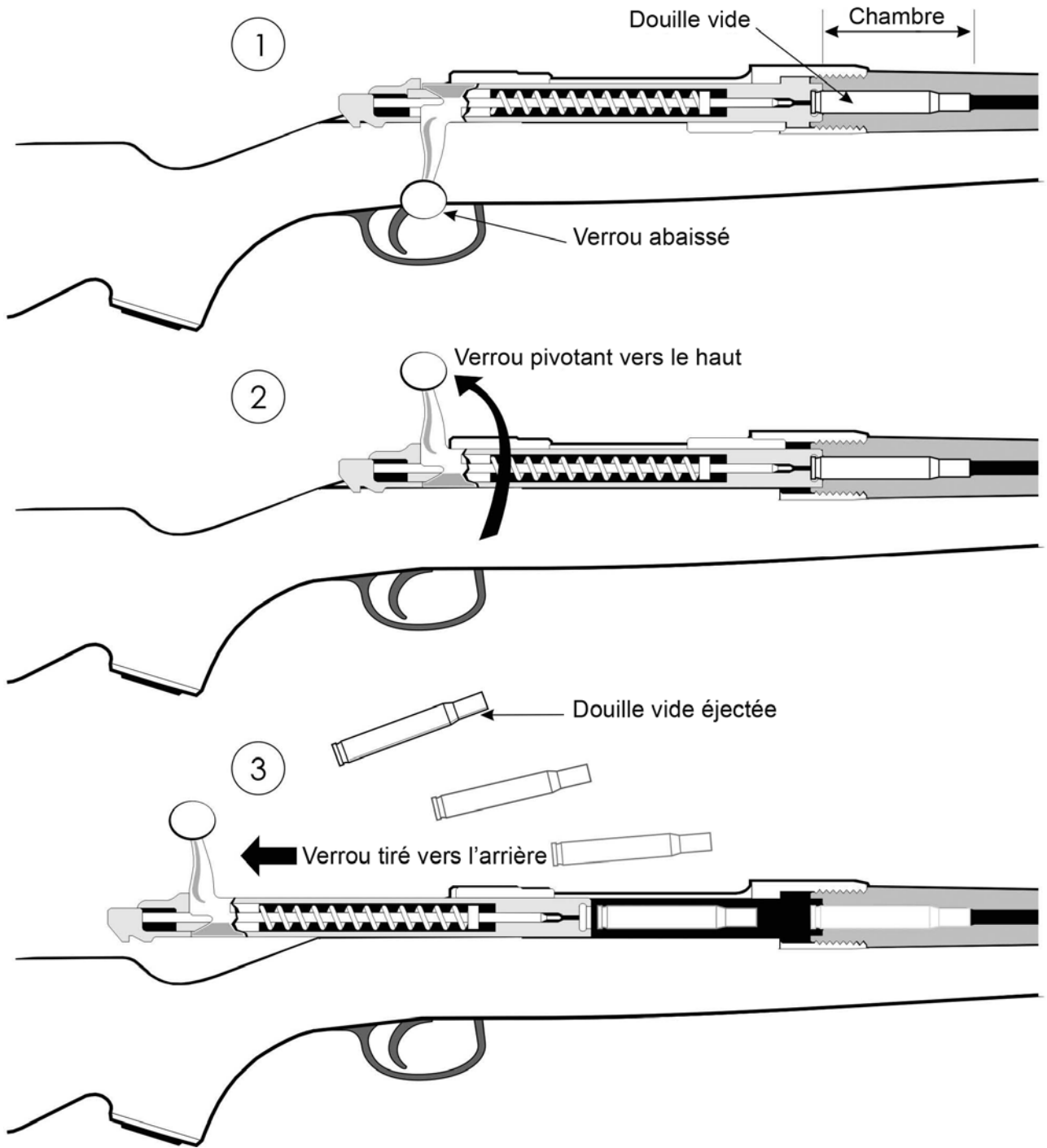




Figure 39. Fusil à un coup doté d'un verrou qui éjecte les douilles vides



### 4.8.1 Déchargement - Vous devez **PROUVER** que l'arme à feu est sécuritaire



**Avant de tenter de décharger une arme à feu, suivez les quatre règles vitales.**

1. **P**ointez l'arme à feu dans la direction la plus sécuritaire tout au long du processus de déchargement :
  - Assurez-vous que rien ne touche la détente pendant le déchargement.
  - **Engagez** le cran de sûreté, s'il peut rester engagé pendant le déchargement.
2. **R**etirez toutes les cartouches de l'arme à feu, en...
3. **O**uvrant le mécanisme :
  - Déplacez le levier de culasse (habituellement en levant et en tirant vers l'arrière). Cela devrait permettre d'extraire et d'éjecter la cartouche ou la douille vide de la chambre. Si elle n'est pas éjectée, retirez-la manuellement.
  - Laissez le mécanisme ouvert.
  - Assurez-vous que la chambre est vide et qu'aucune munition ou douille vide ne s'y trouve.
4. **V**érifiez le trajet d'alimentation afin de vous assurer qu'aucune munition ou douille vide ou aucun objet étranger ne s'y trouve.
5. **E**xaminez l'âme du canon d'une arme à feu chaque fois que vous en maniez une afin d'y déceler la présence de lubrifiant, de rouille ou d'obstructions.

**L'arme à feu est maintenant déchargée et sécuritaire. Elle le demeure tant que l'individu, qui a su **PROUVER** qu'elle l'est, en conserve le contrôle direct.**

## 4.8.2 Chargement



**Ne chargez une arme à feu que lorsque vous avez l'intention de l'utiliser et seulement dans les endroits où il est légal et sécuritaire de le faire.**

1. Préparez l'arme à feu pour le chargement en suivant toute la procédure de déchargement - Vous devez **PROUVER** qu'elle est sécuritaire.
2. Retirez tout objet obstruant la chambre et l'âme du canon. Nettoyez-les au besoin.
3. Pointez l'arme à feu dans la direction la plus sécuritaire pendant les étapes de chargement et d'introduction d'une cartouche dans la chambre.
4. Assurez-vous que rien ne touche la détente pendant le déroulement des étapes.
5. **Engagez** le cran de sûreté, s'il peut rester engagé pendant le chargement.
6. Dans la mesure du possible, lorsque le mécanisme est ouvert, choisissez la cartouche appropriée en comparant le poinçon de l'arme à feu avec celui de la cartouche ou de la cartouche de fusil de chasse, puis placez la munition qui convient dans la chambre.
7. Placez la cartouche dans la chambre ou dans le trajet d'alimentation.
8. Fermez le mécanisme en déplaçant le levier de culasse, pour charger la cartouche dans la chambre.
9. **Engagez** le cran de sûreté, si ce n'est pas déjà fait.

**L'arme à feu est maintenant chargée et prête à tirer. Il faut y faire attention et la surveiller jusqu'à ce qu'elle soit déchargée.**



**Soyez toujours sûr de votre cible et de ce qui se trouve derrière elle.**

## **4.9 Fonctionnement des armes à feu à répétition**

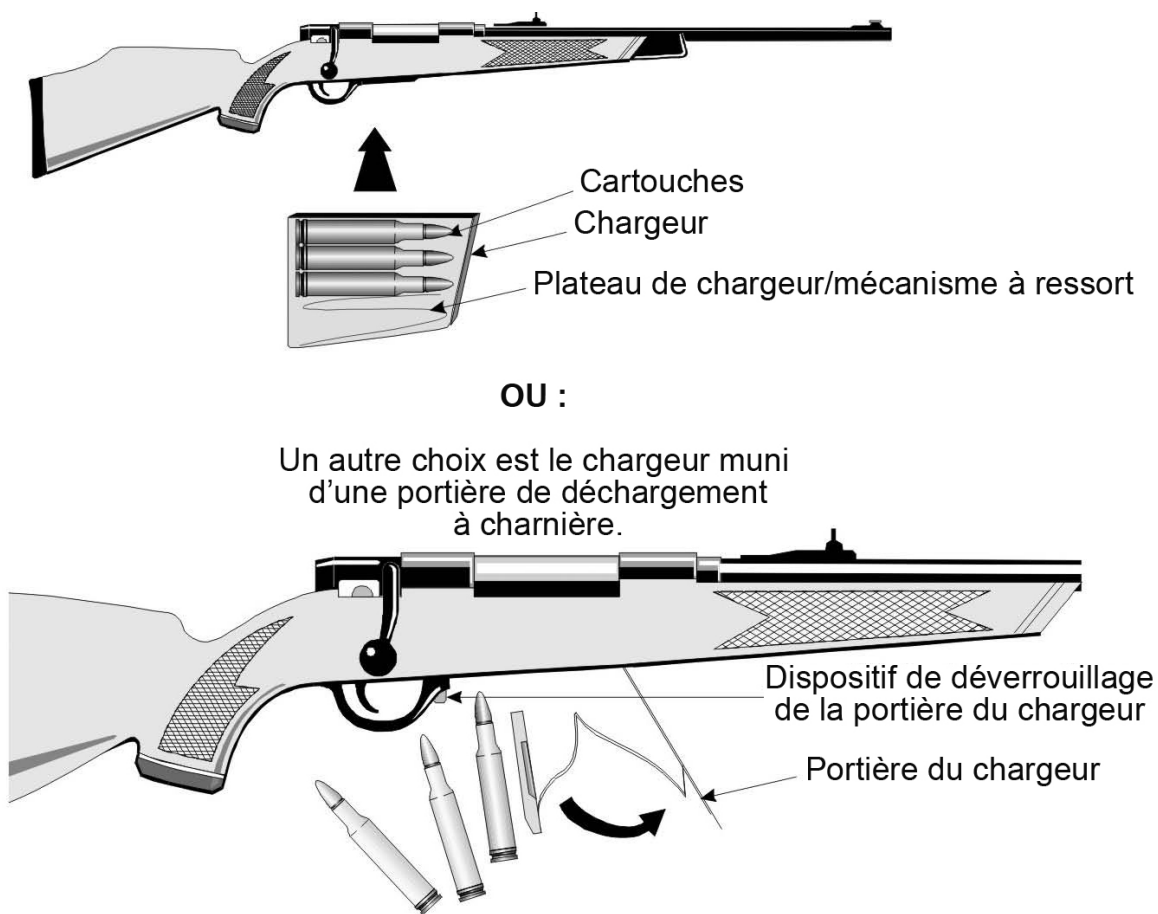
### **4.9.0 Aperçu**

- a. De nombreuses armes à feu sont dites « à répétition ». Même si elles ont une seule chambre, elles peuvent faire feu rapidement, parce qu'elles contiennent une provision de cartouches. Le tireur doit actionner le mécanisme pour insérer une autre cartouche dans la chambre. Les armes à répétition les plus communes sont celles avec les mécanismes suivants :
  - À verrou
  - À levier
  - À pompe
  - Semi-automatiques
  - À barillet
- b. Les cartouches de réserve des armes à feu à répétition sont contenues soit dans un chargeur, soit dans un magasin tubulaire. Le chargeur et le magasin peuvent se trouver à différents endroits, selon la marque, le modèle et le mécanisme.

### 4.9.1 Boîtier-chargeurs

- a. L'endroit où se trouve habituellement le chargeur est indiqué à la figure 40. Il est possible de retirer certains chargeurs en actionnant un bouton ou un loquet. D'autres ne sont pas amovibles.

Figure 40. Boîtier-chargeurs



## 4.9.2 Magasin tubulaire

- a. Le magasin tubulaire se trouve habituellement dans un de deux endroits :
  - Soit sous le canon; ou
  - Soit dans la crosse.
- b. Les magasins tubulaires consistent en un tube intérieur amovible (qui devrait être enlevé lorsque vous déchargez l'arme à feu). Certains autres magasins ont un seul tube ou un tube intérieur qui ne peut pas être enlevé.
- c. Pour décharger les magasins tubulaires, vous devez enlever le tube intérieur et laisser les cartouches tomber de l'extrémité du magasin tubulaire fixe ou de la fenêtre de chargement. Si le tube intérieur n'est pas amovible, fermez et ouvrez le mécanisme plusieurs fois afin de vous assurer qu'il ne reste plus de munitions dans le magasin. Soyez très prudent en réalisant cette opération car l'arme à feu est alors en position prête à tirer.



**Les munitions peuvent rester bloquées dans les magasins tubulaires, à cause de la saleté, de la rouille ou de saillies. Assurez-vous de toujours pouvoir toucher ou voir le plateau de chargeur afin de vérifier si toutes les munitions sont sorties (voir la figure 41).**

**Tableau 9. Limites de capacité des chargeurs**

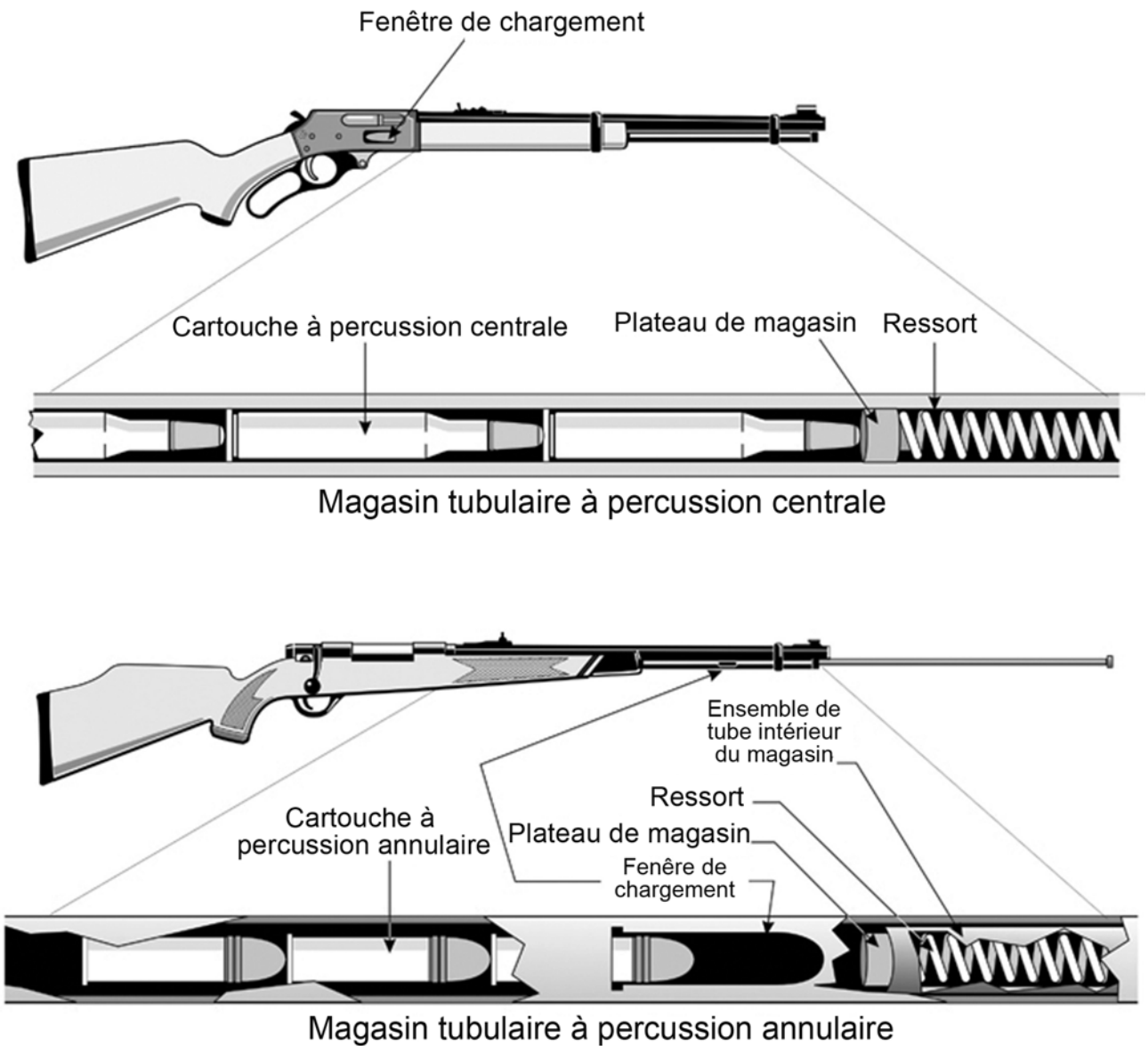
<b>Limites de capacité des chargeurs</b>
<p>La partie 4 du <i>Règlement désignant des armes à feu, armes, éléments ou pièces d'armes, accessoires, chargeurs, munitions et projectiles comme étant prohibés ou à autorisation restreinte</i> établit la limite pour le nombre de cartouches permises dans différents types de chargeurs et de magasins.</p> <p>Par exemple, les carabines et les fusils de chasse semi-automatiques à percussion centrale, y compris les armes entièrement automatiques visées par des droits acquis et celles qui ont été modifiées - capacité de 5 cartouches.</p>

- d. Ces limites ne s'appliquent pas aux carabines à percussion annulaire, aux carabines M-1 Garand et aux chargeurs qui ont été expressément soustraits à ces limites en raison de leur rareté ou de leur valeur historique, ni aux carabines qui ne sont pas semi-automatiques (à pompe, à levier ou à verrou). Avant juillet 1993, les propriétaires d'armes à feu munies d'un chargeur à grande capacité, qui sont visés par ces limites, ont pu conserver leurs armes à feu, si elles avaient été correctement modifiées pour se conformer aux limites.



L'utilisation de munitions pointues à percussion centrale dans les magasins tubulaires est dangereuse. Si l'arme à feu reçoit un choc, la pointe d'une des cartouches peut faire détonner l'amorce de la cartouche qui se trouve devant.

Figure 41. Magasin tubulaire



## 4.10 Mécanisme à verrou : armes à répétition

### 4.10.0 Aperçu

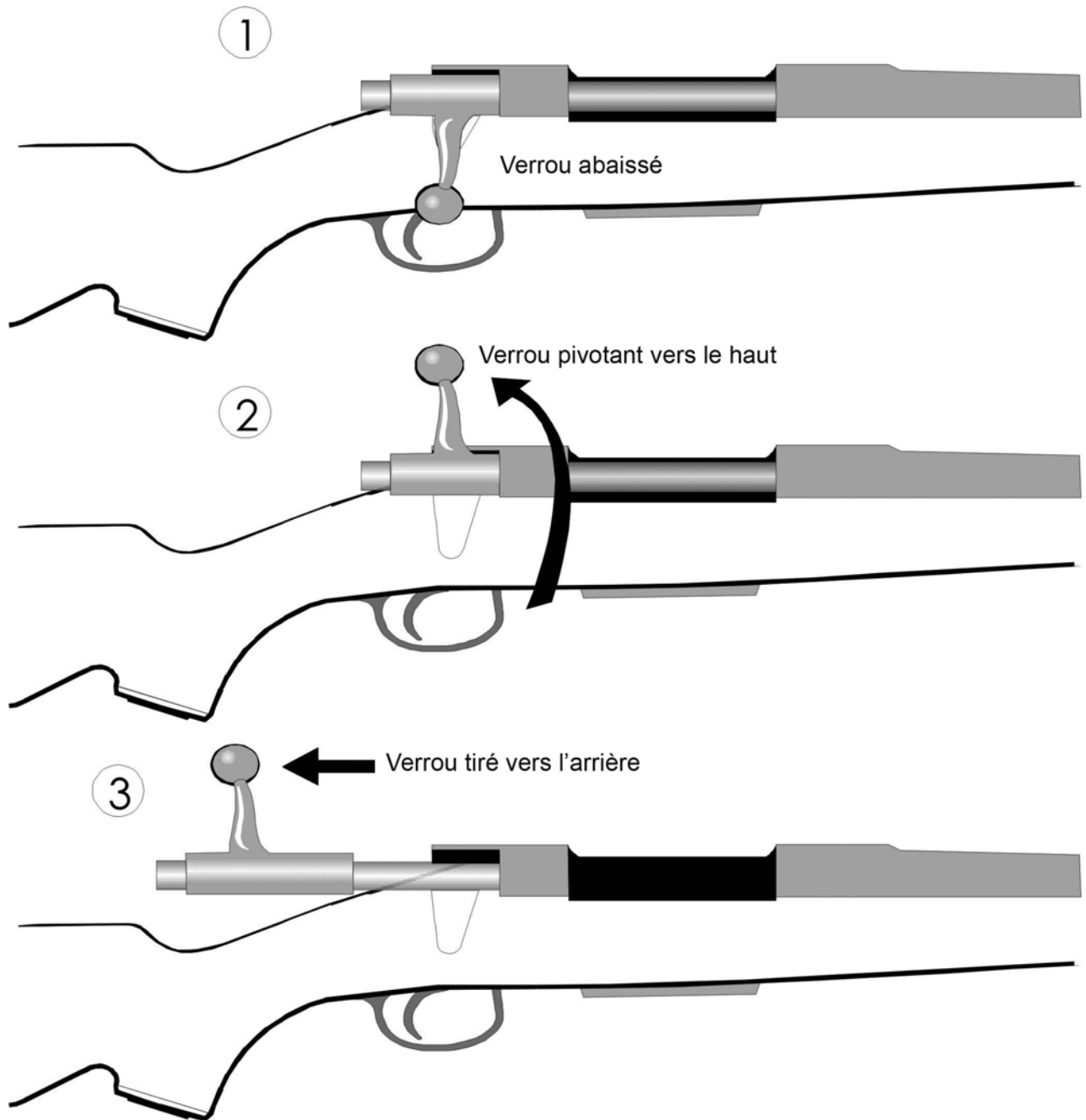
- a. Les lois fédérales, provinciales et territoriales peuvent déterminer le nombre de cartouches que vous pouvez utiliser dans un chargeur lorsque vous chassez. Consultez votre instructeur ou les responsables de la chasse de votre province ou territoire.
- b. Une arme à feu à verrou fonctionne un peu comme le verrou d'une porte. Ce mécanisme est très puissant et il est habituellement utilisé sur les carabines.
- c. **Le dispositif de sûreté** se trouve habituellement sur le mécanisme au-dessus de la détente à la gauche ou à la droite du verrou. Il s'agit souvent d'une sûreté à levier, mais il peut aussi s'agir d'une sûreté à glissière située directement derrière le verrou (voir la figure 42).



**Avant de tenter de décharger une arme à feu, suivez les quatre règles vitales.**



Figure 42. Mécanisme à verrou : arme à répétition



### 4.10.1 Déchargement - Vous devez PROUVER que l'arme à feu est sécuritaire



Avant de tenter de décharger une arme à feu, suivez les quatre règles vitales.

1. **P**ointez l'arme à feu dans la direction la plus sécuritaire tout au long du processus de déchargement :
  - Assurez-vous que rien ne touche la détente pendant le déchargement.
  - **Engagez** le cran de sûreté, s'il peut rester engagé pendant le déchargement.
2. **R**etirez toutes les cartouches de l'arme à feu en...
3. **O**uvrant le mécanisme :
  - Déplacez le levier de culasse (habituellement vers le haut, et en tirant vers l'arrière). Cela devrait extraire et éjecter la cartouche ou la douille vide de la chambre. Si elle n'est pas éjectée, retirez-la manuellement.
  - Si le chargeur ou le magasin tubulaire intérieur est amovible, enlevez-le. Retirez toutes les munitions en utilisant la gravité pour les faire tomber (habituellement par l'avant de l'ouverture du magasin tubulaire).
  - Si les munitions ne peuvent pas être enlevées d'une autre façon, faites-les toutes passer par la chambre pour les faire sortir.
  - Laissez le mécanisme ouvert.
  - Assurez-vous que la chambre est vide et qu'aucune munition ou douille vide ne s'y trouve.
4. **V**érifiez le trajet d'alimentation afin de vous assurer qu'aucune munition ou douille vide ou aucun objet étranger ne s'y trouve. Assurez-vous que le plateau du magasin soit visible et palpable, s'il en est.
5. **E**xaminez l'âme du canon d'une arme à feu chaque fois que vous en maniez une afin d'y déceler la présence de lubrifiant, de rouille ou d'obstructions.

**L'arme à feu est maintenant déchargée et sécuritaire. Elle le demeure tant que l'individu, qui a su PROUVER qu'elle l'est, en conserve le contrôle direct.**

## 4.10.2 Chargement



**Ne chargez une arme à feu que lorsque vous avez l'intention de l'utiliser et seulement dans des endroits où il est légal et sécuritaire de le faire.**

1. Préparez l'arme à feu pour le chargement en suivant toute la procédure de déchargement - Vous devez **PROUVER** qu'elle est sécuritaire.
2. Retirez tout objet obstruant la chambre et l'âme du canon. Nettoyez-les au besoin.
3. Pointez l'arme à feu dans la direction la plus sécuritaire pendant les étapes de chargement et d'introduction d'une cartouche dans la chambre.
4. Assurez-vous que rien ne touche la détente pendant le déroulement des étapes.
5. **Engagez** le cran de sûreté, s'il peut rester engagé pendant le chargement.
6. Sur certaines armes à feu, vous devez relâcher la tension du ressort sur le plateau du chargeur à ce stade.
7. Choisissez les cartouches appropriées en comparant le poinçon de l'arme à feu avec celui de la cartouche et insérez les cartouches dans le chargeur.
8. Remettez la pression du ressort sur le plateau du chargeur ou insérez le chargeur, le cas échéant.
9. Fermez le mécanisme en déplaçant le levier de culasse (habituellement vers l'avant et vers le bas) pour ainsi charger une cartouche dans la chambre et l'y bloquer.
10. **Engagez** le cran de sûreté, si ce n'est pas déjà fait.

**L'arme à feu est maintenant chargée et prête à tirer. Vous devez continuer d'en prendre soin et de la surveiller jusqu'à son déchargement.**



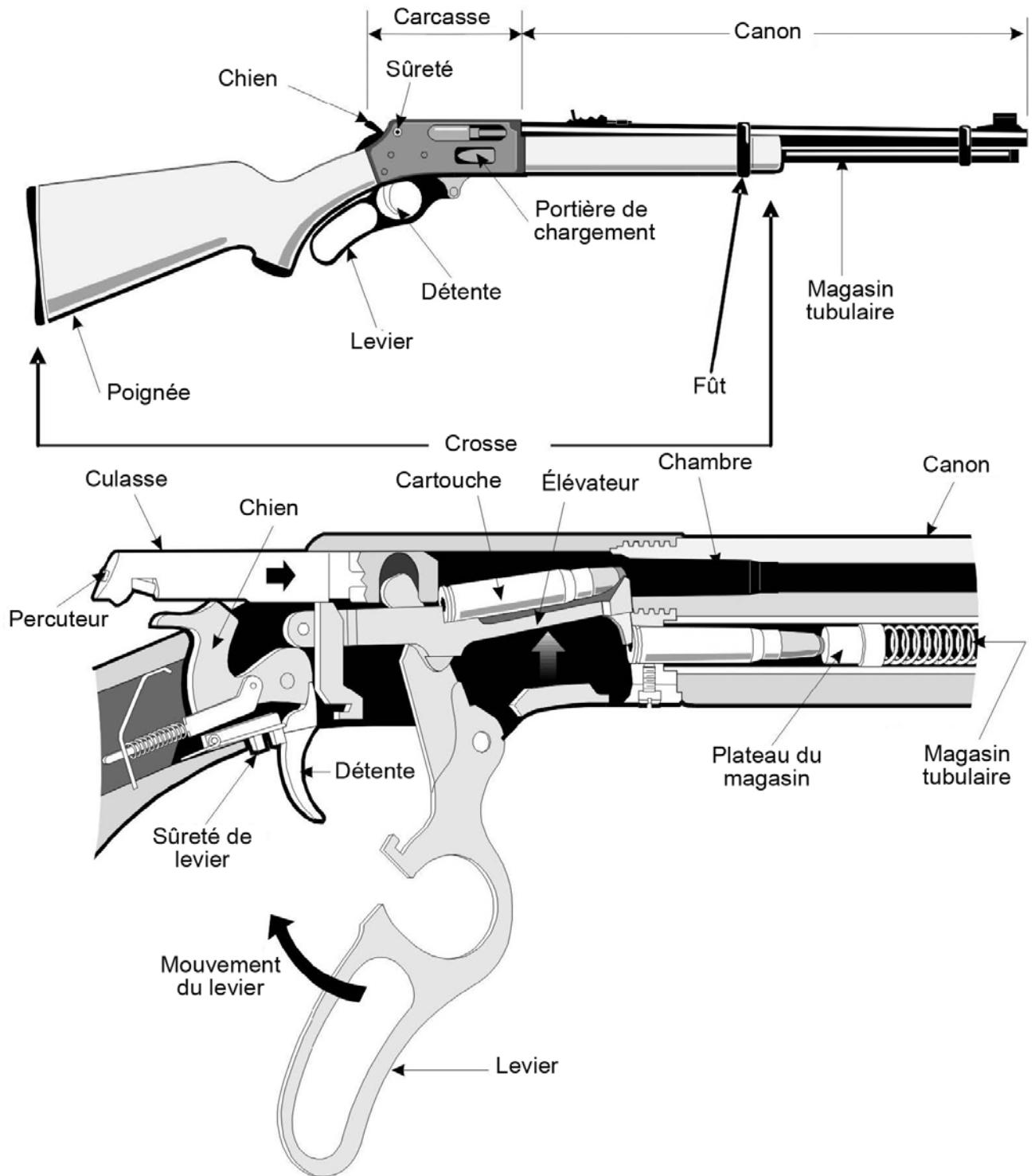
**Soyez toujours sûr de votre cible et de ce qui se trouve derrière elle.**

## 4.11 Mécanisme à levier : armes à répétition

### 4.11.0 Aperçu

- a. Une arme à feu à mécanisme à levier est munie d'une manette métallique située juste derrière la détente (voir la figure 43). Ce mécanisme est habituellement utilisé sur les carabines.
- b. Dans la plupart des cas, **le dispositif de sûreté** se présente sous la forme d'un chien extérieur. Le chien a trois positions—avant, semi-armée, et armée. Lorsque le chien est en position semi-armée, la sûreté est considérée comme étant **ENGAGÉE**. Lorsque le chien est entièrement tiré vers l'arrière, il est en position armée et la sûreté est considérée comme étant **DÉGAGÉE**. Toutefois, lorsque le chien est entièrement en avant et repose sur le percuteur, un choc brusque sur le chien peut décharger l'arme à feu.
- c. Ce genre de mécanisme à levier ne tirera pas à moins que le levier ne soit bien appuyé contre la monture.
- d. Certaines armes à feu à levier modernes ont aussi des sûretés à glissière ou à bouton situées près du mécanisme.

Figure 43. Mécanisme à levier



### 4.11.1 Déchargement - Vous devez **PROUVER** que l'arme à feu est sécuritaire



**Avant de tenter de décharger une arme à feu, suivez les quatre règles vitales.**

1. **P**ointez l'arme à feu dans la direction la plus sécuritaire tout au long du processus de déchargement :
  - Assurez-vous que rien ne touche la détente pendant le déchargement.
  - **Engagez** le cran de sûreté, s'il peut rester engagé pendant le déchargement.
2. **R**etirez toutes les cartouches de l'arme ensuite :
  - Ouvrez le mécanisme en déplacez le levier vers le bas. Cela devrait extraire et éjecter toute cartouche ou douille vide de la chambre.
  - Si le chargeur (magasin tubulaire intérieur ou boîtier-chargeur) est amovible, enlevez-le.
  - Si le chargeur ne peut pas être enlevé, et que la pression du ressort sur le plateau du chargeur peut être relâchée, relâchez-la.
  - S'il y a lieu, retirez les cartouches en utilisant la gravité pour les faire tomber (habituellement par l'extrémité avant du boîtier-chargeur ou du magasin tubulaire intérieur, ou, lorsqu'il n'est pas amovible, par la fenêtre de chargement), ensuite
    - remettez la pression du ressort sur le plateau du chargeur,
    - faites faire un cycle au mécanisme (fermez-le et rouvrez-le).
  - Si les cartouches ne peuvent pas être enlevées d'une autre façon, faites-les toutes passer par la chambre pour les faire sortir.
  - Laissez le mécanisme ouvert.
3. **O**uvrant le mécanisme et assurez-vous que toutes les chambres sont vides.
4. **V**érifiez le trajet d'alimentation afin de vous assurer qu'il n'y a aucune cartouche, aucune douille vide ou aucun objet étranger. Assurez-vous de voir ou de toucher le plateau du chargeur, s'il y en a un.
5. **E**xaminez l'âme du canon afin de vous assurer qu'il n'y a pas de lubrifiant, de rouille ou d'autres obstructions.

**L'arme à feu est maintenant déchargée et sécuritaire jusqu'à ce qu'elle quitte le contrôle direct de la personne qui l'a déchargée et qu'il s'est assurée de **PROUVER** qu'elle l'est.**

### 4.11.2 Chargement

1. Préparez l'arme à feu pour le chargement en suivant toute la procédure de déchargement - Vous devez **PROUVER** qu'elle est sécuritaire.
2. Retirez tout objet obstruant la chambre et l'âme du canon. Nettoyez-les au besoin.
3. Pointez l'arme à feu dans la direction la plus sécuritaire pendant les opérations de chargement et d'introduction d'une cartouche dans la chambre.
4. Assurez-vous que rien ne touche la détente pendant le déroulement des opérations.
5. **Engagez** le cran de sûreté, s'il peut rester engagé pendant le chargement.
6. Dans la mesure du possible, lorsque le mécanisme est ouvert, choisissez la cartouche appropriée en comparant le poinçon de l'arme à feu avec celui de la cartouche ou sur la boîte de munitions et insérez la cartouche dans le chargeur.
7. Remettez la pression du ressort sur le plateau du chargeur ou remplacez le chargeur, le cas échéant.
8. Fermez le mécanisme en déplaçant le levier pour charger une cartouche dans la chambre et l'y bloquer.
9. **Engagez** le cran de sûreté, si ce n'est pas déjà fait.

**L'arme à feu est maintenant chargée et prête à tirer. Vous devez continuer d'en prendre soin et de la surveiller jusqu'à ce qu'elle soit déchargée.**



**Ne chargez une arme à feu que lorsque vous avez l'intention de l'utiliser et seulement dans un endroit où il est légal et sécuritaire de le faire. Soyez toujours sûr de votre cible et de ce qui se trouve derrière elle.**

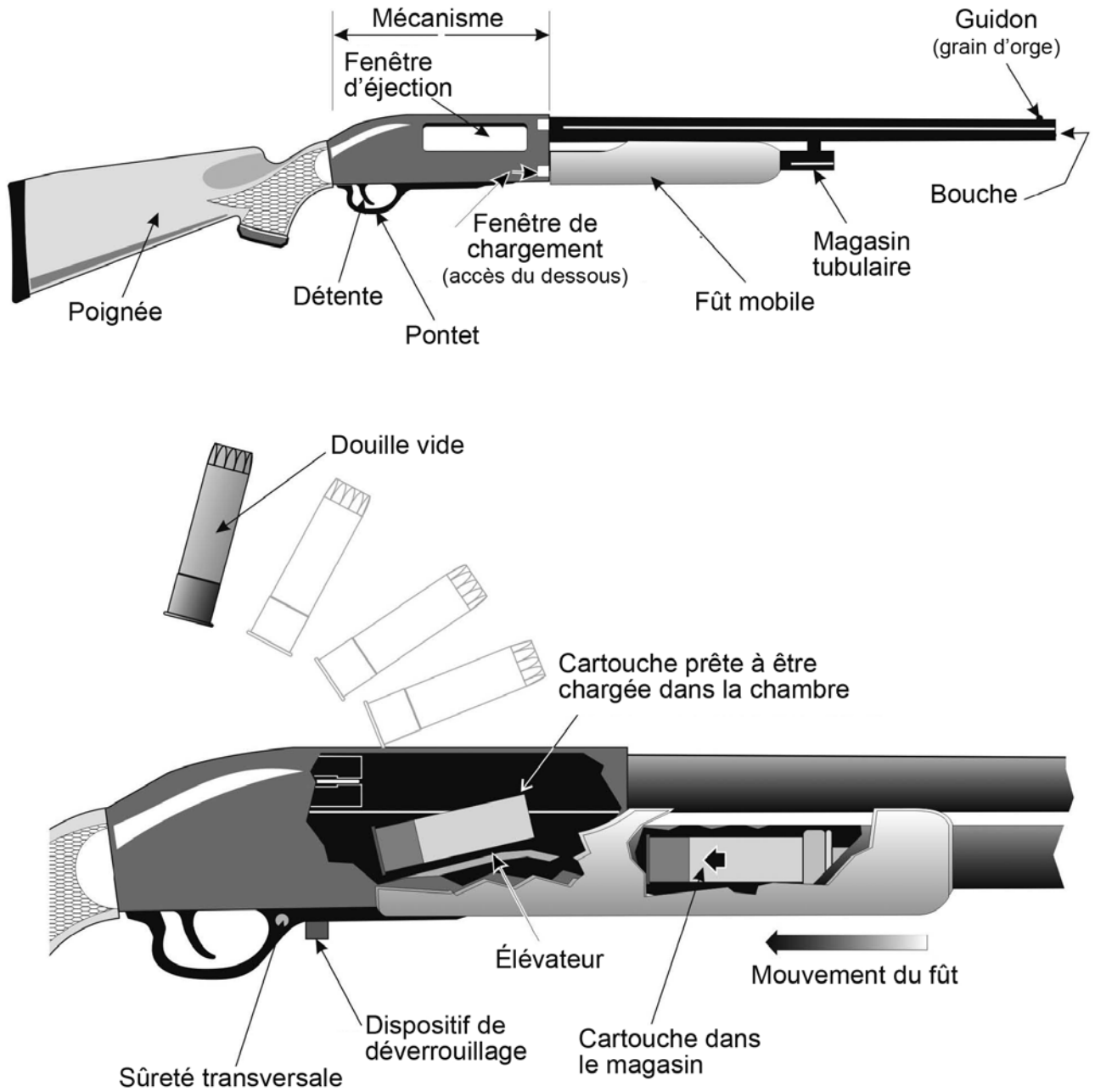
## 4.12 Mécanismes à pompe : armes à répétition

### 4.12.0 Aperçu

- a. L'arme à feu à mécanisme à pompe est quelquefois appelée à coulisse parce que le fût de la crosse effectue un mouvement de va-et-vient qui actionne le mécanisme. Ce système permet un rechargement rapide d'un simple mouvement de la main qui supporte l'arme à feu, sans déplacer la bouche du canon de la cible. Ce mécanisme est surtout utilisé sur les fusils de chasse. Un chargeur ou un magasin tubulaire peut être utilisé.
- b. Le **dispositif de sûreté** sur la plupart des mécanismes à pompe modernes est une sûreté à coulisse ou à glissière, ou une sûreté à bouton située près du mécanisme. La sûreté à bouton est habituellement située à l'extrémité avant ou arrière du pontet. La sûreté à coulisse ou à glissière se trouve souvent au-dessus du mécanisme. Le dispositif de déverrouillage du mécanisme se trouve aussi près du pontet (voir la figure 44).



Figure 44. Mécanisme à pompe



### 4.12.1 Déchargement - Vous devez **PROUVER** que l'arme à feu est sécuritaire



**Avant de tenter de décharger une arme à feu, suivez les quatre règles vitales.**

1. **P**ointez l'arme à feu dans la direction la plus sécuritaire tout au long du processus de déchargement :
  - Assurez-vous que rien ne touche la détente pendant le déchargement.
  - **Engagez** le cran de sûreté, s'il peut rester engagé pendant le déchargement.
2. **R**etirez toutes les cartouches de l'arme à feu en...
3. **O**uvrant le mécanisme :
  - Actionnez le dispositif de déverrouillage et tirez le fût amovible vers l'arrière. Ceci devrait extraire et éjecter toute cartouche ou douille de la chambre. Assurez-vous que la chambre est vide.
  - Si le chargeur ou le magasin tubulaire intérieur est amovible, enlevez-le. Retirez toutes les munitions en utilisant la gravité pour les faire tomber (habituellement par l'avant de l'ouverture du magasin tubulaire).
  - Si les munitions ne peuvent pas être enlevées d'une autre façon, faites-les toutes passer par la chambre pour les faire sortir.
  - Laissez le mécanisme ouvert.
  - Assurez-vous que la chambre est vide et qu'aucune munition ou douille vide ne s'y trouve.
4. **V**érifiez le trajet d'alimentation afin de vous assurer qu'aucune munition ou douille vide ou aucun objet étranger ne s'y trouve. Assurez-vous que le plateau du magasin soit visible et palpable, s'il en est.
5. **E**xaminez l'âme du canon d'une arme à feu chaque fois que vous en maniez une afin d'y déceler la présence de lubrifiant, de rouille ou d'obstructions.

**L'arme à feu est maintenant déchargée et sécuritaire. Elle le demeure tant que l'individu, qui a su PROUVER qu'elle l'est, en conserve le contrôle direct.**

## 4.12.2 Chargement



**Ne chargez une arme à feu que lorsque vous avez l'intention de l'utiliser et seulement dans un endroit où il est légal et sécuritaire de le faire.**

1. Préparez l'arme à feu pour le chargement en suivant toute la procédure de déchargement - Vous devez **PROUVER** qu'elle est sécuritaire.
2. Retirez tout objet obstruant la chambre et l'âme du canon. Nettoyez-les au besoin.
3. Pointez l'arme à feu dans la direction la plus sécuritaire pendant les étapes de chargement et d'introduction d'une cartouche dans la chambre.
4. Assurez-vous que rien ne touche la détente pendant le déroulement des étapes.
5. **Engagez** le cran de sûreté, s'il peut rester engagé pendant le chargement.
6. Déplacez le fût en position avant afin de fermer le mécanisme.
7. Choisissez et insérez les cartouches appropriées dans le chargeur, en faisant correspondre le poinçon de l'arme à feu à celui de la cartouche ou de la cartouche de fusil de chasse.
8. Faites faire un cycle au mécanisme afin de déplacer les cartouches du magasin vers la chambre.
9. **Engagez** le cran de sûreté, si ce n'est pas déjà fait.

**L'arme à feu est maintenant chargée et prête à tirer. Vous devez continuer d'en prendre soin et de la surveiller jusqu'à ce qu'elle soit déchargée.**



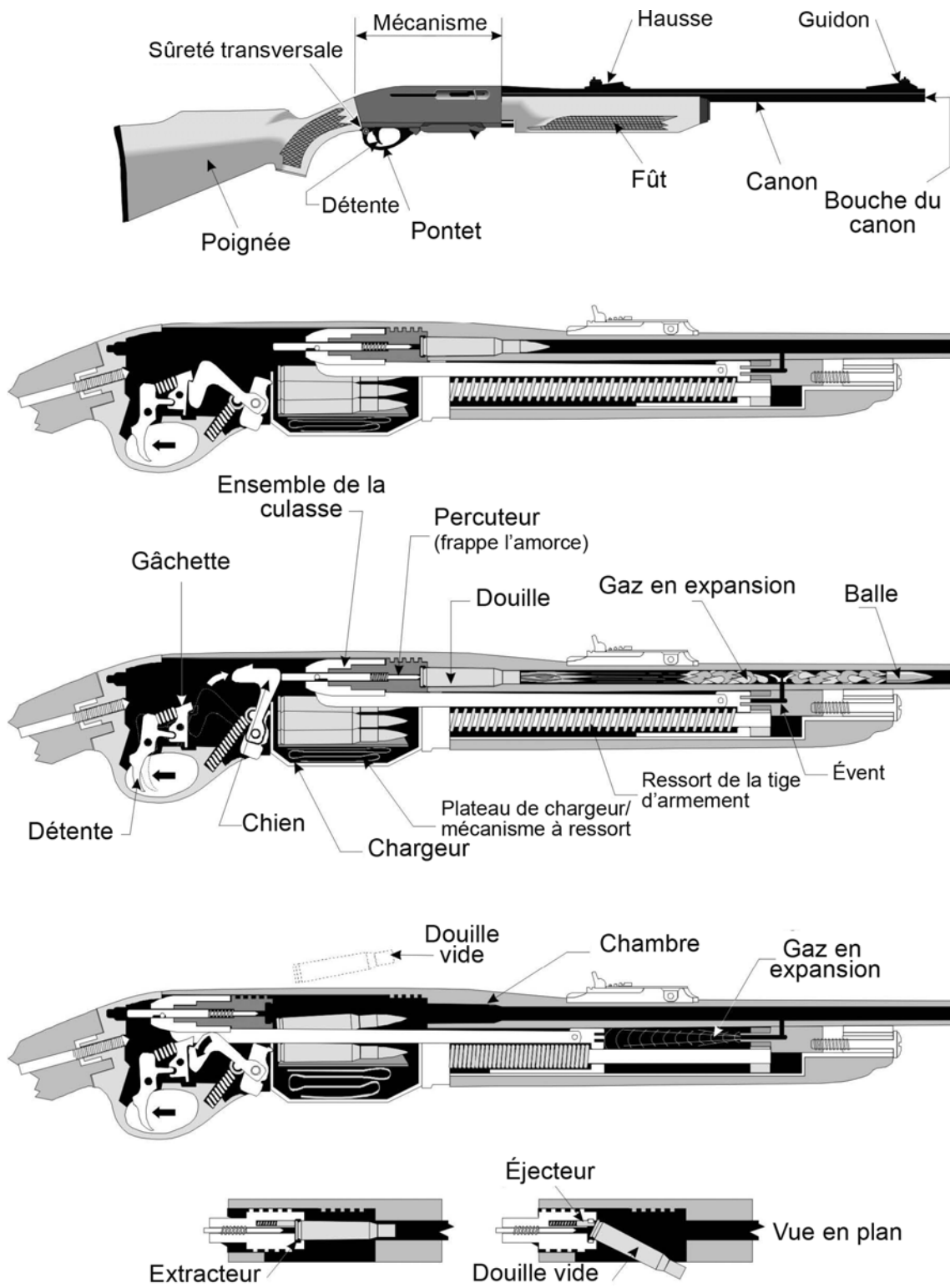
**Soyez toujours sûr de votre cible et de ce qui se trouve derrière elle.**

## **4.13 Mécanisme semi-automatique : armes à répétition**

### **4.13.0 Aperçu**

- a. On trouve ce mécanisme sur des carabines, des fusils de chasse et des pistolets.
- b. À chaque pression de la détente, le mécanisme semi-automatique utilise une partie de l'énergie produite par la force d'expansion des gaz de combustion de la poudre pour extraire la douille vide et recharger la chambre. En d'autres mots, il n'est pas nécessaire d'effectuer des mouvements manuels pour charger une autre cartouche prête à tirer; chaque fois qu'une cartouche est tirée, une autre cartouche est chargée dans la chambre (voir la figure 45).
- c. Les sûretés semi-automatiques varient considérablement. Les dispositifs de sûreté les plus courants sont la sûreté transversale, la sûreté à coulisse ou à glissière et la sûreté à bouton. Il arrive parfois qu'on utilise des sûretés internes comme un séparateur, qui empêche l'arme à feu de tirer lorsque le chargeur n'est pas en place.

Figure 45. Séquence de tir d'une carabine semi-automatique



### 4.13.1 Déchargement - Vous devez **PROUVER** que l'arme à feu est sécuritaire



**Avant de tenter de décharger une arme à feu, suivez les quatre règles vitales.**

1. **P**ointez l'arme à feu dans la direction la plus sécuritaire tout au long du processus de déchargement :
  - Assurez-vous que rien ne touche la détente pendant le déchargement.
  - **Engagez** le cran de sûreté, s'il peut rester engagé pendant le déchargement.
2. **R**etirez toutes les cartouches de l'arme à feu en...
3. **O**uvrant le mécanisme :
  - Si le chargeur ou le magasin tubulaire intérieur est amovible, enlevez-le. Retirez toutes les munitions en utilisant la gravité pour les faire tomber (habituellement par l'avant de l'ouverture du magasin tubulaire).
  - Si les cartouches ne peuvent pas être enlevées d'une autre façon, faites-les toutes passer par la chambre pour les faire sortir.
  - Faites fonctionner le dispositif d'armement (à glissière ou à verrou). Cela devrait extraire et éjecter toute cartouche ou douille vide de la chambre. Assurez-vous que la chambre est vide.
  - Assurez-vous que la chambre est vide et qu'aucune munition ou douille vide ne s'y trouve.
4. **V**érifiez le trajet d'alimentation afin de vous assurer qu'aucune munition ou douille vide ou aucun objet étranger ne s'y trouve. Assurez-vous que le plateau du magasin soit visible et palpable, s'il en est.
5. **E**xaminez l'âme du canon d'une arme à feu chaque fois que vous en maniez une afin d'y déceler la présence de lubrifiant, de rouille ou d'obstructions.

**L'arme à feu est maintenant déchargée et sécuritaire. Elle le demeure tant que l'individu, qui a su **PROUVER** qu'elle l'est, en conserve le contrôle direct.**

### 4.13.2 Chargement



**Ne chargez une arme à feu que lorsque vous avez l'intention de l'utiliser et seulement dans un endroit où il est légal et sécuritaire de le faire.**

1. Préparez l'arme à feu pour le chargement en suivant toute la procédure de déchargement - Vous devez **PROUVER qu'elle est sécuritaire**.
2. Retirez tout objet obstruant la chambre et l'âme du canon. Nettoyez-les au besoin.
3. Dans la mesure du possible, assurez-vous que le mécanisme est ouvert.
4. Pointez l'arme à feu dans la direction la plus sécuritaire pendant la procédure de chargement et d'introduction d'une cartouche dans la chambre.
5. Assurez-vous que rien ne touche la détente pendant le déroulement des étapes.
6. **Engagez** le cran de sûreté, s'il peut rester engagé pendant le chargement.
7. Choisissez les cartouches appropriées en faisant correspondre le poinçon de l'arme à feu à celui de la cartouche et insérez-les dans le chargeur.
8. Remplacez le chargeur.
9. Fermez le mécanisme en déplaçant le dispositif de déverrouillage, afin de bloquer la cartouche dans la chambre.
10. **Engagez** le cran de sûreté, si ce n'est pas déjà fait.

**L'arme à feu est maintenant chargée et prête à tirer. Vous devez continuer d'en prendre soin et de la surveiller jusqu'à ce qu'elle soit déchargée.**



**Soyez toujours sûr de votre cible et de ce qui se trouve derrière elle.**

## 4.14 Revolver : à action simple à barillet fixe (Portière de chargement)

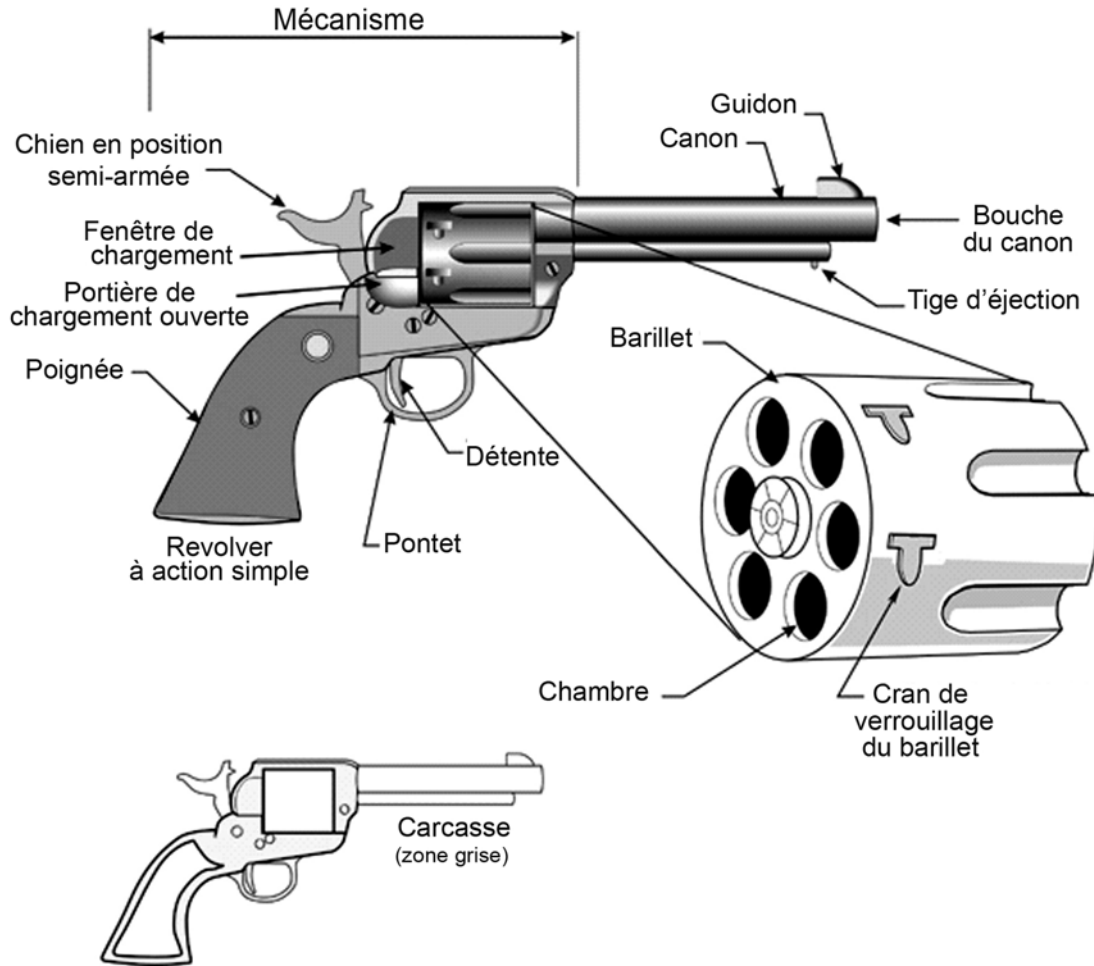
### 4.14.0 Aperçu

**Note :** *Les renseignements suivants portant sur les armes de poing (voir les sections 4.14.0 à 4.16.2) sont présentés à titre informatif seulement. Les procédures d'utilisation, de maniement et de chargement sécuritaires figurent dans le Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu à autorisation restreinte.*

- a. Le mécanisme à barillet tire son nom d'un cylindre rotatif qui compte un certain nombre de chambres. Lorsque l'arme à feu est actionnée, une seule chambre à la fois s'aligne avec le canon et le chien en position de faire feu. Les barilletts peuvent tourner dans le sens des aiguilles d'une montre ou en sens contraire, selon le fabricant (voir la figure 46).
- b. On trouve le plus souvent ce mécanisme dans les revolvers à action simple seulement. Pour une arme à feu, « action simple » (à tige d'éjection) signifie que le chien doit d'abord être armé manuellement avant que l'arme à feu puisse tirer au moment où l'on actionne la détente, c'est-à-dire qu'une seule action sur la détente provoque le tir de l'arme à feu.
- c. Pour le **dispositif de sûreté**, les revolvers modernes sont habituellement munis de sûretés internes conçues pour les empêcher de tirer accidentellement, sauf lorsque la détente est actionnée intentionnellement.



Figure 46. Revolver à action simple



### 4.14.1 Déchargement - Vous devez **PROUVER** que l'arme à feu est sécuritaire



**Avant de tenter de décharger une arme à feu, suivez les quatre règles vitales.**

1. **P**ointez l'arme à feu dans la direction la plus sécuritaire tout au long du processus de déchargement :
  - Assurez-vous que rien ne touche la détente pendant le déchargement.
  - Ouvrez la portière de chargement et vérifiez si le barillet tourne. Sinon, **engagez** le cran de sûreté et placez le chien en position semi-armée pendant le déchargement.
2. **R**etirez toutes les cartouches de l'arme à feu en...
3. **O**uvrant le mécanisme :
  - Dès que le barillet tourne, regardez dans chaque chambre, par la fenêtre de chargement, en faisant tourner le barillet, afin de vous assurer qu'il ne contient pas de munitions. S'il y a des cartouches ou des douilles vides, utilisez la tige d'éjection située sous le canon pour les enlever. La chambre doit être alignée avec la fenêtre de chargement. Poussez la tige d'éjection de la bouche du canon vers la culasse. Laissez les cartouches ou les douilles tomber sur le banc de tir ou sur le sol du stand de tir et ne les ramassez pas avant d'avoir franchi toutes les étapes.
  - Assurez-vous que chaque chambre est vide et qu'aucune munition ou douille vide ne s'y trouve.
4. **V**érifiez le trajet d'alimentation afin de vous assurer qu'aucune munition ou douille vide ou aucun objet étranger ne s'y trouve.
5. **E**xaminez l'âme du canon d'une arme à feu chaque fois que vous en maniez une afin d'y déceler la présence de lubrifiant, de rouille ou d'obstructions.

**L'arme à feu est maintenant déchargée et sécuritaire. Elle le demeure tant que l'individu, qui a su PROUVER qu'elle l'est, en conserve le contrôle direct.**

## 4.15 Revolver : À action simple et double et à barillet basculant

### 4.15.0 Aperçu

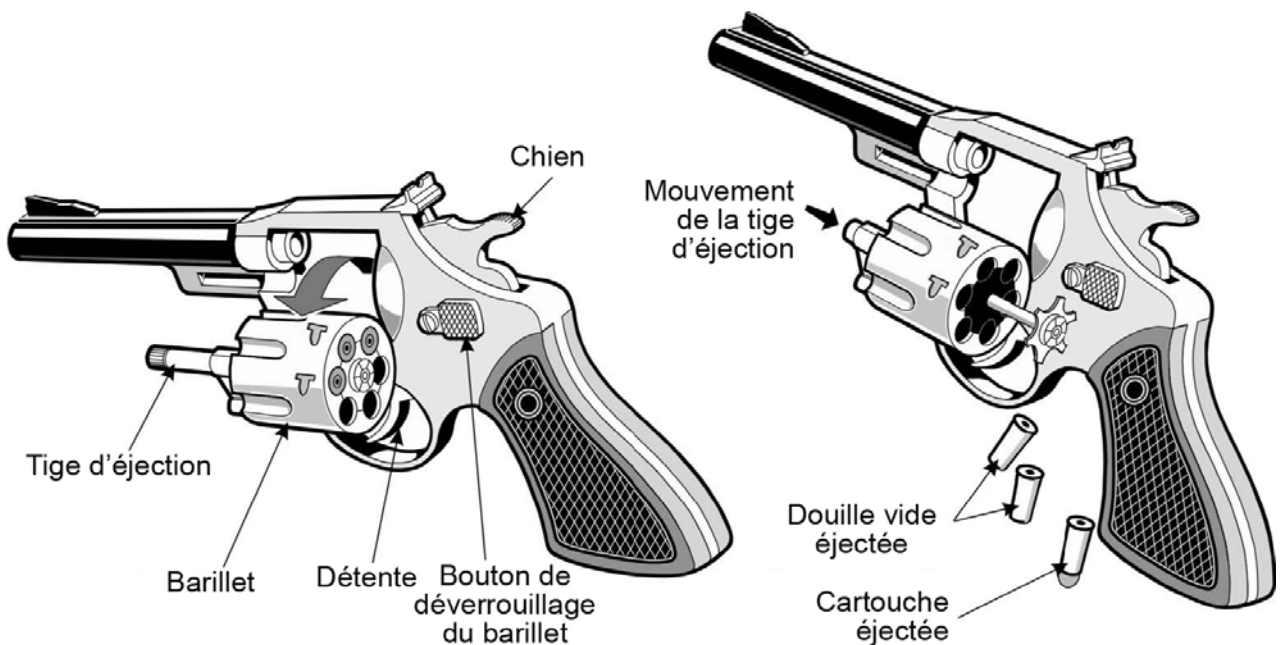
- a. La plupart des armes à feu à barillet basculant ont un mécanisme à action simple et double. Dans l'utilisation courante, les termes sont interchangeable. Pour armer le pistolet à action simple et double, il suffit d'appuyer sur la détente et, en même temps, le coup est tiré. Par conséquent, la détente exécute deux actions avec une seule pression sur la détente.



**Habituellement, les revolvers à action simple et double fonctionnent également en mécanisme à simple action.**

- b. En plus du mécanisme interne conçu de façon à empêcher le tir accidentel de l'arme à feu à barillet, le cran de sûreté des revolvers à barillet basculant exige une double pression pour le déclenchement de la détente (pression d'environ 6 kilogrammes ou 13 livres, en comparaison avec la pression d'une détente à simple action d'environ 1,5 kilogramme ou 3 livres).

**Figure 47. Déchargement d'un revolver à action simple et double**



### 4.15.1 Déchargement - Vous devez PROUVER que l'arme à feu est sécuritaire



Avant de tenter de décharger une arme à feu, suivez les quatre règles vitales.

1. **P**ointez l'arme à feu dans la direction la plus sécuritaire tout au long du processus de déchargement :
  - Assurez-vous que rien ne touche la détente pendant le déchargement.
  - Même si la plupart n'en n'ont pas, vérifiez si le revolver a un cran de sécurité. **Engagez-le**, s'il y a lieu. Consultez le manuel d'utilisation ou un bon armurier.
2. **R**etirez toutes les cartouches de l'arme à feu en...
3. **O**uvrant le mécanisme :
  - Actionnez le dispositif de déverrouillage du barillet et exposez les chambres en faisant basculer le barillet sur le côté ou vers le haut.
  - Pointez la bouche du canon légèrement vers le haut dans une direction sécuritaire. Utilisez la tige d'éjection pour permettre aux cartouches ou aux douilles vides de sortir. Si elles ne sont pas éjectées, enlevez-les manuellement. Laissez-les tomber sur le banc de tir ou sur le sol du stand de tir. Ne les ramassez pas avant d'avoir accompli toutes les étapes.
  - Laissez le mécanisme ouvert.
  - Assurez-vous que les chambres sont vides et qu'aucune munition ou douille vide ne s'y trouve.
4. **V**érifiez le trajet d'alimentation afin de vous assurer qu'aucune munition ou douille vide ou aucun objet étranger ne s'y trouve.
5. **E**xaminez l'âme du canon d'une arme à feu chaque fois que vous en maniez une afin d'y déceler la présence de lubrifiant, de rouille ou d'obstructions.

**L'arme à feu est maintenant déchargée et sécuritaire. Elle le demeure tant que l'individu, qui a su PROUVER qu'elle l'est, en conserve le contrôle direct.**

## **4.16 Mécanisme semi-automatique : Pistolet**

### **4.16.0 Aperçu**

- a. Voir les figures 48 et 49. À chaque pression de la détente, le mécanisme semi-automatique utilise une partie de l'énergie produite par la force d'expansion des gaz de combustion de la poudre pour extraire la douille vide et recharge une cartouche dans la chambre. Il n'est pas nécessaire de faire des mouvements manuels pour charger une autre cartouche prête à tirer. Chaque fois qu'une cartouche est tirée, une autre cartouche est chargée dans la chambre.
- b. Les armes de poing semi-automatiques sont classées selon les mécanismes à action simple, à action simple et double, et à action double. Dans le mécanisme à action simple et à action simple et double, le chien reste armé après chaque coup. Dans les mécanismes à action double, le chien retourne à la position avancée après chaque coup.
- c. Les sûretés semi-automatiques varient considérablement. La plupart sont situées près du chien. Si vous éprouvez des doutes, consultez un armurier compétent ou le manuel d'utilisateur.

Figure 48. Pistolet semi-automatique à action simple

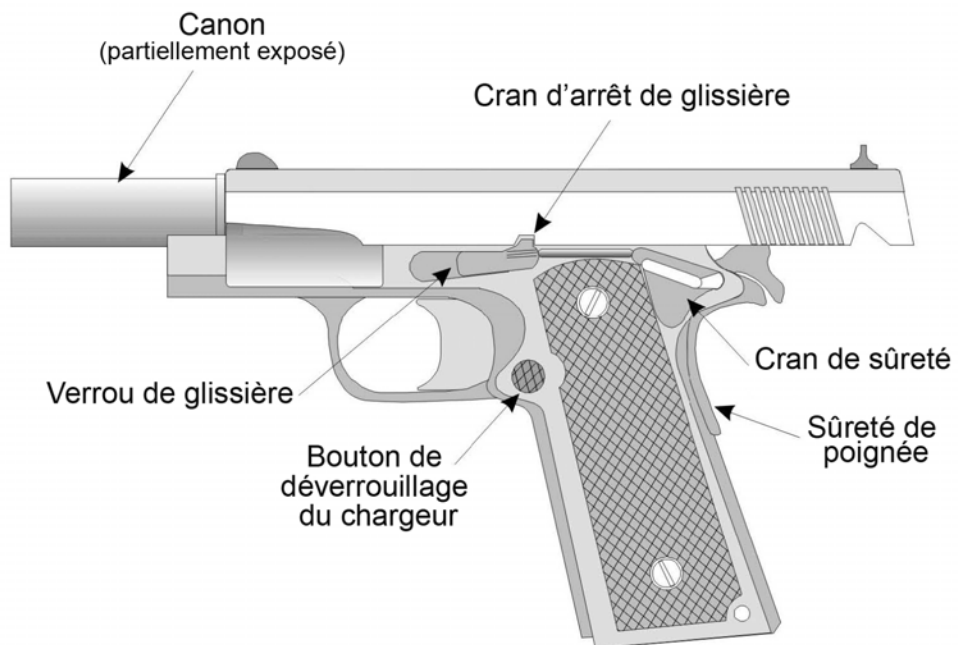
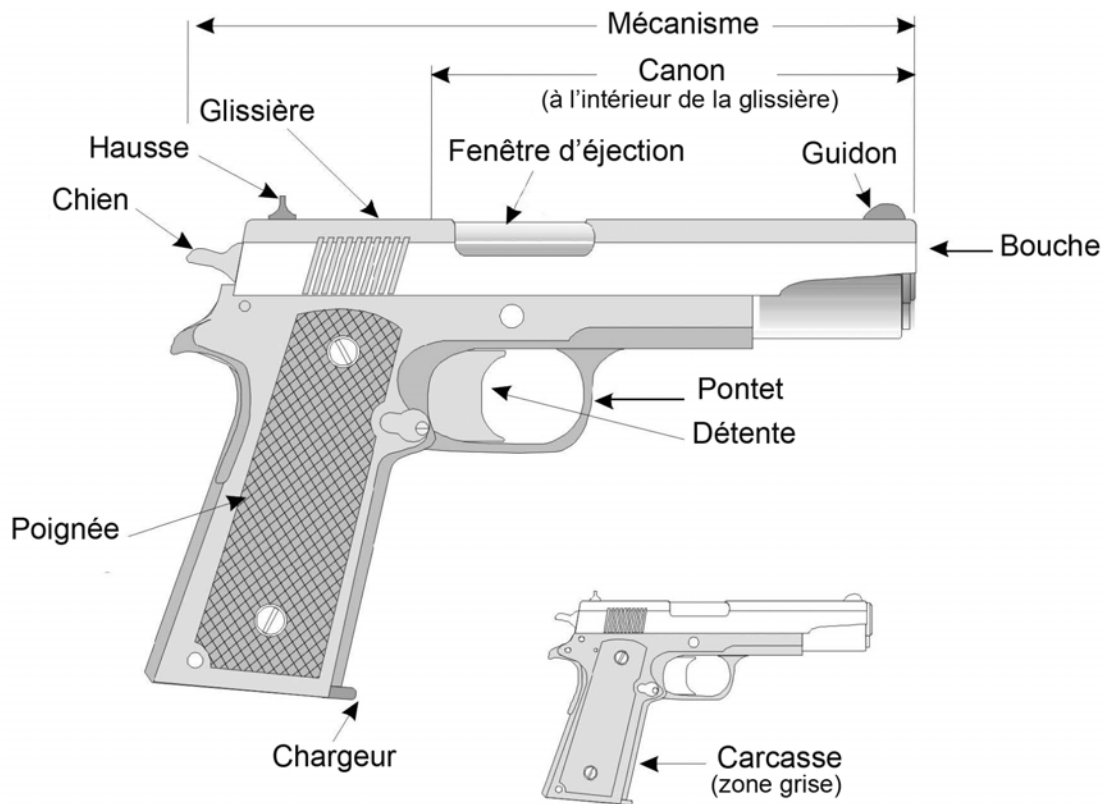


Figure 49. Pistolet semi-automatique à action simple et double



### 4.16.1 Semi-automatique : à action simple, à action simple et double, à action double (Déchargement - Vous devez PROUVER que l'arme à feu est sécuritaire)



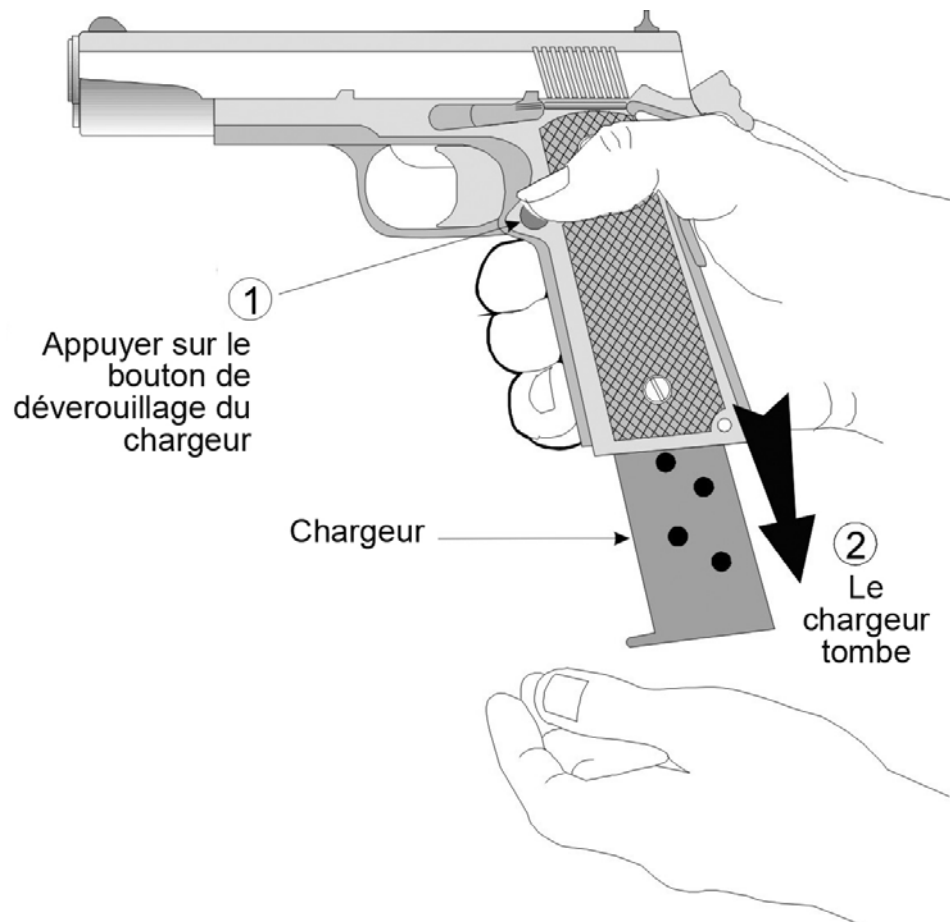
**Avant de tenter de décharger une arme à feu, suivez les quatre règles vitales.**

1. **P**ointez l'arme à feu dans la direction la plus sécuritaire tout au long du processus de déchargement :
  - Assurez-vous que rien ne touche la détente pendant le déchargement.
  - **Engagez** le cran de sûreté, s'il y a lieu. Si possible, laissez-le engagé pendant le déchargement.
2. **R**etirez toutes les cartouches de l'arme à feu en...
3. **O**uvrant le mécanisme :
  - En actionnant le bouton de déverrouillage (voir la figure 50), faites sortir le chargeur (source de toutes les munitions sauf la chambre, qui peut contenir une douille ou une munition)
  - Tirez la glissière vers l'arrière de la manière suivante :
    - Pointez dans une direction sécuritaire en tenant l'arme de poing dans la main forte. Allongez le bras, en bloquant le poignet et le coude;
    - Saisissez la partie arrière de la glissière avec la main faible, assurez-vous que la main ne couvre pas la fenêtre d'éjection;
    - Tirez la glissière rapidement et complètement vers l'arrière. Ce geste permettra d'extraire toute cartouche ou douille de la chambre.
    - Laissez toute cartouche ou douille tomber sur le banc de tir ou sur le sol du stand de tir. Ne la ramassez pas avant d'avoir accompli toutes les étapes.
  - Verrouillez la glissière à l'arrière, habituellement en insérant le verrou de glissière dans le cran d'arrêt de glissière, le cas échéant (voir la figure 51).
  - Assurez-vous que les chambres sont vides et qu'aucune munition ou douille vide ne s'y trouve.
4. **V**érifiez le trajet d'alimentation afin de vous assurer qu'aucune munition ou douille vide ou aucun objet étranger ne s'y trouve.
  - **Assurez-vous d'avoir retiré le chargeur (voir la figure 50).**
5. **E**xaminez l'âme du canon d'une arme à feu chaque fois que vous en maniez une afin d'y déceler la présence de lubrifiant, de rouille ou d'obstructions.

**L'arme à feu est maintenant déchargée et sécuritaire. Elle le demeure tant que l'individu, qui a su PROUVER qu'elle l'est, en conserve le contrôle direct.**



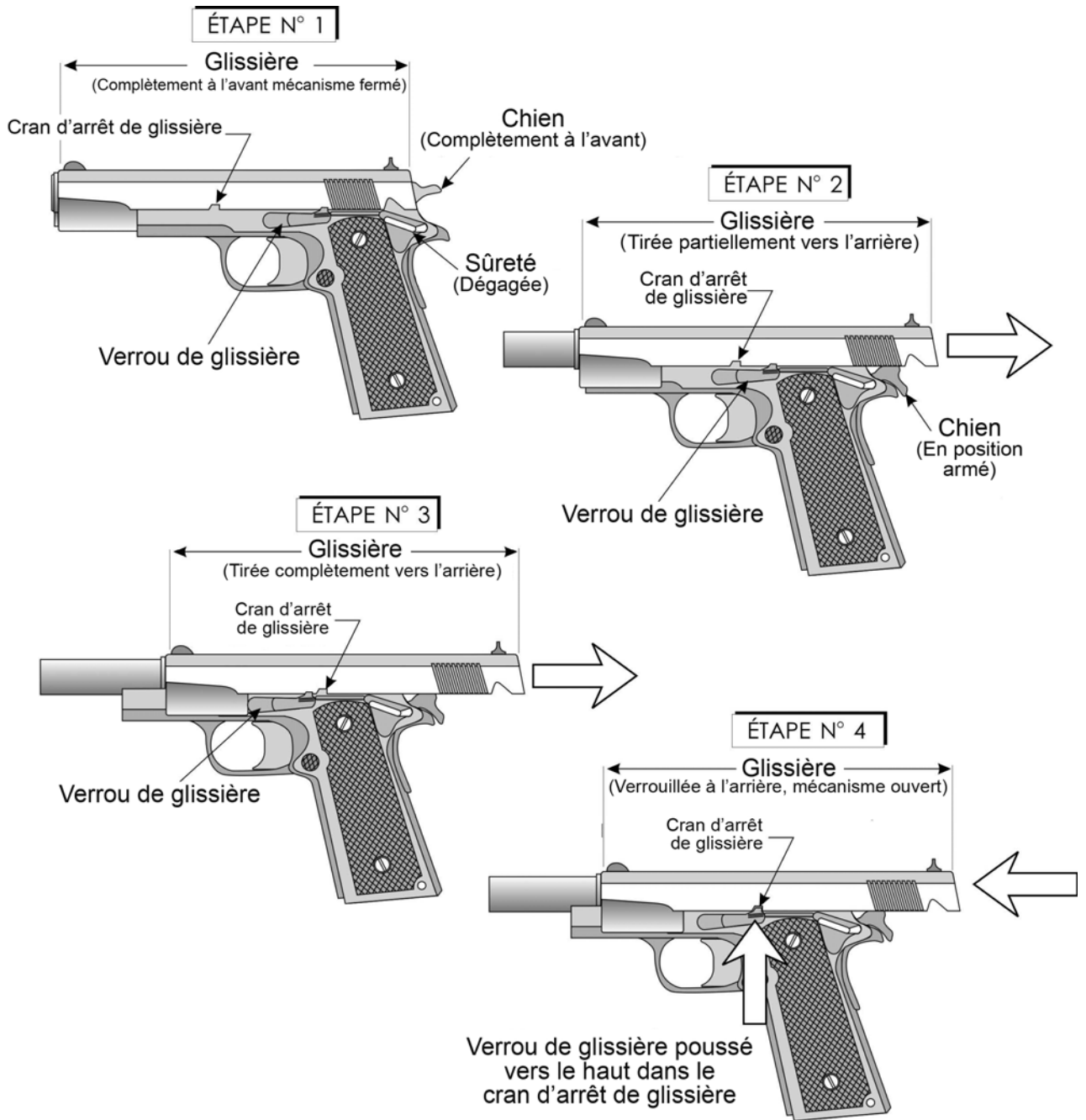
Figure 50. Retrait du chargeur d'une arme semi-automatique



- a. Les boutons de déverrouillage de chargeur sont situés à différents endroits selon la marque et le modèle et pourraient se trouver dans un des endroits suivants :
- Sur la crosse derrière la détente (voir la figure 50);
  - Au bas de la crosse (à l'avant ou à l'arrière); ou
  - Ailleurs.

Consultez le manuel d'utilisation.

Figure 51. Verrouillage de la glissière à l'arrière



### **4.16.2 Cartouches bloquées**

- a. En général, si vous utilisez des munitions commerciales et une arme à feu bien entretenue, il n'y aura pas de mauvais fonctionnement. Les cartouches qui sont bloquées dans la chambre d'une arme à feu peuvent présenter un danger. Ce danger, si on ne prend pas les mesures correctes, peut mener à un accident grave. Consultez une personne qualifiée ou un armurier pour obtenir de l'information sur la façon de régler ce problème de la façon la plus sécuritaire possible pour une arme à feu donnée.

## 4.17 Questions de révision

1. Pourquoi n'est-il pas acceptable de verser de la poudre noire directement d'un contenant de poudre dans la bouche d'une arme à feu à chargement par la bouche?
2. La présence d'un cran semi-armé sur une arme à feu rend-elle l'arme à feu plus sûre? Justifiez votre réponse.
3. Énoncez dans l'ordre les quatre règles vitales.
4. Que signifie **PROUVER**? Quand cet acronyme est-il utilisé?
5. Énumérez les six différents types de mécanismes de sûreté.

NOTES :







## Chapitre 5

# MANIEMENT ET TRANSPORT SÉCURITAIRES D'ARMES À FEU SANS RESTRICTION





# 5 - MANIEMENT ET TRANSPORT SECURITAIRES D'ARMES A FEU SANS RESTRICTION

## 5.0 Aperçu

- a. Ce chapitre porte sur la protection individuelle et vous indique comment manier de façon sécuritaire les armes à feu sans restriction dans les circonstances suivantes :
- Vous montez dans un véhicule ou en descendez
  - Vous tirez dans un stand de tir (champ ou salle)
  - Vous êtes à l'extérieur
  - Vous tirez ou chassez avec un groupe



**Ne chargez votre arme à feu que lorsque vous avez l'intention de l'utiliser et seulement dans un endroit où il est légal et sécuritaire de le faire. Une bonne règle de sécurité consiste à ne pas placer de cartouche dans la chambre avant d'être prêt à tirer.**

## 5.1 Protection individuelle

### 5.1.0 Aperçu

- a. Comme de nombreuses activités sportives, le tir risque de donner lieu à des blessures corporelles. Le tireur avisé prend les mesures nécessaires pour éviter ces blessures en portant des accessoires de protection individuelle.

### 5.1.1 Protégez vos yeux

- a. Il existe un risque de blessures aux yeux lorsque vous tirez. Les tireurs qui se déplacent dans les broussailles épaisses peuvent être blessés par des brindilles ou des branches. Les tireurs à la cible risquent aussi d'être blessés aux yeux par des douilles éjectées, des fragments de douille, ou d'autres débris éjectés pendant le tir.
- b. Pour éviter ces dangers, les tireurs doivent porter des lunettes de sécurité fabriquées en verre résistant aux chocs ou en plastique polycarbonate munies d'écrans latéraux de protection. Elles peuvent aussi vous protéger contre les défauts de fonctionnement de l'arme à feu, contre les billes perdues et contre les éclats de balle.



### **5.1.2 Protégez vos oreilles**

- a. Quiconque s'expose sans protection au bruit continu des tirs risque de subir une diminution de l'acuité auditive. L'intensité du bruit d'un coup de feu est semblable à celui du moteur à réaction d'un avion qui décolle tout près. La protection des oreilles est évidemment nécessaire.
- b. Il existe plusieurs types d'appareils de protection des oreilles. Sur le stand de tir, les tireurs devraient toujours porter des coquilles antibruit, qui offrent un degré de protection acceptable. Ces coquilles antibruit peuvent aussi être utilisées pendant des années sans exiger trop d'entretien.
- c. Il existe plusieurs genres de bouchons d'oreilles. Ceux qui sont jetables sont faits de mousse ou de cire, mais ils peuvent être utilisés une fois seulement.
- d. Il existe aussi des bouchons réutilisables en caoutchouc de différentes tailles. Il faut en prendre soin et les nettoyer avant et après chaque usage.
- e. Afin d'assurer une protection optimale des oreilles, le port à la fois de bouchons d'oreilles et de coquilles antibruit est fortement recommandé.

### **5.1.3 Faux pas et chutes**

- a. Les risques de faux pas et de chutes sont plus grands lorsque vous maniez une arme à feu. Le bon sens est encore le meilleur moyen d'éviter ces risques.
- b. Si vous tombez, assurez-vous d'abord de contrôler la direction dans laquelle l'arme à feu est pointée. Cela évitera des blessures provoquées par un tir accidentel. Les conséquences d'une chute seront sans doute moins graves que celles d'une mise à feu accidentelle.
- c. Sur le terrain, choisissez la piste la plus sécuritaire. Ne vous appuyez pas sur des branches. Ne vous aventurez pas dans un torrent, sur des rondins mouillés ou sur des pierres branlantes avec une arme à feu chargée.
- d. Le port de hautes bottes avec semelles antidérapantes réduit les risques de faux pas. Cela protège aussi les chevilles et les jambes contre les coupures et les égratignures.
- e. On vous recommande de porter des vêtements orange vif lorsque vous chassez. Dans certaines provinces, cela est exigé par la loi.
- f. Ne portez pas de vêtements encombrants comme des vestes gonflantes ou des cuissardes. Vous risqueriez de vous empêtrer. Elles peuvent aussi vous empêcher de manier votre arme à feu en toute sécurité.



**Il peut arriver qu'une douille chaude éjectée frappe la peau non protégée. Cela peut faire sursauter le tireur. Le mouvement soudain pourrait amener le tireur à pointer son arme à feu dans une direction dangereuse, et (ou) causer une mise à feu accidentelle. Par conséquent, il est important de boutonner le cou et les manches de votre chemise ou de votre veste. De cette façon, une douille chaude ne peut pas s'y introduire.**

## 5.2 Maniement sécuritaire des armes à feu dans des véhicules

- a. Le mot véhicule peut comprendre les bateaux, les voitures, les véhicules de plaisance, les motoneiges, les traîneaux, les aéronefs privés, les véhicules tous terrains, etc., selon l'endroit où vous vous trouvez.
- b. Consultez les autorités provinciales ou territoriales de votre région. Elles peuvent vous informer sur la façon dont le transport des armes à feu est régi dans votre région.
- c. Lorsque vous maniez des armes à feu près de n'importe quel type de véhicule, suivez les étapes ci dessous :
  - **Ne laissez jamais une arme à feu chargée dans un véhicule ou sur un véhicule à moins que vous n'ayez le droit de tirer de ce véhicule.** Déchargez votre arme à feu avant de monter dans le véhicule. Chargez votre arme à feu seulement après avoir quitté le véhicule.
  - Il est particulièrement difficile de contrôler la direction de la bouche du canon lorsque vous montez dans un véhicule ou lorsque vous en descendez. Faites attention et pointez l'arme à feu dans la direction la plus sécuritaire dans de telles situations.
  - Lorsqu'une arme à feu se trouve dans un véhicule, elle doit être placée à un endroit sécuritaire où elle ne pourra pas être déplacée ou accrochée.

### **Exemple d'accident**

Un chasseur de canard a placé son fusil de chasse chargé dans son bateau et est monté à bord. Son chien a ensuite sauté dans le bateau et est tombé sur le fusil de chasse. L'arme à feu s'est déchargée, le chasseur a été touché au ventre et il est mort.

#### **Facteurs contributifs :**

- Direction de la bouche du canon non sécuritaire
- Arme à feu chargée dans un véhicule
- Arme à feu dans une position dangereuse

### **5.3 Consignes de sécurité au stand de tir**

- a. Les activités de chaque stand de tir sont soumises à des règles de sécurité. Ces règles peuvent varier, mais elles comprennent normalement les étapes suivantes :
  1. La bouche du canon doit toujours être pointée vers la cible.
  2. Le mécanisme d'une arme à feu doit être ouvert en tout temps, sauf lorsque vous êtes prêt à tirer.
  3. Les armes à feu doivent être chargées ou déchargées et mises à feu seulement à la ligne de feu.
  4. Aucune arme à feu ne doit être chargée avant que l'officiel de tir n'en donne l'ordre.
  5. Les doigts doivent toujours être gardés à l'extérieur du pontet et loin de la détente jusqu'à ce que l'arme à feu soit pointée vers la zone des cibles.
  6. Aussitôt que l'ordre « cessez-le-feu » est donné, tous les tirs doivent cesser immédiatement. Les armes à feu doivent être déchargées et les mécanismes doivent être ouverts. Les armes à feu doivent être placées sur le tapis ou sur la table. Les bouches des canons doivent pointer dans une direction sécuritaire, vers la cible. Vous devez vous éloigner en reculant de la ligne de feu et vous placer derrière la ligne de cessez-le-feu.
  7. L'officiel de tir inspecte chaque arme à feu avant de permettre à quelqu'un de franchir la ligne de feu.
  8. Pendant le cessez-le-feu, personne ne peut manier d'arme à feu ou de munitions ou retourner à la ligne de feu. À ce moment là, attendez de recevoir d'autres ordres de l'officiel avant de faire quoi que ce soit. Les personnes qui ne sont pas chargées de changer les cibles devraient rester bien loin derrière la ligne de cessez-le-feu (voir la figure 52).
  9. Utilisez une protection pour vos oreilles et vos yeux.

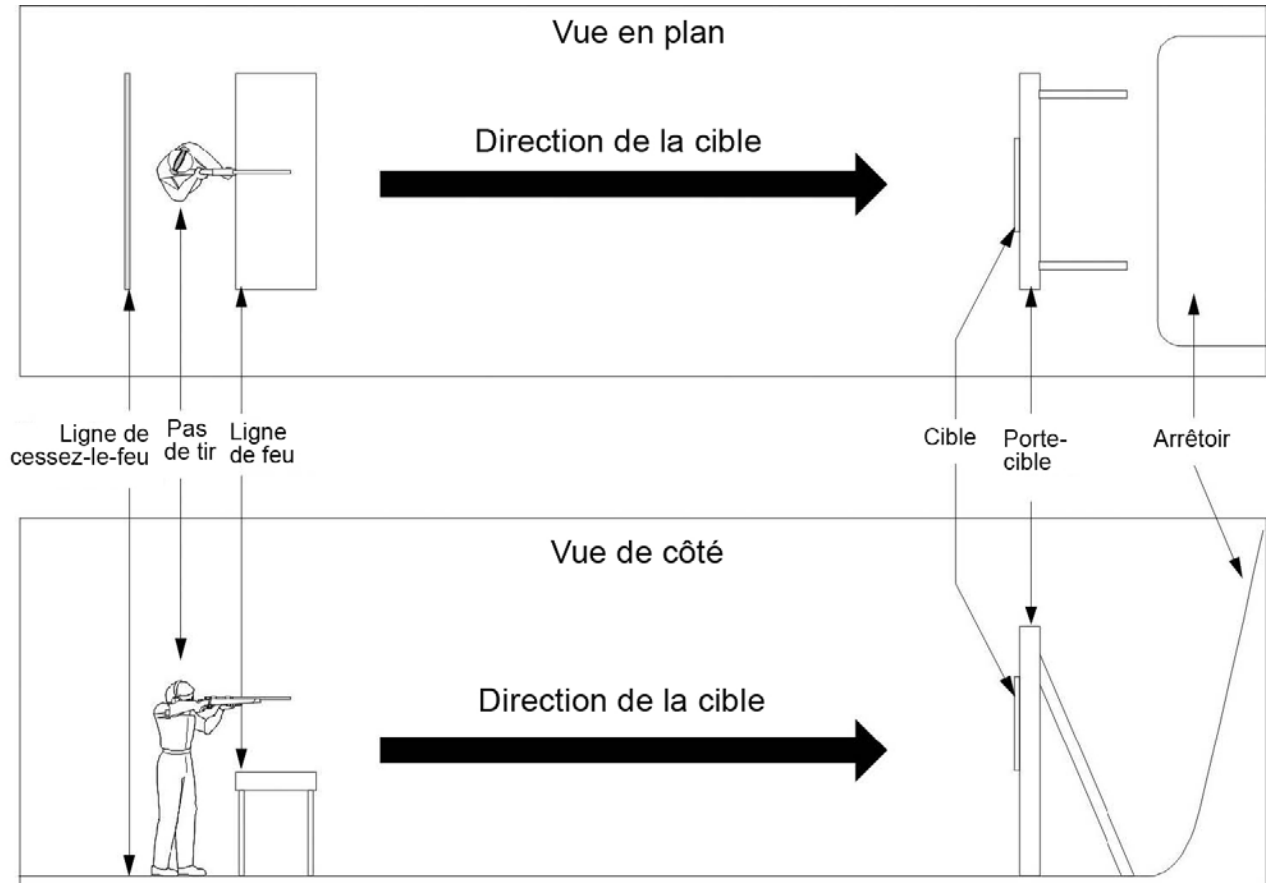
### 5.3.1 Règles additionnel de sécurité au stand de tir



**En cas d'urgence, n'importe qui peut donner l'ordre de cessez-le-feu.**

- a. Voici plusieurs autres règles qui s'ajoutent à celles mentionnées ci-dessus et que nous vous recommandons de suivre :
1. Lorsqu'ils tirent, les mineurs et les invités devraient en tout temps faire l'objet d'une supervision directe.
  2. Lorsqu'il y a des mineurs, toutes les munitions devraient être sous le contrôle du superviseur immédiat ou de l'officiel de tir. Vérifiez à votre stand de tir s'il y a des restrictions supplémentaires.
  3. Les armes à feu devraient être vérifiées par l'officiel de tir après un ordre de cessez-le-feu. Il s'agit de vérifier si tous les mécanismes sont ouverts et si toutes les armes à feu sont déchargées.
  4. Les armes à feu déchargées qui ne sont pas utilisées doivent être placées dans les râteliers avec le mécanisme ouvert ou elles doivent être gardées dans un coffret. Lorsque ces armes à feu sont déplacées, la bouche du canon devrait pointer dans la direction la plus sécuritaire ou les armes à feu devraient être mises dans leur coffret à la ligne de feu.
  5. Ne tolérez jamais de bousculade, de maniement négligent d'armes à feu ou quelque distraction que ce soit lorsque le tir des armes à feu est en cours.
  6. Assurez-vous d'utiliser les munitions qui conviennent à votre arme à feu et qui sont approuvées par le stand de tir.
  7. Ne tirez jamais intentionnellement sur les porte-cibles ou sur tout autre équipement du stand de tir.
  8. Ne tirez pas avec des armes à feu en dehors des limites désignées du stand de tir ou des heures d'utilisation qui sont affichées.

Figure 52. Plan de stand de tir



## **5.4 Règles de conduite au stand de tir**

- a. Il existe aussi certaines règles de conduite à observer sur le stand de tir (champ ou salle). Les tireurs respectueux des autres les suivent. Certaines de ces règles sont énumérées ci-dessous :
1. Les règles et les procédures varient selon les stands de tir. Vérifiez les règles de l'endroit et observez-les. On devrait donner un exposé sur la sécurité avant d'entreprendre toute activité.
  2. Inscrivez votre nom au registre en arrivant au stand de tir, s'il y a lieu.
  3. Évitez d'interrompre ou de distraire les autres lorsqu'ils tirent.
  4. Ne fumez pas à la ligne de feu.
  5. Avant de manier l'arme à feu ou l'équipement d'une autre personne, demandez-lui son autorisation.
  6. Laissez suffisamment d'espace entre vous et les autres tireurs par mesure de sécurité.
  7. Si vous tirez avec des armes à feu qui font beaucoup de fumée, placez-vous à un endroit où le vent ne poussera pas la fumée vers les autres tireurs. Les armes à feu à poudre noire font beaucoup de fumée.
  8. Ne tirez pas sur les cibles des autres, sur les cibles qui ne se trouvent pas directement dans votre ligne de feu ou sur des cibles qui peuvent déranger les autres tireurs.
  9. Les personnes qui tirent avec des armes à feu semi-automatiques devraient se placer à la ligne de feu à un endroit où les autres personnes ne risquent pas d'être atteintes par les douilles éjectées.
  10. Le tir rapide peut déranger les personnes qui sont en train de viser ou celles qui pratiquent le tir de précision.
  11. Après le tir, ramassez les douilles vides ainsi que les cibles.
  12. Remplacez tout équipement du stand de tir que vous avez utilisé. Par exemple, les sacs de sable ou les bancs.

## 5.5 Ordres des stands de tir

- a. Voici quelques exemples d'ordres courants donnés sur un stand de tir :
- « La ligne de feu est ouverte ».
  - « Cessez-le-feu ».
  - « La ligne de feu est fermée ».



**Les ordres sur les pas de tir peuvent varier selon les sports de tir, les stands de tir ou les administrations. Assurez-vous de bien connaître et de bien comprendre les ordres en vigueur à votre stand de tir. Si vous avez des doutes, consultez l'officiel de tir ou une autorité locale avant de vous rendre au stand de tir. (Consultez l'Annexe I : Dispositifs et signaux visuels de stands de tir.)**



## **5.6 Maniement sécuritaire des armes à feu à l'extérieur**

- a. N'oubliez pas qu'il peut y avoir des personnes ou du bétail en dehors de votre champ de vision, mais assez près pour être blessés. Soyez conscient de la **portée dangereuse** de votre arme à feu et des munitions.
- b. **Contrôlez la direction de la bouche du canon en tout temps.** Gardez le cran de sûreté engagé jusqu'à ce que vous soyez prêt à vous servir de l'arme à feu.
- c. En tout temps, protégez la détente et le cran de sûreté lorsque vous transportez votre arme à feu. Une brindille ou une branche peut accrocher la détente, dégager le cran de sûreté ou changer l'orientation de la bouche du canon.
- d. Lorsque vous transportez une arme à feu, n'oubliez pas que vous pouvez glisser, tomber et provoquer une mise à feu accidentelle de votre arme à feu. Prévoyez la meilleure façon de protéger l'arme à feu et d'en contrôler la direction si vous tombez; si possible, déchargez-la avant de franchir un terrain accidenté ou une surface glacée.
- e. **Soyez toujours sûr de votre cible et de ce qui se trouve derrière elle.** Ne tirez pas sur du gibier qui se trouve près du sommet d'une colline. Il pourrait y avoir des personnes ou du bétail dans la ligne de feu au-delà de la colline. Ne tirez jamais sans autorisation près d'un immeuble. Quelqu'un pourrait l'utiliser comme abri.
- f. L'eau, les roches ou les surfaces plates peuvent faire ricocher la balle ou la fragmenter. Soyez prudent.
- g. Lorsque vous franchissez une clôture ou un autre obstacle, déchargez votre arme à feu et **gardez le mécanisme ouvert.** Il en va de même pour les endroits qui sont glissants, rocheux ou accidentés.
- h. Lorsque vous êtes seul et que vous franchissez une clôture, déchargez l'arme à feu et placez-la sous la clôture. Assurez-vous que l'arme à feu repose directement sur le sol, que le mécanisme est ouvert et que la bouche du canon est pointée dans une direction autre que l'endroit où vous franchissez la clôture (voir la figure 53).
- i. Si vous êtes en groupe, une personne devrait se tenir loin du point de passage. Cette personne devrait tenir les armes à feu déchargées et ouvertes pendant que les autres franchissent l'obstacle (voir la figure 54).
- j. Lorsque vous chassez seul dans une cache, déchargez votre arme à feu et placez-la à l'extérieur avant d'entrer. Une fois que vous êtes entré, reprenez l'arme à feu déchargée.
- k. **N'oubliez pas de vérifier s'il y a de la saleté sur votre arme à feu si elle reposait au sol. Cela est particulièrement important pour la bouche du canon.**



**Utilisez des jumelles si vous avez besoin de voir quelque chose plus clairement. N'utilisez jamais une lunette de visée montée sur une arme à feu comme substitut des jumelles pour identifier des personnes, des animaux ou des objets.**

Figure 53. Personne franchissant prudemment une clôture

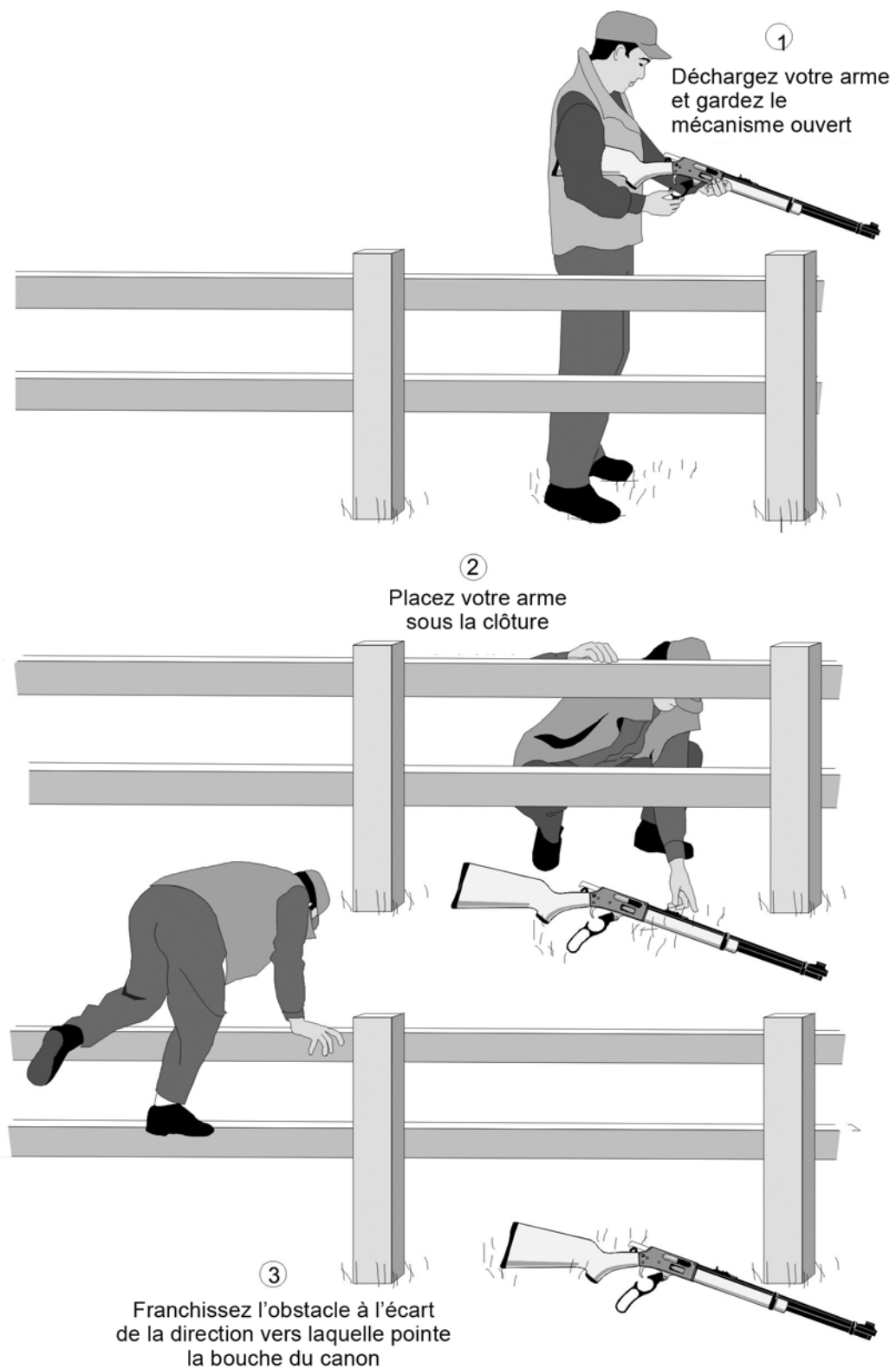
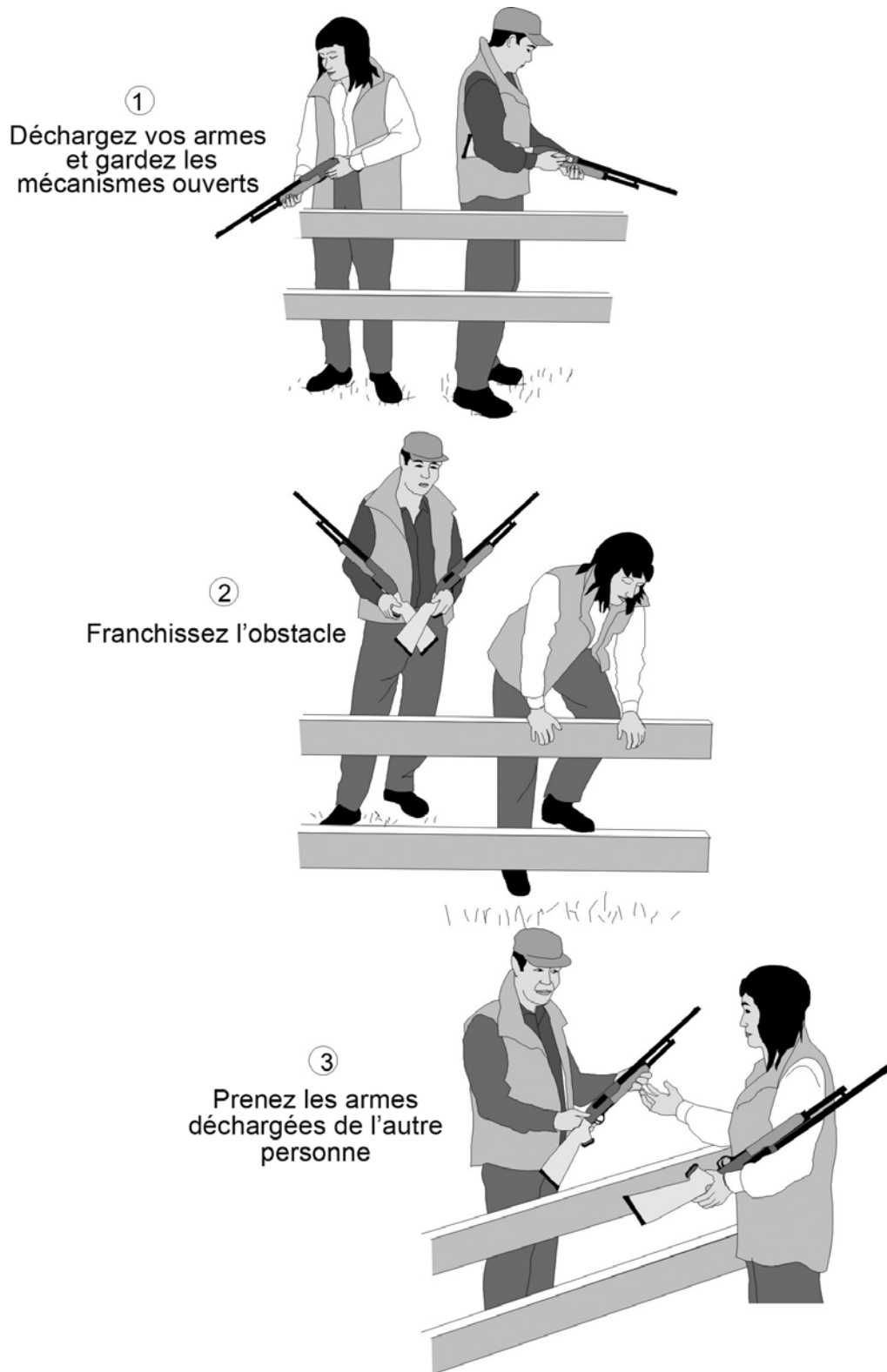


Figure 54. Groupe franchissant prudemment une clôture



## **5.7 Le tir ou la chasse en groupe**

### **5.7.0 Aperçu**

- a. Un coup de feu qui part dans la mauvaise direction peut frapper un membre de votre groupe. Assurez-vous de déterminer les zones de tir sécuritaires afin d'éviter de tels incidents. Il est très important de suivre les règles de sécurité énoncées dans ce manuel. Les règles à la section 5.7.1 sont particulièrement importantes lorsque vous tirez ou chassez avec un groupe.

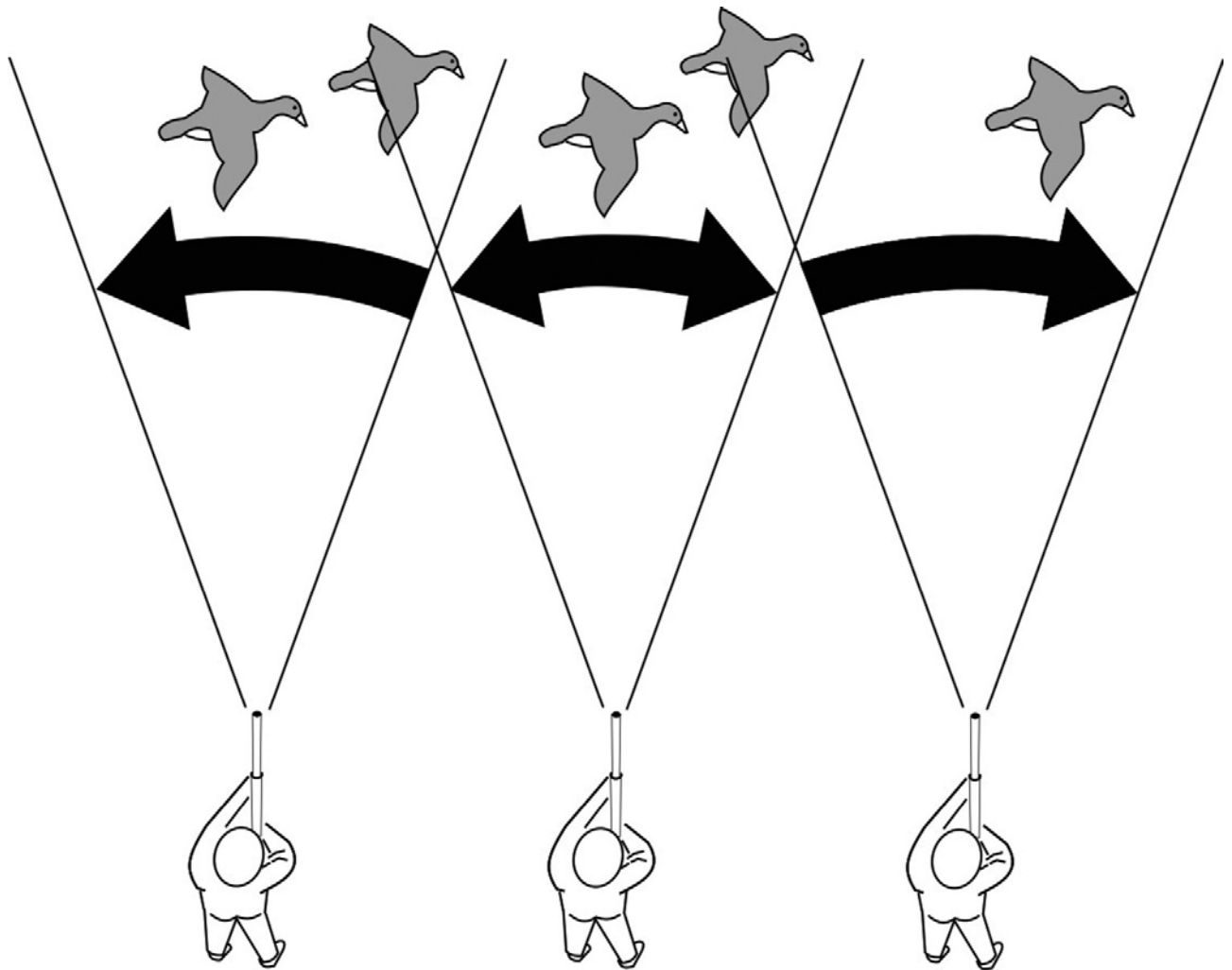
### **5.7.1 Ligne de feu**

- a. Une ligne de feu est une méthode très efficace à utiliser lorsque vous visez ou tirez sur une cible avec un groupe de personnes. Prenez ces mesures élémentaires de sécurité :
  1. Nommez un responsable du tir. Cette personne sera chargée de superviser toutes les étapes suivantes.
  2. Suivez les ordres et les procédures habituelles d'un stand de tir.
  3. Déterminez une ligne de feu. Les armes à feu peuvent seulement être sorties de leur coffret, maniées et chargées sur cette ligne de feu. Cela doit se faire sous la direction du responsable de tir.
  4. Assurez-vous que le responsable de tir choisi explique les procédures à tous les membres du groupe.
  5. Décidez de la direction du tir. Assurez-vous qu'il y a un arrêtoir. Cette direction sera la seule vers laquelle les bouches des canons pourront être pointées et vers laquelle vous pourrez tirer avec l'arme à feu.

### **5.7.2 Zones de tir sécuritaires**

- a. Il vaut la peine de le répéter. Tout coup tiré dans la mauvaise direction par le membre d'un groupe peut atteindre une autre personne. Cela est vrai dans toutes les situations de tir. Afin d'éviter ce risque, tous devraient, avant de commencer, s'entendre sur la zone que chacun couvrira (voir la figure 55). Cela permettra de définir clairement la zone de tir sécuritaire de chaque personne.
- b. Les positions changent lorsque vous avancez sur le terrain. Vous devez toujours savoir exactement où se trouvent vos partenaires de tir. Protégez-les et protégez-vous contre les accidents de tir.

Figure 55. Zones de tir sécuritaires




**Soyez toujours conscient de l'endroit où se trouvent vos partenaires de tir ou les autres.**

## 5.8 Manières de transporter une arme à feu

- a. La direction du canon est essentielle lorsque vous transportez une arme à feu. Vous pouvez contrôler la direction de la bouche du canon de façon sécuritaire uniquement lorsque vous utilisez les bonnes façons de transporter une arme à feu. Lorsque vous transportez des armes à feu, vous ne devez jamais oublier que vous risquez de glisser ou de tomber.

Tableau 10. Manières de transporter une arme à feu

<b>Manières de transporter une arme à feu</b>	
<b>Figure 56. À deux mains ou en état d'alerte</b>	
	<p><b>Position à deux mains, ou en état d'alerte</b></p> <p>La position à deux mains, ou en état d'alerte, est la manière la plus sécuritaire pour un tireur de transporter son arme à feu. C'est le meilleur moyen de contrôler l'arme à feu et la bouche du canon et cela vous permet de vous placer rapidement en position de tir.</p>

**Manières de transporter une arme à feu**

**Figure 57. Sur le bras**

**Position sur le bras**

Si vous êtes seul, le transport de l'arme à feu sur le bras est sécuritaire. Cependant, dans cette position, la bouche du canon est pointée d'un côté. Par conséquent, n'utilisez pas cette méthode lorsque vous marchez à côté de quelqu'un.



**Figure 58. Position sur le côté (mécanisme ouvert)**



**Position sur le côté**

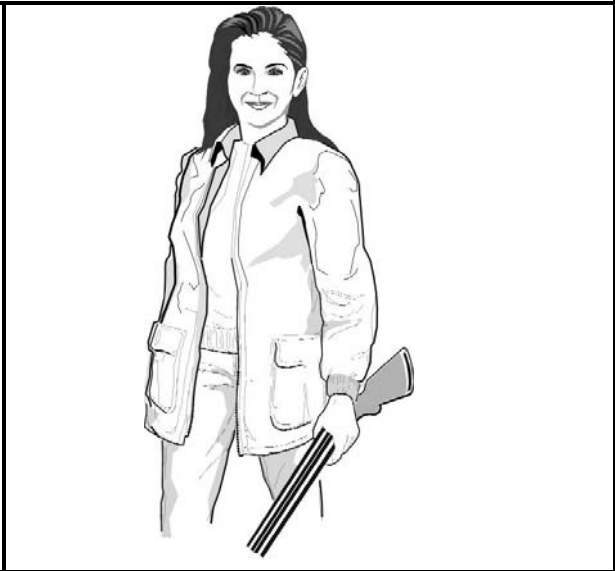
Le transport sur le côté est sécuritaire en terrain découvert. Cependant, n'utilisez pas cette position lorsque vous marchez à travers des branches. Les branches peuvent s'emmêler avec l'arme à feu et pousser le canon vers vous. N'utilisez pas la position sur le côté lorsqu'il y a des personnes devant vous.



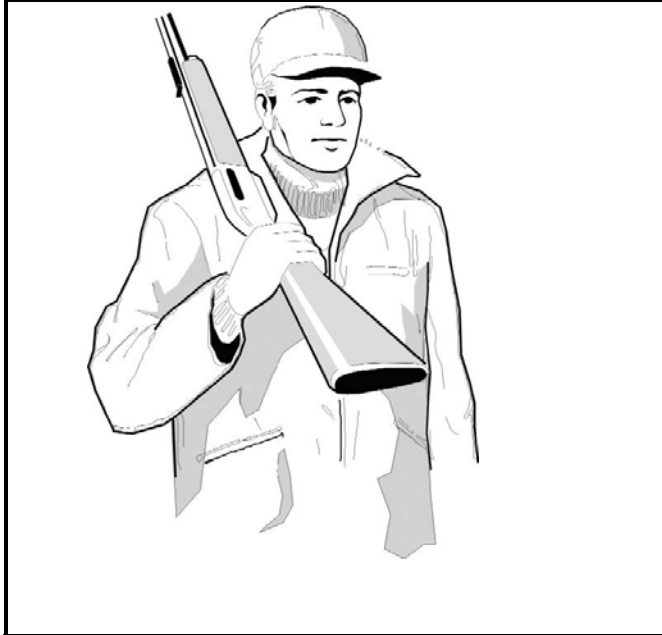
**Manières de transporter une arme à feu**

**Figure 59. À la main**

**À la main**  
La position à la main est idéale lorsque vous êtes seul ou lorsque vous êtes immobile. Autrement, elle n'est pas recommandée.



**Figure 60. Sur l'épaule**



**Sur l'épaule**  
Le transport sur l'épaule est la position la moins sécuritaire de toutes. Si vous tombez, vous n'avez pas le contrôle de la bouche du canon. Cette position ne doit pas être utilisée lorsque vous transportez des armes à feu chargées. Vous devez faire très attention et veiller à ce que la bouche du canon soit pointée vers le haut. N'utilisez pas cette position lorsque vous êtes avec d'autres personnes.

### Manières de transporter une arme à feu

Figure 61. À la bretelle

#### À la bretelle

Le port à la bretelle permet au chasseur d'avoir les deux mains libres. Toutefois, n'utilisez pas cette position lorsque vous marchez dans des buissons épais. Votre arme à feu peut s'emmêler dans les buissons et être arrachée de votre épaule. De plus, des brindilles et d'autres débris peuvent tomber dans votre canon pointé vers le haut. Si le chasseur se penche fortement vers l'avant, cette position est dangereuse pour ceux qui se trouvent devant.



**La façon dont vous choisissez de transporter votre arme à feu dépendra de l'endroit où se trouvent vos compagnons et de la nature du terrain où vous vous trouvez. N'utilisez jamais une position qui amènera le canon de votre arme à feu à pointer vers une autre personne.**

## 5.9 Questions de révision

1. La lunette de visée montée sur votre arme à feu peut-elle être utilisée comme substitut des jumelles pour identifier des personnes, des animaux ou des objets?
2. Décrivez la marche à suivre pour franchir un obstacle en toute sécurité.
3. Indiquez quelles mesures doivent être prises lorsqu'un ordre de cessez-le-feu est donné.
4. Nommez les six différentes manières de transporter des armes à feu. Laquelle est la plus sécuritaire? Laquelle est la moins sécuritaire? Pourquoi?

NOTES :









## Chapitre 6

# TECHNIQUES ET MÉTHODES DE TIR D'ARMES À FEU SANS RESTRICTION





## 6 – TECHNIQUES ET MÉTHODES DE TIR D'ARMES À FEU SANS RESTRICTION

### 6.0 Introduction à l'adresse au tir

- a. L'adresse au tir est la capacité d'un tireur à atteindre sa cible. Avoir de l'adresse au tir est essentiel pour effectuer un tir sécuritaire. Si vous ne savez pas où ira la balle, comment le tir peut-il être sécuritaire?
- b. L'adresse au tir dépend de plusieurs facteurs comme l'anticipation, la position de tir, la visée, le contrôle de la détente, le contrôle de la respiration et le suivi. Ces points sont abordés à cette section.

### 6.1 Anticipation

- a. Lorsque vous utilisez une arme à feu, vous devez toujours prévoir les situations et les coups de feu possibles. Voici quelques exemples :
  1. Le gibier va-t-il apparaître brusquement?
  2. Où se trouvent les autres chasseurs du groupe?
  3. La balle risque-t-elle de ricocher sur un arbre, une roche ou de l'eau?
  4. Pourrait-il y avoir quelqu'un au-delà de cette colline?
  5. Où la balle ira-t-elle frapper si elle traverse la cible?



**Avant de tirer, évaluez consciencieusement les conséquences possibles de chaque coup.**



## **6.2 Positions de tir**

### **6.2.0 Aperçu**



**Si vous êtes gaucher, inversez les procédures suivantes pour chaque position de tir. Les tireurs qui sont gauchers devraient penser à utiliser des armes à feu fabriquées spécialement pour les utilisateurs gauchers.**

### **6.2.1 Carabines**

- a. Les quatre positions de tir pour les carabines sont les suivantes :
  1. Position debout
  2. Position à genou
  3. Position assise
  4. Position couchée

**1. Position debout**

- i. La position debout (voir la figure 62) est la moins stable des positions de tir.
- ii. Pour tirer en position debout, vous devez premièrement tourner le corps à environ 45 degrés à la droite de la cible. Gardez entre les pieds un espace équivalant à la largeur de vos épaules. Supportez la carabine de la main et du bras gauche. Si possible, gardez le bras gauche contre le corps pour avoir un meilleur appui. De la main droite, maintenez fermement la crosse contre l'épaule. Continuez de tenir la carabine fermement, mais sans trop la serrer.
- iii. Si vous tremblez trop, ne tirez pas. Appuyez la carabine sur un objet stable, comme un arbre ou une grosse roche. Dans de telles situations, on recommande de rembourrer le dessous de l'arme à feu. Si vous utilisez une bretelle, vous pourrez avoir un tir plus précis.

**Figure 62. Position debout**



## **2. Position à genou**

- i. Cette position à genou (voir la figure 63) est préférable à la position debout, mais elle est moins stable que les positions couchées ou assises.
- ii. Tournez le corps à environ 45 degrés de la cible. Appuyez-vous sur le genou droit et avancez légèrement le pied gauche. Asseyez-vous sur le talon ou le côté du pied droit. Placez le coude gauche près de la rotule du genou gauche, mais pas dessus, aussi loin que possible sous la carabine.

**Figure 63. Position à genou**



### **3. Position assise**

- i. La position assise (voir la figure 64) est l'une des positions de tir les plus stables.
- ii. Asseyez-vous confortablement sur le sol, croisez les jambes ou laissez-les écartées, et gardez le corps tourné à environ 30 degrés à la droite de la ligne de feu.
- iii. Placez le coude gauche près de la rotule du genou gauche, mais pas dessus. Gardez le coude le plus loin possible sous la carabine. Placez le coude droit sur le genou droit ou tout près.
- iv. Maintenez fermement la carabine, mais ne la serrez pas trop. Si vous vous appuyez contre un arbre ou une roche pour rendre le tir plus stable, assurez-vous que le recul ne vous poussera pas contre le point d'appui.

**Figure 64. Position assise**



#### **4. Position couchée**

- i. La position couchée (voir la figure 65) est la plus stable de toutes les positions. Elle permet un tir de précision de longue portée pour autant que des hautes herbes ou des broussailles épaisses ne bloquent pas la ligne de visée.
- ii. Si vous êtes droitier, couchez-vous sur le ventre, le corps légèrement tourné à la gauche de la ligne de visée. Gardez le dos droit et les jambes étendues. La jambe droite devrait être légèrement fléchie. Gardez les deux coudes repliés et les épaules légèrement incurvées vers l'avant de façon à avoir le haut du corps solidement positionné. Ce sont les bras et le haut du corps qui supportent le poids de la carabine.
- iii. Lorsque vous tirez, vous pouvez utiliser la bretelle pour avoir un meilleur appui. Tenez la poignée de la crosse avec la main qui actionne la détente. Placez le bras opposé à travers la bretelle aussi loin qu'il sera possible d'aller. Déplacez le bras d'un mouvement circulaire vers l'extérieur et terminez en plaçant la main sous le fût de la carabine et la bretelle à travers le dos de la main.

**Figure 65. Position couchée**



## 6.2.2 Fusils de chasse

- a. Il n'est pas possible de tirer avec un fusil de chasse de la même façon qu'avec une carabine. Le tir à la carabine exige une visée précise. Avec le fusil de chasse, il suffit de pointer vers la cible (voir la figure 66). Certains fusils de chasse ont une mire ajustable et tirent principalement des balles rayées.
- b. Afin d'utiliser un fusil de chasse avec précision, vous devez exécuter une série de gestes rapides, mais réguliers, avec les yeux, le corps et l'arme à feu. Pour ce faire, tenez-vous comme un boxeur : les pieds écartés, en équilibre, les bras et le corps libres de se déplacer vers la droite ou la gauche. Cette position permet de faire des gestes rapides.
- c. Lorsque vous tirez, déplacez le poids de votre corps sur la jambe avant (jambe gauche si vous êtes droitier et vice-versa). La main porteuse soutient aussi l'arme à feu et doit naturellement être pointée vers la cible. Pointez le fusil de chasse vers la cible et donnez un coup sur la détente plutôt que de la presser. Lorsqu'il s'agit d'une cible en mouvement, continuez de la suivre après avoir tiré. Autrement, le coup frappera derrière la cible.

**Figure 66. Position de tir avec un fusil de chasse**

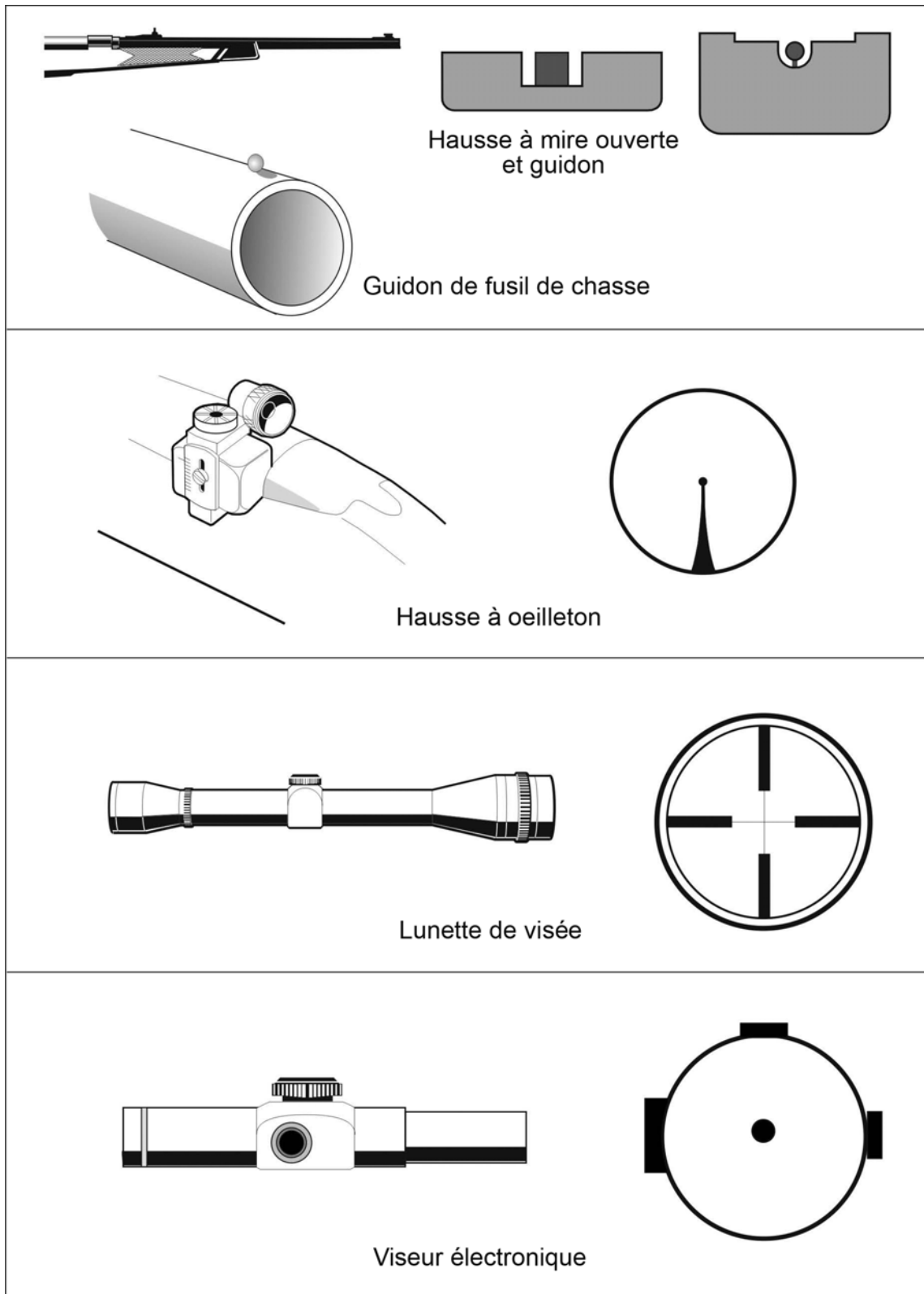


## **6.3 Visée de l'arme à feu**

### **6.3.0 Aperçu**

- a. La plupart des dispositifs de visée sont montés sur le haut du canon. Ils aident le tireur à viser avec précision (voir la figure 67).
- b. Il en existe quatre principaux types :
  - 1. La hausse à mire ouverte
  - 2. La hausse à oeilleton
  - 3. La lunette de visée
  - 4. Le viseur électronique
- c. Les carabines et les armes de poing peuvent être munies de n'importe lequel de ces quatre dispositifs.
- d. La plupart des fusils de chasse n'ont qu'un grain d'orge fixé au bout du canon. Cela sert de guidon.

Figure 67. Types de dispositifs de visée

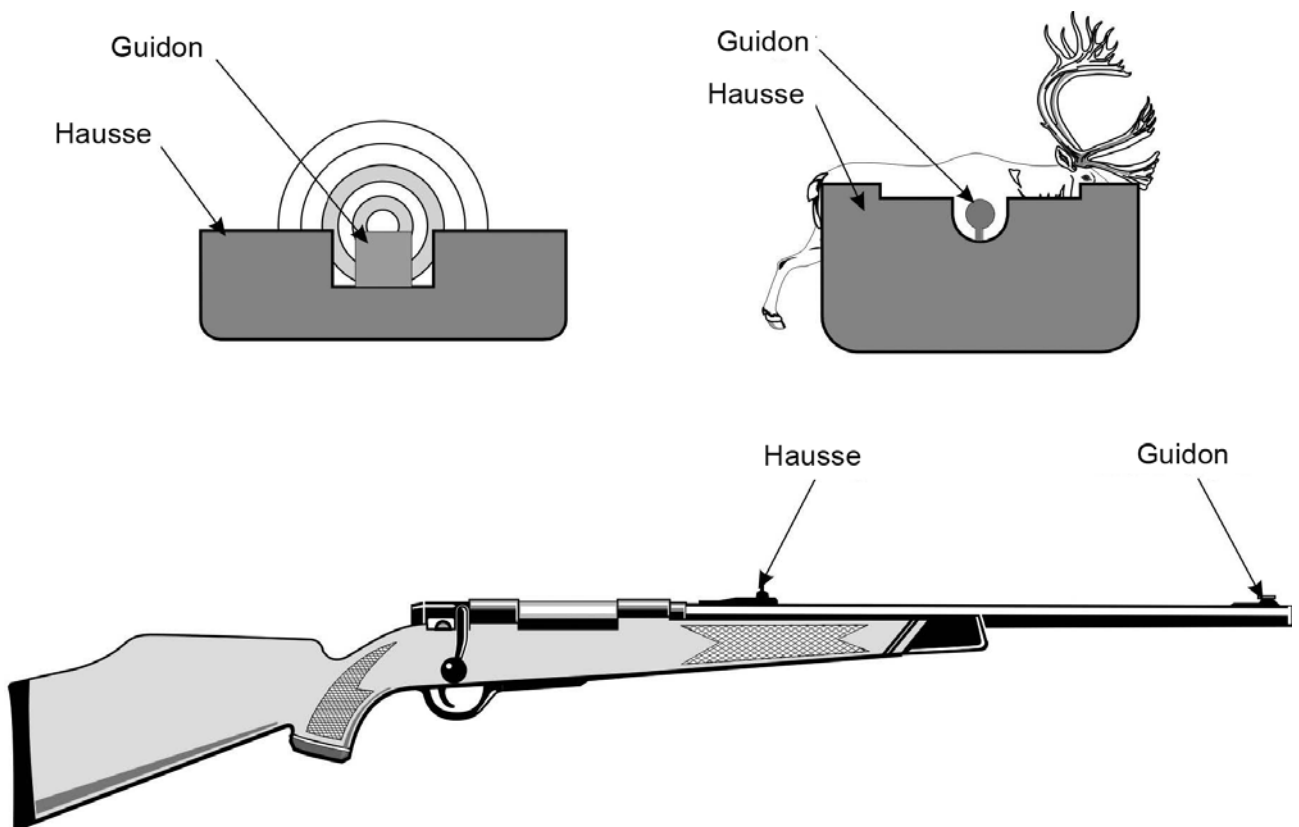




### 6.3.1 Visée des carabines

- a. Servez-vous toujours de votre œil dominant pour viser. Il s'agit de votre œil le plus fort, soit celui qui estime la vitesse et la portée et qui est en mesure de fixer l'objectif le plus précisément.
- b. Pour savoir quel est votre œil dominant, pointez le doigt vers un objet éloigné en gardant les deux yeux ouverts. Fermez d'abord un œil, puis l'autre. L'œil dominant est celui qui permet d'avoir le doigt bien aligné sur l'objet. Essayez toujours de viser en gardant les deux yeux ouverts puisque cela vous donne une meilleure vue de la zone entourant votre cible.
- c. Pour viser avec précision, vous devez aussi apprendre à utiliser correctement les mires de votre arme à feu. On appelle **alignement des mires** le processus qui consiste à aligner la hausse et le guidon sur la cible. Lorsque vous alignez les mires avec la cible, une **image de visée** est créée (voir la figure 68).

Figure 68. Mire ouverte (hausse et guidon) alignée sur la cible

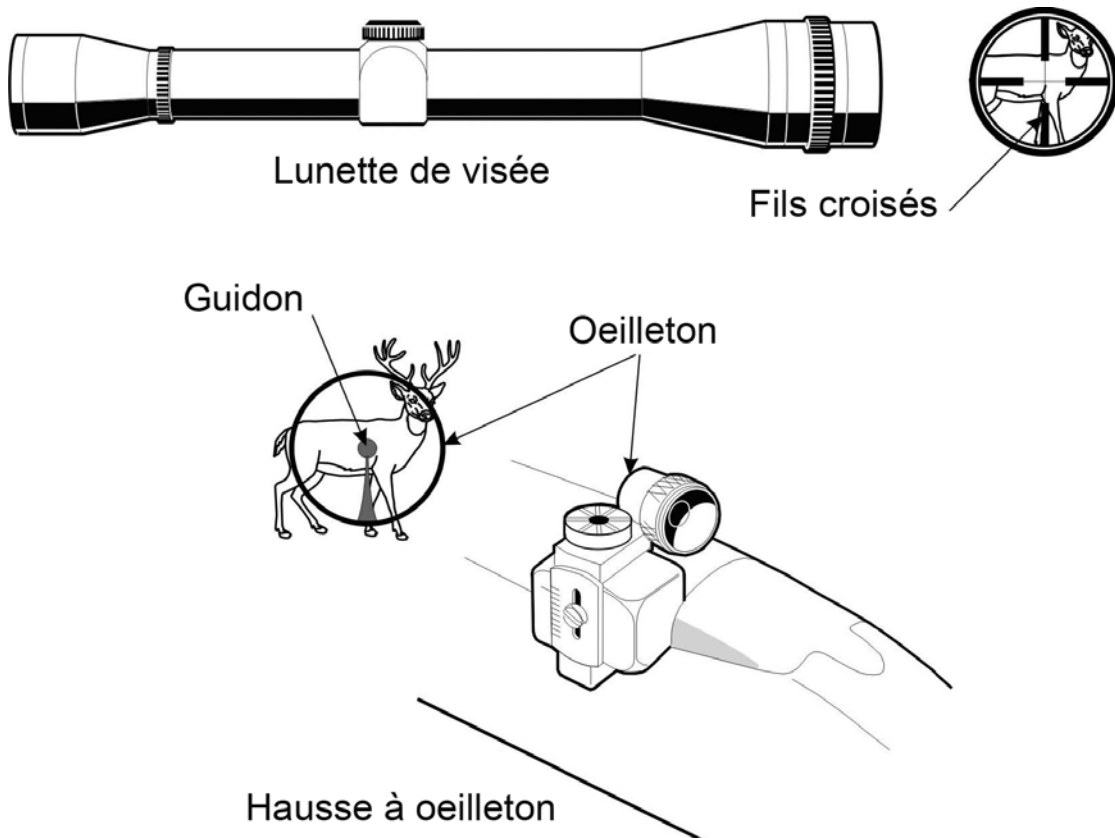


- d. Les lunettes de visée et le viseur électronique n'exigent pas autant d'alignement. Les lunettes de visée ont aussi l'avantage de grossir l'image de la cible (voir la figure 69).
- e. Lorsque vous vous préparez à viser avec une lunette de visée ou un viseur électronique, ne quittez pas la cible des yeux pour ensuite tenter de la retrouver. En fixant toujours la cible des yeux, épauliez correctement l'arme à feu en la pointant vers la cible jusqu'à ce que les fils croisés s'intercalent naturellement entre votre œil et la cible. Gardez l'œil éloigné de la lunette ou du viseur afin d'éviter les risques de blessures à l'arcade sourcilière lorsque vous faites feu.



**Les lunettes de visée ont un champ de vision très étroit : il se peut donc que vous ne voyiez pas une personne ou un objet arrivant dans la ligne de feu. N'utilisez jamais une lunette de visée comme substitut des jumelles pour identifier des personnes, des animaux ou des objets.**

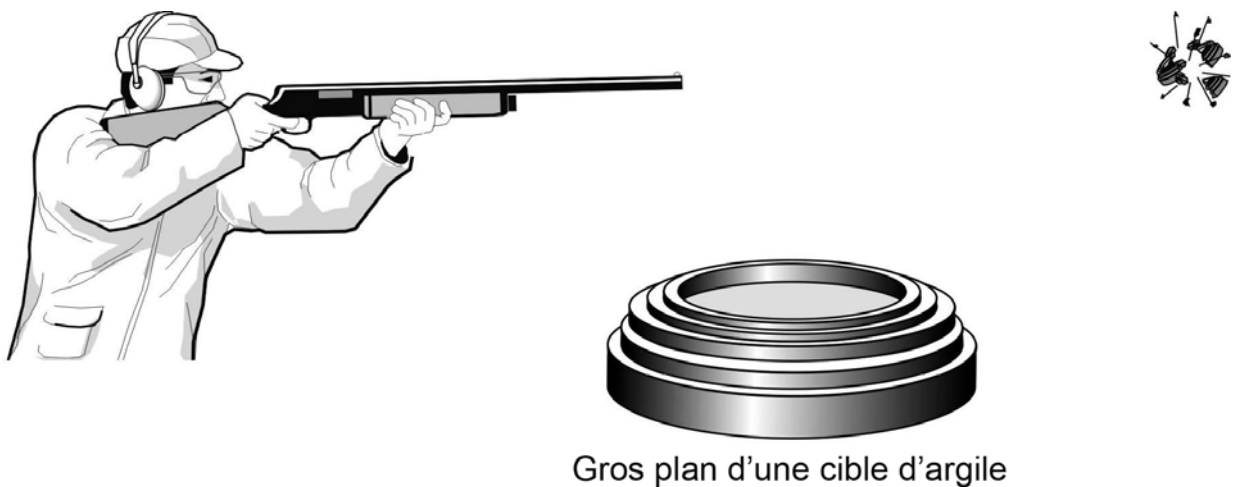
Figure 69. Hausse à oeillette et lunette de visée alignée sur la cible



### 6.3.2 Visée des fusils de chasse

- a. On ne vise pas avec un fusil de chasse comme on le fait avec d'autres armes à feu. Avec une carabine, vous devez viser avec précision. Avec un fusil de chasse, vous n'avez qu'à pointer vers la cible. Lorsqu'un fusil de chasse est déchargé, les grenailles se dispersent après avoir quitté le canon et atteignent une plus grande surface qu'un seul projectile. Par conséquent, il n'est pas nécessaire d'avoir une visée précise, comme c'est le cas avec une carabine.
- b. Lorsque vous utilisez un fusil de chasse, gardez les deux yeux ouverts. Concentrez-vous sur la cible en mouvement et non sur le canon ou le guidon du fusil. Tout en suivant la cible, placez le fusil contre votre épaule et pointez le dans la direction de la cible. Assurez-vous de placer la crosse d'abord contre la joue, puis contre l'épaule. Cela place votre fusil exactement dans la même position chaque fois que vous tirez (voir la figure 70).
- c. Certains fusils de chasse sont équipés de mires ajustables et sont principalement utilisés pour tirer des balles rayées. Pour ce type de fusil de chasse, utilisez les mêmes techniques de tir que vous utiliseriez pour les carabines.

Figure 70. Alignement de la visée d'un fusil de chasse



## **6.4 Contrôle de la détente**

- a. Le contrôle de la détente est essentiel pour le tir de précision.

### **1. Carabines**

Lorsque les mires sont alignées sur la cible, appuyez lentement et progressivement sur la détente. Évitez de la presser brusquement. Tout autre mouvement que cette douce pression risque de faire bouger l'arme à feu et d'envoyer le projectile à côté de la cible.

Détendez-vous avant de tirer l'arme à feu afin de permettre à chaque coup de survenir presque comme une surprise.

### **2. Fusils de chasse**

Avec le fusil de chasse, il faut donner un coup sur la détente plutôt que d'appuyer dessus. La touche de la détente est semblable à la frappe des touches d'un clavier. Il faut donner un coup rapide sur la détente, mais pas trop fort.

## **6.5 Contrôle de la respiration**

- a. Vous devez contrôler votre respiration afin de pouvoir tirer avec précision. Le canon d'une arme à feu bougera, à moins que vous ne contrôliez votre respiration lorsque vous tirez.
- b. Lorsque vous êtes en position de tir, prenez quelques grandes respirations. Expirez partiellement votre dernière respiration. Retenez votre souffle pendant que vous visez et appuyez sur la détente. Cela vous aidera à garder les mires sur la cible.
- c. Si vous retenez votre souffle trop longtemps (environ plus de 8 secondes), vous risquez de perdre votre concentration et de manquer la cible. Si vous manquez de souffle avant de tirer, reprenez votre respiration et visez à nouveau.

## **6.6 Maintien de la visée**

Le maintien de la visée signifie simplement qu'il faut conserver l'image de visée ou la position de tir après avoir fait feu. Si vous ne maintenez pas la visée, votre coup risque de passer à côté de la cible.

## **6.7 Cibles**

### **a. Cibles acceptables**

Avant de tirer sur une cible, identifiez-la en vous posant les questions suivantes :

- Suis-je certain de ma cible?
- Puis-je la voir clairement?
- Suis-je certain qu'il s'agit de la cible que je veux atteindre?
- Est-ce une cible permise?
- Est-ce un gibier permis?
- Est-ce la bonne cible pour un stand de tir?
- Y a-t-il autre chose dans la ligne de feu, soit devant, à côté ou derrière la cible?
- La cible se trouve-t-elle sur une colline ou de l'autre côté d'une route?
- Quelque chose d'autre pourrait-il se trouver ou apparaître soudainement dans la ligne de feu?

### **b. Cibles inacceptables**

Une cible inacceptable est :

- Une cible qui, lorsqu'on l'atteint, endommagera ou polluera la propriété privée ou collective. Il peut s'agir de panneaux publicitaires, d'isolateurs de lignes électriques, de bouteilles, de vieux bâtiments, de machines stationnées ou de voitures abandonnées;
- Un gibier illégal. Il peut s'agir d'espèces hors saison ou en voie de disparition;
- Une cible qui, lorsqu'elle est atteinte, peut mettre en danger la sécurité des autres. Il faut faire très attention lorsque vous tirez près de zones habitées, en travers ou le long d'une route, au-dessus des collines, en direction de l'eau ou de surfaces dures;
- Une cible qui, si l'on tire dessus, risque de déranger les autres. Par exemple, le tir avec une arme à feu tôt le matin ou près de logements;
- Une cible, un matériau ou une forme susceptible de provoquer des ricochets;
- Toute cible faite de verre ou d'autres matériaux qui pourraient se fragmenter.

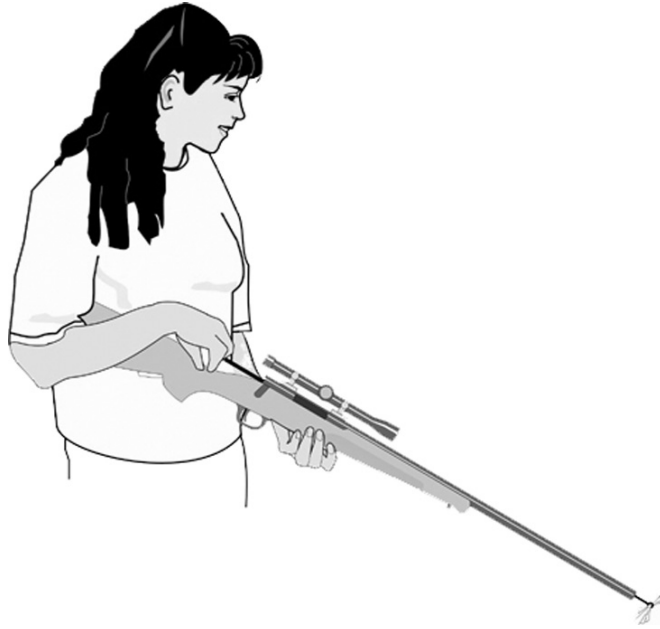
## 6.8 Questions de révision

1. Pourquoi devez-vous maintenir la visée lorsque vous tirez sur une cible en mouvement?
2. Décrivez quatre positions de tir à la carabine. Laquelle des quatre positions procure la visée la plus stable?
3. Énumérez au moins trois questions que vous devriez vous poser avant de tirer sur une cible, quelle qu'elle soit.
4. Donnez au moins trois exemples de cibles inacceptables.

NOTES :







## Chapitre 7

# ENTRETIEN DES ARMES À FEU SANS RESTRICTION







# 7 – ENTRETIEN DES ARMES À FEU SANS RESTRICTION

## 7.1 Entretien des armes à feu



**Assurez-vous que les armes à feu sont déchargées et n'oubliez pas de PROUVER qu'elles sont sécuritaires avant d'essayer de les nettoyer. Consultez le Chapitre 4 sur les procédures de déchargement.**

- a. Veillez toujours à ce que votre arme à feu fonctionne correctement. Une arme à feu qui ne fonctionne pas bien est une arme à feu dangereuse.
- b. Ce chapitre sur les réparations mineures et les procédures d'entretien de votre arme à feu est présenté à titre informatif seulement. Vous pouvez obtenir plus de détails sur le nettoyage et l'entretien de votre arme à feu dans le manuel de l'utilisation, dans un magasin d'armes à feu ou chez un armurier. Des accidents peuvent se produire si ces procédures ne sont pas suivies correctement.
- c. Les armes à feu sont des instruments de précision. Même les réparations mineures devraient être faites par des personnes qualifiées. **Les personnes non qualifiées ne devraient jamais réparer ou modifier une arme à feu.**
- d. L'utilisateur moyen devrait simplement se charger du nettoyage de base et de la lubrification de son arme à feu.

### **Exemple d'accident**

Une personne se préparait à nettoyer une arme à feu chargée dont le mécanisme était fermé. Elle l'a laissée tomber : l'arme a fait feu en frappant le sol. Une personne qui se trouvait dans la pièce voisine a été tuée.

**Les suivants sont les facteurs contributifs :**

- Entreposage d'une arme à feu chargée dans la maison
- Manque de contrôle de la bouche du canon
- Il aurait fallu PROUVER que l'arme à feu était déchargée et sécuritaire
- Le mécanisme était fermé

## 7.2 Nettoyage des armes à feu

### 7.2.0 Aperçu

- a. Vous pouvez consulter le manuel d'utilisation pour obtenir de l'information sur le nettoyage sécuritaire des armes à feu. Si vous n'avez pas de manuel, communiquez avec le fabricant. Des accidents peuvent se produire si les procédures de nettoyage ne sont pas strictement observées.
- b. Deux principaux facteurs représentent des dangers pour la sécurité dans le maniement d'une arme à feu :
  1. Rouille causée par l'humidité et la condensation
  2. Accumulation excessive de résidus ou de rouille dans l'arme à feu
- c. N'importe lequel de ces deux facteurs peut causer une pression excessive et endommager le canon. Voilà pourquoi il est recommandé de nettoyer régulièrement les armes à feu.
- d. Le canon d'une arme à feu devrait être nettoyé après chaque utilisation. Ce nettoyage protégera le fini de l'arme à feu. Il contribuera aussi à son bon fonctionnement. Pour obtenir des instructions de nettoyage des autres éléments de l'arme à feu, consultez le manuel d'utilisation.
- e. Les amorces et les poudres modernes sans fumée ne sont pas corrosives. Toutefois, les vieilles munitions militaires contiennent encore des produits chimiques corrosifs. Si vous utilisez des munitions corrosives, vous devriez nettoyer votre arme à feu immédiatement après l'avoir utilisée.
- f. Toute arme à feu qui a été entreposée pendant un certain temps doit être entièrement nettoyée **avant** d'être utilisée. **Le nettoyage avant l'utilisation** est exigé lorsque l'arme à feu a été exposée à l'humidité ou à la poussière.



**Si vous devez démonter votre arme à feu pour la nettoyer, consultez le manuel d'utilisation. Si une arme à feu doit être démontée, vous devriez porter des lunettes de sécurité. Tout excès d'huile ou d'humidité dans une arme à feu peut être très dangereux par temps froid. Les crans de sûreté ou autres éléments du mécanisme de tir risquent de geler en position de tir. Plus tard, quand l'arme à feu dégèlera, le coup pourrait partir. Les résidus ou la rouille dans la chambre ou le canon peuvent provoquer une montée de pression considérable. De plus, l'excès d'huile peut se mélanger à la poudre non brûlée et à d'autres poussières, et enrayer l'arme à feu.**

## **7.2.1 Matériaux de nettoyage**

- a. Afin de nettoyer une arme à feu correctement, vous avez besoin du matériel suivant :
  - Une baguette (ou un cordon de nettoyage) et autres accessoires (en vous assurant que leurs dimensions correspondent bien à celles de votre arme à feu), comme
    - Un écouvillon (brosse)
    - Des embouts à chiffon;
  - Des chiffons
  - Du solvant
  - De l'huile légère pour arme à feu, et
  - Un chiffon doux.
- b. Dans la mesure du possible, nettoyez votre arme à feu en allant de la culasse vers la bouche du canon. Évitez de nettoyer en allant du canon à la culasse (voir les figures 71 et 72 à la section 7.2.2).
- c. Toutefois, certaines armes à feu doivent être nettoyées à partir de la bouche du canon. Dans ce cas, il faut s'assurer que la boîte de culasse est ouverte et verrouillée. Cela permet le passage de la baguette à travers toute la longueur du canon. Vous trouverez le cordon de nettoyage utile dans ce cas. Évitez de frotter la baguette contre la bouche du canon, car cela pourrait endommager cette dernière. Il est avantageux d'insérer un chiffon dans le mécanisme ouvert pour enlever les résidus, empêcher la poussière d'entrer dans le mécanisme et éviter que l'arme à feu ne soit endommagée.
- d. Lorsque vous nettoyez une arme à feu à verrou, enlevez le verrou si possible. Nettoyez le canon à partir de la culasse. Certaines armes à feu se nettoient plus facilement si vous enlevez d'abord le canon.



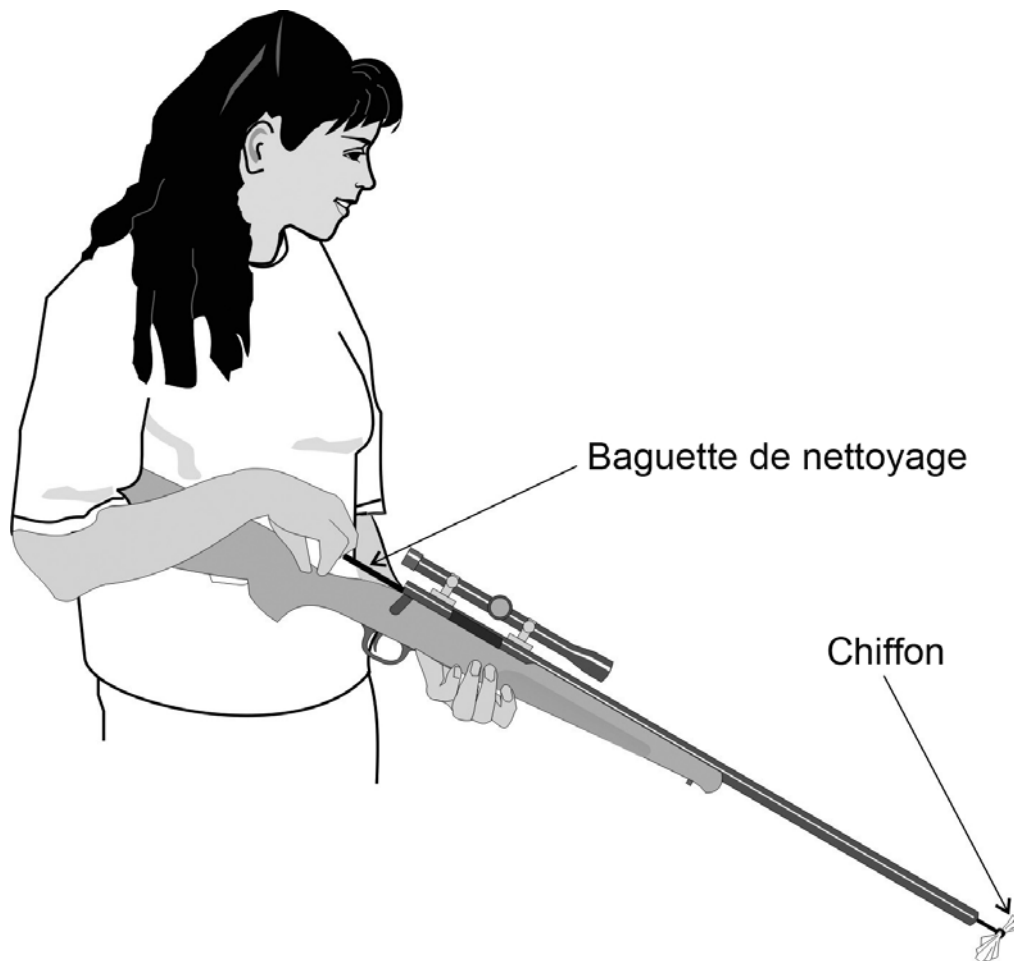
**Pendant que vous nettoyez une arme à feu, n'oubliez pas les quatre règles vitales (TPTO) et suivez-les. Nous vous recommandons de prendre les mesures supplémentaires suivantes afin que vous puissiez observer les règles de sécurité à la maison et prévenir les accidents :**

- **Assurez-vous qu'il n'y a aucune munition à proximité pendant le nettoyage.**
- **N'acceptez jamais qu'une arme à feu chargée soit laissée dans un bâtiment ou un espace habitable.**
- **Accordez toute votre attention à ce que vous faites lorsque vous nettoyez une arme à feu. Ne nettoyez jamais une arme à feu pendant que vous faites autre chose. Évitez toute distraction, comme la télévision.**

## **7.2.2 Méthode de nettoyage**

- a. Les procédures pour le nettoyage des armes à feu sont les suivantes :
  1. Fixez l'écouvillon à la baguette. Trempez l'écouvillon dans du solvant.
  2. Passez plusieurs fois l'écouvillon à travers l'âme du canon. Assurez-vous que l'écouvillon émerge complètement du canon. Puis, repassez-le à nouveau à travers le canon (voir la figure 71).
  3. Retirez l'écouvillon de la baguette. Fixez-y l'embout à chiffon et un chiffon de dimension appropriée. Trempez le chiffon dans le solvant. Passez-le plusieurs fois dans l'âme du canon. Enlevez le chiffon de la baguette.
  4. Ensuite, passez plusieurs fois un chiffon propre et sec dans l'âme du canon.
  5. Si le chiffon ressort souillé, répétez les quatre premières étapes. Continuez de le faire jusqu'à ce que le chiffon que vous passerez dans l'âme du canon en ressorte propre.
  6. Passez ensuite dans l'âme du canon un chiffon légèrement huilé. Utilisez seulement de l'huile légère pour arme à feu.
  7. Essuyez l'extérieur de l'arme à feu avec un chiffon propre et mettez-y une fine couche d'huile pour arme à feu, ou mettez de l'antirouille sur les surfaces métalliques. Vous devez aussi garder la monture en bon état en appliquant au bois le traitement approprié (voir le manuel d'utilisation).
  8. Entreposez toujours votre arme à feu en toute sécurité.

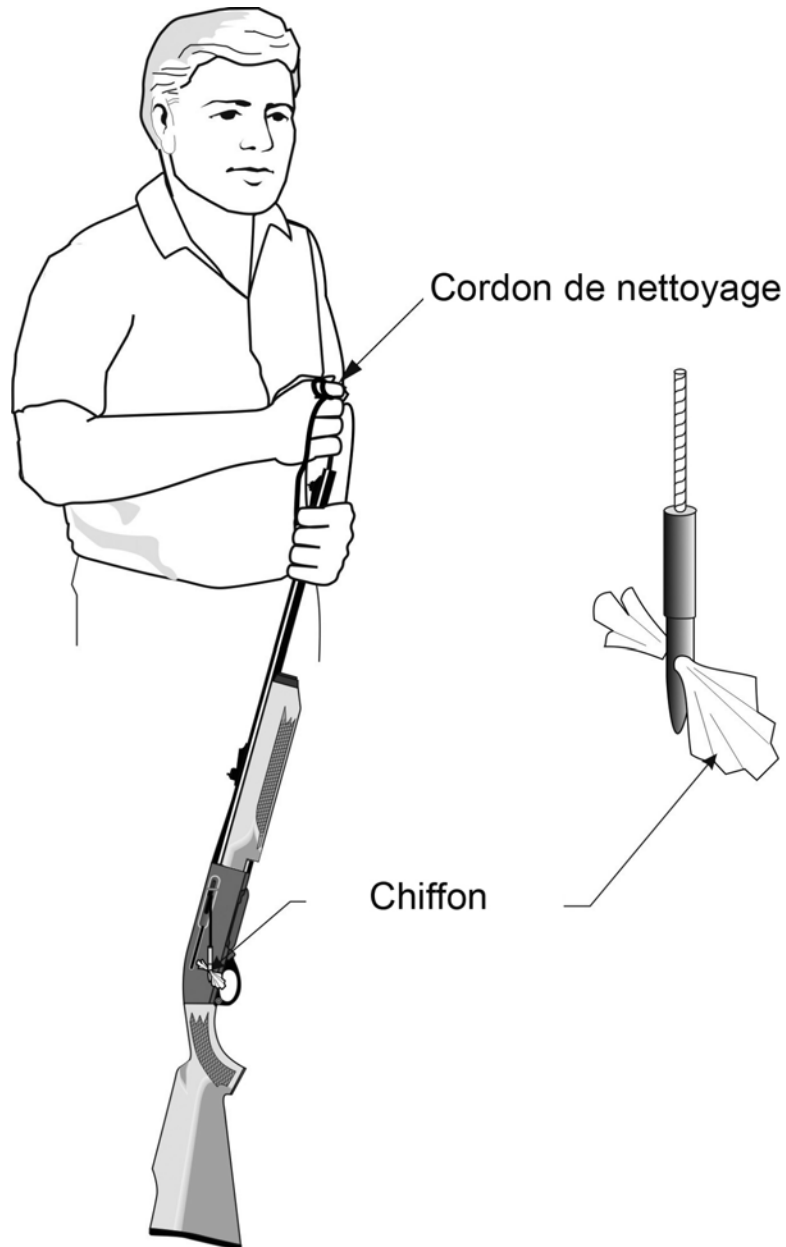
Figure 71. Nettoyage du canon d'une carabine depuis la culasse à la bouche



Après avoir nettoyé votre arme à feu en vue de son entreposage, évitez tout contact de la peau avec les parties métalliques. Les acides dans la transpiration peuvent provoquer de la rouille.

- b. Avant de vous servir à nouveau de l'arme à feu, n'oubliez pas de passer un chiffon sec dans l'âme du canon pour enlever l'huile.

Figure 72. Nettoyage d'une carabine



### 7.2.3 Nettoyage d'une arme à feu à chargement par la bouche

- a. Une arme à feu à poudre noire doit être correctement nettoyée après chaque séance de tir. La poudre noire est très corrosive. Elle attire l'humidité, ce qui produit de la rouille.
- b. Si vous ne nettoyez pas correctement une arme à feu à poudre noire, cela peut entraîner une accumulation de carbone dans le canon et causer **une carbonisation à haute température**. Il peut alors rester des braises incandescentes après le tir, ce qui peut provoquer une situation dangereuse si l'arme à feu est rechargée.
- c. Utilisez un solvant commercial conçu spécialement pour la poudre noire ou de l'eau chaude savonneuse.
- d. Vous aurez aussi besoin d'une baguette de chargement au bout de laquelle sera fixé un écouvillon avec un chiffon. Utilisez une baguette dont le diamètre se rapproche le plus possible de celui de l'âme. Consultez le manuel d'utilisation.
- e. Utilisez des chiffons humides pour ramollir la poudre séchée.
  1. Détachez le canon et placez le mécanisme de mise à feu dans un contenant d'eau savonneuse.
  2. Fixez un chiffon au bout de la baguette. Insérez la baguette dans le canon. Actionnez la baguette de haut en bas jusqu'à ce que l'eau sorte de la bouche du canon.
  3. Répétez la deuxième étape. Changez l'eau dès qu'elle devient sale. Répétez cette étape jusqu'à ce que l'eau reste propre.
  4. Asséchez le canon avec plusieurs chiffons secs. Ensuite, enduisez-le complètement d'un lubrifiant pour arme à feu.
  5. Retirez le mécanisme pour le nettoyer et lubrifiez-le après chaque utilisation.



**On recommande fortement aux amateurs d'armes à feu à chargement par la bouche de suivre une formation supplémentaire donnée par des personnes expérimentées en la matière.**



## 7.2.4 Entretien des munitions

- a. Les munitions doivent aussi être propres et sèches. L'huile, le sable ou la saleté, sur une cartouche d'un fusil de chasse, peuvent endommager l'arme à feu. Cela pourrait aussi enrayer le mécanisme.
- b. Évitez d'exposer vos munitions à la chaleur et aux vibrations. La poudre peut se détériorer et devenir dangereuse si elle est exposée à la chaleur extrême et à des vibrations prolongées.



**Les amorces réagissent mal aux huiles pénétrantes. Ne nettoyez pas vos munitions avec un chiffon huileux. Avant d'utiliser une arme à feu, retirez l'huile ou la graisse de l'intérieur du canon. La pression accrue causée par la présence de saletés ou d'huile peut faire éclater le canon à cause de la pression produite par le passage d'une balle dans le canon sale. Après l'entreposage et avant de vous servir à nouveau de l'arme à feu, passez un chiffon propre dans l'âme du canon. Enlevez toute graisse ou huile. Assurez-vous toujours que l'arme à feu est en bon état de fonctionnement. Avant d'essayer de nettoyer l'arme à feu et pendant toute l'opération de nettoyage, assurez-vous de suivre les quatre règles vitales et de PROUVER que l'arme à feu est sécuritaire. Consultez le Chapitre 4 – FONCTIONNEMENT DES MÉCANISMES D'ARMES À FEU, sur les procédures de déchargement.**

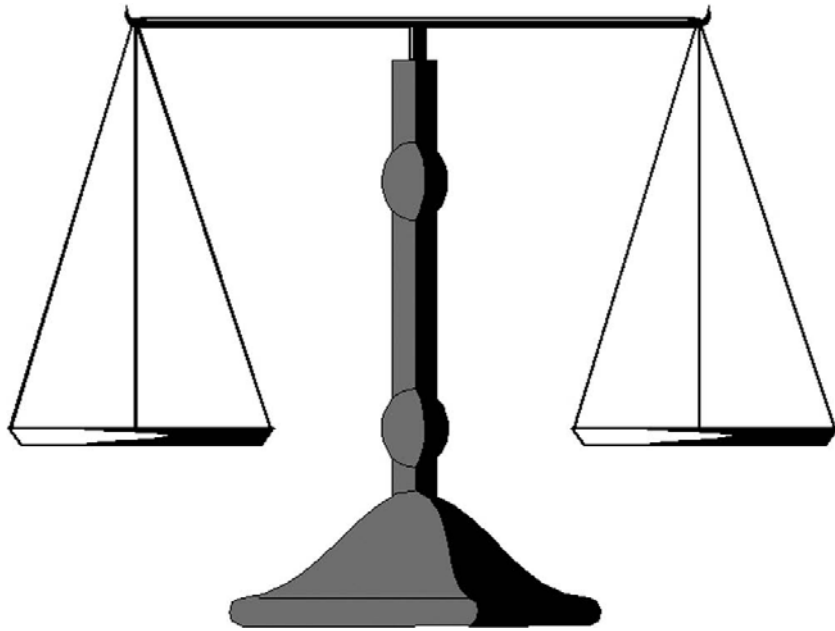
### 7.3 Questions de révision

1. Expliquez la raison pour laquelle une arme à feu devrait être régulièrement nettoyée.
2. Quelle est la première étape à franchir lorsque vous vous préparez à nettoyer une arme à feu?
3. Pourquoi faut-il enlever l'huile ou la graisse de l'intérieur du canon d'une arme à feu?

NOTES :







## Chapitre 8

# RESPONSABILITÉS SOCIALES DES PROPRIÉTAIRES ET DES UTILISATEURS D'ARMES À FEU





# 8 - RESPONSABILITÉS SOCIALES DES PROPRIÉTAIRES ET DES UTILISATEURS D'ARMES À FEU

## 8.1 Morts et blessures causées par des armes à feu

- a. Le cours consiste principalement à promouvoir l'utilisation et le maniement sécuritaires des armes à feu. Une sensibilisation accrue à la sécurité permettra d'éviter l'utilisation négligente.
- b. La plupart des cours de sécurité portent principalement sur la prévention des accidents causés par la mauvaise utilisation ou par la décharge accidentelle d'une arme à feu. Cependant, l'utilisation négligente des armes à feu (suicide ou homicide) cause bien plus de morts et de blessures graves.
- c. Les suicides et les homicides sont souvent des actes impulsifs soudains. La plupart d'entre eux n'auraient sans doute pas eu lieu si les armes à feu et les munitions avaient été entreposées en toute sécurité. Pour cette raison, le cours met l'accent sur le maniement, l'utilisation et l'entreposage sécuritaires des armes à feu sans restriction et des munitions.

## 8.2 L'utilisation négligente intentionnelle des armes à feu

### 8.2.0 Aperçu

- a. L'utilisation négligente des armes à feu, menant au suicide ou à l'homicide, a diminué depuis les années 1980. La mauvaise utilisation non intentionnelle des armes à feu, entraînant des accidents, a aussi diminué.
- b. L'utilisation négligente des armes à feu peut entraîner des conséquences tragiques. Il en va de même pour les automobiles, les outils électriques et même les couteaux de cuisine.

## 8.2.1 Suicide

- a. Au Canada, les morts causées par des armes à feu sont pour la plupart des suicides.
- b. Dans bien des cas, le suicide est un acte impulsif soudain. Il est souvent causé par une déception ou une dépression temporaire. Ces événements peuvent sembler insignifiants pour un observateur de l'extérieur. Ils ne sont pas insignifiants pour la personne qui les vit. Même l'échec à un examen, une dispute avec une petite amie ou un petit ami, ou un accident avec la voiture familiale peuvent être des causes de suicide.

### Exemples de suicide et de tentative de suicide

1. Un jeune homme de 18 ans a eu un accident avec le camion de son père. Lorsqu'il est arrivé à la maison, son père l'a disputé. Le père s'est ensuite rendu à l'atelier de réparation pour constater les dommages. Le jeune homme a pris la carabine que son père gardait à la maison et qui n'était pas verrouillée. Il a inséré une cartouche dans la carabine et s'est tué. Ce n'était pas la première fois qu'il essayait de se suicider. Cette fois, il a réussi.
2. Un jeune homme et sa petite amie ont rompu. Il s'est rendu chez lui et a sorti une carabine et des munitions d'un placard non verrouillé. Il a braqué le canon sur son visage et a tiré. La chirurgie lui a sauvé la vie, mais il a perdu un œil. Il a indiqué que si aucune arme à feu n'avait été facilement accessible, il n'aurait pas essayé de se suicider. Cela s'est passé il y a vingt ans. Il n'a pas réessayé.

#### Les suivants sont les facteurs contributifs :

- L'arme à feu n'était pas verrouillée ou entreposée de façon sécuritaire
- Les munitions n'étaient pas entreposées de façon sécuritaire



**Un bon moyen d'empêcher un suicide, c'est de retarder l'accès à une arme à feu.**

- c. Plusieurs personnes pensent que ceux qui essaient de se suicider trouveront un autre moyen si une arme à feu n'est pas accessible. Des études ont démontré que cela n'est pas toujours vrai. S'ils ne trouvent pas une arme toute de suite, certains candidats au suicide renoncent à l'idée et ne réessaient jamais.
- d. Même s'ils ont recours à un autre moyen, il se peut que ce dernier ne soit pas aussi meurtrier qu'une arme à feu. Dans la plupart des cas, les personnes qui survivent à une tentative de suicide ne réessaient jamais. En réalité, quelques semaines plus tard, certains survivants sont heureux de ne pas avoir réussi. Avec une arme à feu, il arrive souvent qu'une personne qui essaie de se suicider n'ait pas de deuxième chance.

## 8.2.2 Homicide

- a. Un homicide est le fait de causer la mort d'un autre être humain. Au Canada, les homicides reliés aux armes à feu constituent la deuxième cause principale de décès impliquant une arme à feu.
- b. Comme il en est des suicides, on se méprend généralement sur les homicides. Par exemple, un nombre considérable d'homicides sont commis par des personnes qui n'ont aucun casier judiciaire.
- c. Si une arme à feu est accessible dans ces situations, elle risque d'être utilisée. S'il n'y a pas d'arme à feu, une autre arme peut être utilisée dans le feu de l'action, comme un poing, une massue ou un couteau. Toutefois, les chances de tuer quelqu'un avec ces armes sont moins grandes que si l'on utilise une arme à feu.
- d. Beaucoup de suicides et d'homicides sont le fait d'actes impulsifs soudains et passagers. La majorité sont commis par des personnes dans leur propre maison lorsqu'elles ressentent beaucoup de stress. Souvent, l'abus d'alcool ou de drogues entre aussi en ligne de compte.

### Exemple d'homicide

1. Un mari et son épouse étaient sur le point de se séparer. Il était sans emploi, mais pas elle. La famille, les amis et les voisins savaient qu'ils avaient des disputes violentes. La police ne le savait pas. Peu de temps après que le mari eût appris que son épouse voulait rendre leur séparation permanente, et après avoir appris qu'elle voyait un autre homme, il a pris un fusil de chasse et l'a tuée. Ses facultés étaient affaiblies par l'alcool. Après avoir commis le meurtre, le mari est resté sur place.

#### Les suivants sont les facteurs contributifs :

- Accès facile à des armes à feu et à des munitions
- Alcool
- Aucune autre méthode d'entreposage des armes à feu utilisée

- e. Qu'est ce que la plupart des propriétaires d'armes à feu peuvent faire à ce sujet? L'impulsion et l'accessibilité des armes à feu et des munitions sont deux facteurs. Si l'accès aux armes à feu n'est pas facile, l'impulsion d'agir de façon violente disparaît souvent après quelques minutes ou quelques heures.



### **Exemples d'homicides**

2. Un mari gardait un fusil de chasse de calibre 12 sous un lit. Pendant une dispute de famille, le mari est allé le chercher. Il avait bu. Il voulait menacer son épouse. L'arme à feu s'est déchargée et l'épouse a été tuée.
3. Un homme avait eu une discussion animée avec quelques personnes dans un bar. Pour cette raison, on l'a expulsé du bar. Il s'est rendu chez lui et il a pris la carabine de son père dans un râtelier. Il a aussi pris des munitions sur une tablette qui se trouvait en dessous. Il est retourné au bar et en entrant, il a fait feu sur la nombreuse clientèle. Il a tué une personne et en a blessé deux autres.

**Les suivants sont les facteurs contributifs :**

- Accès facile à des armes à feu et à des munitions
- Alcool



**Assurez-vous que les armes à feu et les munitions sont correctement entreposées. Rendez leur accès difficile. Entreposez-les séparément et verrouillez-les.**

### 8.2.3 Signes de risques

- a. Comme il est indiqué dans les exemples précédents, il est parfois possible de détecter les signes indiquant qu'une personne risque de se suicider ou de perpétrer un homicide. Vous pouvez parfois prévoir des situations violentes avant qu'elles ne surviennent. N'oubliez pas que ces événements peuvent se produire dans notre propre maison ou chez des amis ou des voisins.
- b. Lorsque ces situations semblent se préparer, une bonne règle consiste à retirer toutes les armes à feu. Cela est vrai même lorsqu'elles sont correctement entreposées. Pensez à les entreposer ailleurs et, au besoin, informez la police de la situation.

#### **Exemple d'entreposage d'armes à feu à un autre endroit**

Un garçon de dix ans est décédé soudainement à la suite d'un accident à la maison. Les parents ont été très secoués et la police qui se trouvait sur place leur a demandé s'il y avait des armes à feu dans la maison. Lorsque le père a dit qu'il possédait deux carabines et un fusil de chasse, la police a demandé la permission de prendre les armes à feu et de les entreposer au poste de police pendant quelques jours. Le père a accepté. Il est allé chercher ses armes à feu une semaine plus tard et il était d'accord avec la police qui affirmait que les personnes qui vivent une telle tragédie peuvent être tentées de se faire du mal ou d'en faire à d'autres.

#### **Le suivant est le facteur contributif :**

- Retrait des armes à feu dans une situation de stress

- c. Vous n'hésiteriez pas à empêcher un ami ou un parent de conduire son auto en état d'ébriété. N'hésitez pas à empêcher une autre personne d'utiliser des armes à feu de façon négligente ou à mauvais escient.

## **8.3 Déclaration d'armes à feu perdues, disparues ou volées**

- a. Les propriétaires d'armes à feu à autorisation restreinte ou armes à feu prohibées étaient obligés en vertu de l'ancien *Code criminel* de signaler la perte ou le vol de leurs armes à feu à autorisation restreinte ou armes à feu prohibées parce qu'il s'agissait des seules armes à feu qui devaient être enregistrées. Puisque la *Loi sur les armes à feu* s'étend maintenant à l'enregistrement de toutes les armes à feu, il est obligatoire de signaler la perte ou le vol d'une arme à feu sans restriction. Une personne qui ne signale pas la perte, la disparition ou le vol d'une arme à feu à un agent de la paix, à un préposé aux armes à feu ou à un contrôleur des armes à feu peut être passible d'une amende ou d'une peine d'emprisonnement. Le nombre élevé d'armes à feu signalées comme étant perdues, disparues ou volées chaque année peut contribuer à la mauvaise utilisation intentionnelle des armes à feu. Pour plus d'information à ce sujet, consultez l'annexe H : Déclaration de perte ou de vol d'armes à feu, de permis, etc à la fin du présent manuel ou l'article 105 de la partie III du *Code criminel*.

### **Exemple de vol d'armes à feu non signalé**

Un garçon de quinze ans a volé six armes à feu dans la maison d'un homme. Comme il avait peur, l'homme n'a pas déclaré immédiatement la disparition de ses armes à feu parce qu'elles n'étaient pas correctement entreposées dans un placard et elles n'étaient pas verrouillées. Le jour suivant, au moment où il signalait le vol, il ne savait pas que, seulement quatre heures plus tôt, le garçon de quinze ans avait chargé une des armes à feu, l'avait tournée vers lui pour s'amuser, l'arme à feu s'était déchargée et l'avait tué. Trois des armes à feu n'ont pas été retrouvées et la police craint qu'elles ne se retrouvent dans la rue.

#### **Les suivants sont les facteurs contributifs :**

- Les armes à feu n'étaient pas verrouillées ou entreposées en toute sécurité
- La perte des armes à feu n'a pas été déclarée immédiatement
- L'arme à feu a été maniée de façon imprudente

## 8.4 Entreposage sécuritaire

- a. L'entreposage sécuritaire des armes à feu est la meilleure façon d'éviter le vol et la mauvaise utilisation intentionnelle des armes à feu. Il ne devrait pas être facile pour les utilisateurs non autorisés d'obtenir des armes à feu et des munitions.
- b. Ne laissez pas traîner la clef ou la combinaison du lieu d'entreposage ou du coffre de sécurité des armes à feu. Ne les donnez pas à d'autres personnes. De plus, ne dites pas à tout le monde que vous avez des armes à feu.
- c. Le verrouillage d'armes à feu et des munitions est très important et, dans plusieurs cas, il est exigé par la loi.
- d. Rendez difficile l'accès aux armes à feu et aux munitions. Plusieurs suicides et homicides sont causés par des gestes impulsifs soudains. Si les armes à feu et les munitions sont difficiles à obtenir, cela peut retarder les gestes impulsifs qui risquent de faire du mal. Ce retard peut même être suffisant pour diminuer l'impulsion ou la faire disparaître.
- e. L'entreposage sécuritaire des armes à feu et des munitions peut être un moyen d'empêcher les criminels de voler. N'oubliez pas que vous êtes responsable de votre arme à feu en tout temps. Il s'agit là d'une responsabilité légale et morale. Il est sage d'entreposer vos armes à feu en toute sécurité lorsque vous ne pouvez pas exercer sur elles un contrôle physique. Cela peut causer des inconvénients, mais peut aussi empêcher qu'une personne meure ou subisse des blessures graves.

Voir au Chapitre 9 – ENTREPOSASGE, EXPOSITION, TRANSPORT ET MANIEMENT SÉCURITAIRES DES ARMES À FEU SANS RESTRICTION.



**Les armes à feu mal entreposées peuvent être mal utilisées.**

## **8.5 Mauvaise utilisation accidentelle des armes à feu**

- a. La plupart des accidents causés par des armes à feu sont dus à l'une ou à plusieurs des raisons suivantes :
- Accès non autorisé ou entreposage inapproprié
  - Manque de contrôle de la direction de la bouche du canon
  - Utilisation imprudente ou négligente
  - Décharge accidentelle
  - Utilisateurs non qualifiés
  - Le fait de viser ou de tirer sur la mauvaise cible
  - Utilisation de munitions inappropriées
  - Manque de connaissance des armes à feu



**Suivez les quatre règles vitales.**

- b. L'entreposage non sécuritaire d'une arme à feu peut mener à une tragédie, si celle-ci se retrouve entre les mains de personnes inexpérimentées ou non autorisées.

### **Exemples d'accidents**

1. Une carabine avait été laissée chargée et à la portée de la main. Un enfant a commencé à jouer avec elle. Un de ses parents a pris la carabine par le canon et a tiré dessus pour l'enlever à l'enfant. La carabine s'est déchargée et le parent a été blessé.
2. Deux jeunes enfants jouaient dans leur maison. Ils ont trouvé un fusil de chasse dans le placard de la chambre. Un des deux enfants a été tué lorsque le fusil de chasse s'est déchargé.

**Les suivants sont les facteurs contributifs :**

- L'arme à feu n'était pas entreposée en toute sécurité
- La bouche du canon n'était pas dirigée vers un endroit sécuritaire
- Les membres de la famille n'ont pas été sensibilisés aux règles de sécurité sur les armes à feu

- c. La plupart des accidents se produisent lorsque la bouche du canon est pointée vers la personne qui tient l'arme à feu ou vers quelqu'un d'autre. L'arme à feu se décharge accidentellement parce que :
- Les tireurs avaient le doigt à l'intérieur du pontet et sur la détente avant même d'être prêts à tirer; ou
  - Un autre objet a poussé ou frappé accidentellement la détente.

### **Exemples d'accidents**

3. Un garçon transportait une carabine chargée, en position armée et prête à tirer. La partie de l'arme à feu où se trouve la détente se trouvait sous son aisselle. La carabine s'est déchargée lorsqu'il a bougé le bras. Un autre chasseur a été blessé.
4. Un chasseur et son frère rampaient dans des buissons épais. La carabine du chasseur était chargée et en position armée. La carabine a accroché un buisson et s'est déchargée accidentellement. Le frère a été blessé.

#### **Les suivants sont les facteurs contributifs :**

- La bouche du canon n'était pas pointée dans une direction sécuritaire
- Le transport d'une arme à feu chargée et en position armée

- d. Des accidents causés par des armes à feu se produisent lorsqu'une personne monte dans un véhicule ou en descend avec une arme à feu chargée.

### **Exemples d'accidents**

5. Dans un cas, un homme a appuyé son arme à feu chargée contre une voiture. Elle est tombée et s'est déchargée. La balle a ricoché sur le toit de la voiture. La personne à l'intérieur a été frappée.
6. Une femme descendait d'un camion. En sortant, elle a tiré vers elle le fusil de chasse en le prenant par le canon. La détente a frappé le siège et le fusil de chasse a fait feu. La femme a été tuée.

#### **Les suivants sont les facteurs contributifs :**

- La bouche du canon n'était pas pointée dans une direction sécuritaire
- L'arme à feu était chargée avant que la personne ne soit prête à tirer
- L'arme à feu a été maniée de façon imprudente près de véhicules

- e. Plusieurs accidents causés par des armes à feu se produisent pendant le chargement ou le déchargement de l'arme à feu.

### **Exemples d'accidents**

7. Un homme chargeait sa carabine et la bouche du canon pointait vers sa gauche. Une autre personne se trouvait tout prêt. La carabine a fait feu accidentellement et l'autre personne a été blessée.
8. Un autre jeune homme a été blessé parce qu'il se dépêchait à charger une cartouche dans sa carabine. Son doigt se trouvait à l'intérieur du pontet et sur la détente.
9. Un garçon a commencé à actionner le mécanisme de sa carabine pour voir si elle était chargée. La carabine a fait feu et la balle a frappé une jeune fille.

**Les suivants sont les facteurs contributifs :**

- La bouche du canon n'était pas pointée dans une direction sécuritaire
- La méthode de chargement ou de déchargement n'était pas sécuritaire
- Le doigt se trouvait à l'intérieur du pontet

- f. Si une personne franchit un obstacle pendant qu'elle porte une arme à feu chargée, elle peut causer des blessures avec son arme à feu.

### **Exemples d'accidents**

10. Une jeune femme franchissait une clôture en tenant une arme à feu chargée. Sa carabine a accidentellement frappé la clôture. Elle a fait feu et la jeune femme a été blessée.
11. Un homme a lancé son arme à feu au-dessus d'un fossé qu'il voulait traverser. Lorsque l'arme à feu a frappé le sol, elle a fait feu. Il a été gravement blessé.

**Les suivants sont les facteurs contributifs :**

- Direction non sécuritaire du canon
- Obstacles franchis avec une arme à feu chargée
- Obstacles franchis de façon non sécuritaire

- g. Des accidents peuvent se produire lorsqu'on n'utilise pas les bonnes munitions.

### **Exemples d'accidents**

12. Un chasseur transportait dans sa poche différents types de cartouches de fusil de chasse. Il a chargé par accident une cartouche de calibre 20 dans son fusil de chasse de calibre 12. Comme son fusil de chasse n'a pas fait feu, il a inséré une cartouche de calibre 12 derrière la première cartouche et a tiré. Le canon a éclaté et a blessé le chasseur au visage.
13. Une boîte de munitions achetée au magasin contenait une cartouche semblable aux autres, mais non appropriée. Elle avait probablement été changée par erreur par un autre client. Lorsque l'arme à feu s'est déchargée, le canon a éclaté et a blessé le tireur à la main.

#### **Les suivants sont les facteurs contributifs :**

- Le poinçon de l'arme à feu n'a pas été comparé avec le poinçon de la cartouche
- Une munition non appropriée a été transportée et utilisée



## 8.6 Tableau 11 - Dangers des armes à feu et précautions à prendre

Tableau 11. Dangers des armes à feu et précautions à prendre

Danger	Précautions
<b>Accès par des utilisateurs inexpérimentés ou non autorisés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Neutralisez le mécanisme avant d'entreposer ou de transporter votre arme à feu (ou utilisez une sûreté de détente ou un câble de sécurité)</li> <li>• Entreposez vos armes à feu de façon sécuritaire - dans un placard ou un contenant verrouillé, hors de vue</li> <li>• Entreposez les munitions séparément et hors de vue</li> <li>• Exercez une surveillance sur utilisateurs inexpérimentés</li> </ul>
<b>Mise à feu accidentelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôlez toujours la direction de la bouche du canon</li> <li>• Tenez votre arme à feu déchargée à moins d'être prêt à tirer</li> <li>• Tenez ouvert le mécanisme de votre arme à feu pour la manier</li> <li>• Tenez le doigt éloigné de la détente et à l'extérieur du pontet, sauf pour faire feu</li> <li>• Mettez en place le dispositif de sûreté</li> <li>• Pas de bousculade avec les armes à feu</li> <li>• Une arme à feu défectueuse risque de faire feu accidentellement</li> <li>• Assurez-vous que votre arme à feu est bien entretenue et vérifiez-la régulièrement</li> </ul>
<b>Munitions ne covenant pas à l'arme à feu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne prenez avec vous que des munitions convenant à votre arme à feu</li> <li>• Vérifiez vos munitions en les comparant aux données qui sont poinçonnées sur votre arme à feu</li> <li>• Utilisez les munitions appropriées, selon les cibles et les conditions</li> <li>• Si vous rechargez l'arme à feu, conformez-vous aux instructions</li> <li>• Les munitions mal placées dans l'arme à feu risquent de causer un accident</li> <li>• Assurez-vous de bien savoir comment charger l'arme à feu</li> </ul>
<b>Ricochets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faites très attention lorsque vous tirez en direction de surfaces dures ou plates</li> <li>• Avant de tirer, vérifiez les alentours de la cible et ce qui se trouve derrière elle</li> <li>• Faites très attention lorsque vous tirez en direction d'un plan d'eau</li> </ul>
<b>Mauvaise cible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifiez votre cible avant de tirer</li> <li>• Soyez conscient de ce qui se trouve derrière la cible</li> <li>• Assurez-vous que l'écran pare-balles (butte de tir) offre une protection suffisante</li> </ul>

## **8.7 Éthique et responsabilités sociales**

- a. Comme utilisateur d'armes à feu, vous avez certaines obligations légales envers la communauté. Dans certains cas, toutefois, il n'est pas suffisant de suivre simplement la loi à la lettre. Il faut aussi observer l'esprit de la loi. Le bien-être de vos concitoyens doit compter avant tout.
- b. Vous trouverez ci-dessous quelques règles d'ordre moral et social. Elles doivent faire partie du code de déontologie de toute personne qui possède des armes à feu.
  1. **Entreposez toutes les armes à feu et les munitions correctement.**  
Gardez vos armes à feu et vos munitions bien verrouillées et hors de vue.
  2. **Expliquez les règles de sécurité sur les armes à feu à tous les membres de votre famille.** Toutes les personnes dans une maison où il y a des armes à feu devraient connaître les règles de sécurité. Les armes à feu sont comme des outils dangereux ou des poisons dans la maison. L'utilisation et le maniement appropriés des armes à feu et des munitions doivent être enseignés à toute la famille. La ou les clés ou le numéro de combinaison des dispositifs de sûreté doivent être gardés hors de la portée des enfants et d'adultes non autorisés.
  3. **Faites disparaître les armes à feu dans les situations de violence potentielle.** Vous pouvez être conscient d'une situation où il pourrait y avoir de la violence ou une tragédie. Dans de tels cas, il est sage d'aller au delà des règles de sécurité d'entreposage des armes à feu. Il faut enlever toutes les armes à feu qui peuvent se trouver à proximité. Si cela n'est pas possible, il faudrait au moins informer la police de la situation.
  4. **Agissez sagement et avec prudence lorsqu'il y a des armes à feu à proximité.** Remarquez toujours ce que vous faites et ce que font les autres personnes autour de vous. Assurez-vous que tout le monde agit de façon sécuritaire et responsable.
  5. **Ne prenez jamais de drogues ou de boissons alcoolisées lorsqu'il y a des armes à feu à proximité.** N'allez pas tirer avec des personnes qui en ont consommé. L'alcool et les drogues peuvent influencer et modifier les réactions physiques ou mentales. Les médicaments, prescrits ou non, peuvent affecter et altérer votre rapidité d'esprit, vos sens et votre équilibre. Certains types de médicaments pour les allergies en sont de bons exemples. Soyez toujours sur vos gardes en présence d'armes à feu autour de vous.

6. **Obtenez toujours la permission avant de tirer sur la propriété d'autrui.** Assurez-vous que vous êtes bienvenu et que vous avez la permission avant de tirer où que ce soit. Vous devez le faire lorsque le terrain appartient à la Couronne, à un club local ou à un simple citoyen. Soyez certain que vous pouvez y tirer en toute sécurité. Par exemple, quelqu'un d'autre pourrait y tirer en même temps que vous.
7. **Faites-vous examiner la vue régulièrement.** Le tir exige que vous ayez une bonne vue afin d'être en mesure d'identifier la cible et de tirer avec précision. Soyez sûr de votre cible et de ce qui se trouve derrière elle.
8. **Gardez votre arme à feu en bon état de fonctionnement.** Au besoin, demandez à un armurier compétent de vérifier votre arme à feu.
9. **Évitez de tirer près d'immeubles ou de routes.** Respectez le droit des autres de voyager en toute sécurité et d'utiliser leur propriété sans être dérangés. Ne tirez près d'immeubles que lorsque vous en avez la permission, et seulement s'il est légal et sécuritaire de le faire.
10. **Tenez-vous au courant des lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux sur les armes à feu, et observez-les.** Certains de ces règlements sont indiqués dans la section 8.9.
11. **Portez l'équipement de sécurité.** Encouragez les autres à faire de même. L'équipement de sécurité peut comprendre, sans s'y limiter, la protection des yeux et des oreilles, des gants, des casquettes et les vêtements appropriés.

## **8.8 Tableau 12 - Responsabilités sociales des utilisateurs d'armes à feu**

Tableau 12. Responsabilités sociales des utilisateurs d'armes à feu

<b>Responsabilités sociales des utilisateurs d'armes à feu (résumé)</b>
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Entrez toutes les armes à feu et les munitions correctement.</li><li>2. Expliquez les règles de sécurité sur les armes à feu à tous les membres de votre famille.</li><li>3. Faites disparaître les armes à feu dans les situations de violence potentielle.</li><li>4. Agissez sagement et avec prudence lorsqu'il y a des armes à feu à proximité.</li><li>5. Ne prenez jamais de drogues ou de boissons alcoolisées lorsqu'il y a des armes à feu à proximité.</li><li>6. Obtenez toujours la permission avant de tirer sur la propriété d'autrui.</li><li>7. Faites-vous examiner la vue régulièrement.</li><li>8. Gardez votre arme à feu en bon état de fonctionnement.</li><li>9. Évitez de tirer près d'immeubles ou de routes.</li><li>10. Tenez-vous au courant des lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux sur les armes à feu, et observez-les.</li><li>11. Portez l'équipement de sécurité.</li></ol>

## 8.9 Responsabilités légales

- a. Comme propriétaire et utilisateur d'armes à feu, vous avez des responsabilités légales et sociales. Ces responsabilités sont énoncées dans les lois et les règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux. Le tableau 13 décrit quelques-uns des règlements pour chaque palier d'administration.

**Tableau 13. Certaines responsabilités légales des utilisateurs d'armes à feu**

Palier d'administration	Exemple de Loi ou de Règlement
<p><b>Fédéral</b> (p. ex., <i>Loi sur les armes à feu et ses règlements</i>, <i>Code criminel</i>)</p>	<p>Tous les propriétaires d'armes à feu doivent détenir un permis valide, et toutes les armes à feu doivent être enregistrées.</p> <p>Si vous détenez un permis d'armes à feu valide, vous devez informer le GRC/CAFC si vous déménagez.</p> <p>Les titulaires de permis de possession seulement (PPS) valides peuvent emprunter une arme à feu d'une classe identique à celle qu'ils sont autorisés à posséder. Les titulaires de permis de possession et d'acquisition (PPA) valides peuvent emprunter, acheter, hériter ou acquérir d'une autre façon une arme à feu d'une même classe que celle qu'ils sont autorisés à posséder.</p>
<p><b>Provincial/territorial</b> (p. ex., <i>lois sur la chasse, la pêche et la faune</i>)</p>	<p>Certains territoires ou certaines provinces peuvent exiger que les personnes qui chassent avec une arme à feu sans restriction portent des vêtements orange vif. Certains restreignent le tir d'un côté à l'autre de routes ou de logements ou à une certaine distance de ces derniers. Certaines lois provinciales ou territoriales peuvent limiter l'utilisation de véhicules motorisés pour la chasse ou le tir.</p>
<p><b>Municipal ou local</b> (p. ex., règlements municipaux sur le bruit, sur les nuisances et sur le zonage)</p>	<p>Certaines villes et municipalités peuvent interdire le tir avec une arme à feu en toutes circonstances à l'intérieur de leur territoire. Elles réglementent le moment ou la distance où il est possible de tirer à proximité de résidences.</p>

## **8.10 Autres devoirs des propriétaires et des utilisateurs d'armes à feu**

- a. On s'attend à ce que les automobilistes connaissent les règles de la route. On s'attend aussi à ce qu'ils connaissent toutes les lois et tous les règlements qui s'appliquent à la conduite d'un véhicule.
- b. Un propriétaire ou un utilisateur d'armes à feu doit aussi bien connaître les lois et règlements qui concernent l'utilisation des armes à feu ou des munitions.
- c. En allant au-delà des exigences des règlements, vous augmenterez votre sécurité. Voici quelques suggestions :
  - Gardez un inventaire de vos armes à feu. Gardez aussi toutes les pièces justificatives, telles que des photographies et le guide d'utilisation. Placez ces documents dans un endroit sécuritaire. Cela vous aidera à décrire toute arme à feu qui peut être volée ou perdue. Vous aurez aussi plus de facilité à trouver le guide de l'utilisateur et les fiches d'entretien ou de réparation.
  - Tenez-vous au courant. Des changements peuvent être apportés aux lois et aux règlements de temps à autre. Cela peut se faire à n'importe quel palier : fédéral, provincial, territorial ou municipal.
  - Évitez de mentionner aux autres que vous avez des armes à feu dans votre maison. Cela pourrait être une invitation au vol.
- d. Vous pourriez être poursuivi si vous ne tenez pas compte des règlements concernant les propriétaires et les utilisateurs d'armes à feu.



**Commet une infraction quiconque, sans excuse légitime, pointe une arme à feu, chargée ou non, sur une autre personne, et est coupable :**

1. soit d'un acte criminel passible d'un emprisonnement maximal de cinq ans;  
ou
2. soit d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire (2 000 \$ d'amende et (ou) six mois de prison).

Référence : Paragraphes 87(1) et (2) de la partie III du *Code criminel*



Commet une infraction quiconque entrepose, expose, transporte ou manie des armes à feu de façon contraire au *Règlement sur l'entreposage, l'exposition, le transport et le maniement des armes à feu par des particuliers* et est coupable :

1. soit d'un acte criminel passible d'un emprisonnement maximal,
  - de deux ans, dans le cas d'une première infraction, et
  - de cinq ans, dans le cas d'une récidive; ou
2. soit d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire (2 000 \$ d'amende et (ou) six mois de prison).

Référence : Paragraphes 86(2) et (3) de la partie III du *Code criminel*

- e. Les lois sur les armes à feu ne figurent pas toutes dans le manuel. Si vous n'êtes pas certain des règlements ou si vous avez besoin de plus d'information, vous pouvez faire les démarches suivantes :
  - Communiquer avec un préposé aux armes à feu.
  - Obtenir une copie de la loi et des règlements fédéraux de votre contrôleur des armes à feu.
- f. Vous pouvez aussi obtenir de l'information sur les lois et règlements provinciaux, territoriaux ou municipaux de votre service de police local ou d'un organisme de la faune.

## 8.11 Questions de révision

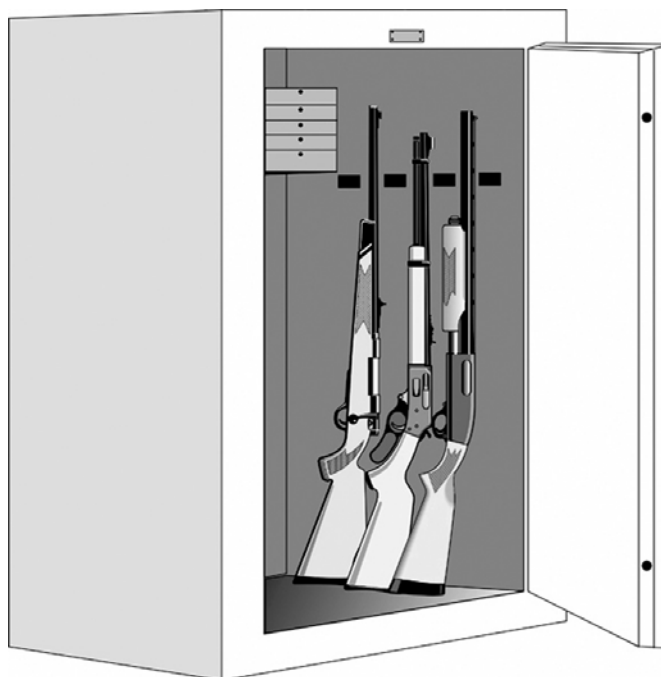
1. Le suicide et l'homicide sont les principales causes de morts et de blessures par des armes à feu. De quelle façon la mauvaise utilisation des armes à feu peut-elle être réduite?
2. Énumérez trois facteurs contributifs courants qui peuvent mener à des accidents causés par des armes à feu.
3. Donnez cinq exemples de responsabilités sociales des utilisateurs d'armes à feu.

NOTES :









## Chapitre 9

# ENTREPOSAGE, EXPOSITION, TRANSPORT ET MANIEMENT SÉCURITAIRES DES ARMES À FEU SANS RESTRICTION





## 9 – ENTREPOSAGE, EXPOSITION, TRANSPORT ET MANIEMENT SÉCURITAIRES DES ARMES À FEU SANS RESTRICTION

### 9.1 Classes d'armes à feu

#### 9.1.0 Aperçu

- a. Voir les tableaux 14, 15 et 16 qui donnent une brève description de chaque classe d'armes à feu. Cependant, pour des références juridiques, veuillez consulter la *Loi sur les armes à feu* et ses *règlements* ainsi que la partie III du *Code criminel*.

#### 9.1.1 Tableau 14 - Armes à feu sans restriction

Tableau 14. Armes à feu sans restriction (classes d'armes à feu)

<b>Armes à feu sans restriction (classes d'armes à feu)</b>
<p>En général, les armes à feu couramment utilisées pour la chasse ou le sport, comme le tir à la cible, font partie de cette classe. Voici des exemples d'armes à feu sans restriction :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les carabines</li><li>• Les fusils de chasse</li></ul>

## 9.1.2 Tableau 15 - Armes à feu à autorisation restreinte

Tableau 15. Armes à feu à autorisation restreinte (classes d'armes à feu)

<b>Armes à feu à autorisation restreinte (classes d'armes à feu)</b>
<p>En général, les particuliers peuvent posséder des armes à feu à autorisation restreinte pour l'une des raisons suivantes : profession légitime, tir à la cible ou compétition, collection d'armes à feu, ou, dans des cas peu fréquents, protection de la vie. Voici des exemples d'armes à feu à autorisation restreinte :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Une arme de poing qui n'est pas une arme à feu prohibée</li><li>• Une arme à feu, qui n'est pas une arme à feu prohibée, dont le canon mesure moins de 470 mm (18,5 po) de longueur, et qui décharge des munitions à percussion centrale de façon semi-automatique</li><li>• Une arme à feu qui est conçue ou adaptée pour tirer après avoir été réduite, par repliement, emboîtement ou autrement, à une longueur totale inférieure à 660 mm (26 po)</li><li>• N'importe quelle arme à feu que les règlements désignent comme étant une arme à feu à autorisation restreinte</li></ul>



**Il faut noter que certaines carabines et certains fusils de chasse sont considérés comme étant des armes à feu à autorisation restreinte ou prohibées. Quiconque désire acquérir de telles armes à feu doit communiquer avec un contrôleur des armes à feu pour obtenir de plus amples renseignements.**

### 9.1.3 Tableau 16 - Armes à feu prohibées

Tableau 16. Armes à feu prohibées (classes d'armes à feu)

<b>Armes à feu prohibées</b> (classes d'armes à feu)
<p>En général, les particuliers ne peuvent acquérir aucune arme à feu de cette classe. Selon la nature de leurs tâches, les employés de certaines entreprises et de transporteurs, et les agents publics (policiers ou agents de la paix, préposés aux armes à feu, employés désignés de l'administration fédérale, provinciale ou municipale) peuvent posséder des armes à feu prohibées. Voici des exemples d'armes à feu prohibées :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les armes de poing dont la longueur du canon est égale ou inférieure à 105 mm (4<math>\frac{1}{8}</math> po)</li><li>• Les armes de poing conçues ou adaptées pour tirer une cartouche de calibre 25 ou 32 (aucune des armes de poing mentionnées ci dessus n'est une arme à feu prohibée si elle est utilisée dans des compétitions assujetties aux règles de l'Union internationale de tir et prescrites par le règlement)</li><li>• Les carabines ou les fusils de chasse à canon scié de moins de 660 mm (26 po) de longueur</li><li>• Les carabines ou les fusils de chasse à canon scié de 660 mm (26 po) ou plus de longueur et dont le canon est inférieur à 457 mm (18 po)</li><li>• Une arme à feu automatique</li><li>• Toute arme à feu qui est désignée par règlement comme étant une arme à feu prohibée.</li></ul>

## **9.2 Munitions**

### **9.2.0 Aperçu**

#### **Munitions, munitions prohibées et dispositifs prohibés**

- a. Les munitions, les munitions prohibées et les dispositifs prohibés sont définis à la partie III du *Code criminel*. Les tableaux suivants (17, 18 et 19) donnent une brève description de chaque groupe. Si vous désirez une description complète, consultez le *Code criminel du Canada*.

**Tableau 17. Munitions**

<b>Munitions</b>
Cartouches contenant un projectile conçu pour être tiré d'une arme à feu, ce qui comprend les cartouches sans douille et les cartouches de fusil de chasse.

## 9.2.1 Tableau 18 - Munitions prohibées

Tableau 18. Munitions prohibées

Munitions prohibées
<p>Les particuliers ne peuvent acquérir aucune munition prohibée. Selon la nature de leurs tâches, les employés d'entreprises et de transporteurs, et les agents publics (policiers ou agents de la paix, préposés aux armes à feu, employés désignés de l'administration fédérale, provinciale ou municipale) peuvent posséder des munitions prohibées. Voici des exemples de munitions prohibées :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les munitions désignées par règlement comme étant des munitions prohibées, par exemple :<ul style="list-style-type: none"><li>• Toute cartouche qui peut être tirée d'une arme de poing ou d'un revolver semi-automatique facile à obtenir et dont le projectile est conçu pour pénétrer les gilets pare-balles;</li><li>• Tout projectile qui peut s'enflammer à l'impact, qui est conçu pour être utilisé dans ou avec une cartouche, et qui n'a pas plus de 15 mm (<math>\frac{5}{8}</math> po) de diamètre;</li><li>• Tout projectile qui peut exploser à l'impact, qui est conçu pour être utilisé dans ou avec une cartouche, et qui n'a pas plus de 15 mm (<math>\frac{5}{8}</math> po) de diamètre;</li><li>• Toute cartouche qui peut être tirée d'un fusil de chasse et qui contient des projectiles, appelés « fléchettes », ou tout autre projectile semblable.</li></ul></li></ul>



## 9.2.2 Tableau 19 - Dispositifs prohibés

Tableau 19. Dispositifs prohibés

Dispositifs prohibés
<p>Les particuliers ne peuvent acquérir aucun dispositif prohibé. Les dispositifs prohibés sont régis par le Code criminel. Selon la nature de leurs tâches, les employés d'entreprises et de transporteurs, et les agents publics (policiers ou agents de la paix, préposés aux armes à feu, employés désignés de l'administration fédérale, provinciale ou municipale) peuvent posséder des dispositifs prohibés. Voici des exemples de dispositifs prohibés :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Toute partie d'une arme ou tout accessoire d'une arme qui est désigné par règlement comme étant un dispositif prohibé</li><li>• Un canon d'arme de poing dont la longueur est de 105 mm (4 1/8 po) ou moins (ne comprend pas les canons d'armes de poing qui sont utilisés dans les compétitions assujetties aux règles de l'Union internationale de tir et prescrites par règlement)</li><li>• Un dispositif conçu pour diminuer ou couper le bruit d'une arme à feu (silencieux)</li><li>• Un chargeur désigné par règlement comme étant un dispositif prohibé</li><li>• Les répliques</li></ul>



**Consultez les articles pertinents de la *Loi sur les armes à feu et ses règlements* pour connaître les exigences détaillées relativement à l'entreposage, à l'exposition, au transport et au maniement des armes à feu sans restriction.**

- a. **N'oubliez pas que vous êtes responsable de vos armes à feu en tout temps.** Quiconque possède ou utilise une arme à feu doit se conformer aux dispositions relatives à l'entreposage, à l'exposition, au transport et au maniement sécuritaires des armes à feu. Ces exigences sont énoncées dans le *Règlement sur l'entreposage, l'exposition, le transport et le maniement des armes à feu par des particuliers*. Elles sont toutes décrites dans ce chapitre.

- b. Les propriétaires et les utilisateurs d'armes à feu devraient toujours partir du principe que les personnes qui n'ont pas reçu la formation nécessaire pour le maniement et l'utilisation sécuritaires des armes à feu ne sauront pas comment les manier en toute sécurité. Des incidents mortels ou des accidents graves peuvent se produire si des personnes non autorisées ont accès à des armes à feu, surtout s'il s'agit d'enfants. Afin de prévenir ces tragédies, assurez-vous de toujours entreposer, exposer, transporter et manier des armes à feu et des munitions conformément aux règlements.
- c. **N'oubliez pas que, selon la loi, toutes les armes à feu doivent être non chargées, sauf lorsque vous les utilisez.**

### **9.3 Entreposage**

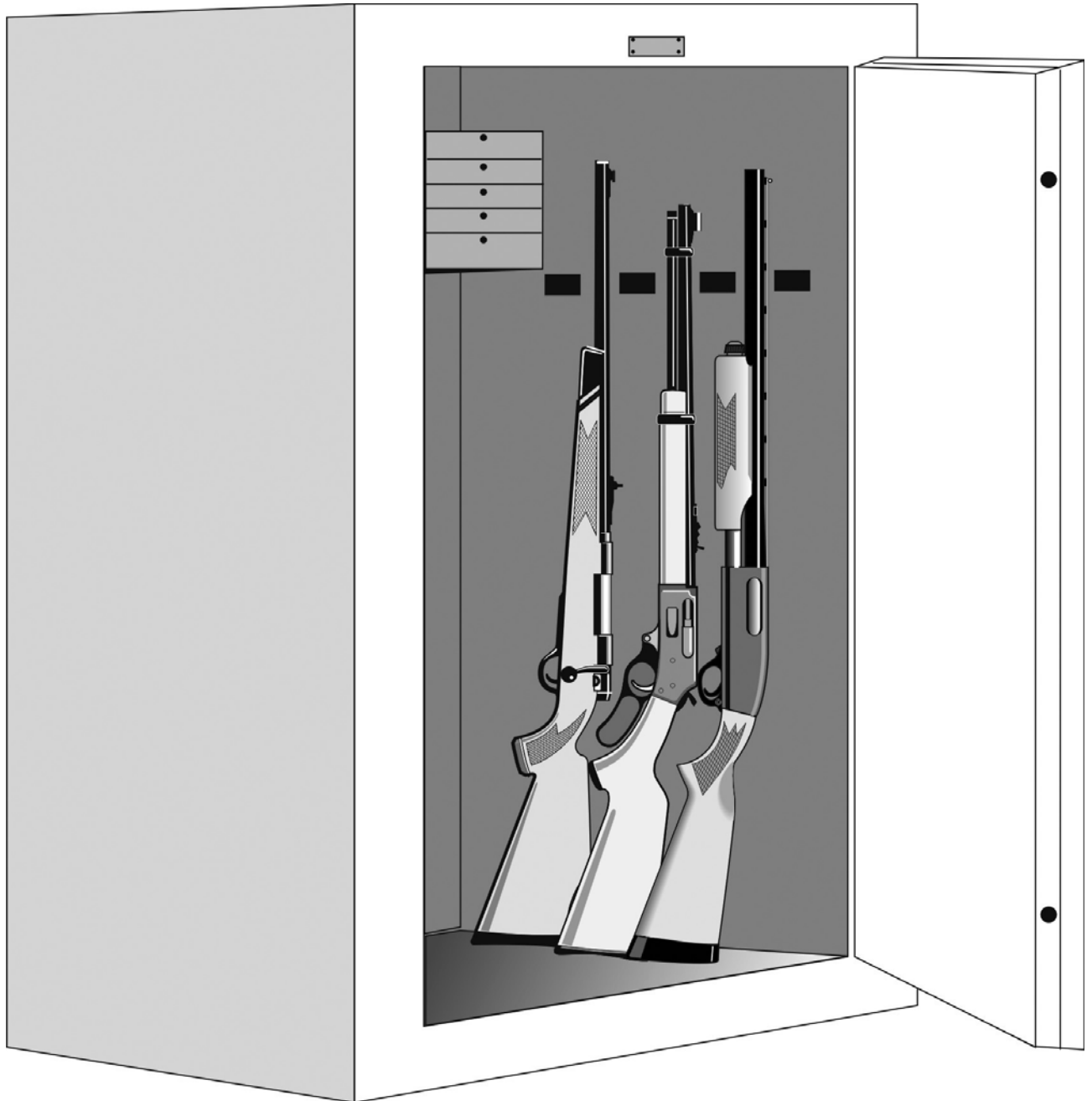
- a. Un particulier ne peut entreposer une arme à feu sans restriction que si les conditions suivantes sont remplies :
  - Elle est non chargée, **et**
    - Elle est, selon le cas :
      - Rendue inopérante par un dispositif de verrouillage sécuritaire, **ou**
      - Rendue inopérante par l'enlèvement de son verrou ou de sa glissière, **ou**
      - Entreposée dans un contenant, un compartiment ou une pièce bien verrouillé et qui est construit de façon qu'on ne peut le forcer facilement (voir la figure 73), et
  - Elle ne se trouve pas à proximité de munitions, à moins que celles-ci ne soient entreposées - avec ou sans l'arme à feu - dans un contenant ou un compartiment qui est gardé bien verrouillé et qui est construit de façon qu'on ne peut le forcer facilement.



**N'oubliez pas que, si vous entreposez des munitions dans un contenant non ventilé, cela peut créer des dangers d'explosion s'il y a incendie.**

- b. Dans les endroits où il est légal de tirer avec une arme à feu, une arme à feu sans restriction servant au contrôle de prédateurs peut être temporairement entreposée sans être verrouillée, et à l'extérieur, dans la mesure où elle est déchargée et que les munitions ne sont pas facilement accessibles.
- c. Dans une région éloignée où la chasse peut être nécessaire, une arme à feu sans restriction peut être entreposée sans être verrouillée, à l'extérieur, et les munitions peuvent être facilement accessibles tant que l'arme à feu n'est pas chargée.

Figure 73. Chambre forte



## 9.4 Exposition

- a. Un particulier ne peut exposer une arme à feu sans restriction que si les conditions suivantes sont réunies :
- Elle est non chargée, **et**
  - Elle est rendue inopérante par un dispositif de verrouillage sécuritaire (voir les figures 74 et 75), **ou**
  - Elle se trouve dans un contenant, un compartiment ou une pièce bien verrouillé et qui est construit de façon qu'on ne peut le forcer facilement; **et**
  - Elle n'est pas exposée avec des munitions qu'elle peut tirer ni ne se trouve à proximité de celles-ci.

Figure 74. Câble et sûreté de détente

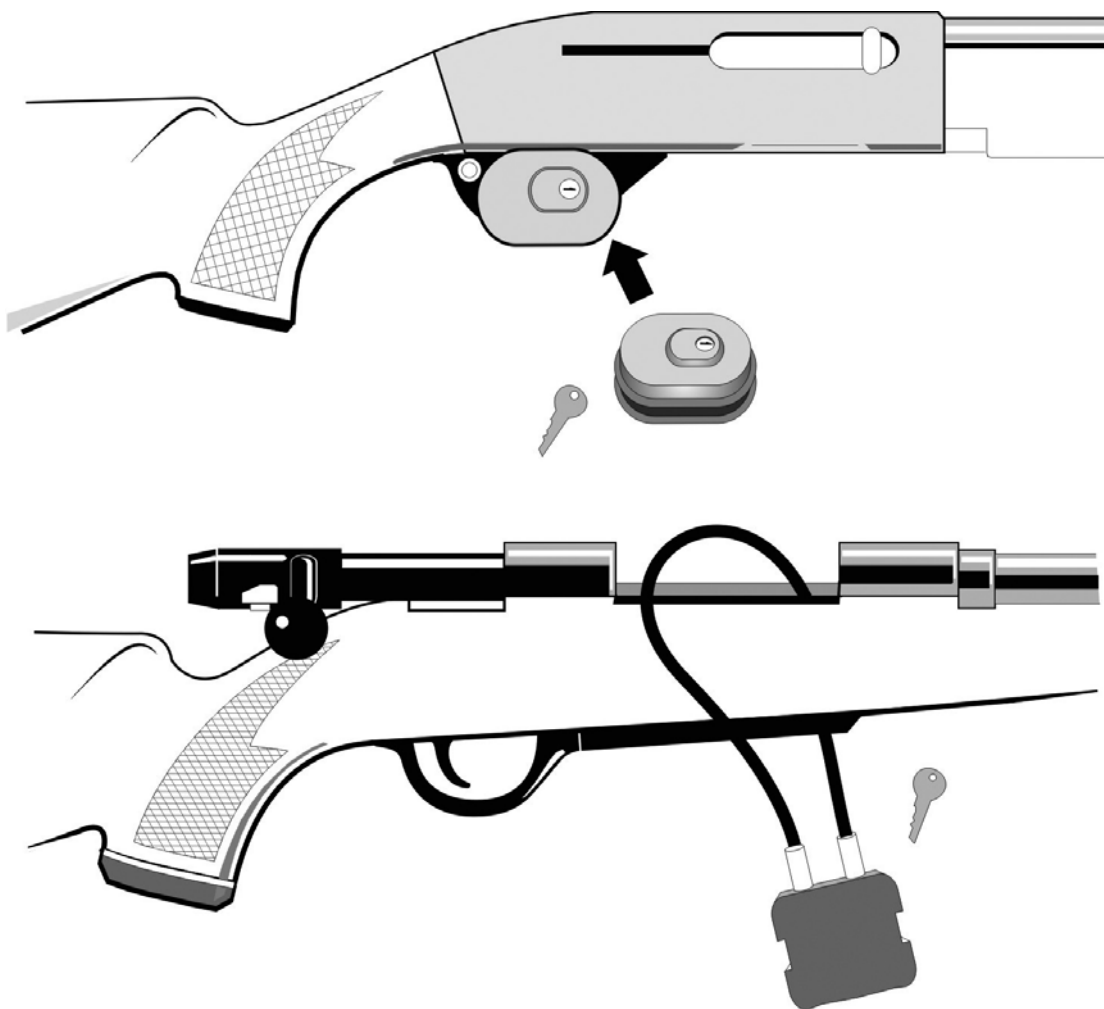


Figure 75. Exposition



## 9.5 Transport

- a. Lorsqu'on transporte une arme à feu sans restriction, elle ne doit pas être chargée.
- b. Cependant, les armes à feu à chargement par la bouche peuvent être transportées chargées d'un lieu de chasse à un autre si la capsule de mise à feu ou le silex est enlevé. Consulter les règlements provinciaux ou territoriaux applicables.
- c. Vous pouvez laisser une arme à feu sans restriction dans un véhicule non surveillé si elle n'est pas chargée et si elle est placée dans un coffre verrouillé ou dans un compartiment similaire du véhicule.
- d. Si le véhicule non surveillé n'a pas de coffre ou de compartiment similaire, verrouillez le véhicule ou la partie de celui-ci contenant l'arme à feu et laissez l'arme à feu sans restriction à l'intérieur, déchargée et hors de vue.
- e. Dans une région éloignée où la chasse peut être nécessaire, une arme à feu sans restriction peut être laissée dans un véhicule non surveillé n'ayant pas de coffre verrouillé ou de compartiment similaire (p. ex., un canoë, un traîneau ou une motoneige) si elle est hors de vue. L'arme à feu sans restriction doit être déchargée et rendue inopérante par un dispositif de verrouillage sécuritaire à moins qu'elle ne soit nécessaire pour le contrôle des prédateurs.
- f. Si vous demeurez dans une zone rurale et avez besoin d'avoir rapidement accès à votre arme à feu sans restriction pour vous protéger contre les prédateurs, vous pouvez être dispensé de certaines exigences relatives à l'entreposage et au transport. Renseignez-vous auprès d'un agent de protection de la faune ou d'un agent préposé à la conservation local afin de vous assurer que les lois provinciales, territoriales ou municipales permettent l'entreposage temporaire.



**Si vous voulez transporter des armes à feu dans un avion, vous devez d'abord communiquer avec la compagnie aérienne. Elle vous donnera des précisions sur ses règlements et ses exigences.**

**Une personne qui déroge au *Règlement sur l'entreposage, l'exposition, le transport et le maniement des armes à feu par des particuliers* lorsqu'elle entrepose, expose, transporte ou manipule une arme à feu, se rend coupable :**

1. soit d'un acte criminel et est passible d'emprisonnement maximal,
  - de deux ans, dans le cas d'une première infraction, et
  - de cinq ans, dans le cas de récidive; ou
2. soit d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire (2 000 \$ d'amende et (ou) six mois de prison).

Référence : Paragraphes 86(2) et (3) de la partie III du *Code criminel*

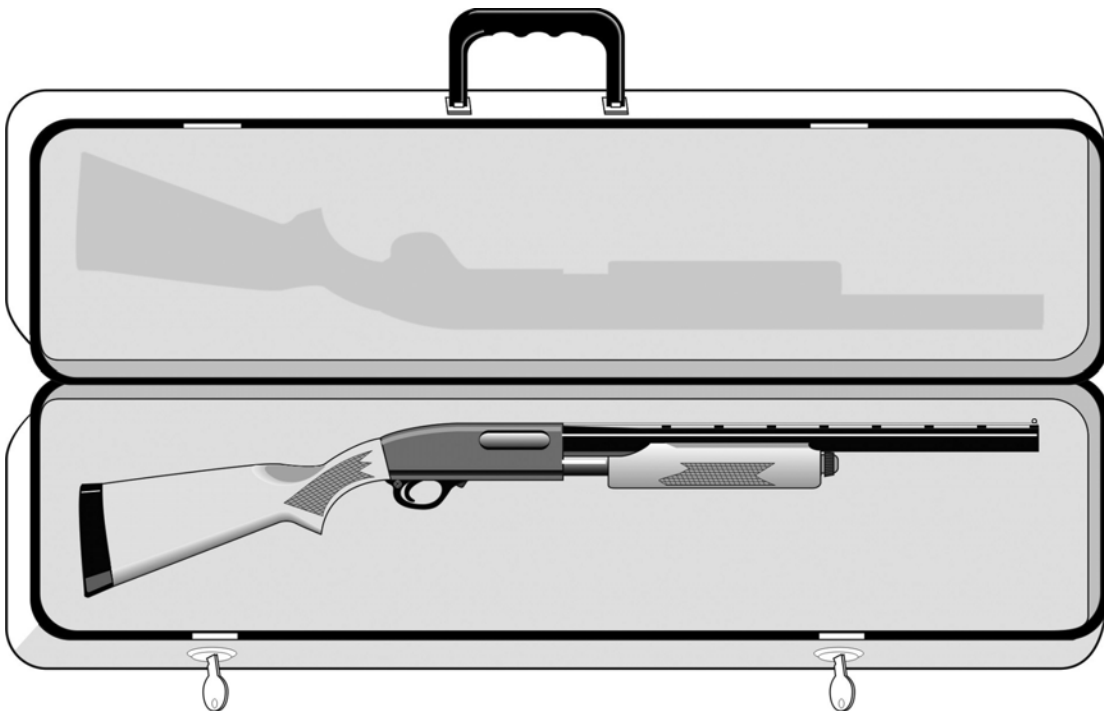
## 9.6 Maniement

- a. Avant d'acquérir une arme à feu, prévoyez son mode de transport et son lieu d'entreposage à la maison. Lorsque vous quitterez le magasin, soyez conscient que vous transporterez une arme à feu dans un lieu public. On recommande que toutes les armes à feu soient transportées dans un coffret ou un contenant pour éviter qu'elles ne soient étalées en public (voir la figure 76).
- b. À certains endroits, la possession ou le tir avec une arme à feu constitue une infraction aux lois et aux règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux. Vous pouvez aussi commettre une infraction si vous chargez ou maniez des armes à feu à ces endroits. Vous pouvez charger une arme à feu ou manier une arme à feu chargée **seulement** dans un endroit où il est légal de tirer.



**Ne chargez une arme à feu que lorsque vous avez l'intention de l'utiliser et seulement dans un endroit où il est légal et sécuritaire de le faire.**

Figure 76. Coffret





**Commet une infraction quiconque, sans excuse légitime, pointe une arme à feu, chargée ou non, sur une autre personne, et est coupable :**





- 1. soit d'un acte criminel passible d'emprisonnement maximal de cinq ans; ou**
- 2. soit d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire (2 000 \$ d'amende et (ou) six mois de prison).**

Référence : Paragraphes 87(1) et (2) de la partie III du *Code criminel*



## 9.7 Les « quatre règles vitales » du maniement sécuritaire des armes à feu (TPTO)

Tableau 20. Les quatre règles vitales du maniement sécuritaire des armes à feu (TPTO)

<b>Les quatre règles vitales du maniement sécuritaire des armes à feu (TPTO)</b>	
	<p><b>T</b>raitez toute arme à feu comme si elle était chargée.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Tenez pour acquis que toute arme à feu peut présenter un danger éventuel.</li></ul>
	<p><b>P</b>ointez toujours votre arme à feu dans une direction sécuritaire.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Établissez la direction la plus sécuritaire vers laquelle pointer le canon de votre arme à feu.</li><li>• Pointez toujours votre arme à feu dans la direction la plus sécuritaire et maintenez-la dans cette direction.</li><li>• Le canon d'une arme à feu ne doit être pointé en aucune circonstance sur soi ou sur quelqu'un d'autre.</li></ul>
	<p><b>T</b>enez le doigt éloigné de la détente et à l'extérieur du pontet.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Évitez de placer le doigt sur la détente ou à l'intérieur du pontet en prenant une arme à feu.</li><li>• Il y a plus de risques de mise à feu accidentelle si votre doigt est sur la détente ou à l'intérieur du pontet.</li></ul>
	<p><b>O</b>uvrez le mécanisme et assurez-vous que l'arme à feu ne contient aucune munition - vous devez <b>PROUVER</b> que l'arme à feu est sécuritaire.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Ne maniez une arme à feu que si vous pouvez <b>PROUVER</b> qu'elle est sécuritaire.</li><li>• En maniant une arme à feu, assurez-vous toujours que la chambre, le chargeur ou le magasin sont vides.</li><li>• Ne tendez ou ne recevez une arme à feu que lorsque celle-ci ouverte et non chargée. C'est une habitude essentielle à prendre.</li></ul>

## 9.8 PROUVER que l'arme à feu est sécuritaire :

- **P**ointez l'arme à feu dans la direction la plus sécuritaire.
- **R**etirez toutes les cartouches de l'arme à feu, en...
- **O**uvrant le mécanisme. Assurez-vous que les chambres sont vides.
- **V**érifiez le trajet d'alimentation.
- **E**xaminez l'âme du canon.

**L'arme à feu est maintenant déchargée et sécuritaire. Elle le demeure tant que l'individu, qui a su PROUVER qu'elle l'est, en conserve le contrôle direct.**

## 9.9 Questions de révision

1. Les armes à feu peuvent-elles être entreposées avec des munitions lorsqu'elles sont verrouillées dans un contenant? Expliquez.
2. Entre deux sites de chasse, est-ce que toutes les armes à feu sans restriction doivent être transportées déchargées? Expliquez pourquoi.
3. Une arme à feu peut-elle être laissée dans un véhicule qui n'a pas de coffre? Expliquez.
4. Quelles sont les conséquences si vous contrevenez au *Règlement sur l'entreposage, l'exposition, le transport et le maniement des armes à feu* par des particuliers?

NOTES :







# ANNEXES

## Annexe A : Aperçu

La présente annexe vous est fournie à titre d'information seulement. Les renseignements contenus dans cette partie peuvent servir de complément à ceux présentés dans le cours. Aucun des renseignements fournis dans cette partie ne se retrouvera dans les examens écrits ou pratiques.

Pour obtenir des références juridiques, veuillez consulter la législation actuelle, principalement la *Loi sur les armes à feu et ses règlements*, et la partie III du *Code criminel*.

## Annexe B : Armes à feu historiques

Une arme à feu historique est une arme à feu fabriquée avant 1898 qui n'a pas été conçue ou modifiée pour l'utilisation de munitions à percussion annulaire ou centrale, ou toute arme à feu désignée comme telle par règlement. Les propriétaires d'armes à feu historiques n'ont pas besoin de détenir de permis d'armes à feu ou de certificat d'enregistrement. Il n'y a pas non plus de restrictions sur la cession d'armes à feu historiques. Cependant, les propriétaires d'armes à feu historiques doivent se conformer aux exigences énoncées dans le Règlement sur l'entreposage, l'exposition, le transport et le maniement des armes à feu par des particuliers.

**Source** : article 84, partie III du *Code criminel*, alinéa 117h), *Loi sur les armes à feu*.

## Annexe C : Achat de munitions

Toute personne qui veut acheter des munitions au Canada doit détenir un permis de possession d'armes à feu valide. (Les non-résidents doivent posséder soit une déclaration attestée soit un permis d'emprunt temporaire en vue d'acheter des munitions au Canada.)

## Annexe D : Définitions légales

Les définitions qui suivent sont tirées de la *Loi sur les armes à feu* et de ses *règlements*, et de la partie III du *Code criminel*.

**arme à feu** : Toute arme susceptible, grâce à un canon qui permet de tirer du plomb, des balles ou tout autre projectile, d'infliger des lésions corporelles graves ou la mort à une personne, y compris une carcasse ou une boîte de culasse d'une telle arme ainsi que toute chose pouvant être modifiée pour être utilisée comme telle. (*firearm*)

**arme à feu à autorisation restreinte** : (1) Toute arme de poing qui n'est pas une arme à feu prohibée. (2) Toute arme à feu - qui n'est pas une arme à feu prohibée; pourvue d'un canon de moins de 470 mm de longueur qui peut tirer des munitions à percussion centrale d'une manière semi-automatique. (3) Toute arme à feu conçue ou adaptée pour tirer lorsqu'elle est réduite, par repliement, emboîtement ou autrement, à une longueur de moins de 660 mm. (4) Toute arme à feu désignée comme telle par règlement. (*restricted firearm*)

**arme à feu historique** : (1) Toute arme à feu fabriquée avant 1898 qui n'a pas été conçue ni modifiée pour l'utilisation de munitions à percussion annulaire ou centrale. (2) Toute arme à feu désignée comme telle par règlement. (*antique firearm*)

**arme à feu prohibée** : (1) Arme de poing pourvue d'un canon dont la longueur ne dépasse pas 105 mm ou conçue ou adaptée pour tirer des cartouches de calibre 25 ou 32, sauf celle désignée par règlement pour utilisation dans les compétitions sportives internationales régies par les règles de l'Union internationale de tir. (2) Arme à feu sciée, coupée ou modifiée de façon que la longueur du canon soit inférieure à 457 mm ou de façon que la longueur totale de l'arme soit inférieure à 660 mm. (3) Arme automatique, qu'elle ait été ou non modifiée pour ne tirer qu'un seul projectile à chaque pression de la détente. (4) Arme à feu désignée comme telle par règlement. (*prohibited firearm*)

**arme à feu sans restrictions** : Arme à feu qui n'est ni une arme à feu prohibée ni une arme à feu à autorisation restreinte. (*non-restricted firearm*)

**arme de poing** : Arme à feu destinée, de par sa construction ou ses modifications, à permettre de viser et tirer à l'aide d'une seule main, qu'elle ait été ou non modifiée subséquemment de façon à requérir l'usage de deux mains. (*handgun*)

**dispositif de verrouillage sécuritaire** : Dispositif qui : d'une part, ne peut être ouvert ou déverrouillé qu'au moyen d'une clef électronique, magnétique ou mécanique ou d'une combinaison alphabétique ou numérique; d'autre part, une fois fixé à une arme à feu, l'empêche de tirer. (*secure locking device*)

**dispositif prohibé** : (1) Élément ou pièce d'une arme, ou accessoire destiné à être utilisé avec une arme, désigné comme tel par règlement. (2) Canon d'une arme de poing, qui ne dépasse pas 105 mm (4 1/8 po) de longueur, sauf celui désigné par règlement pour utilisation dans des compétitions sportives internationales régies par les règles de l'Union internationale de tir. (3) Appareil ou dispositif propre ou destiné à amortir ou à étouffer le son ou la détonation d'une arme à feu. (4) Chargeur désigné comme tel par règlement. (5) Réplique. (*prohibited device*)

**munitions** : Cartouches contenant des projectiles destinés à être tirés par des armes à feu, y compris les cartouches sans douille et les cartouches de chasse. (*ammunition*)

**munitions prohibées** : Munitions ou projectiles de toutes sortes désignés comme tels par règlement. (*prohibited ammunition*)

**non chargée** : Se dit de l'arme à feu dont la culasse, la chambre et le chargeur qui y est fixé ou inséré ne contiennent ni propulsif, ni projectile, ni cartouche qu'elle peut tirer. (*unloaded*)

**non surveillé** : Se dit du véhicule qui n'est pas sous la surveillance directe d'une personne âgée d'au moins 18 ans ou du titulaire d'un permis délivré en vertu de la Loi. (*unattended*)

**réplique** : Tout objet, qui n'est pas une arme à feu, conçu de façon à en avoir l'apparence exacte - ou à la reproduire le plus fidèlement possible - ou auquel on a voulu donner cette apparence. La présente définition exclut tout objet conçu de façon à avoir l'apparence exacte d'une arme à feu historique - ou à la reproduire le plus fidèlement possible - ou auquel on a voulu donner cette apparence. (*replica firearm*)

**véhicule** : Moyen de transport terrestre, aérien ou par eau. (*vehicle*)



## **Annexe E : Permis d'armes à feu**

En vertu de la *Loi sur les armes à feu*, quiconque veut posséder, emprunter ou acheter une arme à feu, hérite d'une telle arme ou en acquiert une par d'autres moyens, doit être titulaire d'un permis d'armes à feu valide.

La *Loi sur les armes à feu* et le *Règlement sur les permis d'armes à feu* prévoient les types de permis suivants :

- Permis de possession seulement
- Permis de possession et d'acquisition
- Permis de possession pour mineur
- Permis de possession de 60 jours pour non-résident (armes à feu empruntées)
- Déclaration d'armes à feu pour non-résident (confirmation de l'importation d'une arme à feu par un non-résident)

Les critères à respecter pour obtenir un permis d'arme à feu sont les mêmes dans l'ensemble du Canada. La plupart des demandes de permis, sinon toutes, peuvent être présentées en ligne, sur le site Internet du CAFC ([www.cfc-cafc.gc.ca](http://www.cfc-cafc.gc.ca)).

### **Permis de possession seulement (PPS)**

Ce type de permis autorise la possession continue d'armes à feu dont le titulaire est déjà propriétaire, mais ne lui permet pas d'acquérir des armes à feu additionnelles. Ce permis n'est plus offert aux nouveaux demandeurs de permis. Les personnes qui sont déjà titulaires d'un PPS peuvent le renouveler tant qu'ils continuent à posséder légalement au moins une arme à feu de la classe visée.

### **Permis de possession et d'acquisition (PPA)**

Ce type de permis est obligatoire pour quiconque désire acquérir des armes à feu, peu importe qu'il ou elle soit ou non déjà propriétaire d'autres armes à feu. Les personnes qui désirent obtenir ce permis pour des armes à feu sans restriction, des armes à feu à autorisation restreinte ou d'armes à feu prohibées doivent premièrement réussir le Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu pertinent ou les examens requis. Il y a une période d'attente d'au moins 28 jours pour l'obtention de ce permis, à moins que le demandeur ne soit déjà titulaire d'un PPS, d'un PPA ou d'un permis de possession pour mineur.

## **Annexe F : Inventaire d'armes à feu personnel (exemple)**

MARQUE :

MODÈLE :

No DE SÉRIE :

No D'ENREGISTREMENT DE L'ARME À FEU :

FABRICANT :

LONGUEUR DU CANON :

CALIBRE/CALIBRE DE FUSIL DE CHASSE :

No DU CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT :

ACHETÉ DE :

DATE DE L'ACHAT :

VALEUR :

MARQUES DISTINCTIVES :

ACCESSOIRES (coffret, plaquettes de poignée, etc.) :

## **Annexe G : Répliques**

Une réplique n'est pas une arme à feu, mais elle est conçue de façon à en avoir l'apparence exacte, ou à la reproduire le plus fidèlement possible. En vertu de la partie III du Code criminel, une réplique est un dispositif prohibé. Les propriétaires de répliques n'ont pas besoin de détenir de permis d'armes à feu ou de certificat d'enregistrement. Toutefois, les propriétaires de répliques doivent se conformer aux exigences de transport énoncées dans le *Règlement sur l'entreposage, l'exposition, le transport et le maniement des armes à feu par des particuliers*.

**Source** : article 84, partie III du *Code criminel*, alinéa 117i), *Loi sur les armes à feu*.

## **Annexe H : Déclaration de perte ou de vol d'armes à feu, de permis, etc.**

Lorsqu'une arme à feu ou une autre arme est perdue ou volée, ou qu'un permis, un certificat d'enregistrement ou une autorisation est perdu ou volé - il faut le signaler.

Une personne commet une infraction si, après avoir perdu ou s'être fait voler une arme à feu, une arme prohibée, une arme à autorisation restreinte, un dispositif prohibé, des munitions prohibées, une autorisation, un permis ou un certificat d'enregistrement, elle n'en signale pas la perte ou le vol avec diligence raisonnable à un agent de la paix, à un préposé aux armes à feu ou à un contrôleur des armes à feu.

De même, une personne commet une infraction si, lorsqu'elle trouve une arme à feu, une arme prohibée, une arme à autorisation restreinte, un dispositif prohibé ou des munitions prohibées, elle n'en signale pas la découverte ou ne remet pas l'article avec la diligence voulue à un agent de la paix, à un préposé aux armes à feu ou à un contrôleur des armes à feu. Cette infraction ne comprend pas les documents, plus particulièrement, une autorisation, un permis ou un certificat d'enregistrement.

En commettant l'une de ces infractions, une personne peut être punissable par voie de déclaration sommaire de culpabilité ou peut être mise en accusation.

**Source** : article 105, partie III du *Code criminel*.

## Annexe I : Dispositifs et signaux visuels de stands de tir

**Drapeaux ou signaux :** Habituellement, un drapeau rouge flotte à proximité de l'entrée de la propriété. Il sert à avertir les gens qu'il peut y avoir tir réel d'armes à feu et que des tireurs utilisent réellement un ou plusieurs des stands. Certains clubs utilisent des drapeaux « Tir en cours » pour chaque stand.

**Signaux d'activité dans le secteur des cibles :** Habituellement, on trouve un feu rouge, un cordon ou un drapeau rouge à l'entrée de la zone des cibles. Le rouge signifie qu'il faut arrêter, ne pas aller dans la zone des cibles. Quelques clubs utilisent un feu ou un drapeau vert pour indiquer qu'il n'y a pas de danger à se rendre dans la zone des cibles. Les signaux de ce genre NE devraient PAS être visibles depuis les postes de tir! Certains clubs font flotter des drapeaux « zone des cibles » rouges pour indiquer qu'il EST DANGEREUX de tirer; cela peut semer la confusion, à moins que le drapeau ne soit pas visible des gens qui se trouvent dans la zone des cibles.

**Signaux d'activité à la ligne de feu :** Habituellement, on trouve un feu rouge, un feu clignotant rouge, un drapeau rouge ou un écran bien visible du tireur depuis la ligne de feu. Le rouge signifie qu'il faut cesser de tirer. Dans certaines salles de tir, l'éclairage blanc de la ligne de feu est mis en veilleuse et on allume l'éclairage rouge. Ces dispositifs NE devraient PAS être disposés ou utilisés de façon qu'on puisse les confondre avec les signaux rouges qui se trouvent à l'entrée des zones des cibles. Certains clubs font flotter des drapeaux « zone des cibles » verts pour indiquer qu'il n'y a pas de danger pour le tir; cela peut semer la confusion, à moins que le drapeau ne soit pas visible des gens qui se trouvent dans la zone des cibles.

## Annexe J : Collectionneur d'armes à feu

La *Loi sur les armes à feu* reconnaît que la collection d'armes à feu est une raison légitime pour posséder des armes à feu. Les règles sur la collection d'armes s'applique aux armes à feu à autorisation restreinte ou aux armes de poing protégées par des droits acquis dont le canon mesure 105 mm ou moins, et de calibre 25 et 32. Afin de collectionner des armes de poing protégées par des droits acquis, une personne devait légalement posséder au moins une arme de poing de ce genre depuis le 1 décembre 1998 ou avant. Afin d'être admissible comme collectionneur d'armes à feu, une personne doit,

- connaître les caractéristiques historiques, technologiques ou scientifiques des armes à feu qui font partie d'une collection;
- enregistrer ses armes à feu comme faisant partie d'une collection d'armes à feu et consentir à une forme raisonnable de visites périodiques de lieux où sont gardées les armes à feu; et
- se conformer aux autres exigences, comme les normes de sécurité sur l'entreposage, la mise en montre, le maniement et le transport, en plus de garder les registres sur les armes à feu qui font partie d'une collection.

De plus, tous les cinq ans, les particuliers devront prouver qu'ils collectionnent des armes à feu et que ces armes sont gardées pour fins de collection.

**Source :** Article 30, *Loi sur les armes à feu*

## Annexe K : Cession d'armes à feu

En vertu des articles 22 et 23 de la *Loi sur les armes à feu*, les deux parties touchées par la cession d'une arme à feu doivent respecter certaines conditions avant que la cession ne soit autorisée. De plus, plusieurs conditions s'appliquent en vertu du *Règlement sur les conditions visant la cession des armes à feu et autres armes*. Ces obligations s'appliquent pour toutes les cessions d'armes à feu, peu importe la catégorie de l'arme à feu.

L'information qui suit donne un aperçu des renseignements à fournir pour la cession (vente, échange ou don) des armes à feu.

### Obligations du cédant

Une personne qui désire céder une arme à feu doit :

1. être suffisamment certaine que le cessionnaire n'est pas atteint d'une maladie mentale qui pourrait représenter une menace à la sécurité publique;
2. être suffisamment certaine que les facultés du cessionnaire ne sont pas affaiblies par l'alcool ou les drogues;
3. exiger que le cessionnaire lui montre un permis l'autorisant à acquérir et à posséder cette catégorie d'armes à feu particulière;
4. être convaincue que le permis autorise le cessionnaire à acquérir et à posséder cette catégorie d'armes à feu particulière;
5. informer un contrôleur des armes à feu de la cession et obtenir son autorisation;
6. veiller à ce que les conditions suivantes (paragraphe 2(1) du *Règlement sur les conditions visant la cession des armes à feu et autres armes*) soient respectées;
  - fournir au contrôleur des armes à feu son nom et son adresse ainsi que ceux du cessionnaire;
  - fournir au contrôleur des armes à feu son numéro de permis ainsi que celui du cessionnaire; et
  - préciser au contrôleur des armes à feu quelle est la catégorie de l'arme à feu cédée.

**Obligations du cessionnaire**

Afin que la cession soit autorisée, la personne à qui l'arme à feu est cédée doit :

1. détenir un permis de possession et d'acquisition pour la catégorie d'armes à feu en particulier;
2. veiller à ce que le nouveau certificat d'enregistrement soit délivré par le directeur;
3. pour la cession d'armes à feu à autorisation restreinte et d'armes de poing prohibées (période antérieure au 1 décembre 1998) seulement;
  - informer le contrôleur des armes à feu de la raison pour laquelle elle a besoin d'acquérir l'arme à feu (protection de la vie, protection légitime, tir à la cible ou compétition, ou partie d'une collection d'armes);
  - si le cessionnaire acquiert une arme à feu qui fait partie d'une collection d'armes à feu, il devra fournir au contrôleur des armes à feu;
    - des renseignements quant à sa connaissance des caractéristiques particulières aux armes à feu à autorisation restreinte ou aux armes de poing qu'il possède;
    - son consentement par écrit à une forme raisonnable de visites périodiques des lieux où doivent être gardées ces armes à feu; et
    - des précisions sur sa compréhension des exigences de l'entreposage sécuritaire des armes à feu à autorisation restreinte ou des armes de poing prohibées.
4. pour la cession d'armes à feu prohibées seulement, fournir au contrôleur des armes à feu le numéro du certificat d'enregistrement qui lui a été délivré.

Avant d'autoriser la cession d'une arme à feu, le contrôleur des armes à feu doit déterminer si la cession peut compromettre la sécurité des autres. Si la cession est autorisée, le contrôleur des armes à feu délivrera un seul et même numéro d'autorisation de cession aux deux parties. Lorsque les cessions sont réglées par téléphone, le numéro de cession délivré aux deux parties servira de confirmation de cession et de certificat d'enregistrement temporaire jusqu'à ce qu'un nouveau certificat d'enregistrement soit envoyé par courrier.

Depuis 1<sup>er</sup> janvier 2003, l'information sur l'enregistrement devrait être vérifiée par un vérificateur autorisé. Le cédant devra fournir des preuves que l'information sur l'arme à feu a été vérifiée par un vérificateur autorisé. La vérification doit seulement être faite une fois et le certificat d'enregistrement indiquera si les données poinçonnées sur l'arme à feu ont été vérifiées ou non.



# GLOSSAIRE

## A

**alimenter** : Action de faire passer une cartouche dans la chambre.

**âme** : Partie intérieure du canon d'une arme à feu, ce qui exclut la chambre. Voie par laquelle voyagent la balle ou les autres projectiles tirés de l'arme à feu.

**âme lisse** : Âme qui n'est pas rayée comme celle d'un fusil de chasse.

**âme lisse cylindrée** : Âme d'un canon de fusil de chasse qui a un diamètre uniforme sur toute sa longueur (il n'est pas muni d'un étranglement). Sert à tirer des balles rayées (« slugs ») des balles lisses (sabots) et de la chevrotine.

**amorce** : Terme désignant l'alvéole, l'enclume et le composé d'amorçage. Lorsqu'elle est frappée, l'amorce explose; elle allume alors la charge propulsive (poudre).

**amorcer** : Dans le cas d'une arme à feu à poudre noire, placer la poudre dans le bassinet ou la capsule détonante sur la cheminée. Aussi, en pratique de rechargement, insérer une amorce dans l'alvéole d'une douille.

**armé** : Position du chien ou du percuteur lorsque l'arme à feu est prête à tirer.

**arme à air comprimé** : Arme à feu utilisant l'air comprimé ou le dioxyde de carbone pour tirer un projectile.

**arme à BB** : Type d'arme à air comprimé conçue pour n'utiliser que des projectiles sphériques en acier de calibre BB.

**arme à chargement par la culasse** : Arme à feu qui se charge par la culasse.

**arme à feu** : Voir [l'Annexe D : Définitions légales](#).

**arme à feu à autorisation restreinte** : Voir [l'Annexe D : Définitions légales](#).

**arme à feu à levier** : Aux fins d'enregistrement, une arme à feu à répétition dotée d'un chargeur et dont le mécanisme de culasse est actionné par un levier apparent situé habituellement sous la boîte de culasse ou la carcasse.

**arme à feu à pompe** :

a) Un mécanisme qui est actionné en déplaçant le garde-main dans l'axe du canon.

b) Aux fins d'enregistrement, une arme à feu qui est munie d'un chargeur ou d'un magasin et qui est actionné manuellement par un mécanisme à pompe se déplaçant dans l'axe du canon; aussi appelée arme à feu à coulisse ou à glissière.

**arme à feu à un coup** : Aux fins d'enregistrement, une arme à feu comportant un seul canon, à chargement manuel et dépourvue de chargeur ou de magasin.



**arme à feu à verrou** : Aux fins d'enregistrement, une arme à feu à répétition dotée d'un chargeur et dont le verrou ou le mécanisme de fermeture de culasse se déplace dans l'axe du canon; la culasse est actionnée manuellement par le biais d'une patte ou d'une manette fixée en permanence au verrou ou au mécanisme de fermeture.

**arme à feu historique** : Voir [l'Annexe D : Définitions légales](#).

**arme à feu neutralisée** : Arme à feu qui a été rendue inopérante, et ce, de façon permanente. Les normes liées aux armes à feu neutralisées sont établies par le GRC/CAFC.

**arme à feu prohibée** : Voir [l'Annexe D : Définitions légales](#).

**arme à feu sans restriction** : Voir [l'Annexe D : Définitions légales](#).

**arme à feu se chargeant par la bouche** : Désigne une arme à feu se chargeant par la bouche du canon.

**arme d'épaule** : Terme générique servant à décrire les carabines et les fusils de chasse.

**arme de poing** : Voir [l'Annexe D : Définitions légales](#).

**arme semi-automatique** : Aux fins d'enregistrement, une arme à feu à répétition pour laquelle il faut appuyer sur la détente pour tirer chaque cartouche et qui utilise l'énergie produite par le tir pour assurer le fonctionnement partiel du mécanisme; parfois appelée arme à chargement automatique.

**armer** : Placer le mécanisme d'une arme à feu en position de tir. Sur certaines armes à feu, le mécanisme comporte une position intermédiaire appelée « semi-armée ».

**arrêt de chargeur** : Dispositif qui interrompt l'alimentation entre le chargeur et l'arme à feu.

**attente** : Action de maintenir les mires sur la cible, tout en pressant la détente.

**automatique** : Se dit d'un mécanisme qui tire rapidement des cartouches pendant la durée d'une seule pression sur la détente.

## **B**

**baquette (de chargement)** : Baquette de bois ou de métal servant à pousser le chiffon et la balle dans le canon d'une arme à feu se chargeant par la bouche.

**baquette (pour la vérification du canon)** : Baquette servant à nettoyer une arme à feu. Elle est aussi insérée dans le canon pour vérifier s'il y a des objets qui l'obstruent avant de charger l'arme à feu. Peut aussi être appelée « baquette de chargement » ou « baquette de vérification ».

**balistique** : Science qui étudie le déplacement des projectiles et les éléments ayant une incidence sur leur mouvement dans le canon de l'arme à feu, en vol et dans la cible; la trajectoire, la force, l'impact et la pénétration sont les aspects étudiés.

**balle :**

- a) Projectile de plomb utilisé pour les armes à feu à poudre noire.
- b) Projectile conçu pour être tiré d'un canon rayé.

**balle à méplat :** Balle à pointe plate, utilisée surtout dans les cartouches conçues pour la carabine à magasin tubulaire.

**balle à pointe conique :** Balle cylindrique dont le bout est de forme conique.

**balle à pointe creuse :** Balle dont l'extrémité avant est munie d'une cavité qui en facilite l'expansion au moment de l'impact.

**balle à pointe molle, semi-blindée ou expansive :** Balle ayant une chemise partielle qui expose une partie du noyau de plomb à la pointe.

**balle à pointe ronde :** Balle oblongue à bout arrondi.

**balle blindée :** Balle recouverte d'une enveloppe (chemise de métal plus dur). Aussi appelée balle chemisée. Utilisée pour les munitions à balle.

**balle cylindrique « wad-cutter » :** Balle cylindrique à bout presque plat et à rebord tranchant, conçue de façon à trouser nettement les cibles de papier et à faciliter ainsi le compte des points.

**balle cylindrique épaulée « semi-wad cutter » :** Balle cylindrique ayant un petit cône tronqué distinct au bout de la balle. Souvent utilisée pour le tir sur cibles de papier.

**balle Minie :** Balle conique, utilisée dans les armes à feu se chargeant par la bouche et munie d'un bout pointu et d'un culot évidé, se dilatant lorsqu'elle est tirée.

**balle perdue ou balle folle :** Projectile en fin de trajectoire qui a perdu presque toute sa force de pénétration. Malgré leur manque de force, les balles perdues peuvent pénétrer la cible.

**balle rayée :** Gros projectile unique à rayures en spirales utilisé dans les fusils de chasse.

**barillet :** Pièce rotative d'un revolver dans laquelle sont percées des chambres pour loger des cartouches. Cette pièce combine les fonctions de chargeur, de système d'alimentation et de chambre de mise à feu.

**bassinnet :** Petite cavité située sur le côté ou le dessus d'une arme à feu à mèche. Les armes à feu à rouet ou à silex sont dotées d'un bassinnet qui contient la poudre d'amorçage (pulvérin).

**batterie :** Bras en acier du mécanisme d'une platine à silex contre lequel vient frapper le silex pour produire les étincelles qui, en tombant dans le bassinnet, mettent à feu la charge d'amorçage.

**bleuissement ou bleuissement :** Procédé d'oxydation (rouille) des pièces métalliques des armes à feu contrôlé par l'application d'une huile qui se mélange aux nitrates utilisés dans le procédé. L'huile scelle le métal et l'empêche de rouiller. Le métal devient bleu noir, d'où le nom de « bleuissement ».

**bloc de culasse :** Mécanisme verrouillant qui soutient le culot de la cartouche. Aussi appelé culasse mobile.

**boîte à chiffon :** Petit compartiment qui est creusé dans le côté de la crosse d'une arme à feu à chargement par la bouche et qui sert à entreposer des chiffons ou d'autres petits accessoires.

**boîte de culasse** : Carcasse métallique d'une arme à feu contenant en général les mécanismes de culasse, de verrouillage, de déverrouillage et de chargement. Habituellement, le numéro de série se trouve sur la boîte de culasse. Aussi appelée « carcasse ».

**bouche** : Ouverture à l'extrémité avant d'un canon d'où sort le projectile.

**bourre** : Disque en fibre de papier ou en plastique servant à séparer la poudre de la grenaille d'une cartouche de chasse ou d'une balle rayée, à sceller les gaz propulseurs derrière la charge propulsive ou à maintenir celle-ci groupée dans le canon.

**bourellet** : Rebord du culot d'une cartouche. Partie de la cartouche que l'extracteur saisit pour éjecter cette dernière de la chambre.

**bretelle** : Courroie qui sert à porter une arme à feu et qui peut aussi aider au tir à la carabine.

**brûlure de poudre** : Carbonisation d'une surface causée par des résidus de tir.

## **C**

**cache-flamme** : Dispositif rattaché à la bouche pour refroidir les gaz et empêcher ou réduire la lueur de départ.

**calibre d'une arme à feu** : Mesure par unité métrique ou anglo-saxonne servant à décrire le diamètre intérieur du canon d'une arme à feu rayée. Le terme « calibre » sert aussi à décrire le diamètre d'un projectile dans une cartouche.

**calibre de fusil de chasse** : Mesure du diamètre de l'âme d'un fusil de chasse.

**canon** : Tube métallique d'une arme à feu. La balle, la grenaille ou tout autre projectile s'accélèrent dans le canon quand le coup est tiré.

**canons jumelés (à)** : Se dit d'une arme à feu munie de deux canons placés côte à côte ou superposé.

**canons juxtaposés (à)** : Se dit d'une arme à feu (généralement un fusil de chasse) munie de deux canons placés côte à côte.

**capsule détonante** : Petite capsule métallique contenant un composé explosif. Elle est placée sur la cheminée d'une arme à feu à percussion.

**carabine** : Arme d'épaule munie d'une âme rayée et conçue pour tirer un seul projectile à la fois. Le terme anglais « carbine » désigne un modèle d'arme d'épaule à canon court et rayé. Voir rayage.

**carcasse** : Partie de l'arme à feu qui contient le mécanisme. Habituellement, le numéro de série se trouve sur la carcasse. Appelée aussi châssis.

**cartouche** : Munition complète comprenant une douille, une amorce, de la poudre et un projectile. Les cartouches modernes sont généralement classées en deux classes-les cartouches à percussion centrale et les cartouches à percussion annulaire. Les cartouches de fusil de chasse constituent une classe particulière et désignent toutes les cartouches qui renferment de la bourre et de la grenaille.

**cartouche à grande puissance** : Terme qui s'appliquait aux premières cartouches à poudre sans fumée, dont la vitesse était d'environ 609,6 mètres à la seconde (2 000 pieds à la seconde).

**cartouche à percussion annulaire** : Désigne toutes les cartouches dont l'amorce est scellée sur le bourrelet autour du culot.

**cartouche à percussion centrale** : Désigne une cartouche dont l'amorce est située au centre du culot.

**cartouche de fusil de chasse** : Cartouche utilisée dans un fusil de chasse et contenant une charge de grenaille ou un projectile unique appelé balle.

**cartouche métallique** : Cartouche ayant une douille métallique. Par contre, les premières cartouches avaient une douille de lin, de papier, etc.

**cessez-le-feu** : Ordre donné qui indique le moment à partir duquel le tir doit cesser, une arme à feu doit être déchargée et les tireurs doivent reculer derrière la ligne de cessez-le-feu, pendant que les cibles sont changées ou que d'autres activités se déroulent.

**chambre** : Partie arrière du canon. La cartouche est placée dans la chambre et elle est prête à tirer. Un revolver a plusieurs chambres.

**champignonnage** : Forme que prennent de nombreuses balles à pointe molle lorsqu'elles se dilatent au moment de l'impact.

**charge :**

a) Poids de la poudre propulsive d'une cartouche.

b) Dans le cas de la poudre noire, volume de poudre utilisé.

**charge propulsive** : Poids de la poudre contenue dans la douille, pour la poudre sans fumée, et volume de la poudre contenue dans la douille, pour la poudre noire.

**charger, alimenter, approvisionner** : Préparer une arme à feu au tir en y insérant des munitions. Placer une cartouche dans la chambre. Remplir un chargeur de cartouches.

**chargeur** : Mécanisme amovible ou étui grâce auquel les munitions peuvent être insérées dans la chambre d'une arme à feu. La partie 4 du *Règlement désignant des armes à feu, armes, éléments ou pièces d'armes, accessoires, chargeurs, munitions et projectiles comme étant prohibés ou à autorisation restreinte* établit la limite pour le nombre de cartouches permises dans différents genres de chargeurs.

**chemise** : Enveloppe métallique recouvrant le noyau de métal d'une balle.

**chevrotines** : Grosses billes utilisées dans les cartouches de fusil de chasse.

**chien** : Élément basculant d'un mécanisme de mise à feu qui frappe le percuteur lors du tir. Dans le cas des armes à feu se chargeant par la bouche, le chien contient le silex ou la mèche.

**chiffon ou enveloppe :**

a) Petit morceau de cuir ou de tissu enduit de lubrifiant que l'on place autour d'une balle avant de la forcer dans le canon d'une arme à feu se chargeant par la bouche.

b) Morceau de tissu passé dans l'âme du canon pour le nettoyer.

**cloisons** : Voir **rayage**.

**cône de forcement** : Partie tronconique du canon d'un fusil lisse ou du canon d'un revolver reliant la chambre à l'âme. Il facilite le passage du projectile de la cartouche à l'âme du canon. Aussi appelé « cône de raccordement ».

**contrôleur des armes à feu** : Personne chargée, dans une province ou un territoire, des permis, des autorisations de transport, des autorisations de port et d'autres fonctions liées à l'application de la *Loi sur les armes à feu et ses règlements*.

**cordon de nettoyage** : Corde servant à passer un écouvillon ou un chiffon de nettoyage dans l'âme d'une arme à feu.

**corrosion** : Dégradation progressive des parties métalliques d'une arme à feu, causée par la rouille ou d'autres réactions chimiques.

**coup** : Coup tiré par une arme à feu. Désigne également une cartouche ou une munition complète, c'est à dire comportant tous les éléments requis pour tirer un coup.

**coup d'amorce** : Faible son produit par une décharge uniquement d'amorce en raison de l'absence totale ou d'un manque considérable de poudre dans la cartouche.

**crête de crosse** : Rebord supérieur de la crosse d'une carabine ou d'un fusil de chasse contre lequel le tireur s'appuie la joue.

**crosse** : Extrémité postérieure d'une carabine ou d'un fusil de chasse (la partie qui repose contre l'épaule). Dans le cas d'une arme de poing, c'est la partie inférieure de l'arme à feu.

**culasse** : Extrémité arrière du canon d'une arme à feu dans laquelle on insère les munitions. Voir aussi **chambre**.

## **D**

**démontage sommaire** : Démontage d'une arme à feu en vue de l'entretien et du nettoyage réguliers.

**détente** : Dispositif du mécanisme d'une arme à feu qui déclenche la mise à feu de la munition.

**diamètre de l'âme** : Mesure du diamètre de l'âme d'un côté à l'autre. Voir aussi **rayage** et **calibre**.

**dispositif de déverrouillage du mécanisme** : Partie d'une arme à feu qui déverrouille ou ouvre le mécanisme afin de donner accès à la chambre.

**dispositif de verrouillage sécuritaire** : Voir [l'Annexe D : Définitions légales](#).

**dispositif de visée** : Dispositif mécanique ou optique d'une arme à feu qui aide le tireur à viser avec précision.

**dispositif prohibé** : Voir [l'Annexe D : Définitions légales](#).

**douille** : Étui extérieur d'une cartouche. Pour les carabines et les armes de poing, la douille est habituellement faite de laiton ou d'un autre métal. Pour les fusils de chasse, elle est habituellement faite de papier ou de plastique avec un culot de métal et est souvent appelée « cartouche ».

## E

**écouvillon** : Brosse servant à nettoyer le canon d'une arme à feu.

**éjecteur** : Pièce ou partie du mécanisme d'une arme à feu qui sert à éjecter les cartouches ou les douilles.

**encrassage du canon « emplombage »** : Dépôt de métal sur la surface de l'âme d'un canon, causé par la chaleur ou la friction du passage de la grenaille ou des balles.

**étranglement ou « choke »** : Rétrécissement à la bouche d'un fusil de chasse qui contrôle la concentration de la gerbe de grenaille.

**explosion progressive** : Brûlure de résidus de poudre noire avec beaucoup de chaleur et peu de fumée.

**extraction** : Retrait d'une cartouche ou d'une douille de la chambre d'une arme à feu.

## F

**fenêtre de chargement** : Ouverture par laquelle on peut introduire les cartouches dans le magasin.

**filets croisés** : Ligne de visée dans une mire télescopique.

**fléchette** : Petit projectile sous-calibré et empenné, enchâssé dans un sabot détachable (capsule) et chargé dans une cartouche de fusil de chasse. En général, une seule cartouche contient un certain nombre de fléchettes. C'est là une munition prohibée.

**frein de bouche** : Dispositif rattaché à la bouche d'une arme à feu pour diminuer le recul de l'arme à feu. Aussi appelé « compensateur ».

**fusil à grande puissance** : Désigne généralement une arme à feu utilisant des munitions à percussion centrale.

**fusil de chasse** : Arme d'épaule à âme lisse, conçue pour tirer des charges de grenaille appelées « billes » ou un projectile unique appelé « balle ».

**fût** : Partie avant d'une monture à une ou deux pièces. Appelé parfois garde-main mobile ou glissière mobile dans les mécanismes à pompe, il sert d'appui avant pour la main en position de tir.

## G

**gâchette** : Pièce du mécanisme de mise à feu, reliée à la détente et retenant le chien, le percuteur ou la masse percutante en position armée, jusqu'au déclenchement de la détente.

**grain** : Unité de mesure de masse (7 000 grains valent une livre) couramment utilisée pour exprimer le poids des composantes d'une munition. La poudre noire et ses substituts sont mesurés selon le volume de grains. Les poudres modernes sont mesurées d'après le poids.

**grenaille** : Ensemble des petits projectiles sphériques contenus dans les cartouches de chasse; désigne aussi les billes utilisées dans certaines armes à air comprimé.

**gros calibre** : Terme de tir qui se rapporte aux armes à feu ou aux munitions à percussion centrale.

**groupement** : Dispersion des billes d'un coup de fusil de chasse. Elle se mesure une distance normale de 40 verges sur une surface circulaire de 30 pouces de diamètre.

## **H**

**hausse**. Voir **dispositif de visée**.

**hausse à mire ouverte** : Dispositif de visée d'une arme à feu en « V » ou en « U », utilisé comme repère de visée arrière.

**hausse à oeillette** : Hausse munie d'un trou par lequel on peut voir la cible.

## **I**

**incident de tir** : Défaut de fonctionnement d'une à feu causé par l'enrayage, le blocage accidentel d'une pièce ou un défaut de mécanique ou de structure.

## **J**

Aucun terme ne s'applique.

## **K**

Aucun terme ne s'applique.

## **L**

**levier de déverrouillage du chargeur** : Bouton ou mécanisme qui permet d'extraire le chargeur de l'arme à feu.

**ligne de mire** : Ligne droite imaginaire allant de l'oeil du tireur à travers les dispositifs de visée jusqu'au point de mire. Appelée aussi ligne de visée.

**long feu** : Retard l'allumage ou défectuosité de mise a feu d'une cartouche après la percussion de l'amorce par le percuteur.

**longueur de canon** : Distance entre la bouche du canon et la chambre, y compris celle-ci. Cela exclut les accessoires ou rallonges de canon tels que cache-flamme ou freins de bouche. Dans le cas des revolvers, c'est la distance qui existe entre la bouche du canon et le bout de la culasse, jusqu'à un point situé juste devant le barillet.

**lunette de visée** : Voir **dispositif de visée**.

## M

### **magnum :**

- a) Désigne une cartouche ayant une plus grande puissance ou une plus haute vélocité que la moyenne des cartouches de même calibre (p. ex., une cartouche de fusil de chasse de 3,5 pouces Magnum, de carabine de calibre .300 Winchester Magnum, de pistolet .44 Remington Magnum). Les armes à feu qui utilisent des munitions magnum peuvent aussi être appelées « magnum ».
- b) Terme commercial utilisé par les fabricants qui peut indiquer ou non plus de puissance ou de portée.

**maintien de la visée, suivi :** Fait de conserver sa position de tir après avoir pressé sur la détente, ce qui assure une meilleure précision de tir. Si la cible est en mouvement, l'action consiste à la suivre même après le tir.

**mécanisme :** Parties amovibles d'une arme à feu qui permettent d'insérer, de tirer, d'extraire et d'éjecter les munitions.

**mécanisme à action double :** Mécanisme qui ne peut pas fonctionner à action simple.

**mécanisme à action simple et double :** Mécanisme dont le cycle entier est accompli uniquement par une pression ferme sur la détente.

**mécanisme à action simple ou unique :** Mécanisme permettant de libérer le chien de la position armée quand on appuie sur la détente.

**mécanisme à barillet :** Mécanisme muni d'un barillet rotatif percé d'un certain nombre de chambres qui, l'une après l'autre, viennent se mettre dans l'axe du canon.

**mécanisme à levier :** Mécanisme d'arme à feu actionné par un levier vertical situé sous la carcasse. (Ce levier sert aussi de pontet.)

**mèche :** Longue corde imprégnée de salpêtre qui brûle lentement et qui, dans les premières armes à feu, servait à allumer la charge d'amorçage (pulverin).

**mi-portée (à) :** Point de la trajectoire situé à mi-distance entre la bouche et la cible.

**monture arrière :** Sur les armes d'épaule, partie de la monture qui va de la boîte de culasse à la crosse.

**mousquet :** Une des premières armes d'épaule à âme lisse.

**munition :** Voir [l'Annexe D : Définitions légales](#).

**munition chargée ou réelle :** Munition contenant de la poudre ou des agents propulseurs pouvant tirer des balles ou d'autres projectiles.

**munition factice, inerte, fausse ou à blanc :** Munition inactive servant à la pratique du maniement des armes à feu. Ces munitions n'ont ni amorce ni agent propulseur. Voir aussi **munition chargée ou réelle**.

**munition prohibée :** Voir [l'Annexe D : Définitions légales](#).



## N

**non chargée** : Voir [l'Annexe D : Définitions légales](#).

**non feu ou raté** : Défaut de fonctionnement d'une cartouche après la frappe de l'amorce par le percuteur. Ne pas confondre avec « long feu », qui est un retard d'allumage.

**non surveillé** : Voir [l'Annexe D : Définitions légales](#).

**noyau** : Partie contenue dans la chemise de la balle; p. ex., le centre de la balle.

## O

**oeil dominant** : Oeil avec lequel une personne voit le mieux et dont elle se sert habituellement pour viser avec une arme à feu.

**ogive d'interdiction** : Extrémité arrière et profilée de certaines balles bi-ogivales, appelée aussi ogive de queue, qui sert à accroître l'efficacité balistique du projectile sur une longue distance.

**opaque** : Objet qui n'est pas transparent.

## P

**pénétration** : Profondeur à laquelle un projectile s'enfonce dans la cible avant de s'arrêter.

**percussion annulaire (à)** : Cartouche dont le composé chimique d'amorçage est situé à l'intérieur de l'anneau (bourrelet) entourant le culot de la cartouche. Voir aussi **cartouche**.

**percussion centrale (à)** : Cartouche dont l'amorce est située au centre du culot.

**percuteur** : Pièce du mécanisme de la culasse qui frappe l'amorce de la cartouche.

**petit calibre** : Se dit généralement d'une arme à feu de calibre .22 ou des munitions à percussion annulaire.

**pistolet** : Arme de poing.

**plateau de magasin** : Plate-forme à ressort dans un magasin qui met les cartouches en position d'alimentation. Doit être bien visible quand on vérifie si une arme à feu est totalement déchargée, surtout s'il s'agit de magasins tubulaires.

**platine** :

a) Mécanisme de mise à feu des armes à feu à chargement par la bouche.

b) Dans les armes à feu à chargement par la culasse, la platine comprend le mécanisme de mise à feu et l'ensemble de la culasse.

**platine à mèche** : Mécanisme d'arme à feu utilisant un serpentín ou une pièce de métal en forme de S pour tenir une mèche incandescente qui, par son contact avec la poudre d'amorçage du bassinet, allume la charge propulsive.

**platine à rouet** : Ancien mécanisme d'arme à feu, dans lequel une roue dentée est frottée contre un morceau de pyrite de fer pour produire les étincelles destinées à allumer la charge contenue dans le bassin.

**platine à silex** : Mécanisme d'anciennes armes à feu qui produisait les étincelles par le choc d'un silex contre une batterie d'acier, ce qui enflammait la charge propulsive.

**poignée** : Partie amincie de la crosse que saisit la main avec laquelle la personne tire.

**pontet** : Arceau métallique rigide entourant la détente pour la protéger et faire en sorte qu'on ne la touche pas accidentellement.

**portée d'un projectile** : La portée d'un projectile se définit comme suit,

a) La distance franchie par un projectile, depuis l'arme à feu jusqu'à la cible.

b) La distance maximale franchie par un projectile.

c) La portée dangereuse : distance maximale que le projectile peut franchir.

d) La portée efficace ou pratique : la plus grande distance que le projectile peut franchir avec précision.

**portée dangereuse d'un projectile** : Distance maximale qu'un projectile peut parcourir. Voir aussi **portée d'un projectile**.

**portée efficace** : Distance maximale à laquelle un tirer peut être sûr de toucher la cible. L'expression désigne aussi la portée utile des projectiles. Voir aussi **stand de tir (champ ou salle de tir)**.

**portière de chargement** : Volet à charnière recouvrant l'ouverture par laquelle sont insérées les cartouches dans le chargeur ou dans le barillet d'un revolver.

**portière de chargeur** : Plaque métallique située au fond de certains chargeurs de cartouches (la portière est généralement à charnière à l'avant et retenue par un ressort de rappel situé juste devant le pontet).

**poudre** : Terme générique désignant tout agent propulsif qui est utilisé dans les armes à feu et qui brûle à la mise à feu. Les deux principaux types sont la poudre noire, une poudre explosive, et la poudre sans fumée, une poudre propulsive.

**poudre noire** : Mélange de poudre finement broyée, composé de trois ingrédients fondamentaux : salpêtre (nitrate de potassium), charbon (carbone) et soufre. Elle est principalement utilisée dans les armes à feu à chargement par la bouche.

**poudre propulsive** : Substance chimique qui, mise à feu, propulse les projectiles hors du canon.

**poudre sans fumée (poudre pyroxylée)** : Charge propulsive utilisée dans les armes à feu modernes.

**projectile** : La balle ou la grenaille lancée par une arme à feu.

## **Q**

Aucun terme ne s'applique.

## R

**rayage** : Rainures en spirales pratiquées dans l'âme du canon d'une arme à feu pour communiquer au projectile un mouvement rotatif qui augmente sa précision et sa portée. Les parties surélevées de l'âme sont appelées cloisons ou parois, et les segments creusés, rayures ou rainures.

**recul** : Mouvement arrière d'une arme à feu au départ du coup.

**réplique** : Voir [l'Annexe D : Définitions légales](#).

**ressort de percussion** : Ressort solide actionnant le percuteur ou le chien d'une arme à feu.

### **revolver** :

a) Arme de poing à répétition munie d'un barillet rotatif dans lequel se trouvent plusieurs chambres. Le barillet peut tourner dans un sens ou dans l'autre, selon le fabricant de l'arme à feu.

b) Aux fins d'enregistrement, une arme à feu, habituellement une arme de poing, comportant un barillet rotatif dans lequel se trouvent plusieurs chambres. Les cartouches sont alignées sur le canon à tour de rôle lorsque le barillet tourne et le tir est actionné par un seul et même mécanisme. Le barillet peut tourner dans un sens ou dans l'autre, selon le fabricant de l'arme à feu.

**revolver à action double** : Revolver qui s'arme et tire avec une pression ferme sur la détente.

**revolver à action simple ou unique** : Revolver dont il faut armer le chien manuellement. Tant que cela n'est pas fait, le coup ne partira pas même si l'on appuie sur la détente.

**ricochet** : Rebond d'un projectile habituellement lorsqu'il frappe une surface dure. Par exemple, une balle qui rebondit sur une roche.

## S

**sabot** : Capsule en plastique contenant une balle rayée qui est plus petite que le diamètre de l'âme d'une arme à feu. Le sabot est surtout utilisé pour les fusils de chasse et les armes à feu à chargement par la bouche.

**semi-armé** : Position du chien qui sert de dispositif de sûreté sur certaines armes à feu. Le chien est ramené à mi-chemin de sa course pour que l'arme à feu ne puisse tirer si l'on appuie sur la détente.

**semi-automatique** : Mécanisme d'arme à feu qui accomplit, pour chaque pression sur la détente, un cycle complet de fonctionnement, du départ du coup jusqu'au rechargement : tire, extrait, éjecte, recharge et arme.

**sertissure** : Partie d'une cartouche ou d'une douille qui est cintrées vers l'intérieur pour retenir en place la balle ou la grenaille.

**stand de tir (champ ou salle de tir)** : Lieu ou installation où l'on peut s'adonner au tir d'armes à feu en toute sécurité.

**station-aval** : Sur un champ de tir, direction vers laquelle le tireur regarde quand il vise la cible. Voir aussi **stand de tir (champ ou salle de tir)**.

**superposés** : Se dit de deux canons placés un au-dessus de l'autre, généralement sur un fusil de chasse.

**sûreté** : Dispositif qui bloque le mécanisme de mise à feu d'une arme à feu. Il en existe plusieurs types, dont la sûreté transversale, la sûreté coulissante, la sûreté de queue de carcasse et la sûreté drapeau.

## **T**

**tête de culasse mobile** : Extrémité avant de la culasse qui supporte le culot de la cartouche.

**tir à vide** : Déclenchement du mécanisme de percussion d'une arme à feu non chargée, pour la pratique du maniement des armes à feu et des techniques de tir. Le tir à vide de certains modèles risque d'endommager des pièces du mécanisme, particulièrement s'il s'agit d'une arme à feu à percussion annulaire.

**tir en série** : Terme utilisé pour décrire le danger qui apparaît lorsqu'on n'a pas appliqué de graisse sur les balles utilisées dans un revolver à poudre noire. Lorsque la cartouche qui est dans la chambre principale est tirée, le manque de graisse dans les autres chambres peut causer la mise à feu des autres cartouches avant que chaque chambre ne soit alignée avec le canon.

**trajectoire** : Ligne que parcourt un projectile pendant son vol.

**trajet d'alimentation** : Trajet que suit la cartouche dans un mécanisme.

**trousse de nettoyage** : Assortiment d'accessoires spécialisés servant à nettoyer et à entretenir une arme à feu.

## **U**

Aucun terme ne s'applique.

## **V**

**véhicule** : Voir [l'Annexe D : Définitions légales](#).

**verrou (ou culasse mobile)** : Tige d'acier à mouvement de va-et-vient dans un mécanisme qui bloque la cartouche dans la chambre au cours de la mise à feu.

**vitesse** : Distance parcourue par un projectile dans une direction donnée et dans un temps donné.

## **W**

Aucun terme ne s'applique.

## **X**

Aucun terme ne s'applique.

**Y**

Aucun terme ne s'applique.

**Z**

Aucun terme ne s'applique.



**OBJECTIF  
SÉCURITÉ**